

9
septembre
1946
(suite)

crites ci-dessus s'élèvent à \$1652.05 et les revenus autres que la taxe foncière à \$476.00;

Considérant que pour solder la différence entre tels revenus et le total des dépenses, une somme de \$1176.05 est nécessairement requise;

Considérant que l'évaluation des biens-fonds imposables est de \$373,356.00;

En conséquence, il est proposé par M. Alfred Bourassa, secondé par M. Darius Montour et résolu unanimement qu'une résolution soit adoptée séance tenante aux fins d'imposer et de prélever, sur tous les biens-fonds imposables, tels qu'inscrits au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, une taxe générale de \$0,35 par \$100.00 d'évaluation.

Adopté.

ajour-
nement.

Proposé par M. Ovila Godin, secondé par M. Darius Montour, d'ajourner la séance à lundi le 16 septembre courant, à sept heures et demie de l'après-midi.

Adopté.

La séance est ajournée.

15
octobre
1946.

Province de Québec,
Corporation municipale de Pointe-du-Lac.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 15 octobre 1946 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Darius Montour, Philippe Guay, Gérard Biron et Ovila Godin sous la présidence de monsieur Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Proposé par M. Philippe Guay, secondé par M. Gérard Biron d'approuver les comptes suivants: \$16.25

Comptes.	1-. Min. de la Santé, pour hospitalisation de Mme Gérard Bourassa	16.25
	2-. Ovila Godin, 54 hres à 0.40 comme surveillant des travaux du chemin St. Charles, et pour 7 repas à 2 hommes 7.00	28.60
	3-. Corporation municipale du comté de St. Maurice, versement 1946 de la rente seigneuriale.	442.80
	4-. Xavier Bisson pour timres-poste	10.00

Adopté.

Heure.

Proposé par M. Ovila Godin, secondé par M. Darius Montour qu'à l'avenir les sessions régulières de ce conseil auront lieu à 9¹/₂ heures de l'avant-midi, le deuxième lundi de chaque mois.

Adopté.

La séance est levée.

12
novembre.
1946.

Province de Québec,
Corporation municipale de Pointe-du-Lac.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 12 novembre 1946 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Philippe Guay Gérard Biron, Ovila Godin et Darius Montour sous la présidence de Monsieur le maire Désiré Benoît.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session, les minutes sont approuvées.

Proposé par M. Ovila Godin, secondé par M. Gérard Biron, d'approuver les comptes suivants:

	1-Payer de caisse à caisse, le versement 1946 de la rente seigneuriale, contribuables inconnus, montant	\$0.88
	2-Payer de caisse à caisse, taxé municipale de Eugène Roy sur une évaluation de \$200.00 pour terrain porté à son nom par erreur.	0.70
	3-Payer de caisse à caisse taxe municipale de Dame James Rouette sur une évaluation de \$150.00 pour maison incendiée.	0.52
	4-Corp.mun. du comté de St. Maurice, pour rachat de la rente seigneuriale sur P.No. appartenant à la Corporation Episcopale des Trois-Rivières.	0.32
	5-Massicotte et Fils Ltée, pour travaux de voirie effectués dans le chemin du rang St. Charles du 24 septembre au 4 octobre 1946.	610.00
Comptes.	6-Émile Crête pour voyage à Shawinigan rencontrer monsieur le député re: pont Adolphe Duplessis.	4.50
	7-Frédéric Livernoche 43½ hres à 0.50 pour couper branches le long de la route Cyrille Rouette.	21.75
	8-Léonard Bolduc 16½ hres à 0.50 pour couper branches le long de la route Cyrille Rouette.	8.25
	9-Viateur Pépin bois \$15.00 3 pancartes 4.50, 8 hres à 0,50 re: travaux pont temporaire au pont Adolphe Duplessis	23.50
	10-Albé Dupont 8 hres à 0.50 re: pont Adolp. Duplessis	4.00
	11-Jacques Blais	4.00
	12-Henri Blais	4.00
	13-Ovila Godin	4.00
	14-Frédéric Livernoche	4.00
	15-Jeffrey Dupont	4.00
	16-Arthur Godon	4.00
	17-Raoul Godin	4.00

Adopté.

Conformément à l'article 726 du code municipal le secrétaire-trésorier soumet à ce conseil un état détaillé des arriérages de taxes municipales et cotisations scolaires et de la rente seigneuriale des contribuables ci-dessous inscrits:.

Arrérages	Noms.	Occup.	Cad.	Sup.	Rang	Mun.	Scol.	Int.	Rseign.	frais	total
	Gérard Bolduc	cult.	282	1350	4	106	3.76	.15	1.14	.39	6.50
	Roland Crête		529	171	5-6	718	2566	.90	6.49		40.23
	Lucien Dafoy	march.	291	2000	4						
			292	2000	4						
			293	400	4						
			569	4200	7	406	1450	.50	5.50	.39	24.95

Arrérages-Noms.	Occup.	Cad.	Sup.	Rang	Mun.	Scol	Int.	R.Seig	Frais	Total
Lucien Gauthier	cult.	388	80-00	2		55.00	1.50		0.30	56.50
J.E.Lamothe	agent	543	25-00	6						
		545	77-00	6	4.90	17.52	.60	9.54		32,56
Charles Papous		38	23-00	1						
		180	21-00	2	6.82	5.00	.35	2.38		14.55
Camille Pratte		319	21-50	5	1.40	5.00	.18	2.16	.39	9.13

Proposé par M. Darius Montour secondé par M. Philippe Guay d'approuver les comptes d'entretien des chemins ci-dessous mentionnés et que le secrétaire-trésorier en répartisse le montant entre les divers intéressés à ces chemins:.

- Répartition.
- 1-Pour route Cyrille Rouette 60 hres à 0.50 par Frédéric Livernoche et Léonard Bolduc pour couper les branches le long de cette route dans les parts des intéressés suivants: Lucien Pothier, Albert Prince, Philippe Rouette, Trefflé Gilbert, Azarie Boucher, Hervé Dupont, Hector Bachand, Auguste Garceau, Dame Trefflé Dupont, Armand Champoux.
 - 2-Pour route Adolphe Duplessis, le montant de \$55.50 pour construction d'un pont temporaire. Répartir ce montant entre tous les intéressés de la route à l'exception des Frères qui ont fourni le grand bois nécessaire à ce pont.
 - 3-Lucien Defoy pour 1½ hres de travail de tracteur bull-dozer de Massicotte et Fils Ltée pour réparer son chemin \$13.50.

Adopté.

La séance est levée.

9
décembre.
1946.

Province de Québec,

Corporation municipale de la Pointe-du-Lac

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 9 décembre 1946 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents M.M. les conseillers Anicet Désaulniers, Alfred Bourassa et Darius Montour sous la présidence de monsieur le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Corres-
pondance.

Du Ministère de la Santé re: Assistance publique. A l'avenir, la municipalité devra remettre au gouvernement la moitié de l'argent recouvré des personnes hospitalisées en vertu de la loi de l'Assistance publique.

Comptes.

Proposé par M. Alfred Bourassa, appuyé par M. Darius Montour, d'approuver les comptes suivants:

- 1-.Ass. Prov. des Sec. de Municipalités, cotisation 1947. \$1.00
- 2-.Jules Godin, éclairage salle publique année 1946. 7.50
- 3-.P.H. Warineau Ltée, 2 livre Record. 0.78
- 4-.Xavier Bisson, chauffage et entretien salle publique année 1946, \$6.00 voyages à la banque 2.00 voyage pour avis

publics 2.00

\$10.00

Adopté.

Proposé par M. Anicet Désaulniers, secondé par M. Alfred Bourassa de nommer M. Philippe Bouchard président d'élection pour l'élection du maire et de trois conseillers de cette municipalité en janvier prochain.

Adopté.

Proposé par M. Darius Montour, secondé par M. Alfred Bourassa que le secrétaire-trésorier soit autorisé à transmettre au secrétaire-trésorier du comté de St-Maurice la liste des immeubles décrits plus bas qui devront être vendus pour arrérages de taxes au mois de mars prochain, à moins que les dits arrérages en soient payés au préalable.

		Sup.	Cad.	R.	Emun.	Tscol	Int.	S. seig	Frais	Total
vente pour arrérages de taxes.	Gérard Bolduc.	13-50	282	24	1.06	3.76	0.12	1.14	0.78	6.86
	Lucien Defoy.	20-00	291	4	0.70	2.50	0.08	1.80		5.08
	" "	20-00	292	4	0.87	3.12	0.10	1.80		5.89
	" "	4-00	293	4	0.04	0.12		0.32		0.48
	" "	47-00	569	7	2.45	8.76	0.27	1.58		13.06

Adopté.

La séance est levée.

Province de Québec,
Corporation municipale de la Pointe-du-Lac.

serment du maire. Je, Désiré Benoît, ayant été élu maire de la municipalité de Pointe-du-Lac, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à la Pointe-du-Lac, ce
12e jour de janvier 1947.
Xavier Bisson, sec-Trés.

Province de Québec,
Corporation municipale de Pointe du-Lac.

serment d'un conseiller. Je, Darius Montour, ayant été élu conseiller de la municipalité de Pointe-du-Lac pour le siège numéro un, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à la Pointe-du-Lac, ce
26e jour de janvier 1947.
Xavier Bisson, sec-Trés.

Province de Québec,
Corporation municipale de Pointe-du-Lac.
Je, Gérard Biron, ayant été élu conseiller
de la municipalité de Pointe-du-Lac pour le siège nu-
méro quatre, jure solennellement que je remplirai avec
honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au
meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que
Dieu me soit en aide.

serment
d'un
conseiller

Assermenté devant moi
à la Pointe-du-Lac, ce
26e jour de janvier 1947.
Xavier Bisson, Sec.Trés.....
Province de Québec,
Corporation municipale de Pointe-du-Lac.

Je, Louis Beaulieu, ayant été élu conseiller
de la municipalité de Pointe-du-Lac pour le siège nu-
méro six, jure solennellement que je remplirai avec
honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au
meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que
Dieu me soit en aide.

serment
d'un
conseiller

Assermenté devant moi
à la Pointe-du-Lac, ce
12e jour de janvier 1947.
Xavier Bisson, Sec.Trés.

Rapport au conseil de l'élection d'un maire
et de trois conseillers de cette municipalité le 8
janvier 1947.

rapport
de
l'élec-
tion.

A une assemblée des électeurs municipaux te-
nue à la résidence de M. Joseph Garceau le huitième
jour de janvier 1947, à dix heures de l'avant-midi,
tel que annoncé par avis public en date du 30 décem-
bre 1946, pour la mise en nomination de candidats aux
charges de maire et de conseillers de cette municipa-
lité en remplacement de monsieur Désiré Benoît, maire.
et de M.M. Darius Montour, pour le siège No 1, Gérard
Biron, pour le siège No 4, et Philippe Guay, pour le
siège No 6, et dont le terme d'office est expiré.

Etant donné qu'il s'est écoulé deux heures
depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation
de candidats aux charges de maire et de conseillers de
cette municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu
de candidats mis en nomination pour les dites charges,
le président de l'élection, monsieur Philippe Duchard,
proclame les candidats suivants élus par acclamation;
maire, M. Désiré Benoît, conseillers; pour le No 1 M
Darius Montour, pour le siège No 4, M. Gérard Biron,
pour le siège No 6 M. Louis Beaulieu.

10 Province de Québec,
Mars, Corporation municipale de Pointe-du-Lac,
1947. Session régulière du conseil de la susdite
municipalité tenue le 10 mars 1947 au lieu et à l'heu-



re ordinaires des sessions et à laquelle sont présents M.M. les conseillers: Gérard Biron, Alfred Bourassa, Ovila Godin, M. Louis Beaulieu et Darius Montour sous la présidence de M. le maire Désiré Benoît.

nomination, Les membres du conseil de la municipalité
du sec.-trés. de la Pointe-du-Lac réunis en séance régulière ce
temporaire. 10 mars 1947, nomment M. Alexandre Dugré secrétaire-
trésorier adjoint aux fins de recevoir les délibérations de ce conseil.

Donné à La Pointe-du-Lac, ce 10 mars 1947.

.....Maire.

Province de Québec,
Corporation municipale de la Pointe-du-Lac.

Je, Alexandre Dugré, ayant été nommé secrétaire-trésorier temporaire aux fins de recevoir les délibérations de ce conseil jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide
serment d'officé, du sec.-Trés. temporaire. Assermenté devant moi, ce 10 mars, 1947 à la Pointe-du-Lac.

Alex. Dugré

Désiré Benoît, Maire,.....

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Il est proposé par M. Alfred Bourassa secondé par M. Darius Montour d'approuver les comptes suivants, quitte à en faire le payment lorsque le nouveau secrétaire-trésorier sera nommé et autorisé.

Comptes. 1-	Paul Fleury, vérification 1946	\$15.00
2-	Nap. Alarie, Police garantie.	10.00
3-	Revue Municipale, abonnement 1 an.	2.50
4-	Xavier Bisson, frais enrégistrement 1.00 frais d'avis, 3.85 avis public 1.80, timbres 5.00	11.65
5-	Corporation municipale comté St.Maurice	149.34
6-	Philippe Bouchard, président d'élection	2.00
7-	Joseph Garceau,	2.00

Proposé par M. Ovila Godin secondé par M. Gérard Biron: 1-. Approuver le rapport du vérificateur tel que lu précédemment par le secrétaire-Trésorier temporaire. 2-. Nommer M. Paul Fleury vérificateur pour 1947 au salaire de \$25.00. 3-. Approuver le renouvellement de la police garantie du secrétaire-trésorier au montant de \$2,000.00.

Sympathie re: décès Xavier Bisson. Municipalité de la Pointe-du-Lac, et que copie de telle -résolution soit envoyée au journal, le Nouvelliste.

Proposé par M. Alfred Bourassa secondé par Darius Montour que la corporation municipale fasse parvenir au député une copie de la résolution présente afin de faire pression auprès du Gouvernement pour que le chemin de Ste de Ste-Marguerite qui doit être fait en asphalte à l'été Marguerite. se continue de la même façon jusqu'au village de la Pointe-du-Lac. Adopté.

Proposé par M. Gérard Biron secondé par M. Ovi-la Godin que les séances du conseil soient tenues à l'a-des venir à 7½ heures le soir. séances.

Proposé par M. Gérard Biron secondé par M. Ovi-la Godin que M. le Maire Désiré Benoît soit autorisé à Pal.dun payer de ses deniers, Madame Xavier Bisson pour le salai-sal. re devenant dû à son mari, lors de son décès, au montant X. Bisson. de \$48.60 au 10 mars.

Proposé par M. Alfred Bourassa secondé par M. Darius Montour que le conseil de la susdite municipalité Grand' Messe X. Bisson ex-secrétaire-Trésorier, de la Corporation Municipi-pale. X. Bisson. paie une grand'messe pour le repos de l'âme de M. Xavier Bisson.

Applications à la place de secrétaire-trésorier demeurée vacante après le décès de M. Xavier Bisson 1-. Ernest-Armand Houle, 2-. Alexandre Dugré tous les deux par écrit et Jules Pothier verbalement par le conseil-ler M. Darius Montour, on décide de prendre en considé-ration ces applications et de décider de la chose à la prochaine séance.

M. Louis Beaulieu secondé par M. Alfred Bouras-sa propose de nommer les inspecteurs agraires et de voi-rie, ainsi que les autres officiers municipaux de cette corporation:

- 1-. Pour le grand chemin du roi dans le haut de la parois-se depuis la terre de Carolus Lesieur jusqu'au No 131 inclusivement M. Lionel Houle, Inspecteur.
- 2-. Pour le grand chemin du roi depuis la ligne de la ban-lieue jusque chez Alfred Théberge, ainsi que la route des Duval jusqu'au 2e rang et le pont Livernoche M. Ber-nard Montour, inspecteur.
- 3-. Pour le grand chemin du roi depuis chez Alfred Thé-berge, No 38 du cadastre jusqu'au No 58, ainsi que la route Livernoche, M. Albert Prince, Inspecteur.
- 4-. Pour le 2e rang, depuis la voie ferrée jusqu'à la ligne de Ste-Marguerite, M. Paul Proulx, Inspecteur.
- 5-. Pour le 3e rang, depuis le pont chez Hubert Trot-tier jusqu'au 4e rang, ainsi que la route chez Elzéar Dupont, celle en avant chez Albert Blouin et le rang M. Julien Proulx, Inspecteur.
- 6-. Pour la concession St-Charles depuis le No 355 ex-clusivement, jusqu'à la profondeur du 5e rang, ainsi que la route Cyrille Mainville et le pont chez Adol-phe Duplessis, M. Albé Dupont. Inspecteur.
- 7-. Pour la route du 6e rang, ainsi que le cordon du 6e M. Antonio Schiltz, Inspecteur.

- 8-.Pour le 7e rang, depuis l'extrémité nord-est de ce rang jusqu'à la terre de M. J.A. Edmond Gauthier No 573 du cadastre, ainsi que la route du 6e rang, Ulric Blais, Inspecteur.
- 9-.Pour le 7e rang, depuis l'extrémité sus-ouest de ce rang jusqu'au No 573 inclusivement, terre de J.A. Edmond Gauthier, ainsi que la petite route du 7e rang M. Bruno Garceau, Inspecteur.
- 10-.Pour la route de l'Acadie depuis la grand chemin jusqu'à la ligne d'Yamachiche, M. Jules Galinas, Inspecteur.
- 11-.Pour la concession de St-Nicolas, depuis chez Ovila Vincent jusqu'à l'extrémité de ce rang M. Roméo Gauthier, Inspecteur.
- 12-.Depuis le rang St.-Nicolas, près du No 493, jusqu'à la ligne de Yamachiche par le 2e rang, y compris la route chez Alfred Garceau M. Donat Descôteaux, Inspecteur.
- 13-.Pour le village des Garceaux, depuis la route de l'Acadie jusqu'aux numéros 354 et 355 exclusivement. M. Louis Beaulieu, Inspecteur.
- 14-.Inspecteur municipal. M. Oscar Lesieur.
- 15-.Instecteurs agraires:
 Pour l'arrondissement champêtre No 1 comprenant les rangs de l'Acadie, St-Joseph, St-Nicolas et des Garceau, M. Amédée Berthiaume, Inspecteur.
 Pour l'arrondissement champêtre No 2 comprenant le grand chemin du roi de la ligne du village à la ligne de la banlieue, les rangs Ste-Marguerite, Petite-Terre et le village des Crête, M. Philippe Denoncourt, inspecteur.
 Pour l'arrondissement champêtre No 3 comprenant les 3e, 4e, 5e, 6e, 7e rangs et le rang St-Charles, M. Frédéric Livernoche, inspecteur.
- 16-.Estimateur: M.M. Auguste Garceau, Omer Houle et Ernest Comeau.
- 17-.Gardiens d'enclos: M.M. Bruno Désaulniers et Armand Alarie.

Adopté.

La séance est levée.

14 Province de Québec,
 avril Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.
 1947. Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 14 avril 1947 à 7½ heures au lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents M.M. Gerard Biron, Louis Beaulieu, Darius Montour et Alfred Bourassa sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes sont approuvées.

corres- . La Corporation Municipale du Comté de St-Mau-
pondance. rice, invitation aux estimateurs, maire et secrétaire-
trésorier à suivre un cours donné à Yamachiche le 23
avril par un officier du Ministère des affaires muni-
cipales.

La Shawinigan demande la copie d'avis public
conformément à l'article 661 ou 675 du Code aussitôt
que le dit avis est affiché que un extrait certifié
du rôle d'évaluation concernant la compagnie Shawi-
nigan Water and Power.

La Shawinigan Water and Power Compagnie don-
ne avis à la susdite municipalité qu'ils se sont adres-
sés à la Régie Provinciale de l'électricité pour cons-
truire une extension à ligne 2300 volt dans le rang
St.Charles.

Circulaire de la Revue Municipale,

Comptes Proposé par M.Gérard Biron, secondé par M.
Louis Beaulieu d'approuver les comptes suivants:
1- Mme Xavier Bisson tél. février et mars 1.02 diffé-
rence salaire basé sur salaire minimum 300.00 \$10.75
2- M. Désiré Benoît remboursement salaire au 10 mars à
Xavier Bisson 48.60

Proposé par M. Alfred Bourassa, secondé par
M. Darius Montour de nommer M. Emile Lesmerises et Ar-
mand Sills en remplacement de M.M. Paul Proulx et Al-
bert Prince comme officier municipaux. Adopté.

Nomination
Sec.-Trés.

Proposé par M. Alfred Bourassa secondé par M.
Louis Beaulieu que M. Alexandre Dugré soit nommé secré-
taire-trésorier de la susdite municipalité en remplace-
ment de M. Xavier Bisson décédé, au salaire de \$300.00
par année et \$50.00 par année pour la perception des
parts de route de la municipalité. N'ayant pas eu d'au-
tres propositions la résolution est adoptée.

Serment
d'office.
du
Sec.-Trés.

Province de Québec,
Je, Alexandre Dugré, de la Pointe-du-Lac, ju-
re solennellement que je remplirai, avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette chage au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi,
ce 14e jour d'avril 1947,
à la Pointe-du-Lac.
Signature du maire.....



Proposé par M. Darius Montour secondé par M.
Alfred Bourassa que M. Alexandre Dugré soit autorisé à
signer les chèques comme secrétaire-trésorier avec M.
le maire Désiré Benoît et que copie de telle résolution
soit envoyée à la Banque Canadienne Nationale.
Adopté

Proposé par M. Darius Montour secondé par M. Gérard Biron et résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire, (S.R.Q.1941, ch.2) à partir de dimanche, le 27 avril 1947, à minuit et une minute, le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce, jusqu'au dimanche, 28 septembre 1947, à minuit et une minute alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales pour son approbation.

Adopté.

La séance est levée.

30
avril
1947.

Province de Québec,

Corporation municipale de la Pointe-du-Lac.

Session spéciale dûment convoquée en date du 28 avril et signifiée à chacun des conseillers tenue le 30 avril 1947 au lieu et à l'heure ordinaires des séances et à laquelle sont présents M.M. Darius Montour, Alfred Bourassa, Ovila Godin et Gérard Biron sous la présidence de M.le maire Désiré Benoît.

avis de Province de Québec,
convocation Municipalité de la Pointe-du-Lac.

A M.M. Ovila Godin, Darius Montour, Louis Beaulieu, Alfred Bourassa, Gérard Biron et Anicet Désaulniers.

Messieurs,

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par M. Désiré Benoît, maire pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le trentième jour du mois d'avril 1947 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir: à décider du site que devra avoir le pont Duplessis, situé dans le rang St-Charles.

Donné ce vingt-huitième jour du mois d'avril mil neuf cent quarante-sept.

Signé: Alexandre Dugré, Secrétaire-Trésorier.

.....
Je soussigné, Alexandre Dugré, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à M.M. Ovila Godin, Darius Montour, Louis Beaulieu, Alfred Bourassa, Gérard Biron et Anicet Désaulniers en en laissant une copie au bureau de poste sous les Nos 1866-67-68-69-70-71 d'enregistrement entre sept et huit heures de l'après-midi le vingt-huitième jour du mois d'avril mil neuf cent quarante-sept.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce
vingt-huitième jour du mois d'avril, mil neuf cent
quarante-sept.

Signature du Sec. Très... *Alex. Auger, sec. tr.*

Après la lecture du procès-verbal de la der-
nière assemblée et la récitation de la prière les mi-
nutes sont approuvées.

Proposé par M. Gérard Biron, secondé par M.
Ovila Godin que le pont Duplessis sur la rivière St-
Charles se fasse sur le même parcours et à la même
place que le premier, à moins que les Frères de l'Ins-
truction Chrétienne qui sont propriétaires riverains
de la dite rivière à cet endroit, décide de faire le
redressement des côtes de chaque côté et à leur frais
et que si tel en est le cas, une réponse parviene à
la Municipalité d'ici cinq jours afin que nous puis-
sions en aviser le député Trudel; enfin que copie de
cette résolution soit envoyée à la Communauté conser-
née

Adopté.

Proposé par M. Darius Montour, secondé par
M. Alfred Bourassa que le conseil soit autorisé à
voter un montant de \$50.00 en aumône à Notre-Dame
du Cap pour commémorer le passage en notre paroisse
de la sainte Vierge.

Adopté.

La séance est levée.

12 Province de Québec,
mai Corporation municipale de la Pointe-du-Lac.
1947 Session régulière de la susdite municipalité
tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances et
à laquelle sont présents M.M. Louis Beaulieu, Darius
Montour, Alfred Bourassa, Anicet Désaulniers sous
la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et de la
lecture du procès-verbal de la dernière session les
minutes sont approuvées.

Corres- Les Frères de l'Instruction Chrétienne
pondance. une réponse à la résolution du conseil du mois pré-
cedent, concernant le redressement de l'ancien tra-
cé des côtes au pont Duplessis

Remerciement des Pères Oblats de Marie
Immaculée du Cap de la Madeleine, pour le don de la
susdite municipalité.

De M. Georges Tanguay, du ministère de la
santé, concernant l'état de compte de la municipali-
té pour ses indigents.

Proposé par M. Anicet Désaulniers, secondé

Comptes par M. Darius Montour l'adoption des comptes suivants.

1-Notaire Paul Fleury, vérification au 10 mars.	\$11.00
2-Albé Dupont, travaux de chemin	<u>3.50</u>
3-Frédéric Livernoche, entretien des chemins	46.00
4-Raoul Godin, routes 25.00 chemin Defoy 2.50	<u>27.50</u>
5-Denis Milot, travaux, pont	<u>14.80</u>
6-Ernest Comeau, route 40.00 réparation 31.00	43.00
7-Albert Prince, route Livernoche	<u>25.00</u>
8-Paul Proulx, côte de Thomas Garceau.	<u>10.00</u>
9-Albert Blouin, entretien dhemin Lacroix	<u>10.00</u>
10-Mme Xavier Bisson, loyer et autres services	<u>25.00</u>
11-Système taxi, transport, Ambulance.	<u>10.00</u>

Adopté.

Proposé par M. Alfred Bourassa, secondé par M. Louis Beaulieu que les comptes de route soient payés à mesure qu'ils seront produits quittent à les enrégistrer à la prochaine séance. Adopté.

Proposé par M. Alfred Bourassa, secondé par Darius Montour que M. Philippe Pothier et M. Napoléon Houette soient nommés inspecteurs. Adopté.

Compte de Banque à Caisse. Proposé par M. Darius Montour secondé par M. Louis Beaulieu que le compte de Banque de la susdite municipalité de Pointe-du-Lac, soit transféré à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac. Adopté.

La seance est levée.

Province de Québec,
 14 juillet 1947 Corporation municipale de Pointe-du-Lac.
 Session régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances le 14 juillet 1947 et à laquelle sont présents M.M. Darius Montour, Alfred Bourassa, Gérard Biron, Ovila Godin, Louis Beaulieu sous la présidence de M. le maire Désiré Benoît.

Après la récitation de la prière, la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

De la Régie provinciale des Transports et Communications Re: avis que Carrier et Frères veulent exploiter un service d'autobus et d'auto-neige entre Sain-Paulin, et Trois-Rivières, via Charette, Saint-Barnabé, Saint-Sévère, Yamachiche et Pointe-du-Lac.

Comptes. M. Girard Biron l'adoption des comptes suivants.

1-.Ernest Comeau, route du 5e au 6e	\$40.00
2-.Ovila Vincent, " de l'Acadie	<u>20.00</u>
3-.Léo Paquin, Côte Deslauriers 25. Côte D-Milot 10.00	<u>35.00</u>

4-. Mastai Montour, Route Armand Alarie	\$38.00
5-. Conrad Martin, Côte Bisson	<u>10.00</u>
6-. Arthur Martin, Route St. Nicolas	<u>40.00</u>
7-. Albert Blouin, " Milette 30. Route Dupont 30. Côte Dupont 35.	95.00
8-. Emile Schiltz, Route des Garceaux,	<u>16.00</u>
9-. Rémi Révard, Route Rivard	<u>25.00</u>
10-. Donat Descôteaux. Route Saint-Joseph	<u>90.00</u>
11-. Alexandre Dugré, timbres. 1.58, grand'messe et carte 4.20, frais d'engr..30	6.08
12-. Valère Dubois (résolution 13/8/45) Dactylographe	<u>56.35</u>
13-. Côte Thomas Garceau, balasse	<u>18.00</u>
14-. Oscar Lesieur, réparation clôture St-Nicolas	<u>16.00</u>
15-. Désiré Benoît, voyage à Québec	<u>6.00</u>

Proposé par M. Darius Montour secondé par
 achat M. Alfred Bourassa, 1-. d'autoriser l'achat d'un li-
 livret vre pour inscrire le rôle d'évaluation. 2-. d'aviser les
 évaluation. estimateurs d'avoir à commencer le rôle d'évaluation
 le plus tôt possible. Adopté.

Proposé par M. Ovila Godin secondé par M.
 Louis Beaulieu de faire faire le ménage de la salle
 paroissiale et d'en payer la moitié du coût.

Adopté.

Proposé par M. Louis Beaulieu secondé par
 M. Alfred Bourassa que la Régie provinciale des Trans-
 ports et Communications.

1-voit à ce que la Compagnie Carrier Frères respecte la
 Prolong. chartre qu'elle a achetée de M. René Rouette en rap-
 de Carrier. port avec le service d'autobus Trois-Rivières Pointe-
 du-Lac via Sainte-Marguerite et qu'il se rendre au
 bureau de poste de Pointe-du-Lac comme elle le fait
 fait l'automne dernier.

" 2-fasse une pression auprès de la même compagnie qu'elle
 prolonge le service Trois-Rivières, Pointe-du-Lac via
 Baie-Jolie d'environ un mille et demi et de retourner
 au coin appelé Argall. Adopté.

La séance est levée.

11
 août
 1947.

Province de Québec,
 Corporation municipale de Pointe-du-Lac.

Session régulière de la susdite municipalité
 tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions le
 11 août 1947 et à laquelle sont présents M.M. Ovila
 Godin, Louis Beaulieu, Darius Montour, Alfred Bourassa
 sous la présidence de M.le maire Désiré Benoît.

Après la récitation de la prière et le lec-
 ture du procès-verbal de la dernière assemblée les mi-
 nutes sont approuvées.

Correspondance.

Régie des Transports et Communications en

en réponse à la résolution du 14 juillet dernier.

Proposé par M. Louis Beaulieu secondé par Comptes. M. Ovila Godin l'adoption des comptes suivants:

1-Formules Municipales Enrg.	\$13.08
2-Ernest Comeau re: évaluation (taxi 10. temps 10)	20.70
3-Antonio Schiltz, insp. réparation ponts (6e & 7e)	11.00
4-Geoges Rouette, ménage salle paroissiale.	6.55
5-Jean-Louis Guilbert, ménage salle	3.20
6-Repas des éval. et du Sec.-Trés	10.80

Proposé par M. Alfred Bourassa, secondé par M. Darius Montour que le conseil écrive ou téléphone à l'ingénieur divisionnaire, afin que le camion de la voirie pourvu d'une gratte puisse donner une journée pour réparer un chemin de terre situé entre les rangs saint-Charles et des Petites-Terres.

Adopté.

avis de motion M. Louis Beaulieu donne avis de motion qu'à la prochaine séance de ce conseil ou à une séance subséquente, il sera proposé de fermer l'ancienne route de l'Acadie qui part au sud du Boulevard Québec-Montréal sur la terre de Mme Joseph Garceau en passant près de la demeure de M. Antonio Houle et se continuant jusque chez Jules Gelinas.

Proposé par M. Ovila Godin secondé par M. Louis Beaulieu que M. Thomas Bellemare de Yamachiche soit avisé de bien vouloir faire les travaux du pont sur la rivière Saint-Charles, le plus tôt possible et de voir l'inspecteur M. Albé Dupont avant de commencer tout travaux afin de savoir l'endroit exact du site où devra être fait le nouveau pont dont vous avez l'entreprise de la part du gouvernement.

Adopté.

La séance est levée.

8 Province de Québec,
septembre Corporation municipale de Pointe-du-Lac.
1947. Session régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances le 8 septembre 1947 et à laquelle sont présents M. M. Anicet Déaulniers et Louis Beaulieu ne formant pas a journement quorum. M. Louis Beaulieu appuyé par M. Anicet Déaulniers propose l'ajournement de la présente séance au 18 septembre au lieu et à l'heure ordinaires des séances.

Province de Québec,
Corporation municipale de Pointe-du-Lac.
Session ajournée au 18 septembre au lieu et à l'heure ordinaires des séances et à laquelle sont présents M. Darius Montour, Alfred Bourassa, Gérard Biron et Louis Beaulieu sous la présidence de M. le maire

Désiré Benoît.

Après la recitation de la prière, la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes sont approuvées.

Correspondance. Marchand et Lacoursière avocats, avis d'avoir à faire la clôture à l'arrière de la propriété de M. Alcide Comeau.

M. Roméo Lacroix donne avis à la municipalité qu'il ne payera pas d'entretien de chemin sur la partie qui passe près de chez lui.

Proposé par M. Darius Montour seconde par M. Gérard Biron 1-. que M. Oscar Lesieur fasse la clôture demandée par M. Alcide Comeau 2-. que M. le maire prenne information dans le cas de M. Roméo Lacroix; à savoir si la municipalité peut exiger de M. Lacroix d'entretenir la dite route. Adopté.

Comptes. Louis Beaulieu l'adoption des comptes suivants:

Lacoursière et Frère(bois pour pont-rivière 6e rang)	\$29.60
Ulric et Hilarion Blais(chacun 4 hres ouvrage & bois)	17.60
Antonio Blais (7 hres ouvrage pont 6e rang)	2.80
Guy Thibeault " " " " "	2.80
Georges Brochu " " " " "	2.80
Donat Descoteaux(pont rang brise-culotte)	13.85
Bruno Garceau bois " " "	5.00
Formules Mun. enrg(code, 1 livre des minutes)	23.11
Antonin Pratte, piquets	4.00

REGLEMENT NO 40.

Règlement pour fermer la vieille route de l'Acadie à partir de chez Mme Joseph Garceau, au sud du boulevard Québec-Montréal, en passant au sud de la maison de M. Antonio Houle et allé jusque chez M. Jules Gélinas.

Considérant que la partie de la vieille route de l'Acadie désignée comme ci-dessus ne sert à aucun des intéressés.

Règlement No 40.

Considerant^{que} les intéressés qui sortaient par cette route se servent maintenant du nouveau boulevard Québec-Montréal.

Considérant que tous les intéressés ont signés une requête à l'effet de fermer cette route.

Il est statué et ordonné que la partie de route pré-sité soit fermée à partir de ce jour.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi. Adonté.

Monsieur le conseiller Gérard Biron donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session subséquente il sera proposé qu'un règlement en vue de municipaliser toutes routes, ponts et clôtures de route sauf les chemins d'hiver.

Sur proposition du conseiller Darius Montour

secondé par le conseiller Gérard Biron le rôle d'évaluation fait cette année par nos estimateurs ayant été examiné soit homologué tel que révisé avec cinq amendements comme suit:

- 1-Transférer à Lucien Blouin la moitié du no 281 d'Armand Alarie.
 - 2-Transf. Dame Eug. L. Piché pour Dame F. P. Fortien
 - 3-Diminuer la Cie Shawinigan W.&P. 33 poteaux \$825.00
 - 4-M. Stanislas Parenteau demeure voisin de Charles Lantôt
 - 5-Remettre à Oscar Lesieur taxe de 3 ans sur \$125.00
- Adopté.

Considérant que les prévisions budgétaires des dépenses et revenus pour l'année 1948 s'établissent comme suit:

Dépenses.	Administration générale	\$500.00
	Entretien de voirie (rapartition)	550.00
	Assistance publique	150.00
	Conseil de Comté	150.00
	Municipalisation des routes, clotures et ponts	<u>560.00</u>
	Total des dépenses prévues	<u>1850.00</u>
Revenus.	Répartitions de route	500.00
	Taxe foncière générale, Evaluation 437004X.35	<u>1529.51</u>
	Total des revenus prévus	<u>2029.51</u>
	Surplus prévus	179.51

Considérant que les dépenses prévues telles que décrites ci-dessus s'élèvent à 1850.00 et les revenus autres que la taxe foncière à \$500.00

Considérant que pour solder la différence entre tels revenus et le total des dépenses une somme de 1350.00 est nécessairement requise.

Considérant que l'évaluation imposable se totalise à 437004; en conséquence il est proposé par M. Alfred Bourassa secondé par M. Darius Montour et résolu unanimement qu'une résolution soit adoptée séance tenante aux fins d'imposer et prélever, sur tous les biens fonds imposables, tels qu'inscrits au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, une taxe générale de 0.35 par \$100.00 d'évaluation.

Adopté.

La séance est levée.

Maire.....

Secrétaire-Trésorier.....

10
novembre.
1947.

Province de Québec,
Corporation municipale de Pointe-du-Lac.

Séance régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances le 10 novembre 1947 et à laquelle sont présents M.M. Darius Montour, Anicet Désaulniers, Ovila Godin, Gérard Biron, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit

Après la récitation de la prière, la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes sont approuvées.

Correspondance. Ministère de la Santé re: compte Gignac.

Comptes. 1-Remboursement taxes Oscar Lesieur sur évaluation de \$125 pour trois ans.	\$1.32
2-Alexandre Dugrè, rôle d'évaluation \$25.00, un quart outil pour afficher et mil clipper 5.60	30.60
3-Formules Municipales Enrg. papeterie.	6.36
4-Roméo Gauthier, pont Denis-Milot	3.00
5-Viateur Pépin, nép. part de chemin St Lawrence Plant.	10.00
6-P.A. Gouin Enrg. 15 rouleaux brochés	72.68
7-Désiré Benoît, consultation avecat.	1.00

Sur proposition de M. Anicet Désaulniers, secondé par M. Darius Montour, les comptes qui précèdent sont adoptés.

Proposé par M. Ovila Godin, secondé par M. Gérard Biron qu'un avis de motion soit donné en vue de passer un règlement à une séance subséquente afin de changer le fronteau du No 297 aux Nos 211-12-13 et obligé le propriétaire des Nos 211-12-13 à l'entretien de la Côte Dupont pour la part de No 297.

REGLEMENT NO 41.

Règlement pour municipaliser l'entretien des routes d'été, les ponts, les fossés et les clôtures dans la susdite Corporation municipale. *de route*

Considérant que les travaux ci-haut mentionnés sont au frais des intéressés.

Considérant que ces intéressés ne font pas tous les travaux qui s'imposent.

Considérant que les voisins ou passants se plaignent du fait que tels travaux ne se font pas ou se font mal.

Il est statué et ordonné qu'à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement les travaux mentionnés plus haut seront fait par la municipalité et les frais en seront perçus par moyen de taxe directe sur tous les contribuables de la susdite municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi. Adopté.

Proposé par M. Ovila Godin secondé par M. Gérard Biron que les séances du conseil à l'avenir se tiennent à 9 heures de l'avant-midi au lieu et à la date ordinaires des séances.

La séance est levée.

Maire.....
 Secrétaire-Trésorier.....

Règlement
No 41

9
décembre
1947.

Province de Québec,
 Corporation municipale de Pointe-du-Lac.
 Séance régulière de la susdite municipalité tenue le 9e jour de décembre 1947, au lieu et à l'heure ordinaires des séances et à laquelle sont présents M. M. Ovila Godin, Darius Montour, Alfred Bourassa sous la présidence de M. le maire Désiré Benoît formant quorum.
 Après la récitation de la prière, le lecture du

procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

1-.Lucien Pothier, réparation côte Thomas Garceau	\$1.00
2-.Alexandre Dugré, timbres et balance rôle d'éval.	22.00
3-.Oscar Lesieur, divers, voir détail	54.10
4-.Antonin Pratte, piquets 150	15.00
5-.Robert Gauthier, fossé chemin Turcot-Boisvert " " voir détail	15.15
6-.Léo Vincent, fossé, voir détail	7.65
7-.Bruno Garceau(bois pont C? Biron)	11.35
8-.Josaphat Berthiaume(voir détail)	263.00
9-.Léo Thibeault(branche côte Trot.ou Paul Germain	3.75
10-.Marchand & Lacoursière (lettre d'avocat)	4.00
11-.Mme Xavier Bisson(remboursement Defoy)	25.29

Proposé par M. Alfred Bourassa secondé par
M. Darius Montour l'adoption des comptes précédents
REGLEMENT NO 42

Considérant qu'un propriétaire ne peut avoir deux fronteaux sur le même lot.

Considérant que le propriétaire du No 297 paye dans l'entretien de la route et le pont Dupont.

Considérant que sur le même lot 297 il y a un chemin de front verbalisé ne peut en défrayer l'entretien.

En conséquence il est ordonné et statué que dès l'entrée en vigueur du présent règlement, le propriétaire des lots Nos 211-12-13 assumera à l'avenir les frais d'entretien de la côte Dupont à la place et en proportion du montant que payait dans le passé le propriétaire du No 297; dès lors le propriétaire du No 297 devra entretenir le chemin de front verbalisé qui se trouve à passer en face de la propriété de M. Albert Blouin, en allant chez M. Joseph Larouche pour la largeur de sa propriété.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi. Adopté

Proposé par M. Darius Montour, secondé par M. Ovila Godin que le grand inspecteur M. Oscar Lesieur soit autorisé à acheter 500 piquets effilés au meilleur compte possible. Adopté.

La séance est levée.

.....*P. B. B.*.....Maire.

.....*A. D.*.....Secrétaire-Trésorier.

Province de Québec,
Corporation municipale de Pointe-du-Lac

Je, Léo Paquin, ayant été élu conseiller de la municipalité de la Pointe-du-Lac pour le siège No cinq, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

MAR 7 1949

PAUL FLEURY
NOTAIRE
Vérificateur Autorisé
"Classe A 5-012"

serment d'office. Assermenté devant moi.
à la Pointe-du-Lac, ce
vingt-neufième jour de janvier 1948.

Alexandre Dugré. Secrétaire-Trésorier.....é.....

serment d'office. Je, Alfred Bourassa, ayant été élu conseiller
de la municipalité de la Pointe-du-Lac. pour le siège
No 2, jure solennellement que je remplirai avec honnê-
teté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur
de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit
en aide.

Assermenté devant moi
à la Pointe-du-Lac,
ce trentième jour de janvier 1948.
Alexandre Dugré. Sec.-Trés.....

serment d'office. Je, Raoul Godin, ayant été élu conseiller de
la municipalité de la Pointe-du-Lac, pour le siège No2
jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à la Pointe-du-Lac,
ce jour de février 1948.
Alexandre Dugré. Sec.-Trés.....

9/2/48
9
février
1948.

Province de Québec,
Corporation municipale de la Pointe-du-Lac.
Session régulière de la susdite municipalité
tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances le 9
février 1948 et à laquelle sont présents M. M. Louis
Beaulieu, Gérard Biron, Raoul Godin, Darius Montour,
Alfred Bourassa, Léo Paquin sous la présidence de M. le
maire Désiré Benoît.

Après la récitation de la prière et la lec-
ture du procès-verbal de la dernière assemblée les minu-
tes sont approuvées.

Correspon-
dance.

Rapport financier au 31 décembre 1947 tel
que vérifié par le notaire Paul Fleury, vérificateur.

Plainte de M. Roméo Lacroix.
Du Ministère de la Santé, re: Gisèle et Co-
lette Gignac.

Ministère des affaires municipales re: po-
lice de garantie no C-45854 au montant de \$2000.00
émise par la Prévoyance.

Du Dr Marc Trudel re: ordre en conseil con-
cernant l'adoption du drapeau fleurdelisé.

De la Corporation municipale du Comté de St-
Maurice, conformément au règlement des ventes pour arré-
rages de taxes.

A l'unanimité des membres du conseil une ré-
solution de félicitation est passée au gouvernement pro-
vincial concernant l'adoption du drapeau fleurdelisé.
Adopté.

A l'unanimité des membres du conseil le rapport de M. Paul Fleury, vérificateur, tel que lu est adopté.

A l'unanimité des membres du conseil M. Paul Fleury de Yamachiche est engagé comme vérificateur pour l'année 1948, aux mêmes conditions que l'an dernier.

Adopté.

A l'unanimité des membres du conseil il est proposé que le secrétaire-trésorier soit autorisé à transmettre au secrétaire-trésorier du comté de St-Maurice la liste des immeubles décrites plus bas qui devront être vendus pour arrérages de taxes au mois de Mai prochain, à moins que les dits arrérages en soient payés au préalable.

Adopté.

Nom.	Sup.	Cad.	R.	T.M.	T.S.	Int.	R.S.	Frais	Total.
↓ Josaphate Berthiaume.	14-00	510	6	.56	.36	.04	.16		1.14
Adélaïde Bourassa	9-00	306	4	1.04	.94	.08	.50	.29	2.85
Thomas Bourassa	13-80	578	7	.81	1.50	.05	.27	.29	2.92
	17-53	473	S.N.	9.79	8.25	.73	5.32	.29	24.38
↓ Clément Désaulniers.	9-66	470	"	"	"	"	"	"	"
	17-77	471	"	"	"	"	"	"	"
	40-00	472	"	"	"	"	"	"	"
	6-11	458	"	"	"	"	"	"	"
Oliva Dugré I.	65-00	552	7	3.93	1.25	.33	2.70	.29	8.50
Cécile Gélinas	2-00	185	3	.09	.13	.02	.33	.29	.86
↓ Albert Hamel	13-65	342	5	"	"	"	"	"	"
	13-50	340	5	"	"	"	"	"	"
	4-50	142	1	7.40	8.25	1.00	2.23	.58	29.49
Joseph Larouche	39-00	299	4	"	"	"	"	"	"
	37-80	300	4	"	"	"	"	"	"
	22-10	318	5	0.73	1.25	.78	4.87	.29	27.92
↓ M-Louise Ricard	18-00	460	S.N.	.17	.62	"	"	"	.79

A l'unanimité des membres du conseil le secrétaire est autorisé à payer de caisse à caisse un montant de \$0.88 consistant en dû sur rente seigneuriale par des lots inconnus.

Adopté.

A l'unanimité des membres du conseil une résolution est adoptée à l'effet de faire pression auprès du député provincial au fin d'obtenir un montant d'octroi nécessaire pour faire la continuation du chemin de Sainte-Marguerite à la Pointe-du-Lac en asphalte.

Adopté.

Oscar Lesieur (balance due)	\$40.30
Comptes. Menuiserie Moderne (tableau d'affiche \$6.00 réparation chaises et bancs)	24.50
Charles Lévesque, électricien La moitié:	9.00
Alexandre Dugré, voir liste détaillée	29.85
Philippe Bouchard, président,	2.00
LÉO Houle. Location de maison re: mise en nomin.	2.00
Notaire Paul Fleury.	25.00
Jules Godin, lumière salle paroissiale	7.50
Viateur Pépin, madrier rivière St. Charles	20.00
Revue municipale.	3.00
Corporation mun. du comté.	174.80

A l'unanimité des membres du conseil les comptes qui précèdent, sont adoptés. Adopté.

La séance est levée.

..... *Désiré Benoit* Maire

----- *Alex Sangué* ----- Secrétaire-trésorier.

12 Province de Québec,
avril Corporation municipale de Pointe-du-Lac.
1948.

Séance régulière de la sus-dite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents M.M. Raoul Godin, Gérard Liron, Louis Beaulieu, Darius Montour, Alfred Bourassa, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes sont approuvées.

Correspondance.

The Bell Telephone Co, demande de résolution autorisant la Compagnie à ériger un poteau dans la susdite municipalité.

A l'unanimité des membres du conseil il est résolu que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 16 Mars 1948 et les plans qui l'accompagnent et que M. Darius Montour surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

La Corporation unicipale du Comté de St-Maurice,
re: résolution, vente pour taxes.

A l'unanimité des membres du conseil, le secrétaire-trésorier du Conseil de Comté, M. Oscar Leclerc est autorisé à adjudger pour et au nom de la municipalité susdite les lots qui n'auront pas d'enchérisseurs lors de la vente pour taxe des dits lots par le conseil de comté.

Adonté.

Circulaire de la Revue municipale.

Circulaire du Ministère de l'Agriculture concernant l'inspecteur des mauvaises herbes et de la pirale du Maïs, à l'unanimité des membres du conseil M.M. Bernard Montour, Alcide Mainville, Ovila Vincent sont nommés inspecteurs des champs de blé-d'inde.

Du député provincial M. Marc Trudel, accusé de réception de la résolution du conseil au sujet du chemin sainte-Marguerite.

heure
avancée.

Résolution pour l'heure avancée, à l'unanimité des membres du conseil, il est résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire, (S.R.Q. 1941, ch. 2) à partir de dimanche, le 25 avril 1948, à minuit et une minute, le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce,

jusqu'au dimanche, 26 septembre 1948, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales pour son approbation.

..... Adopté.

Comptes.	Alexandre Dugré, assurance fidélité,	\$10.00
	Paul Germain, côte Thomas Garceau,	<u>1.50</u>
	Assistance publique,	<u>53.75</u>
	Corporation municipale du Comté (frais Ad. Bourassa)	<u>1.63</u>

A l'unanimité de tous les membres du conseil les comptes ci-haut mentionnés sont adoptés.

La séance est levée.

Désiré Benoit
-----Maire.

Alex. Dugré
-----Sec. Trés.

10
Mai
1948.

Province de Québec,
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac.

Session régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, de 10 mai 1948 et à laquelle sont présents M.M. Raoul Godin, Gérard Biron, Louis Beaulieu, Alfred Bourassa, Darius Montour, Léo Paquin sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Correspondance

The Bell Téléphone, pour accepter les travaux faits dans la municipalité.

A l'unanimité des membres du conseil il est décidé de faire mettre de la gravelle dans la côte Thomas Garceau afin de réparer le trou qui s'est fait en montant du côté des Trois-Rivières

Comptes.

Frais de vente au conseil de comté		
Clément Désaulniers, 14.60--	Albert Hamel 16.81	} \$31.41
Frédéric Livernôche, route Ad. Duplessis	30.00	
	Patrik Dupont	3.00
	Albert Hamel	5.00
	Thomas Benoit	1.50
	Oliva Blouin	1.50
	côte St. Lawrence Plant:	5.00
	route " " "	5.00
	Total:	51.00
Raoul Godin route Cyrille Mainville	30.00	
chemin Lucien Defoy.	3.00	33.00
Antonin Pratte, rang des Garceaux		17.00
Arthur Martin, route St. Nicolas		45.00
Léo Paquin, côte et route Emile Désaulniers		35.00

Armand Sills, route Cyrille Rouette	50.00	
" Livernoche	30.00	<u>80.00</u>
Henri Pratte, les 2 routes St. Charles (40.00 l'un)		<u>80.00</u>
Albert Blouin, route Milette,	30.00	
" Dupont,	30.00	
côte "	35.00	<u>95.00</u>
Ernest Comeau, réparation route St. Charles		<u>10.00</u>
Désiré Benoît, réparation côte Thomas Garceau		
4hres à .60 :	2.40	
4 " à .50 :	2.00	<u>4.40</u>
Paul Germain 5 " à .50 :	2.50	<u>2.50</u>
Marcel Grête 4 " à .50 :	2.00	<u>2.00</u>

A l'unanimité des membres du conseil les comptes qui précèdent sont adoptés.

La séance est levée.

Desiré Benoît
-----Maire.

Alex. Dugué
-----Sec. Trés.

14
Juin
1948.

Province de Québec,
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

Session régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances ce 14 juin 1948 et à laquelle sont présents M.M. Gérard Biron, Darius Montour, Alfred Bourassa, Léo Paquin sous la présidence de M. le maire Désiré Benoît.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Correspon-
dance.

Ministère de la Voirie: Que cette Corporation prie le ministre de la voirie de faire entretenir, conformément aux dispositions de la loi de la Voirie, aux frais du gouvernement, les chemins améliorés suivants, savoir:

Route St-Nicolas Gravelage 5,280 pi.

Ministère de la Santé, ré: Gisèle et Colette Gignac. Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que M. le maire aille s'informer auprès d'un avocat pour voir ce qu'il y aurait de mieux à faire dans le cas ci-haut mentionné. Adopté.

A l'unanimité des membres du conseil les évaluateurs sont priés de reviser le rôle d'évaluation avant le 28 juin 1948 pour l'année courante. Adopté.

A l'unanimité des membres du conseil un avis de motion est donné à l'effet qu'à une séance subséquente sera passé un règlement en vue de régler la construction de nouvelles bâtisses, le long de la route nationale. Adopté.

A l'unanimité des membres du conseil les comptes sont approuvés. Adopté.

Paul Germain, 16 heures à .50	\$8.00
Comptes. Joseph Hélie, Route Acadie,	15.00
Hervé Hélie, Gravelle, côte Ths. Garceau.	31.50

A l'unanimité des membres du conseil la présente séance est ajournée au 28 juin 1948, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions.- Adopté.

Désiré Benoit-----Maire

Alex. Luge-----Sec.-Trés.

28 Province de Québec,
juin Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.
1948.

Séance ajournée, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions ce 28 juin 1948 et à laquelle sont présents M.M. Alfred Bourassa, Raoul Godin, Gérard Biron Darius Montour sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la séance précédente les minutes sont approuvées.

Lecture des amendements au rôle d'évaluation aux nombres de 68.

	Cad.	Sup.	Ter.	Cons.	Eval.
✓1-Evaluer L. Et R. Houle	383			2000	2000
✓2-Aug. Octave Lemay	476			200	200
✓3-Eval. Phil. Guay camps No 1	132			100	
No 2	132			100	
No 3	132			75	275
✓4-Eval. Léo Bettez camps No 1	131			75	
2				75	
3				100	
4				100	
5				100	
6				75	
7				50	
8				75	
9				100	
restaurant				200	950
✓5-Ajouter 1 camp à Eddy Defoy	180			200	200
✓6-Eval. p. 243rd'Albert Dupont à Eddy Defoy	243		100	25	100
✓7- " M. Henri Black camp No 2	181-3		150	25	175
✓8-Trans. M. Thomas Garceau" à Paul Blais	p222			250	250
✓9-Eval. Thomas Garceau, vieille école.	232		150	3300	450
✓10-Eval empl. de Paul Blais	p222		200		200
✓11-Trans. P. Germain à Jim Lesvêques	223-4		150	150	300
12-Eval. Roger Pothier, maison	p196		200	500	
poulailler				50	750
✓13- " garage Oscar Germain (près vieil. mais)	197			150	150
✓14-Ajouter à Désiré Larivière	195			200	200
✓15-Trans. d'Ovila Camirand à Phil. Pothier	p7		350		350
✓16-Eval. à Napoléon Guilbert bâtiment	56			300	
garage				100	400
✓17-Eval. à Lucien Morel	p56		150	1500	1650
✓18- " à Jacques Rouette	p56		150		150
✓19- " à Léo Abbott	p222		150		150
✓20- " La Stawinigan W.P.	p4		500		500

✓21-Eval.	Phil. A Pothier 2 empl. 70x100	p2	500	1200	1700
✓22- "	Alphé Dumont	p2	250	400	650
✓23- "	Aurèle Leroux comps Nos	4 4		100	
				200	
				200	
				200	
				100	
	pas monté				
				300	
				300	
				300	
	maison au bord de l'eau			500	
	restaurant			1000	3200
✓24-Ajouter à	Eugène Poisson			200	200
✓25- "	" Léo Lambert		50	300	350
✓26- "	" W. Farrier		50	200	250
✓27- "	" Aimé Dion		50	400	450
✓28- "	" Albé Langevin (garage)			300	300
✓29-Eval.	Henri Berthiaume, maison.	17	500	1500	
	3x200.00 camps			600	
	garage			100	
	camps			25	2725
✓30-Eval.	dame Alexandrine Robichaud		200		200
✓31- "	Juliette Guilbert		400		400
✓32- "	J.E. Lamy, poulailler			3300	300
✓33-Ajouter à	" " " garage			100	100
✓34-Eval.	Ivan Goyette		300		300
✓35- "	Alide Bellemare, garage			150	150
✓36- "	Azarie Boucher camps No			50	
	1			100	
	2			50	
	3			50	
	4			100	
	5			50	
	6			100	
	7			100	
	8			100	
	9			100	
	10			100	
	11			150	1050
	restaurant			225	
✓37-Eval.	Roméo Senneville, garage.	23	300		
	maison pas fini			1000	1525
✓38- "	Jacques Lamothe pas fini		300	1000	1300
✓39- "	Paul-André Paradis pas fini		300	1000	1300
✓40-diminuer	Mme R. Berthiaume		200		200
✓41-Augmenter	" " "			200	200
✓42-Eval.	" " " solage			50	50
✓43- "	Albert Prince camps No			40	
	1			40	
	2			40	
	3			40	
	restaurant			3300	
	maison			400	
	grange, étable			200	
	poulailler			100	
	hangar			50	1170
✓44-Eval.	J.S.E. Roy, pas fini	22	300	400	700
✓45- "	Joseph Dupont, pas fini	22	300	300	600
✓46-Trans.	de dame Olias Dupont à Oliva Blouin	338-9	20		20

		Cad.	Sup.	Ter.	Cons.	Eval.
✓47-Trans	de Rosario Crête à Xavier Crête	273	75	75		75
48-Corriger	de Jacques Blais à Henri Bisson pour répartitions seulement	553				
✓49-Trans.	de Jeffr. Dupont à Arph. Bolduc					
✓50- "	" Barthélemy Isabel à Phil. Isabel					
✓51- "	" Edouard Lacoursière à Jos. Berth	557				
✓52- "	" Agapit Fafard à Freddy Diamond	✓ 457				
✓53- "	" Louis H. Bolduc à Chs Bolduc					
✓54- "	" Hector Trahan à Hervé Trahan					
✓55- "	" Rosaire Ruet à "ddy Defoy					
✓56- "	" Gérard Bolduc à Philibert Milette J.H.					
✓57- "	" Jimmy Colbert à Robby Colbert					
✓58- "	" Léonne Paquin à Armand Leclerc					
✓59- "	" Odilon Milot à Armand & Emilien Milot					
✓60- "	" Raoul Coulombe à Ovide Demontigny					
✓61- "	" Donat Milot à Emile Lemay					
✓62- "	" Phil. Martin à Donat Milot					
✓63- "	" Agapit Fafard à Octave Lemay	✓ 456-5				
✓64- "	" Charles Bérubé à Laurent Dupuis et H-Paul Boisvert					
✓65- "	" J. Octave Dupuis à Victor Brimbois					
✓66-Eval.	" Côte CHARTRAE	181-3	150	200		350
✓67-Ajouter	Paul Ringuet	p233	175			175

A l'unanimité des membres du conseil, les amendements tels que lus, sont adoptés, et Mr. le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés, en vertu de l'article 675 à signer les documents en conséquence. Adopté.

Comptes. Ernest Comeau \$10.00
Plage à la Pointe 3.35
Ces comptes sont adoptés à l'unanimité des membres du conseil.

La séance est levée.

Desiré Benoit
-----Maire.
Alex. Dugé
-----Sec.-Trés.

9
Aout. Province de Québec,
1948. Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.
Séance régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances et à laquelle sont présents M.M. Louis Beaulieu, Alfred Bourassa, Darius Montour sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes sont approuvées.

Correspondance.

Joseph Hélie, demandant clôtures.
Les Frères, demandant clôtures.
Lajoie et Lajoie, renseignements re: Gisèle et Colette Gignac.

Ministère de la Voirie, consentement pour entretien de la route St-Nicolas par le dit Département.

Consentement du Conseil relativement à la demande de Bell Telephone Co. pour l'installation de deux poteaux et un ancrage dans le rang St-Charles.

Consentement du Conseil relativement à la demande de la Cie Shawinigan W. & P. pour l'installation électrique dans les rangs des Petites-Terres, St-Nicolas et St-Joseph tel qu'indiqué sur les bleus des dessins Nos A-5093 et A-5064.

Régie Provinciale de l'électricité concernant la demande de la Cie Shawinigan W. & P. tel que mentionnée plus haut.

Comptes.	Albert Blouin, travaux de clôtures & chemins.	\$73.75
	Lajoie & Lajoie, Frais légaux.	<u>7.00</u>

A l'unanimité des membres du conseil ces comptes sont approuvés.

Considérant que les prévisions budgétaires des dépenses et des revenus de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac pour l'année financière 1949 s'établissent comme suit:

Dépenses.

Administration générale.

	Salaire	\$300.00	
	Répartitions	50.00	
	Cautionnement	10.00	
	Timbres, Papeteries, voyages	50.00	
	Rôle d'évaluation.	10.00	
	Vérification.	25.00	
	Frais Légaux.	<u>25.00</u>	\$470.00
Autres dépenses Administration.			
	Election	5.00	
	Salle de réunion	20.00	
	Subvention	<u>50.00</u>	75.00
Travaux publics.			
	Entretien voirie hiver (répart)		600.00
	Municipal. route, colture, pont		500.00
Conseil de Comté.			175.00
Assistance publique.			150.00
Divers.			<u>100.00</u>
Total.			2070.00

Revenus

Répartition routes.	550.00
Taxe foncière générale 455639x.35	1594.73
Total.	<u>2144.73</u>

Surplus prévu.	\$74.73
----------------	---------

Considérant que les dépenses prévus telles que décrites ci-dessus s'élèvent à \$2070.00 et les revenus autres que la taxe foncière à \$550.00.

Considérant que pour solder la différence entre tels revenus et le total des dépenses une somme de \$1520.00 est nécessairement requise.

Considérant que l'évaluation des biens-fonds imposables est de \$455,639.00

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil qu'une résolution soit adoptée séance tenante aux fins d'imposer une taxe foncière générale de 0.35 par cent piastres d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité tels qu'inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, afin de pourvoir au paiement des dépenses générales de cette municipalité.

Adopté.

REGLEMENT NO 43.

Province de Québec,
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.
Règlement de Construction.

Considérant qu'il n'ay a aucun règlement de construction en vigueur dans la susdite Municipalité;

Considérant qu'avis de motion a été donné conformément à la loi:

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil qu'un règlement intitulé "Règlement de Construction" et portant le numéro 43, soit et est adopté décrétant ce qui suit:

1o Tous édifices de nature quelconque, maisons d'habitations, restaurants, postes de gazoline, garages, hangars, etc., qui seront construits à l'avenir devront l'être selon les données suivantes: A la Pointe-du-Lac, le long de la route Nationale en partant des limites de la Banlieue des Trois-Rivières et jusqu'aux limites de la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac, un espace de 35 pieds devra être laissé entre la ligne du terrain faisant face au chemin et celle de l'alignement de la fondation de l'édifice;

2o Toutes maisons d'habitations, restaurants, et bâtisses publiques devront être construites en matériaux de construction usuellement employés et les papiers à lambris goudronnés ou à couverture ordinairement vendus en rouleaux, ainsi que les débris de tôles, de bois, papiers, ou autres débris, ne doivent pas être employés comme revêtement extérieur de la finition de l'édifice;

3o Les Bâtiments accessoires sauf les bâtiments de ferme doivent être situés dans la cour à l'arrière du bâtiment principal.

4o Le Conseil devra nommer par résolution un ou plusieurs inspecteurs de construction pour faire appliquer les prescriptions; du présent règlement;

5o Personne ne pourra édifier une construction nouvelle, ou transformen considérablement une construction en changer la nature, sans avoir au préalable obtenu de l'inspecteur de son arrondissement une autorisation par écrit,

exception faite pour les bâtiments de ferme. Les Honoraires à payer pour l'obtention de ce permis seront de \$1.00 dont 0.50 pour l'inspecteur et 0.50 pour la Corporation, et seront payables à l'inspecteur;

6o En même temps que son autorisation par écrit l'inspecteur remettra à la personne qui demande l'autorisation de construire, une carte signée par l'inspecteur indiquant l'obtention du permis. Cette carte devra être affichée à l'extérieur de la Bâtisse bien en vue du public, pendant toute la durée de la construction de la réparation;

7o Tout propriétaire qui contreviendra à quelqu'une des dispositions du présent règlement se rendra coupable d'une infraction et sera passible d'une amende n'exécant pas \$20.00 et des frais.

Si une infraction au présent règlement est continue cette continuité constitue jour par jour, sauf bonne foi, une offense séparée.

A défaut du paiement, dans les quinze jours après le prononcé du jugement de la dite amende et des frais, la personne ainsi trouvée coupable pourra être condamnée à un emprisonnement ne devant pas être de plus d'un mois. Cet emprisonnement cessera dès que l'amende et les frais ont été payés.

Le présent règlement entrera en vigueur selen la loi.

Ce 9 aoub 1948.

Adopté.

(Signé) *Désiré Benoit* Maire.

" *Alex. Duque* Sec.-Trés.

La séance est levée.

Alex. Duque Maire.

Désiré Benoit Sec.-Trés.

13 sept.
1948.

Province de Québec,
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

Séance régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions ce treize septembre mil neuf cent quarante-huit, et à laquelle sont présents M.M Alfred Bourassa, Raoul Godin, Gérard Biron, Léo Paquin, sous la présidence de M.le Maire Désiré Benoît.

Comptes.

Assistance publique	\$79.50	\$79.50
Philippe Guay (Piquets 232)		27.84
Josaphat Berthiaume 40 hrs.		20.00
Oscar Lesieur 50 hrs.		25.00

A l'unanimité des mebres du conseil , ces comptes sont approuvés .

La séance est levée.

Désiré Benoit maire
Alex. Duque sec. trs.

Province de Québec.

Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac.

Séance régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions ce douzième jour d'octobre 1948, et à laquelle sont présents MM. Darius Montour, Alfred Boussa, Raoul Godin, Louis Beaulieu, Gérard Biron sous la présidence de Mr. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont approuvées.

Lettre de son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier invitant la municipalité à souscrire en faveur de l'Université Laval.

Lettre de Mr. le Chanoine Patry président du comité central de la souscription à Laval demandant la souscription de la municipalité.

Il est proposé par Mr. Gérard Biron, secondé par Mr. Darius Montour que pour faire suite à la recommandation de notre Evêque, Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier et en conformité des pouvoirs accordés à ce conseil par l'article 4 de la loi Georges VI, chapitre 5, une donation soit faite au Syndicat des Fiduciaires de l'Université Laval au montant de cent dollars, (100.00) payable en quatre versements annuelles, égaux et consécutifs de \$25.00 chacun, sans intérêt, le premier versement devenant dû et échu le 1er janvier 1949, et les autres, le 1er janvier de chacune des années subséquentes. La présente résolution entrera en vigueur dès son approbation par la commission municipale de Québec.

Adopté

Rémi Rivard, route Brise-culotte (bas)	\$ 25.00
Alexandre Dugré, voyage à Shawinigan	7.00
Gaston Payette, 3 madriers	13.50
Roméo Gauthier, ouvrage au pont Fafard	3.00
Bruno Garceau, 125 pds bois	6.25
Ulric Lesieur, crampes, broches et tél.	37.00
Gilbert Lafontaine, réparation divers	5.25
Omer Houle 50 piquets	6.50
Armant Houle, 5 jours	20.00
Oscar Lesieur, 100 piquets, 6 jrs	37.00
Paul Germain, 2 hrs	1.00

Il est proposé par Mr. Alfred Bourassa secondé par Mr. Raoul Godin l'adoption des comptes qui précèdent.

Adopté.

Il est proposé par Mr. Darius Montour secondé par Mr. Louis Beaulieu de nommer Mr. Mastal Montour inspecteur et contrôleur du règlement No 43, dit de construction.

Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit maire.

Alex. Dugré sec. trés.

Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

Séance régulière de la sus-dite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions ce huitième jour de novembre 1948, et laquelle sont présent M. M. Darius Montour, Alfred Bourassa, Léo Paquin, Gérard Biron, sous la présidence de mr. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont approuvées.

comptes

Philippe Guay, piquets-----	\$13.25
Alex. Dugré, timbres, bakai, porte noussière,-----	8.75
Rémi Rivard, balance route brise-culotte-----	15.00
Gérard Vallancourt, re. accident de machine-----	25.00

Proposé par mr. Darius Montour secondé par mr. Léo Paquin l'adoption des comptes précédents.

Adopté

Sur proposition de mr. Alfred Bourassa appuyé par mr. Gérard Biron le compte de mr. Maurice Doyon concernant la réparation de machine de mr. Gérard Vaillancourt soit payé au complet advenant que ce dernier n'accepterait pas le montant de \$25.00 comme règlement final sur cette facture.

La séance est levée.

Désiré Benoit maire
Alex. Dugré sec.-trés.

Province de Québec,
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

Séance spéciale régulière convoquée par avis spéciale en date du 1er jour de décembre 1948 et adressée à chacun des conseillers sur l'ordre du maire M. Désiré Benoit, laquelle séance est tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions ce septième jour de décembre 1948 et y sont présents: M. M. Louis Beaulieu, Raoul Godin, Alfred Bourassa, Darius Montour, Gérard Biron, Léo Paquin sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont approuvées.

Commission municipale de Québec, autorisation de donation de \$100.00 à l'Université Laval.

A l'unanimité des membres du conseil une résolution est adoptée en vu de faire une demande d'octroi au Gouvernement Provincial au fin d'entretenir le chemin d'hiver qui relie Ste-Marguerite au village de la Pointe-du-Lac sur une longueur de 3 $\frac{1}{2}$ milles. Cette résolution est passée sur demande de tous les contribuables qui demeurent sur le parcours de la route pour lequel est demandé l'entretien.

Le conseil vous prie d'excuser le retard apporté à faire cette demande mais nous croyons qu'en faisant diligence de votre côté nous pourrions avoir une réponse favorable à notre demande. Nous vous ferons remarquer qu'il existe, sur ce chemin, un service d'autobus de Carrier & Frères par laquelle voyage à Trois-Rivières une vingtaine de travailleurs et environ 7 écoliers soir et matin en plus des voyageurs irréguliers.

Adopté.

Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales
\$442.87

Henri Pratte	5½ heures d'ouvrage	\$5.50
Alfred Bourassa		\$4.50
Jules Godin	éclairage de la salle	\$7.50
Alex. Dugré	timbres \$1.00 tél. \$6.50	\$7.50

Proposé par D. Montour sec. Léo Paquin l'adoption des comptes qui précèdent.

Adopté.

Le conseiller Louis Beaulieu donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente sera passé un règlement concernant la protection des animaux pur sang et la production laitière en toute saison.

La séance est levée.

MAR 7 1949

PAUL FLEURY

NOTAIRE

Vérificateur Autorisé

"Classe A 5-012"

Darius Benoit maire.
Alex. Dugré sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

Séance régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle sont présents MM. Darius Montour, Alfred Bourassa, Oscar Lesieur, Alcide Comeau et Raoul Godin sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Correspon-
dances.

Du ministère de la Voirie, accusé de réception pour une demande d'octroi pour entretenir chemin d'hiver; refusé.

Régie Provinciale de l'électricité, permis de construire une ligne triphasée à 230,000 volts sur une distance d'environ 40 milles, par la Cie Shawinigan.

Sur proposition du conseiller Alfred Bourassa secondé par le conseiller Darius Montour, le notaire Paul Fleury est engagé comme vérificateur pour l'année 1949. Adopté.

Comptes:

Philippe Bouchard (50 piquets et président d'électi)	\$8.50
Henri Pratte (7 heures d'ouvrage)	7.00
Imprimerie St-Patrice (enveloppes)	5.29
Corp. mun. du Comté (cotisation)	182.26
René Thibeault (53 heures)	26.50
Armand Houle (12½ jours)	50.00
Bruno Gauthier	4.00
Pierre Bouchard	4.00
Oscar Lesieur (8 jours)	32.00
Léo Houle (élections)	2.00

M. Darius Montour propose, secondé par M. Raoul Godin l'adoption des comptes qui précèdent.

Sur une plainte des résidants du rangdes Petites-Terres, le long duquel passe l'autobus Carrier & Frères le conseil demande à la dite Compagnie:

1e- de rajuster la station No 3 en face de la demeure de M. M. Thomas Garceau au lieu de la laisser comme au dernier changement qui s'est opéré samedi dernier le 12 du mois courant, chose qui rend cher le transport des voyageurs qui demeurent aux environs de M. Thomas Garceau.

2e- de faire en sorte que tous les voyages se rendent au village de la Pointe-du-Lac, puisque nous avons maintenant un

chemin bien entretenu.

3e- de donner suite aux représentations que fera à la dite compagnie le représentant des voyageurs du rang sus-mentionné M. Jimmy Lévesque qui est porteur des dites demandes. Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

LOI CONCERNANT LA PROTECTION DES ANIMAUX PUR SANG:

Attendu que la loi concernant la protection des animaux pur sang n'est applicable qu'aux municipalités qui ont passé un règlement à cet effet. Attendu qu'un avis de motion a été donné dans ce sens le 1er décembre 1948 dernier. Il est proposé par M. Darius Montour et secondé par M. Oscar Lesieur qu'un règlement soit et est adopté en vue que la dite loi s'applique à la date de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit maire.

Alfred Auger sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

Séance régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions ce onzième jour d'avril mil neuf cent quarante-neuf, et à laquelle sont présents MM. Oscar Lesieur, Raoul Godin, Alcide Comeau, Darius Montour, Alfred Bourassa, Léo Paquin sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres- Requête des rangs Acadie, St-Nicolas, St-Joseph deman-
pondance. dant à la Régie Provinciale des Transports & Communications et à la Cie Carrier & Frères de passer leur autobus sur la vieille route de l'Acadie.

La Cie Carrier & Frères Ltée accusant réception de la copie de résolution demandant le rajustement de la station No 3 sur le rang des Petites-Terres.

The Shawinigan Water & Power Co.:RE:Ligne d'énergie électrique entre Trois-Rivières et Sorel.

Demande de clôture de route par Mme Joseph Garceau, Armand Alarie, et Raoul Godin, les Frères.

Corporation Municipale du Comté invitation aux estimateurs maire et secrétaire-trésorier d'assister aux cours des estimateurs donnés à Yamachiche le 3 mai prochain.

Une délégation des contribuables du rang des Petites-Terres sont ici pour demander au député du comté de faire entretenir le chemin entre Ste-Marguerite et la Pointe-du-Lac, village, par le gouvernement et à ses frais; et faire faire le pont Garceau.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu d'appuyer la demande de M. le Maire, par téléphone de 10 avril, au près du député l'honorable Dr Marc Trudel de mettre sur la voirie provinciale le bout de chemin entre Ste-Marguerite et le village de la Pointe-du-Lac ainsi que le pont chez M. Thomas Garceau. Ce chemin ainsi que ce pont

N^o 44
Chap. 136
S.P. 2. 1941

sont en très mauvais état et très dangereux. Le Conseil serait intéressé à savoir si oui ou non et quant le département de la voirie serait en mesure de réparer ou refaire ce chemin et ce pont ci-haut désignés; et que copie de cette résolution soit envoyée au Ministère de la Voirie et au député l'honorable Dr Marc Trudel.

Adopté.

Leçture du rapport financier 1948 tel que vérifié par M. Paul Fleury en date du 7 mars 1949.

A l'unanimité des membres du Conseil, le rapport financier ci-haut désigné est adopté tel que lu. Adopté.

M. le Conseiller Darius Montour donne avis de motion qu'à la prochaine séance régulière du Conseil, il sera présenté un règlement pour prohiber l'octroi de licence pour salle de danse dans les limites de cette municipalité, et pour demander la révocation des licences en cours, s'il y en a. Adopté.

Comptes.

Paul Fleury, vérification	\$ 25.00
Alex. Dugré, 2 avis publics 1.00	
assur. fid. 10.00 et timbres 2.00	\$ 13.00
Rémi Rivard, Route Rivard	\$ 40.00
Arthur Martin, " St Nicolas	\$ 45.00
Joseph Hélie, " Acadie	\$ 40.00
Antonin Pratte, " des Garceau	\$ 20.00
Albert Blouin, " Milette & Alb. Blouin	
Côte Dupont & Thos. Garceau	\$ 25.00
Raoul Godin, " Godin & chemin Defoy	\$ 37.50
Frédéric Livernoche, route Adolphe Duplessis	\$ 25.00
Henri Pratte, Route du 5 au 6 & du 6 au 7	\$ 100.00
Armand Sills, " Cyrille Rouette & Livernoche	\$ 80.00
Edmond Paquin, Côte Emile Désaulniers	\$ 25.00
Conrad Martin, " Anicet Désaulniers	\$ 5.00
Agapide Fafard, " Denis Milot	\$ 20.00
Armand Houle, 200 Piquets	\$ 26.00

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil les comptes qui précèdent.

Il est résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch.2), à partir de dimanche, le 24 avril 1949, à minuit et une minute, le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce, jusqu'au dimanche, 25 septembre 1949, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales pour son approbation. Adopté.

M. le Conseiller Oscar Lesieur appuyé par M. le Conseiller Alfred Bourassa propose de nommer les inspecteurs agraires et de voirie, ainsi que les autres officiers municipaux de cette corporation:

1- Pour le grand chemin du roi dans le haut de la paroisse depuis la terre de Carolus Lesieur jusqu'au No 131 inclusivement M. Lionel Houle, inspecteur.

2- Pour le grand chemin du roi depuis la ligne de la Banlieue jusque chez Alfred Théberge, ainsi que la route des Duval jusqu'au 2e rang et le pont Livernoche, M. Bernard Montour, inspecteur.

3- Pour le grand chemin du roi, depuis chez Alfred Théberge, No38 du cadastre jusqu'au No 58, ainsi que la route Livernoche, M. Albert Prince, inspecteur.

4- Pour le 2e rang, depuis la voie ferrée jusqu'à la ligne de Ste-Marguerite, M. Julien Proulx, inspecteur.

5- Pour le 3e rang, depuis le pont chez Hubert Trotter jusqu'au 4e rang, ainsi que la route chez Elzéar Dupont, celle en avant chez Albert Blouin et le rang, M. Henri Pratte, inspecteur.

6- Pour la concession St-Charles depuis le No 355 exclusivement, jusqu'à la profondeur du 5e rang, ainsi que la route Cyrille Mainville et le pont chez Adolphe Duplessis, M. Albé Dupont, inspecteur.

7- Pour la route du 6e rang, ainsi que le cordon du 6e M. Antonio Blais, inspecteur.

8- Pour le 7e rang, depuis l'extrémité nord-est de ce rang jusqu'à la terre de M.J.A.Edmond Gauthier No 573 du cadastre, ainsi que la route du 6e rang, Antonio Blais, inspecteur.

9- Pour le 7e rang, depuis l'extrémité sud-ouest de ce rang jusqu'au No 573 inclusivement, terre de J.A.Edmond Gauthier, ainsi que la petite route du 7e rang M. Bruno Garceau, inspecteur.

10- Pour la route de L'Acadie depuis le grand chemin jusqu'à la ligne d'Yamachiche, M. Jules Gélinas, inspecteur.

11- Pour la concession de St-Nicolas, depuis chez Ovila Vincent jusqu'à l'extrémité de ce rang M. Roméo Gauthier, inspecteur.

12- Depuis le rang St-Nicolas, près du No 493, jusqu'à la ligne de Yamachiche par le 2e rang, y compris la route chez Alfred Garceau, M. Victor Brimbois, inspecteur.

13- Pour le village des Garceau, depuis la route de l'Acadie jusqu'aux numéros 354 et 355 exclusivement, M. Louis Beaulieu, inspecteur.

14- Inspecteur municipal, M. Gérard Biron.

15- Inspecteurs agraires:

Pour l'arrondissement champêtre No 1 comprenant les rangs de l'Acadie, St-Joseph, St-Nicolas et des Garceau, M. Amédée Berthiaume, inspecteur.

Pour l'arrondissement champêtre No 2 comprenant le grand chemin du roi de la ligne du village à la ligne de la Banlieue, les rangs Ste-Marguerite, Petites-Terres et le village des Crête, M. Philippe Denoncourt, inspecteur.

Pour l'arrondissement champêtre No 3 comprenant les 3e, 4e, 5e, 6e, 7e rangs et le rang St-Charles, M. Frédéric Livernoche, inspecteur.

16- Estimateur: MM. Auguste Garceau, Omer Houle et Ernest Comeau.

17- Gardiens d'enclos: MM. Bruno Désaulniers et Armand Alarie.

Adopté, à l'unanimité, des membres du Conseil.

Les membres du Conseil de Pointe-du-Lac sont heureux d'accepter avec empressement l'invitation des Royaux des Trois-Rivières Inc. à assister à la soirée Pointe-du-Lac,

le mardi 24 mai 1949.

Nos meilleurs vœux de succès dans votre programme et sincères félicitations pour l'heureuse initiative que vous avez prise en organisant de telles soirées.

La Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac,
par: Alexandre Dugré, sec.-trés.

La séance est levée.

Désiré Benoit MAIRE.
Alexandre Dugré SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC;
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

Séance spéciale de la susdite municipalité, régulièrement convoquée par avis spécial à chacun des conseillers par malle et en date du 26 avril 1949, à laquelle assemblée sont présents: MM. Raoul Godin, Alcide Comeau, Alfred Bourassa, Darius Montour, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation à la présente assemblée, qui est tenue en considération des sujets suivants; savoir: donner un avis de motion aux fins d'amender le règlement No 43, dit, de construction.

M. le Conseiller Darius Montour donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente sera étudié et adopté s'il y a lieu un règlement aux fins d'amender ou abroger le règlement No 43, dit, de construction. Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit MAIRE.
Alexandre Dugré SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

9 mai 49

Séance régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: MM. Darius Montour, Alfred Bourassa, Oscar Lesieur, Raoul Godin sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres-
pondance.

Lettre de démission de l'inspecteur Gérard Biron.
Ministère de la Voirie accusé de réception d'une résolution de la dernière assemblée du conseil demandant la réfection du pont Garceau et l'entretien du chemin entre Ste-Marguerite et Pointe-du-Lac.

REGLEMENT NO 45.

Attendu que la population de la municipalité de Pointe-du-Lac dépasse sensiblement mille âmes durant la saison d'été et qu'il n'y a aucune organisation policière en cette municipalité, il est décidé ce qui suit:

Sur proposition de M. le conseiller Oscar Lesieur, appuyé par M. le conseiller Raoul Godin le règlement suivant est adopté:

MUNICIPALITE DE POINTE-DU-LAC,
COMTE DE ST-MAURICE.

REGLEMENT NO 45.

L'octroi de licence pour tenir une salle de danse est prohibé dans les limites de cette municipalité pour toute nouvelle salle de danse qui n'a pas obtenu une autorisation préalable des autorités locales.

Les licences en cours (s'il y en a) sont sujettes à être révoquées en tout temps s'il y a plainte, désordre, immoralité.

Suivant l'usage, le Percepteur du Revenu provincial pour le district ainsi que le Contrôleur du Revenu devront se conformer au présent règlement. Par la suite, le Contrôleur du Revenu sévira chaque fois que ce conseil l'avertira qu'il y a une nouvelle salle de danse non autorisée dans cette municipalité ou qu'il y a eu abus dans les salles tolérées.

Adopté à la séance régulière du neuf mai mil neuf cent quarante-neuf.

(signé) Désiré Benoit, maire.

" Alex. Dugré, Sec.-trés.

Il est proposé par M. le conseiller Alfred Bourassa, appuyé par M. le conseiller Darius Montour et résolu:

- 1- que dès demain le secrétaire-trésorier publie ces règlements en la manière requise par la loi;
- 2- que copie certifiée du règlement ainsi que de l'avis public soit envoyée après-demain au Procureur général, au Contrôleur du Revenu et au Percepteur de Revenu pour le district.

AMENDEMENT AU REGLEMENT NO 43.

Attendu que nous avons une demande d'amendement au règlement No 43 présenté à la dite Corporation.

Attendu qu'un avis de motion a été donné en bonne et due forme.

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Darius Montour, appuyé par M. le conseiller Alfred Bourassa et résolu qu'un amendement au règlement No 43, dit de construction soit et est adopté comme suit:

Le règlement No 43, dit de construction demeure en vigueur comme par le passé sauf ce qui suit: sur les lots 11, 14, 15, 16, 17 et sur une partie du lot No 10 du cadastre officiel de la susdite municipalité, la partie du lot No 10 située du côté Ouest de M. Arthur Laperrière ou de tout autres propriétaires à l'avenir de ces terrains, sur les lots ou parties de lots ci-haut mentionnés et du côté Sud de la route nationale seulement un amendement est passé en vue de laisser construire ou réparer toute construction à 20 pieds de l'alignement du solage de la construction.

Toutes les autres conditions du règlement No 43 demeurent en vigueur telles quelles.

Fait et passé ce neuvième jour de mai mil neuf cent quarante-neuf.

(signé) Désiré Benoit, maire.

" Alex. Dugré, sec.-trés.

Comptes.	Thomas Houle	} RE: Sauvageau I RE: pont dans la route Rivard.	\$ 9.00
	Viateur Pépin		8.00
	Raoul Godin		13.45
	Paul Proulx, (500 piquets à \$15.00)		75.00
	Frédéric Livernoche (entretien d'hiver)		5.00
	Bruno Garceau		64.02
	Alfred Garceau		4.00
	Donat Descôteaux		4.00
	Athanase Houle		4.00
	Euchariste Descôteaux		4.00
	Jules Levasseur		4.00
	Jules Gélinais		4.00
	Gilbert Lafontaine		4.00
	Eddy Gravel		4.00
	Rémi Rivard		4.00
	Léo Thibeault		4.00
	Oscar Lesieur		4.00
	Victor Brimbois	4.00	
	Paul Garceau	.90	

M. le Conseiller Darius Montour propose l'adoption des comptes qui précèdent, il est appuyé par M. le conseiller Raoul Godin. Adopté.

Proposé par M. Darius Montour, secondé par M. Alfred Bourassa que M. Oscar Lesieur soit nommé grand inspecteur de la Municipalité en remplacement de M. Gérard Biron. Adopté.

La séance est levée.

Darius Benoit MAIRE.

Alex. Augé SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

13 juin
1949.

Séance régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions ce treizième jour de juin mil neuf cent quarante-neuf, et à laquelle sont présents MM. Alfred Bourassa, Léo Paquin, Oscar Lesieur sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres-
pondance.

S'informer au Bureau du revenu de la Province comment il se fait que nous ne sommes pas capables de faire comme au village, au sujet des licences pour salles de danse.
AMENDEMENTS AU RÔLE D'EVALUATION.

TRANSFÈRES.

NO	NOMS	lieu	CAD.	SUP.	TER.	CONST.	TOTAL.
✓1	Herménégilde Guilbert à Louis Beau-	364	5.0	50.		50.	
✓2	Euclide Chartay à Francis Côté	181		75.	200.	275.	
✓3	Olivia I. Dugré à Emilien Milot	552	65.	100.		100.	
✓4	Dame Sylva Paquin à Faïda Paquin	280	13.5	80.		80.	
✓5	Philippe Rheault à Ernest Brochu	544	25.0	100.		100.	
✓6	Didace Fortier à J.O. St-Laurent	15	.60	200.	500.	700.	
✓7	Dame Adélar Pallé à Nap. Vézina	302	29.0	200.		200.	
✓8	Succ. Chs Milette à Lucien Blanchet	te 218-21	21.0	500.	200.	700.	

(suite)

NO NOMS	CAD.	SUP.	TER.	CONST.	TOTAL.
✓9. Trefflé Rouette à Armand Gagné	280	14.0	80.		80.
✓10 Eddy Defoy à Armand Gagné	275	27.0	150.		150.
✓11 Dionis Désaulniers à Aimé Désauln.	576	13.6	250.		250.
✓12 Ovila Camirand à Philippe Pothier	8	4.0	30.		30.
✓13 Ovila Camirand à Philippe Pothier	197	307	20.	20.	20.
✓14 Emile Paquin à Freddy Diamond	588	15.5	50.		50.
✓15 Joseph Gauthier à Paul Gauthier	409-10-602-31.2-1300.				1300.
✓16 Thos.T. Rouette à Robert Lagotte	550-51	22.5	125.		125.
✓17 Succ.Archille Balduc à P.E. Dubé	308	13.5	120.		120.
✓18 St. Lawrence Plantation à Arthur Robitaille, Toute la propriété.					
✓19 Dame Jos. Ida Lamy à Ernestas Boucher	586	20.0	300.		300.
✓20 Agapide Fafard à Georges Forget	483	3.0	25.	50.	75.
✓21 Alfred Bourassa à Sylvio Doucet	234	0.5	150.	400.	550.
✓22 Alfred Bourassa à Sylvio Dupont	234	1.0	150.		150.
✓23 Ovila Camirand à J.W. Gervais	203	1.0	500.	100.	600.
✓24 Roger Pothier à Juliette Projean	196	1.0	200.	550.	750.
CHANGEMENTS.					
✓25 Donat Guilbért ajouter	182	50'	150.	200.	350.
✓26 Léo Guilbert "	182	50'	150.	200.	350.
✓27 Lucien Pothier "	182	50'	150.	200.	350.
✓28 Lucien Pothier "	182	1.0		50.	50.
✓29 Louis Black "	182			25.	25.
✓30 Alfred Bourassa évaluer	234	5.0	75.	500.	575.
✓31 Mme Pierre Moisan ajouter				200.	200.
✓32 Lucien Pothier " moulin				100.	100.
✓33 Jim. Lévesque " ter.	223		350.	1050.	1400.
✓34 Josaphat Sévigny transf. bâtisse à terrain					
✓35 Jes. Larouche évaluer moulin				250.	250.
✓36 Roméo Lacroix ajouter				700.	700.
✓37 Donat Milôt "				300.	300.
✓38 Josaphat Berthiaume "				150.	150.
✓39 Jean Berthiaume "				50.	50.
✓40 Donat Descôteaux "				200.	200.
✓41 Jules Gélinas "				100.	100.
✓42 Dame Noé Milot "				500.	500.
✓43 Albertino Loyer à Dame Noé Milot	167	1.75	15.		15.
✓44 Ulric Lesieur ajouter				200.	200.
✓45 Oscar Lesieur "				100.	100.
✓46 Liobel & Roland Houle ajouter				600.	600.
✓47 Ovila Vincent ajouter				100.	100.
✓48 Paul André Paradis "				200.	200.
✓49 Jacques Lamothe "				200.	200.
✓50 Dame R. Berthiaume "				700.	700.
✓51 Dame R. Senneville "				300.	300.
✓52 Aristide Boucher évaluer				1500.	1500.
✓53 Aurèle Leroux ajouter				200.	200.
✓54 Bernard Montour "				300.	300.
✓55 P.B. Kimball "				3300.	3300.
✓56 Alexandrine Robichaud ajouter				800.	800.
✓57 Juliette Guilbert "				1000.	1000.
✓58 Yvan Goyette évaluer				550.	550.
✓59 A. Viateux Sills "			300.	400.	700.
✓60 Jean-Bte Pothier ajouter				200.	200.
✓61 Lucien Paquin "				100.	100.
✓62 Arthur Laperrière "				300.	300.

(suite)		CAD.	SUP.TER.	CONST.	TOTAL.
NO	NOMS				
✓63	Alex. Cloutier ajouter		100.		100.
✓64	Didace Fortier enlever			550.	550.
✓65	Didace Fortier évaluer		100.		100.
✓66	Azarie Boucher à Antoine St-Pierre	34	50' 200.	50.	250.
✓67	Azarie Boucher à Raoul St-Hilaire	34	50' 200.	50.	250.
✓68	Azarie Boucher à Jean ³ Louis Bruno	34	50' 200.	200.	400.
✓69	The Shawinigan Water & Power Co.				
	89 poteaux à 25.00 -	2225.00			
	4 " à 25.00	100.00			
	1 transformeur	100.00			
					2425.00

M. le Conseiller Oscar Lesieur propose, appuyé par le conseiller Alfred Bourassa l'adoption des 69 amendements au rôle d'évaluation tel que préparé par les évaluateurs.
Adopté.

Comptes.	Xavier Guay	\$ 5.00
	Ernest Comeau, machine évaluateurs	10.00
	J.-Bte Rouette, 4 repas "	3.41
	Antonio Blais, fait leepont du 7 ^e rang	16.00
	Paul Garceau, 1 journée au pont Rivard	4.00
	Armand J. Lamy, 11 rouleaux de broche	64.35
	R. Duchesne & Fils, 100 lbs crampes	9.50
	J.B. Grenier, aiguisage des piquets	17.50
	Guy Thibeault, 50 heures	25.00
	Léo Thibeault, 44 heures, voyage 1.00	24.00
	Clément Berthiaume, 20 heures	10.00
	Robert Houle, 11 heures	5.50
	Jean Berthiaume, 35 heures	17.50
	Henri Désaulniers 5 heures	2.50
	Oscar Lesieur, 50 heures	25.00
	Paul Proulx, balance du compte piquets	25.00
	Proposé par M. Alfred Bourassa, secondé par M. Léo Paquin l'adoption des comptes qui précèdent.	
	La séance est levée.	

Darius Benoit Maire.
Alex. Berger Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

11 juillet 1949. Séance régulière de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, ce onzième jour de juillet mil neuf cent quarante-neuf, et à laquelle sont présents: MM. Darius Montour, Alfred Bourassa, Raoul Godin, Oscar Lesieur, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.
Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres-	Bureau du Revenu de la Province, refusant l'adoption	
pondance.	du règlement No 45.	
Comptes.	P.H. Marineau, pancartes	\$26.44
	P.A. Gouin Enrg., 1 tarrière	3.25
	Alcide Mainville, 500' de bois	25.00

Guy Thibeault, 113 heures	\$56.50
Léo Thibeault, 88 hres, 8 morceaux 2X4, voy. Yamach.	48.45
Oscar Lesieur, 60 heures	30.00
Thomas Bellemare, 7 heures	42.00
Roul Godin, 42 heures,	21.00

Proposé par M. Alfred Bourassa, secondé par M. Darius Montour l'adoption des comptes qui précèdent. Adopté.

La séance est levée.

Desiré Benoit MAIRE.
Léo Paquin SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC,
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

Séance spéciale de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances ce dix-huitième jour de juillet mil neuf cent quarante-neuf, après convocation à tous les conseillers cette séance est tenue en présence de MM. Alcide Comeau, Oscar Lesieur, Léo Paquin, sous la présidence de Mle maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Après discussion sur le problème du fléau des sauterelles il est proposé par M. Alcide Comeau, secondé par Oscar Lesieur que la municipalité vienne en aide à tous ceux de la municipalité qui désirent empoisonner les sauterelles en payant la moitié du coût du poison pour l'arrosage au B.H.C. 40% jusqu'à concurrence de \$50.00 pour le rang St-Charles et \$25.00 pour le rang St-Nicolas.

Adopté.

La séance est levée.

Desiré Benoit Maire.
Alex. Duque Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
 Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

Séance régulière de la sus-dite corporation tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions ce huitième jour d'aout 1949 et à laquelle sont présents M.M. Oscar Lesieur, et Alfred Bourassa ne formant pas quorum.

Mr Oscar Lesieur propose, secondé par Mr. Alfred Bourassa que l'assemblée soit tenue lundi prochain le 15 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions.

Adopté.

PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

15 août
1949.

Séance régulière de la susdite Municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions ce quinzième jour du mois d'août mil neuf cent quarante-neuf, et à laquelle sont présents: MM. Darius Montour, Alcide Comeau, Oscar Lesieur, Raoul Godin sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées. Résolution du Bell Telephone.

Corres-
pondance.

Il est proposé par M. Raoul Godin et adopté: Que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 14 juillet 1949 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Godin surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Comptes: Coopérative Ste-Marguerite B.H.C. \$64.50
Armand Milot fauchage route 5-6-7. 30.00
Alcide Comeau bois du pont Alcide Mainville 11.75
Formules Municipales Enrg. Papeterie 4.50
Oscar Lesieur 20 heures d'ouvrage 10.00

M. le conseiller Darius Montour, appuyé par M. le conseiller Raoul Godin propose l'adoption des comptes qui précèdent.

BUDGET, 1950.

Considérant que les prévisions budgétaires des dépenses et des revenus de la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac pour l'année financière 1950 s'établissent comme suit:

DEPENSES.

Administration générale

Salaire sec.-trés.		300.00
Répartitions	50.00	
Cautionnement	10.00	
Timbres, papeterie, voyages.	50.00	
Rôle d'évaluation	75.00	
Vérification	25.00	
Frais légaux	15.00	
Election	6.00	
Salle de réunion	20.00	
Subventions	50.00	301.00

Travaux publics tion

Entretien voirie, hiver réparti-	600.00	
Route d'été, clôture, ponts	600.00	1200.00
Conseil de Comté		200.00
Assistance publique(en dessus de \$50.00)		200.00
Divers		50.00
		<u>2251.00</u>

REVENUS.

Répartition Route	600.00
Taxe foncière générale , 477,519 X .35	1671.31
	<u>2271.31</u>

Surplus prévu \$20.31

Considérant que les dépenses prévues telles que décrites ci-dessus d'élèvent à \$2,251.00 et les revenus autres que la taxe foncière à \$600.00

Considérant que pour solder la différence entre tels revenus et le total des dépenses, une somme de \$1651.00 est nécessairement requise.

Considérant que l'évaluation des biens-fonds imposables est de \$477,519.00.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'une résolution soit adoptée, séance tenante, aux fins d'imposer une taxe foncière générale de 0.35 par cent piastres d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables de cette Municipalité tels qu'inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, afin de pourvoir au paiement des dépenses générales de cette Municipalité. Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire.
Alex. Dugré Sec.-Trés.

12 sept. PROVINCE DE QUEBEC,

1949. CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

Séance régulière de la susdite Municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, ce douze septembre mil neuf cent quarante-neuf, et à laquelle sont présents: MM. Alfred Bourassa, Darius Montour, Alcide Comeau, Léo Paquin sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont approuvées.

Corres- Rapport de M. Mastai Montour comme inspecteur des permis pondance. de construction. 9 permis ont été accordés et nous recevons \$4.50.

Comptes Corona Radio Taxi, 1 voyage Victoriaville

	Re: Dame Paul Germain	14.00
Omer E. Milot	5 rouleaux de broche	<u>28.50</u>
Alex. Dugré	timbre, lumière à Jules Godin,	
1 tél. Montréal,	taxi Emile Crête	11.00
Désiré Benoit	traverse	<u>11.60</u>
Alfred Bourassa	réparation pont Thos. Garceau	<u>4.50</u>

Les comptes sont adoptés sur proposition de M. Darius Montour secondé par M. Léo Paquin.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire.
Alex. Dugré Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC,

CORPORATION MUNICIPALE DE LAPOINTE-DU-LAC.

Séance régulière de la susdite Municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, ce onzième jour d'octobre mil neuf cent quarante-neuf, et à laquelle sont présents MM. Alcide Comeau, Darius Montour, Alfred Bourassa, Léo Paquin, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

REGLEMENT NO 46.

Appelé règlement de construction.

Province de Québec,
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac,
Règlement de construction.

Considérant qu'il n'y a aucun règlement de construction en vigueur dans l'arrondissement des Petites-Terres de la susdite Municipalité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné conformément à la loi;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'un règlement intitulé Règlement de construction et portant le No 46, soit et est adopté, décrétant ce qui suit:

1- Tout édifices de nature quelconque, maisons, d'habitation, restaurants, postes de gazoline, garages, hangars, etc., qui seront construits à l'avenir devront l'être selon les données suivantes: dans la susdite municipalité et dans l'arrondissement des Petites-Terres, à partir de la ligne de Ste-Marguerite, à venir à la ligne de la Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac, et ensuite à partir du lot No 225 inclusivement jusqu'au lot No 295 inclusivement, un espace de 35 pieds devra être laissé entre la ligne du terrain faisant face au chemin et celle de l'alignement de la fondation de l'édifice;

2- Toutes maisons d'habitation, restaurants, et bâtisses publiques devront être construites en matériaux de construction usuellement employés et les papiers à lambris goudronnés ou à couverture ordinairement vendus en rouleaux, ainsi que les débris de tôles, de bois, papiers, ou autres débris ne doivent pas être employés comme revêtement extérieur de la finition de l'édifice;

3- les bâtiments accessoires sauf les bâtiments de ferme doivent être situés dans la cour à l'arrière du bâtiment principal;

4- le Conseil devra nommer par résolution un ou plusieurs inspecteurs de construction pour faire appliquer les prescriptions du présent règlement;

5- personne ne pourra édifier une construction nouvelle, ou transformer considérablement une construction en changer la nature, sans avoir au préalable obtenu de l'inspecteur de son arrondissement, une autorisation par écrit, exception faite pour les bâtiments de ferme. Les honoraires à payer pour l'obtention de ce permis seront de \$1.00 dont 0.50 pour l'inspecteur et 0.50 pour la Corporation, et seront payables à l'inspecteur;

6- en même temps que son autorisation par écrit, l'inspecteur remettra à la personne qui demande l'autorisation de construire, une carte signée par l'inspecteur indiquant l'obtention du permis. Cette carte devra être affichée à l'extérieur de la bâtisse, bien en vue du public, pendant toute la durée de la construction, de la réparation;

7- Tout propriétaire qui contreviendra à quelque'une des dispositions du présent règlement se rendra coupable d'une infraction et sera passible d'une amende n'excédant pas \$20.00 et des frais.

Si une infraction au présent règlement est continue, cette continuité constitue jour par jour, sauf bonne foi, une offense

séparée.

A défaut du paiement dans les quinze jours après le prononcé du jugement de la dite amende et des frais, la personne ainsi trouvée coupable pourra être condamnée à un emprisonnement ne devant pas être de plus d'un mois. Cet emprisonnement cessera dès que l'amende et les frais ont été payés.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.
Adopté, Ce 14 novembre 1949.

(signé) Désiré Benoit, Maire.
" Alex. Dugré, Sec.-Trés.

REGLEMENT NO 47.

En vue de fermer la Côte Dupont entre le premier janvier mil neuf cent cinquante et le premier avril 1950.

Considérant qu'il y a avantage à se prévaloir du droit que nous donne l'article No 480 du Code municipal.

Considérant que la côte Dupont dans l'arrondissement des Petites-Terres ne conduit qu'à des propriétés inhabitées.

Considérant qu'un aivs de motion à été donné en bonne et due forme.

En conséquence, il est proposé et adopté à l'unanimité qu'un règlement soit et est adopté en vue de fermer la Côte Dupont entre le premier janvier 1950 et le premier avril 1950, et qu'un affiche soit posé aux deux extrémités de la dite côte; enlevant à la susdite Municipalité toute responsabilité découlant du fait qu'un individu s'engage dans cette côte entre le premier janvier 1950 et le premier avril 1950.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

(signé) Désiré Benoit, Maire.
" Alex. Dugré, Sec.-Trés.

M. le conseiller Raoul Godin propose, secondé par M. Alfred Bourassa de nommer M. Moïse Brimbois inspecteur Municipal pour finir le terme de M. Oscar Lesieur. Adopté.

M. le conseiller Raoul Godin propose, secondé par M. Léo Paquin de nommer M. Donat Descôteaux conseiller en remplacement de M. Oscar Lesieur. Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit MAIRE.
Alex. Dugré SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

12 déc.
1949.

Séance régulière de la susdite Municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce douze décembre mil neuf cent quarante-neuf, et à laquelle sont présents: MM. Darius Montour, Alfred Bourassa, Alcide Comeau, Raoul Godin, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres-
pondance.

De Mlle Cécile Gélinas, différentes demandes.
En réponse à ces demandes, le Conseil vous tient au courant que votre évaluation à l'avenir sera de \$100.00 au lieu de \$200.00 sur le No 186. Tant qu'au droit de passage, nous ne pouvons pas vous accommoder; llé seul moyen pour vous c'est d'acheter des voisins sans quoi vous devrez sortir par le petit rang en bas. Le Conseil ne se tient pas responsable pour les années passées puisque les erreurs faites dans le temps

de M. Beaulieu ou Dufresne n'ont pas été corrigées en temps et lieu.

A l'unanimité des membres du Conseil, une résolution est adoptée à l'effet de protester devant les autorités concernées contre le fait que la susdite Municipalité fût condamnée par le Juge Langlois de la Cour de Magistrat à payer sa part des frais d'entretien dans les institutions Ville-Joie St-Dominique et Patronage St-Charles de 3 enfants. La susdite Municipalité a payé cette année \$150.00 pour l'hospitalisation du père de ces 3 enfants et notre budget d'environ \$3,000.00 ne peut supporter ces déboursés sans que le taux de la taxe ne soit augmenté d'au moins .15 à .20 sous par \$100.00 d'évaluation et cela pour payer l'entretien de ces 3 enfants de 16-cataires qui ne payent aucune taxe. Mme Thériault, la réclamante, a encore 4 enfants en bas âge qui tomberont sans doute aux frais de la Municipalité quand ils auront l'âge d'entrer à ces institutions. Le Conseil n'est pas en mesure d'engager ses propriétaires à payer de telles réclamations et nous n'augmenterons pas le taux de la taxe pour cela, alors c'est dire que nous ne pourrons jamais payer le compte que l'assistance publique ne manquera pas de nous envoyer.

Vous pourriez peut-être faire avec des cas comme ceux-là ce que vous avez déjà fait pour les aliénés et autres cas semblables. Le Conseil désire que copie de cette résolution soit envoyée au Premier Ministre, au Ministre de la Santé, au député du Comté Dr Marc Trudel.

La Corporation Municipale de Pointe-du-Lac appuie fortement la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac dans sa conduite et ses réclamations concernant l'affaire des Frères de l'Instruction Chrétienne contre cette dernière Municipalité, et nous insistons afin que tous les propriétaires soient protégés dans cette affaire et que leurs problèmes soient réglés en même temps si possible.

Comptes - Athanase Crête, lumière
 - Alex. Duroé, divers

\$ 3.75
10.35

Adopté à l'unanimité les comptes qui précèdent.
RESOLUTION DE PROTESTATION.

Considérant que la Cie de Téléphone Bell du Canada a avisé la ~~Corporation de la~~ Corporation Municipale de Pointe-du-Lac qu'elle a déposé une requête à la Commission des Transports du Canada par laquelle elle sollicite la permission d'augmenter le taux de ses services téléphoniques;

Considérant que l'augmentation des taux demandés par la dite Compagnie entraînerait inévitablement une augmentation sensible du coût de la vie, qui se maintient encore à un niveau très élevé, et nuirait ainsi considérablement à l'économie de la population en général;

Considérant que la demande d'approbation des revisions tarifaires de la dite Compagnie de Téléphone Bell du Canada à la Commission des Transports semble exagérée et inopportune;

Il est proposé par M. le conseiller Darius Montour et secondé par M. Alfred Bourassa:

Que le conseil de la Corporation de la Pointe-du-Lac, pour les raisons ci-dessus, avise la Compagnie de Téléphone Bell du Canada qu'il s'oppose fermement à la demande d'approbation des revisions tarifaires contenue dans une requête déposée par la dite Compagnie à la Commission des Transports du Canada.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Commission des Transports et à l'hon. Ministre des Transports ~~et à l'hon.~~

PAUL FLEURY
NOTAIRE

Vérificateur Autorisé
"Classe A 5812"

ainsi qu'à Me Léon Balcer, député du comté des Trois-Rivières, aux Communes. Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire.
Alex. Augé Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

13 fév.
1950.

Session régulière de la susdite Municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce treizième jour de février mil neuf cent cinquante, et à laquelle sont présents: MM. Darius Montour, Alfred Bourassa, Alcide Comeau, Donat Descôteaux sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres-
pondance.

Circulaire de la Revue Municipale sollicitant l'abonnement en groupe.

Du Ministère de la Santé, accusant réception d'une copie de résolution en date du 29 décembre 1949.

Dr Paquette, Ministre de la Santé, déclarant ne pouvoir rien changer dans le jugement rendu contre la Municipalité au sujet des enfants Thériault.

Du Dr Marc Trudel, Ministre d'Etat, confirmant la déclaration du Dr Paquette, ci-haut mentionnée.

La Commission des Transports du Canada, accusant réception d'une copie de la résolution de protestation RE: taux téléphoniques de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

De M. Lucien Lamoureux, adjoint du Ministre des Transports accusant réception de la même résolution ci-haut désignée.

De Léon Balcer M.P. accusant réception de la même résolution ci-haut mentionnée.

M. Marcel Baillargeon, 680 rue Ste-Ursule, Trois-Rivières avisant la susdite Corporation de son intention de reboiser au printemps de 1950, une étendue approximative de 6 acres sur les lots cadastrals 291 et 292, et désirant prendre avantage de l'article 164 de la loi des terres et forêts (chapitre 93, statuts refondus 1941).

De M. André Galarneau, Yamachiche, avisant la susdite Corporation de son intention de reboiser au printemps de 1950, une étendue approximative de 2 acres sur les lots cadastrals 453, et désirant prendre avantage de l'article 164 de la loi des terres et forêts (chapitre 93, Statuts refondus 1941).

Du Dr Marc Trudel, Ministre d'Etat, demandant une résolution interdisant l'émission de permis de salle de danse dans notre Municipalité.

Lecture du rapport financier pour l'année 1949 de la susdite Municipalité.

Circulaire de l'Association forestière du Comté de St-Maurice.

A l'unanimité des membres du Conseil, une résolution est adoptée à l'effet de demander au Percepteur du Revenu à Québec de ne pas émettre de permis de salle de danse dans la susdite Municipalité.

Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil le rapport financier de 1949 est adopté tel que préparé par le vérificateur et lu par le secrétaire-trésorier.

Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, M. Paul Fleury, notaire de Yamachiche, est engagé comme vérificateur pour l'année 1950.

Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, le secrétaire-trésorier sera autorisé à percevoir un octroi de \$25.00 de plus sur la réfection du rôle pour l'année 1950.

Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, une résolution est adoptée à l'effet de demander à la Cie d'autobus Carrier & Frère de faire un rajustement de zone entre Ste-Marguerite et Pointe-du-Lac.

Adopté.

Comptes. Alex. Dugré, avis taxes & timbres, taxi, divers	\$19.41
Caisse à caisse (inconnu) Corp. Episcopale (rente)	2.38
Armand Alarie, piquets,	17.85
Corporation Municipale du Comté,	191.01
Antonio Blais,	30.00
Paul Fleury	25.00
Syndicat des Fiduciaires de l'Univ. Laval,	25.00
Alex. Dugré, renouv. police Garantie.	10.00
Léo Houle,	2.00
Philippe Bouchard	2.00

A l'unanimité des membres du Conseil, les comptes qui précèdent sont adoptés.

Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, le compte du garage Maurice Doyon sera payé avec la même proportion que le compte payé sur la machine de M. Gérard Vaillancourt en date du 8 novembre 1948. L'état de compte ci-haut désigné est en paiement des réparations du camion de M. Julien Proulx, lequel s'est brisé en passant sur le pont Thomas Garceau.

Adopté.

La séance est levée.

Desire Benoit Maire.
Alex. Dugre Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

Séance régulière de la susdite Municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, ce treize mars mil neuf cent cinquante, et à laquelle sont présents: MM. Alfred Bourassa, Raoul Godin, Alcide Comeau, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres- Lettre circulaire du département de l'Agriculture
pondance. concernant les mauvaises herbes et la pirale du maïs.

Carier & Frère, en réponse à la résolution de ce Conseil demandant de reviser le zonage entre Trois-Rivières et La Pointe-du-Lac, via Ste-Marguerite.

Bureau du Revenu de la Province, en réponse à notre demande de ne pas émettre de licence de salle de danse dans la susdite Municipalité.

La Commission Municipale de Québec, félicitant la susdite Municipalité d'avoir perçu 100% de la taxe pour l'année 1950.

Comptes. Paul Proulx, $\frac{1}{2}$ corde de bois \$2.00
Alex. Dugré, \$5.00 de timbres 5.00

A l'unanimité des membres du Conseil, les comptes qui précèdent sont approuvés.

A l'unanimité des membres du Conseil, MM. Alcide Mainville, Mastaf Montour, Ovila Vincent sont nommés inspecteurs des mauvaises herbes et des champs de blé d'inde.

La séance est levée.

Pierre Benoit MAIRE.
Alex. Dugré SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUÉBEC:
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

11 avril
1950.

Séance régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, ce onzième jour d'avril mil neuf cent cinquante, et à laquelle sont présents MM. Darius Montour, Alcide Comeau, Alfred Bourassa, Raoul Godin, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres-
pondance

Invitation du Ministre des Affaires Municipales à assister aux cours d'évaluation qui seront donnés à Yamachiche, mardi le 25 avril prochain.

Ministère de la Voirie par M. R.H. Kiernan, nous rappelant la teneur de l'article 66 du chapitre 141 des Statuts Refondus de Québec 1941, RE chemin d'été.

Résolution de l'heure avancée.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch.2), à partir de dimanche, le 30 avril 1950, à minuit et une minute, le temps réglementaire dans les limites de cette Municipalité soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce, jusqu'au dimanche, 29 octobre 1950, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales pour son approbation. Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu d'aviser publiquement les contribuables que ce Conseil procédera à sa prochaine assemblée, à l'ouverture d'un chemin sur le lot No 530, appartenant à Alcide Comeau, par procès-verbal sur une longueur d'environ $1\frac{1}{2}$ arpents. Adopté.

La séance est levée.

Pierre Benoit Maire.
Alex. Dupont Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

8 mai
1950.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances ce huitième jour de mai mil neuf cent cinquante et à laquelle sont présents: MM. Alcide Comeau, Raoul Godin, Wellie Désaulniers, Donat Descôteaux, Alfred Bourassa, Darius Montour, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres- Ministère des Affaires Municipales approuvant la
pondance. résolution du Conseil concernant l'heure avancée.

The Shawinigan Water & Power Co. demandant à la susdite Municipalité une copie de l'avis public donné conformément à l'article No 661 du Code Municipal.

Comptes. Emile Crête, taxi à Shawinigan & M. Benoit & Garceau	\$ 9.00	
Denis Milot, réparation Côte Denis Milot	10.00	
Henri Pratte " " Elzéar Dupont	2.00	
Albert Blouin chemin Mme Pierre Moreau (hiver)	15.00	
Henri Pratte " R. Lacroix (hiver)	4.00	
Jos. F.Élie route Acadie	15.00	
Omer Houle " Rivard	18.00	
Arthur Martin " St-Nicolas	45.00	
Charles-Auguste Biron, route des Garceau	20.00	
Albert Blouin route Milette	30.00	
" " " Dupont	30.00	
" " Côte Thomas Garceau	25.00	85.00
Raoul Godin Route Raoul Godin	35.00	
" " chemin Baillargeon	2.50	37.50
Viateur Pépin Route Adolphe Duplessis	30.00	
" " " 5 au 6	35.00	
" " " 6 au 7	70.00	
" " " Patrick Dupont	2.00	
" " " Hamel	4.00	
" " " Blouin à Armand Gagné	.50	
" " " Benoit	.50	142.00
Armand Sills Route Livernoche		28.00
Rock Boucher " Alarie		40.00
Aimé Gauthier Côte Emile Désaulniers	38.00	
" " " Anicet "	9.00	47.00
Xavier Milot " Denis Milot		15.00
Assistance Publique		24.00

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité.

REGLEMENT NO 48.

PROVINCE D' QUEBEC.

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

Règlement No 48 en vue de verbaliser un bout de chemin sur le No 530 du Cadastre Officiel de la susdite Municipalité.

Considérant que les intéressés dans le bout de chemin plus loin désigné sont ici présents;

Considérant qu'un avis de motion a été donné en vue de passer ce règlement;

Considérant qu'au point de vue de la Municipalité, il n'y a aucun inconvénient à passer ce règlement;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil et décrété ce qui suit:

A environ 11 arpents du cordon du sixième rang, en allant vers le septième rang à l'endroit où une ligne de maisons existe actuellement et en allant vers le Nord en partance de la route du sixième au septième rang, un chemin soit verbalisé à 26 pieds de largeur sur une longueur de un arpent et demi et qu'un fossé de trois pieds si nécessaire soit entretenu de chaque côté du dit chemin et que le propriétaire actuel ou futur du Lot No 530 soit tenu à l'entretien du dit chemin sans affecter l'entretien qu'il peut avoir sur d'autres chemins ou routes sur ou en rapport avec ce même lot 530.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Fait et signé à la Pointe-du-Lac ce huit mai 1950.

(signé) Désiré Benoit, Maire.

" Alex. Dugré, Sec.-Trés.

Certifié original,
ce 8 mai 1950.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil;
1- que M. Philippe Denoncourt soit nommé estimateur de la susdite Municipalité en remplacement de M. Omer Houle démissionnaire;

2- que M. Paul Proulx soit nommé inspecteur et distributeur des permis de construction pour l'arrondissement des Petites-Terres.
Adopté.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'acheter les tuyaux nécessaires à la confection des trois ponts de la route Brise-Culotte. Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit MAIRE.

Alex. Dugré SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC,

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

12 juin
1950

Séance régulière de la susdite Corporation municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions ce douzième jour de juin mil neuf cent cinquante, et à laquelle sont présents: MM. Raoul Godin, Alcide Comeau, Donat Descôteaux, Alfred Bourassa, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres- C.P.R. demande de leur envoyer copie des avis publics RE: rô-
pondance. le d'évaluation.

Comp-	Ulric Lesieur, clôture	\$190.00
tes	Adolphe Biron, pont tuyau (Brise-Culotte)	69.50
	Léger Girard, piquets	30.00
	Edmond Paquin, pont Fafard	7.50
	Emilien Désaulniers, pont Fafard	7.50
	Frédéric Berthiaume, pont Fafard	5.00
	Octave Lemay, pont Fafard	6.00
	Faïda Paquin, pont Fafard	7.50
	Wellie Paquin, pont Fafard	7.50
	Lionel Paquin, pont Fafard	7.50
	Philamon Martin, pont Fafard	7.50
	Roméo Gauthier, pont Fafard	10.00
	Arthur Martin, pont Fafard	78.00
	Freddy Garceau, pont Fafard	1.00
	Jos. T. Hélie, pont Fafard	24.00
	Arthur Martin, piquets	21.00
	Philamon Martin, clôture	19.50
	Emilien Désaulniers, clôture	17.00
	Désiré Benoit, consultation avocat	2.00

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité.

A l'unanimité des membres du Conseil, M. Frédéric Livernoche est nommé inspecteur municipal en remplacement de M. Moïse Brimbois démissionnaire. Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire.

Alex. Durré Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Séance régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et à l'heure des sessions ce 10 juillet 1950 et à laquelle sont présent Mrs Darius Montour, Alcide Comeau, Raoul Godin sous la présidence de Mr le maire Désiré Benoit, formant quorum

Après la récitation de la prière et la lecture du proces verbal de la dernière assemblée les minutes sont approuvées.

Corres-
pondance.

Lettre de la commission du salaire minimum donnant les amendements à la loi.

Comp-	Eddie Beaulieu, travel côte Garceau	\$25.85
tes.	Adolphe Biron, tuyau	7.10
	Frédéric Livernoche, clôture et chemin	28.50
	Hilarion Blais, clôture et chemin	30.50
	Antonio Blais, clôture et chemin	16.00
	Georges Godin, clôture et chemin	28.50
	Antonio Benoit, 135 piquets	20.25
	Armand Alarie, 150 piquets	22.50
	Edmond Paquin, pont Fafard	4.00
	Alex. Durré,	6.50

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

Le conseil de la susdite Corporation, avec l'appui d'une délégation des propriétaires de l'arrondissement des Petites-Terres sollicitent à nouveau les autorités Provinciales afin que le pont Thos. Garceau soit fait par le gouvernement dès cet été. Etant donné que ce pont est des plus dangereux,

n'ayant plus de garde et ayant des trous par lesquels on voit passer l'eau et d'une grandeur entre 4 à 6 pouces, considérant que la municipalité n'est pas en mesure de faire un pont neuf qui répondrait au transport qui passe sur cette route, considérant que les abords de ce pont sont très dangereux n'ayant pas de visibilité du côté Nord-Ouest; En conséquence il appartient au gouvernement provincial de répondre à notre demande par une requête des résidents de l'arrondissement et de ceux qui sont obligés de passer par là.

Notre municipalité a une grosse responsabilité sur ses charges en laissant ce pont ouvert à la circulation, c'est pour cette raison que c'est un cas urgent par dessus tout.

Adopté à l'unanimité;

A l'unanimité des membres du conseil une résolution est adoptée aux fins de demander à la compagnie d'autobus Carrier et Frères de faire comme au paravant et de remettre en vigueur l'autobus en variante de T.-Rivières à 9 $\frac{1}{4}$ hrs via Ste-Marquerite jusqu'au village de la Pointe-du-Lac. (Sinon tous les soirs au moins le vendredi.)

Adopté.

A l'unanimité des membres du conseil une résolution est adoptée afin que le gouvernement provinciale vienne en aide aux municipalités pour détruire les sauterelles qui ravagent les récoltes depuis 2 ou 3 ans et ne seront détruites que lorsque le gouvernement organisera les districts ravagés pour forcer ceux qui négligent d'empoisonner ces insectes à

Adopté.

A l'unanimité des membres du conseil, pour venir en aide aux fermiers ravagés par les sauterelles, une résolution est adoptée votant un octroi de \$200.00 pour payer le poison nécessaire pour détruire les sauterelles.

Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit MAIRE

Alex. Durré SEC.-TRES.

PROVINCE LE QUÉBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

14 août
1950.

Séance régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions ce quatorze août mil neuf cent cinquante, et à laquelle sont présents: MM. Darius Montour, Alfred Bourassa, Alcide Comeau, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres- Ministère de la Voirie: réponse à notre résolution RE: pont
pondance. Garceau.

Réponse à notre résolution RE; autobus Carrier 9 $\frac{1}{4}$ hrs entre Pointe-du-Lac et Trois-Rivières.

Circulaire de l'Association forestière du Saint-Maurice Inc..

A l'unanimité des membres du Conseil, après étude du nouveau rôle d'évaluation, il est adopté sans amendement et M. le maire Désiré Benoit et le Secrétaire-Trésorier Alex. Durré sont auto-

risés à signer la déclaration en vertu de l'article 665 du Code Municipal.

Il est résolu à l'unanimité d'écrire à la Cie de Téléphone Bell d'avoir à couper les branches qui longent la route Ste-Marguerite-Pointe-du-Lac le long de leur ligne téléphonique. Adopté.

BUDGET 1950-51.

Considérant que les prévisions budgétaires des dépenses et des revenus de la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac pour l'année financière 1951 s'établissent comme suit:

DEPENSES.

<u>Administration générale.</u>		
Salaire du Sec.-Trés.	\$420.00	
Répartition	50.00	
Cautonnement	13.00	
Timbres, papeterie, voyages.	50.00	
Rôle d'évaluation	75.00	
Vérification	25.00	
Frais légaux	15.00	
Election	4.00	
Salle de réunion	25.00	
Subventions	50.00	\$ 727.00
<u>Travaux Publics.</u>		
Entretien voirie, hiver répartition	\$600.00	
Conseil de Comté	200.00	
Routes municipalisées, ponts, clôture.	600.00	1,400.00
Assistance Publique	200.00	
Divers	50.00	250.00
Rentes Seigneuriales	442.98	442.98
		<u>2,819.98</u>

REVENUS.

Répartition	\$600.00	
Taxe foncière à .35% X 514,209.00:	1,799.73	2,399.73
Rente Seigneuriale	442.98	442.98
		<u>2,842.71</u>

Surplus prévu: \$22.73

Considérant que les dépenses prévues telles que décrites ci-dessus s'élèvent à \$2,819.98 et les revenus autres que la taxe foncière à \$1,042.98.

Considérant que pour solder la différence entre tels revenus et le total des dépenses, une somme de \$1,777.00 est nécessairement requise.

Considérant que l'évaluation des biens-fonds imposables est de \$514,209.00.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'une résolution soit adoptée, séance tenante, aux fins d'imposer une taxe foncière générale de 0.35 par cent piastres d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables de cette Municipalité tels qu'inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, afin de pourvoir au paiement des dépenses générales de cette Municipalité. Adopté.

Comptes	Synd. Coop. (poison sauterelles)	\$208.80
	Estimateurs:	
	Ernest Comeau	20.00
	Auguste Garceau	10.00
	Philippe Denoncourt	10.00
	Alex. Dugré \$25.00, timbres 5.00 pap. .85	<u>30.85</u>

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité.
La séance est levée.

Darius Benoit MAIRE.
Alex Arguè SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

11 sept.
1950.

Séance régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions ce onze septembre mil neuf cent cinquante, et à laquelle sont présents: MM. Darius Montour, Alfred Bourassa, Wellie Désaulniers, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

En réponse à la lettre du Ministère de la Santé, dont la lecture est faite à cette assemblée, il est adopté que la Corporation ne peut pas payer ce compte de \$84.00 ayant toutes les preuves en mains prouvant que la mère Thériault n'est pas indigente ayant deux fils qui travaillent à gros salaire; et que copie de la présente soit envoyée au député l'honorable Dr Marc Trudel.

Adopté.

Comptes

Paul Germain, branches	\$2.50
Ulric Lesieur, pincés à clôture	2.55
Wellie Désaulniers, 6 hrs à \$3.00	18.00
Frédéric Livernoche, 28 hrs à .50	14.00
Gaston Bourassa (à revoir \$315.00)	
Thomas Bellemare, a/c travaux côte Maillot	35.00
Ubald Gélinas (\$56.42) transférer à Auguste Garceau intéressé dans la Côte Camirand.	

Adopté à l'unanimité sauf les comptes qui sont désignés Gaston Bourassa et Ubald Gélinas.

Avis est donné à l'inspecteur municipal de faire faire, par les résidents intéressés dans la route du petit-bois, les fossés de chaque côté du chemin ainsi que réparer les trous de la Côte Thomas Garceau à la Côte Camirand.

Avis est par la présente donné par la Municipalité à Mme Thomas Argall d'avoir à faire le fossé qui se jette dans la rivière chez Mme Joseph Garceau et qui se rend égoûter la terre de M. Joseph Hélie. A défaut par Mme Thomas Argall d'avoir à faire ce fossé la Municipalité se verra obligée de faire faire les travaux et de lui en charger le coût sur les taxes. Adopté.

Une résolution est adoptée à l'effet de refaire le pont Thomas Garceau.

Etudier le cas de la route Milette, si on peut la convertir en chemin de front.

La séance est levée.

Darius Benoit Maire.
Alex Arguè Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

10 oct. 1950. Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce mardi dix octobre mil neuf cent cinquante, lundi le neuf étant fête légale, et à laquelle sont présents: MM. Wellie Désaulniers, Donat Descôteaux, Raoul Godin, Alfred Bourassa, Darius Montour, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres- Circulaire de la Revue Municipale sollicitant un abonnement, pondance en groupe.

Lettre de L'Université Laval sollicitant une souscription en faveur du comité de l'aide à Laval.

Ministère de la Santé. Département de l'Assistance Publique, renseignements sur le compte des indigents Thériault.

Comptes. Ministère de la Santé (Assistance Publique) \$200.10 Rejeté.

Formules Municipales Entg. (Papeterie) \$19.64

\$19.64

Alfred Bourassa, Pont Thos. Garceau

5.75

Léger Girard (route des Garceau \$40.00) transféré aux intéressés.

Thos. N. Bellemare, côte Denis Milot

21.00

Adopté à l'unanimité des membres présents.

En réponse à la lettre de Me Roger Laroche, dans l'affaire de M. Ubald Gélinas, le Conseil autorise M. le maire à consulter un avocat et en retenir les services si besoin il y a. Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire.

Alex. Auger Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE POINTE-DU-LAC.

13 nov. 1950. Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce treize novembre mil neuf cent cinquante, et à laquelle sont présents: MM. Darius Montour, Alfred Bourassa, Raoul Godin, Donat Descôteaux, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres- Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales, avis pondance. de paiement de la rente seigneuriale.

Député Hon. Dr Marc Trudel, accusé de réception de notred demande d'octroi pour la route des Garceau.

Comptes. Consultation d'avocat payé par:

Désiré Benoit

\$ 2.00

Aimé Gauthier, branches

17.25

Edmond Paquin, "

2.50

Philippe Guay, clôture rang des Garceau

29.50

Philippe Guay, clôture Blanche Garceau

27.00

Rachat des Rentes Seigneuriales, rente 442.32
capital 41.26

483.58

Henri Bisson, 9 hrs à .75 Pont C. Biron

6.75

Chs. Aug. Biron 9 hrs à .75 " "

6.75

Philippe Gauthier " " " "

6.75

Antonio Blais " " " "

6.75

Thomas Houle, 9 hrs ouvrage à .75 6.75
 " " camionnage 6.75 13.50
 Alex. Dugré, Certificat à l'officier RE: Juré 4.95
 Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité
 des membres du Conseil. Adopté.
 La séance est levée.

Désiré Benoit Maire.
Alex. Dugré Sec.-Trés.

Province de Québec

Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances ce II décembre 1950 et à laquelle sont présents MM. Darius Montour, Donat Descôteaux, Wellie Desaulniers, Alcide Comeau sous la présidence de Mr le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes sont approuvées.

Comptes. Julien Proulx, 8hrs. & .50, matériaux. (pont T. Garceau) \$ 5.00
 Masta"i Montour, branche rute Cyrille Rouette 32.00
 Adolphe Biron, 12 tuyauciment route St-Nicolas, 25.92
 Formules Municipales Enrg. papeterie 27.69
 Corporation Episcopale et Inconnu (taxe et rentes) .60

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité des membres du conseil, Mr. Philippe Boue chard est nommé président de l'élection qui se tiendra en janvier prochain. Adopté.

La corporation sus-dite donne à huit jours des présentes, avis à Mlle Antoinette et MM. Ernest et Lionel Paquin que la Municipalité veut se prévaloir de l'article 488, 3 ième alinéa du code municipale en vue d'ouvrir un chemin d'hiver à Mr Josaphat Berthiaume sur les lots Nos. 499-512-513.

Laprésente session est ajournée à samedi le 23 décembre 1950.

La séance est levée faute de quorum
Désiré Benoit maire
Alex. Dugré sec-trés

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

12/2/51
 Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances ce douze février mil neuf cent cinquante-et-un, et à laquelle sont présents: MM. Jules Pothier, Donat Descôteaux, Alcide Mainville, Alfred Bourassa, Raoul Godin, Wellie Désaulniers, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

PAUL FLEURY

NOTAIRE

Vérificateur Autorisé

"Classe A 5-212"

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées.

Corres- Demande présentée par M. Joseph Gauthier de St-Nicolas préten-
pondén- dant ne pas avoir affaire dans la côte Deslauriers.
ce.

Circulaire de la Revue Municipale, sollicitant un abonnement en groupe.

Requête présentée par un groupe de résidents de la Pointe-du-Lac, ayant pour but de demander un service d'autobus, qui serait parcouru par Cloutier Autobus Enrg., passant par le rang St-Nicolas, en allant vers la Grande-Rivières d'Yamachiche et St-Thomas de Caxton.

Cette requête est entièrement appuyée à l'unanimité des membres du Conseil.

Demande d'aide pour drainage présentée par M. Philippe Denoncourt devant être appuyée par une résolution du Conseil.

A l'unanimité des membres du Conseil, la demande d'aide pour drainage ci-haut présentée par M. Philippe Denoncourt et autres, est approuvée. Adopté.

REQUÊTE À LA RÉGIE DES TRANSPORTS.

Attendu que la Régie des Transports a émis une ordonnance portant le No 4329 en date du 15 décembre 1950, permettant à la Cie d'autobus Carrier & Frère Ltée d'opérer des rajustements et augmentations de taux sur leurs services d'autobus.

Attendu que sur certaines catégories de billets, l'augmentation serait jusqu'à .33 1/3%, sauf sur les routes No 10 et No 2.

Attendu que l'augmentation moyenne adulte est de 19% sauf sur les routes No 10 et No 2.

Attendu que sur les billets de voyageurs journaliers ou écoliers une clause indique que les dits livrets doivent être employés dans les 10 jours de leur vente au client, sans tenir compte du fait qu'un écolier ou un journalier peut-être malade 3 ou 4 jours ou cesser de travailler, changeant ainsi de tarif des billets qu'il aura dépensé, lors du remboursement de ses billets non usagés.

Attendu que la requête de la Cie Carrier et Frère Ltée spécifie que le tarif actuel comporte une réduction d'environ 20% de tous les prix du passage simple ou de base jusqu'à \$1.45, une réduction pour l'aller et le retour de 10% du prix de base quand celui-ci est de \$1.50 ou plus, une réduction de 30 à 40% pour les séries de billets en coupures de 10 et 25 respectivement et pour les enfants et les écoliers, une réduction de 50% du prix de passage simple pour adultes, en ignorant que la clause obligeant certaines catégories de passagers à dépenser leurs billets dans les 10 jours, chose qui s'évalue et qui doit entrer en ligne de compte.

Attendu que l'augmentation de 7% tel qu'indiqué dans la requête est dépassée de 12% pour les catégories de billets qui se vendent le plus et de 26 1/3% pour les catégories de billets de famille, quoiqu'il y ait une diminution de 14% sur les billets d'écoliers, le trajet Pointe-du-Lac - Trois-Rivières est de beaucoup trop affecté par ladite augmentation, exception faite pour les routes No 10 et No 2.

Attendu que le public voyageur ne fait qu'accroître à chaque année, la compagnie n'est pas justifiable de demander une si grosse augmentation et même le surplus de voyageurs pourraient constituer une meilleure répartition des dépenses au point où il ne serait plus question d'exiger d'augmentation.

Attendu que dans la Municipalité susdite certaines facilités de transport permettent à certains travailleurs d'aller à Trois-Rivières avec un ami mais sont forcés d'en revenir par autobus et que de ce fait ils perdent 3 ou 4 billets par livret de travailant, et ne sont pas remboursés. Nous protestons contre la pratique de faire dépenser

les cartes dans les 10 jours et nous préconisons le fait que les billets seraient bons en aucun temps et pour n'importe qui, sur la même carte sans limite du nombre de voyageurs à la fois.

Attendu que la proportion des dépenses de la requérante par rapport à ses recettes pour l'année 1949 s'établit à 95.5% tel qu'il apparaît sur la requête et que cet item a certainement contribué à obtenir gain de cause dans la demande de la requérante, il ne serait pas juste de faire absorber la grosse partie de l'augmentation demandée par un seul trajet pour favoriser les trajets où la compétition d'une autre compagnie semble influencer sur le tarif en vigueur.

Attendu qu'il est question dans la requête d'améliorer le service au public, nous profitons de l'occasion pour signaler que la Compagnie est trop sévère sur la qualité des chemins durant ou après des tempêtes de neige; lorsque les camions et les machines privées circulent nous ne voyons pas les raisons qui empêcheraient la Cie Carrier & Frère Ltée d'effectuer ses voyages quoiqu'ils soient au ralenti, surtout quand la Cie d'autobus Provincial passe comme en temps normal, et ne pas faire comme à la dernière tempête, donner ordre de remiser les autobus dans leurs garages, ce qui prive la dite Cie d'une journée de revenu mais qui ne les empêche pas de payer leurs salaires réguliers, affectant ainsi leur revenu. Nous avons même quelques plaintes du fait que certains passagers aient été laissés près du chemin faute de place ou par négligence; aussi le manque d'autobus à Trois-Rivières a souvent contribué à ralentir le service et même forcer des voyageurs à se faire conduire en machine; entre autre le 21 janvier 1951, 17 passagers sont restés au poste faute d'autobus.

Attendu que la Régie demande un rapport détaillé pour chaque catégorie de billet; il serait peut-être bon de demander aussi le nombre de billets que la compagnie aura annulés comme n'étant pas employés dans les 10 jours de la vente des dits billets et pour quel montant le client est frustré.

Attendu que la Régie s'est réservée le droit de reviser et changer sa décision sur production des renseignements requis en la circonstance, nous invitons les membres de la Régie à enquêter pour savoir l'opinion du public voyageur au sujet de ces changements de billets.

Attendu que la Régie s'est réservée le droit d'exiger la preuve de tout intéressé dans cette requête en séance publique avant le premier avril 1951, il serait peut-être bon que la Régie exige la tenue d'une telle séance.

Attendu que les employés d'usine à Trois-Rivières seraient bien aise d'être conduits à leur usine sans être obligés d'acheter un autre billet ni transférer, ce qui est cause d'un retard appréciable; nous demandons que les autobus de travailleurs se rendent aux usines qui emploient plusieurs voyageurs sur les mêmes heures et pour le même prix comme le fait actuellement la Cie Cloutier autobus sur ses parcours.

Attendu que dans la requête il est fait mention du tarif par siège-mille, nous signalons que sur une grosse moitié des voyages, il y a entre 10 et 20 voyageurs debout au moins cet item affecterait le taux par siège mille s'il entraînait en ligne de compte.

Attendu que nous aurions les services d'une autre compagnie aux conditions demandées avec des autobus de bonne qualité et en nombre suffisant.

Attendu que nous avons déjà eu un service à toutes les demi-heures et que maintenant nous n'en avons qu'aux heures, diminuant la qualité du service, excepté sur la route No 10 qui s'est vu enlever le voyage de 9½ heures P.M..

Attendu que les postes ou salle d'attente ne sont pas ouverts à 6 heures du matin, nuisant encore à la qualité du service.

En conséquence, nous demandons:

1- Comme amélioration première, que les autobus soient mieux chauffés par temps froid.

2- Comme deuxième amélioration du trajet nous demandons que les autobus spéciales Trois-Rivières - Pointe-du-Lac se rendent aux limites Ouest du billage de la Pointe-du-Lac, soit chez Bettez Beach.

3- Comme troisième amélioration, nous demandons que les autobus de travailleurs se rendent aux usines qui emploient plusieurs voyageurs aux mêmes heures ou au moins qu'un transfert leur soit donné pour s'y rendre par les autobus St-Maurice Transport.

4- Que, un service d'autobus suffisant nous soit donné en nombre et en qualité afin que le public voyageur soit confortable en tout point et en tout temps dans les autobus et dans les salles d'attente.

5- Que les tarifs soient établis de telle façon que le trajet Trois-Rivières - Pointe-du-Lac ne soit pas plus affecté qu'aucun autre trajet dans les augmentations demandées dans la requête No 4329.

6- Que les livrets de billets ou cartes de voyageurs soient bons en aucun temps et pour qui que ce soit.

7- Que les billets soient simplifiés afin d'accélérer l'entrée des voyageurs dans les autobus.

8- Que les autobus soient en bon ordre et propres, afin de satisfaire aux exigences de l'hygiène et que les tuyaux d'échappement soient de bonne qualité afin que l'odeur des gaz ne pénètre pas dans les autobus.

En considération de toutes les remarques effectuées dans les présentes, nous pensons qu'il serait possible et préférable qu'il y ait la compétition d'une autre compagnie d'autobus qui forcerait les dites Compagnies à donner un meilleur service et plus économiquement pour le public voyageur, de plus nous nous permettons de vous suggérer d'agir en sorte que nous ayions une Compagnie compétitrice d'ici bientôt, vu que le service actuel laisse à désirer sur bien des points et que nos griefs ne sont pas toujours pris en considération.

A l'unanimité des membres du Conseil, la requête précitée est adoptée.

Comp- Joseph Hélie, élection	\$ 2.00
tes. Philippe Bouchard, élection	2.00
Syndicat des Fiduciaires de l'Université Laval	25.00
Gouin Lumber Co. Ltd.	55.08
Athanase Crête, 7.50 au lieu de 3.75 lumière	7.50
Corporation Municipale du Comté	210.00
Gaston Bourassa Ltée	320.00
Revue Municipale Enrg. 6 abonnements	12.00

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité.

La séance est levée.

P. Desjardins Maire.

Alex. Dugré Sec.-Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

12 mars
 1951.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce douze mars mil neuf cent cinquante et un, et à laquelle sont présents MM. Donat Descôteaux, Alfred Bourassa, Jules Pothier, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il est résolu à l'unanimité d'en adopter les minutes. Adopté.

Corres-
 pondan-
 ce.

La Revue Municipale, correspondance échangée re: abonnements.

Circulaire du Ministère des Terres et Forêts bureau des Re-seignements Forestiers, division de Trois-Rivières.

Il est résolu par les membres présents de voter un 7ième abon-nement à M. le maire Désiré Benoit à la Revue Municipale.

Correspondance échangée avec la Shawinigan concernant le pont de la Petite-Rivière St-Charles et réception d'un chèque de \$76.50.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu ce qui suit:

Attendu que nous avons un chemin public qui relie Trois-Rivières et le village de Pointe-du-Lac en passant par Ste-Marguerite.

Attendu que sur ce chemin existe un pont très dangereux appelé "Pont Thos. Garceau".

Attendu que pour le trafic d'aujourd'hui, ce pont et cette rou-te ne sont plus tolérables.

Attendu que la Municipalité est dans l'impossibilité de recons-truire ce pont et d'améliorer la route.

Attendu que le département de la Voirie a à ses charges les deux extrémités de ce chemin, ne laissant qu'une distance de pas plus de 2 milles sous entretien officiel.

Attendu que plusieurs demandes nous sont faites à chaque an-née pour améliorer la situation.

Attendu que ce chemin est appelé à soulager le trafic de la rou-te No 2 aux abords de Trois-Rivières; étant la seule autre voie pu-blique existante pour prévenir toute fermeture de la susdite route No 2.

Attendu que le Comté voisin (Trois-Rivières) peut-être intéres-sé dans le bel entretien d'une deuxième entrée dans la capitale Mau-ricienne.

En conséquence, nous avons le devoir de solliciter fortement auprès de toutes les autorités intéressées de près ou de loin au fin d'obtenir la reconstruction du pont "Garceau" et le pavage de la rou-te entre Ste-Marguerite et Pointe-du-Lac. A cette fin, nous faisons pression auprès de notre Député l'Honorable Dr Marc Trudel, de l'Ho-norable Député de Trois-Rivières Maurice Duplessis, de l'Honorable Mi-nistre des Travaux Publics Roméo Lorrain, de l'Honorable Ministre de la Voirie, Antonio Talbot. Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu de nommer comme inspecteur des mauvaises herbes et surveillant des champs de blé d'Inde MM. Georges Descôteaux pour l'arrondissement de l'Acadie et St-Nicolas, Mastal Montour pour les rangs du bas de la Paroisse et des Petites-Terres, Ovila Godin pour le rang St-Charles. Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu de nommer les inspecteurs agraires et de voirie, ainsi que les autres offi-ciers municipaux de cette corporation:

1- Pour le grand chemin du roi dans le haut de la paroisse depuis la terre de Carolus Lesieur jusqu'au No 131 inclusivement, M. Lionel Houle, inspecteur.

2- Pour le grand chemin du roi depuis la ligne de la Banlieue jusque chez Alfred Théberge, ainsi que la route des Duval jusqu'au 2e rang et le pont Livernoche, M. Mastal Montour, inspecteur.

*amendé
le 14 mai*

3- Pour le grand chemin du roi, depuis chez Alfred Théberge, No 38 du cadastre jusqu'au No 58, ainsi que la route Livernoche, M. Armand Sills, inspecteur.

4- Pour le 2e rang, depuis la voie ferrée jusqu'à la ligne Ste-Marguerite, M. Clément Bastien, inspecteur.

5- Pour le 3e rang, depuis le pont chez Hubert Trottier jusqu'au 4e rang, ainsi que la route chez Elzéar Dupont, celle en avant chez M. Albert Blouin et le rang, Henri Pratte, inspecteur.

6- Pour la concession St-Charles depuis le No 355 exclusivement, jusqu'à la profondeur du 5e rang, ainsi que la route Cyrille Mainville et le pont chez Adolphe Duplessis, Arthur Robitaille, inspecteur.

7- Pour la route du 6e rang, ainsi que le cordon du 6e, M. Antonio Blais, inspecteur.

8- Pour le 7e rang, depuis l'extrémité nord-est de ce rang jusqu'à la terre de M. J.A. Edmond Gauthier No 573 du cadastre, ainsi que la route du 6e rang, Emilien Milot, inspecteur.

*amendé
le 9 avril 51*

9- Pour le 7e rang, depuis l'extrémité sud-ouest de ce rang jusqu'au No 573 inclusivement, terre de J.A. Edmond Gauthier, ainsi que la petite route du 7e rang, Gérard Biron, inspecteur.

10- Pour la route de l'Acadie depuis le grand chemin jusqu'à la ligne Yamachiche, M. Jules Gélinas, inspecteur.

11- Pour la concession de St-Nicolas, depuis chez Ovila Vincent jusqu'à l'extrémité de ce rang M. Octave Lemay, inspecteur.

12- Depuis le rang St-Nicolas, près du No 493, jusqu'à la ligne de Yamachiche par le 2e rang, y compris la route chez Alfred Garceau, M. Paul Houle, inspecteur.

13- Pour le village des Garceau, depuis la route de l'Acadie jusqu'aux numéros 354 et 355 exclusivement, M. Gérard Gauthier, inspecteur.

14- Inspecteur municipal, Frédéric Livernoche.

15- Inspecteurs agraires:

*amendé
le 9 avril 51*

Pour l'arrondissement champêtre No 1 comprenant les rangs de l'Acadie, St-Joseph, St-Nicolas et des Garceau, M. Amédée Berthiaume, inspecteur.

Pour l'arrondissement champêtre No 2 comprenant le grand chemin du roi de la ligne du village à la ligne de la Banlieue, les rangs Ste-Marguerite, Petites-Terres, et le village des Crête, M. Philippe Denoncourt, inspecteur.

Pour l'arrondissement champêtre No 3 comprenant les 3e, 4e, 5e, 6e, 7e rangs et le rang St-Charles, M. Frédéric Livernoche, inspecteur.

16- Estimateurs: MM. Auguste Garceau, Philippe Denoncourt, Ernest Comeau.

17- Gardiens d'enclos: MM. Bruno Désaulniers et Armand Alarie.

A l'unanimité des membres du Conseil il est résolu que les officiers municipaux ci-haut soient nommés. Adopté.

Comp-
tes.

Paul Fleury, vérification \$30.00

Alex. Dugré, cautionnement 10.00

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu que les comptes qui précèdent soient adoptés. Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil il est résolu que M. Paul Fleury soit nommé vérificateur pour l'année 1951. Adopté.
La séance est levée.

Désiré Benoit Maire.

Alex. Augé Sec.-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

9 avril 1951
Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce neuf avril mil neuf cent cinquante-et-un, et à laquelle sont présents: MM. Jules Pothier, Alfred Bourassa, Raoul Godin, Alcide Mainville, Donat Descôteaux, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il est résolu à l'unanimité d'en adopter les minutes telles que lues.

Corres-
pondance. Circulaire du Ministère de la Voirie, avisant la Corporation des dispositions de la loi relativement à la période du dégel.

Accusé de réception des Honorables Maurice Duplèssis, Roméo Lorrain, et du sous-ministre de la Voirie, M. A. Bergeron, de la résolution que ce conseil a passée à sa dernière assemblée, concernant la route du Petit-Bois et du pont Garceau.

Accusé de réception de la part du Ministère de l'Agriculture d'une résolution de ce conseil adoptée à sa dernière assemblée, RE: Cours d'eau Denoncourt-Dupont.

Régie des Transports, faisant tenir à cette Corporation une copie de lettre que M. Bherer de l'Association des Propriétaires d'autobus leur a envoyée en réponse aux plaintes formulées par ce conseil au sujet du service Carrier & Frère Ltée.

Démission de MM. Gérard Biron et Amédée Berthiaume respectivement inspecteur de voirie et agraire.

M. Ernest Brochu porte plainte du fait que la route du 6ième au 7ième rang ne soit pas encore ouverte à la voiture d'été tel que demandé par l'inspecteur municipal.

A l'unanimité des membres du conseil, il est résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch.2), le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le ministre des Affaires municipales pour les cités de Montréal et de Québec. Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, pour son approbation. Adopté à l'unanimité.

*amendements
12 mars 51*
A l'unanimité des membres du conseil, M. Lionel Houle est nommé inspecteur de voirie en remplacement de M. Gérard Biron et M. Joseph Hélie est nommé inspecteur agraire en remplacement de M. Amédée Berthiaume, tous deux démissionnaires.

A l'unanimité des membres du conseil, il est résolu de faire une demande à l'honorable Dr Marc Trudel et à l'honorable Laurent Barré, Ministre de l'Agriculture, aux fins d'obtenir l'octroi de l'aide aux cultivateurs constitués par le travail de nivellement et d'égoutement effectués par un "bull-dozer" payé $\frac{1}{2}$ par le gouvernement et moitié par le cultivateur qui fait faire le travail; nous apprécions le fait qu'un tel octroi fut donné l'an dernier mais les demandes étaient

de beaucoup plus nombreuses que pour le temps alloué. Adopté.

M. le conseiller Donat Descôteaux donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une séance subséquente un règlement sera passé et adopté s'il y a lieu en vue de fermer une partie de la route Brise-Culotte.

La séance est levée.

Désiré Benoit MAIRE.
Alex. Auger SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

14 mai 1951. Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce quatorze mai mil neuf cent cinquante-et-un, et à laquelle sont présents: MM. Jules Pothier, Alfred Bourassa, Raoul Godin, Alcide Mainville, Donat Descôteaux, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il est résolu d'en adopter les minutes telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Corres- Demande de M. Amédée Berthiaume pour faire faire la clôture de la pondance. route St-Nicolas.

Démission de M. Armand Sills comme inspecteur de voirie.

Régie des Transports, avis d'avoir à comparaître devant la Régie le 22 mai à 2 heures de l'après-midi.

Ministère de l'Agriculture en réponse à la demande du conseil re: octroi nivellement et égouttement.

Ministère des Affaires Municipales re: heure avancée.

M. le conseiller Jules Pothier propose M. Aristide Boucher comme inspecteur de voirie en remplacement de M. Armand Sills non-qualifié.

Adopté à l'unanimité.

S'informer auprès de M. Laberge au sujet de Mme Thériault.

Après discussion avec les intéressés dans le cours d'eau du 5ième rang il est convenu que la route soit responsable des 2 ponts qui seront construits sur le chemin du 5ième rang et d'une grosseur de 18" à conditions que les propriétaires fassent le fossé pour égoutter les eaux de la route en avant de chez Raoul Godin.

Comptes. Léo Houle, la moitié porte de la salle	\$6.00
J. L. Houle, vitre et mastic salle	4.24
Athanase Crête, réparation salle	1.80
Viateur Pépin, réparation route 6-7	4.50
" " " " 5-6	8.00
Ernest Comeau, pont temporaire 6-7 (bois & sable)	35.00
Gérard Biron, " " " (bois)	10.00
Antonio Blais, " " " (sable)	5.00
Alcide Comeau, " " " (bois)	2.40
Formules Mun. Enrg. papeterie	19.42
Xavier Milot, côte St-Nicolas 19 hrs à .60 & poches 1.60	13.00
Germain Gauthier " " 9 hrs à .60	5.40
Octave Lemay " " 13½ h. à .60 & bois	10.10
Ulric Lesieur, " " 30 poches vides à .20	6.00
Rémi Rivard, route Rivard	40.00
Léo Paquin, route St-Nicolas	50.00

Joseph Hélie, route Acadie	\$75.00
Antonin Pratte, route des Garceau	20.00
Albert Blouin, route Milette,	40.00
" " " Dupont	40.00
" " côte Thos. Garceau	35.00
Henri Pratte, route Raoul Godin	25.00
Viateur Pépin, " Adolphe Duplessis	30.00
" " " du 5-6	40.00
Jean-Ls Comeau " du 6-7	30.00
Armand Sills, " Livernoche	30.00
" " " Alarie	39.00
Aimé Gauthier, Côte Emile Désaulniers	29.00
Conrad Martin, " Anicet Désaulniers	3.00
Agapit Fafard " Denis Milot	17.00
Henri Pratte, chemin Rosario Crête	1.50
" " " Lucien Blouin	1.00
Marcel Dupont, " A. Godon	2.50
" " " Noé Dupont	2.50
Viateur Pépin, " Les Frères	2.50
" " " Henri Guay	2.50
" " " Patrick Dupont	5.00
" " " A. Hamel	8.75
" " " Thos. Benoit	2.50
" " " Armand Gagné	5.00
Antonin Pratte " Julien Désilets	3.00
Henri Pratte " M. Baillargeon	3.00
Chs. Aug. Biron bois 1100 à 65.00 du mille	71.50
Raoul Godin fossé ligne R. Godin H. Pratte 8 h. à .70	5.60
Henri Pratte " " " 9 " "	6.30
René Dupont " " " 7 " "	4.90
Frédéric Livernoche " " " 7 " "	4.90
Alcide Mainville " " " 2 " "	1.40
René Dupont fossé Alcide Comeau 20 hrs à .70	14.00
Antonio Benoit 18 piquets à .15	2.70
Léo Moisan pont Thos. Garceau réparation	6.88
Alex. Dugré la moitié des Statuts Refondus 1941	8.70

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité.
La séance est levée.

Desiré Benoit MAIRE.
Alex. Dugré SEC.-TRES.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce onze juin mil neuf cent cinquante-et-un et à laquelle sont présents MM. Donat Descôteaux, Alcide Mainville, Alfred Bourassa, Jules Pothier, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il est résolu à l'unanimité d'en adopter les minutes telles que lues.

Corres- Canadian Pacific Railway, déclarant que Mme Thomas Argall est
pondance. responsable du maintien du fossé qui longe le terrain de la susdite

compagnie pour toute partie à découvert sur le droit de passage du C.P.R. Canadian Pacific Railway Co., donnant son évaluation municipale à \$1,400.00.

Lettre de M. l'inspecteur municipal Octave Lemay, expliquant les travaux effectués sur la route St-Nicolas aux abords d'Yamachiche.

A l'unanimité des membres du Conseil, une demande est faite aux évaluateurs de bien vouloir passer par la municipalité examiner les constructions nouvelles en vue de la revision du rôle d'évaluation.

Adopté.

Une demande est faite par la présente à M. l'ingénieur Larose de faire passer la niveleuse dans le fossé du rang des Garceau, dans le rang St-Joseph, et dans le rang St-Charles quand ladite machine viendra opérer des travaux dans la municipalité du village.

Comptes. Mastai Montour, réparation clôture & ouvrage chemin	\$5.25
Alex. Dugré, timbres,	7.00
Thomas Garceau, 4 hrs ouvrage pont Garceau	3.00
Adolphe Biron, tuyau pont St-Nicolas	26.88
Roméo Gauthier, transport tuyau et bois pont St-Nicolas	5.00
Germain Gauthier, 37 hrs à .60	22.20
Xavier Milot, 37 hrs à .60 & 21 hrs cheval à .25	27.45
Octave Lemay, 37 hrs à .60	22.20
Ozanie Berthiaume, 30 hrs à .60 & 16 hrs à .25 cheval	22.00
Emilien Désaulniers, 16 hrs à .60	9.60
Onil Berthiaume, 1233 ¹ / ₂ clôture à 6.00 l'arpent & .08 clou	42.45
Albert Blouin, 5 hrs à .75 & 3 hrs à 1.00	6.75
Florian Ferron, réparation clôture	3.00
Frédéric Livernoche, transport matériel	2.25
Conrad Martin, 200 piquets	30.00

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire.
Alex. Dugré Sec.-Trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

Séance régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions ce neuvième jour de juillet mil neuf cent cinquante-et-un et à laquelle sont présents: MM. Alfred Bourassa, Jules Pothier, Donat Descoêteaux, Raoul Godin, Alcide Mainville, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il est résolu à l'unanimité d'en adopter les minutes telles que lues.

M. le conseiller Raoul Godin donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera passé et adopté s'il y a lieu, en vue de fermer la route située sur le lot No 417 dans le rang St-Joseph.

M. le conseiller Jules Pothier donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera passé et adopté s'il y a lieu en vue de fermer une partie de la route Acadie, servant autrefois de route nationale et située sur les lots Nos 132, 133, 134, 135 et P.131, appartenant à Philippe Guay.

Comptes

Germain Gauthier \$35.25
 Ce compte est adopté à l'unanimité.
AMENDEMENTS AU RÔLE D'ÉVALUATION.

	terrains	bâtisses	Total
✓1-Antonin Pratte <i>À ALBERTINO LOYER</i>		150.00	150.00
✓2-Armand Gagné		200.00	200.00
✓3-Viateur Pépin	500.00	600.00	1100.00
✓4-Raoul Godin		200.00	200.00
✓5-Marcel Baillargeon		200.00	200.00
✓6-Donat G. Dupont		150.00	150.00
✓7-Jean-Bte Pothier	150.00	700.00	850.00
✓8-Ovila Camirand		100.00	100.00
✓9-Henri Lesmerises		200.00	200.00
✓10-Philippe Pothier		100.00	100.00
✓11-Jean-Bte Lesmerises		300.00	300.00
✓12-Sylvio Dupont		200.00	200.00
✓13-Mme Régina Boisvert	50.00	150.00	200.00
✓14-Bruno Boucher	100.00	300.00	400.00
✓15-Julien Proulx		100.00	100.00
✓16-Roger Berthiaume	100.00	100.00	200.00
✓17-Marcel Déry	125.00	175.00	300.00
✓18-Dame Romain Berthiaume		50.00	50.00
✓19-Aviateur Sills		100.00	100.00
✓20-Philippe Denoncourt (Jules)		725.00	725.00
✓21-Aurèle Leroux		450.00	450.00
✓22-Louis Labrecque		1000.00	1000.00
✓23-Antonio Houle <i>voir note fait 1950, 20.</i>		200.00	200.00
✓24-Yvan Domon	50.00	150.00 x	200.00
✓25-Lucien Pothier	50.00	150.00 x	200.00
✓26-Oscar Baillargeon	50.00		50.00
✓27-Conrad Gervais	100.00		100.00
✓28-Gérard Charland	50.00		50.00
✓29-Lucien Pothier No 183		100.00	100.00
✓30-Jean-Bte Lesmerises, fils majeur	Emile Lesmerises		
✓31-Jean-Bte Blais, "	Jacques Blais		
✓32-Georges Brochu, "	Ernest Brochu		
✓33-Alice Blais, fille "	Jacques Blais		
✓34-Mireille Godin, "	Raoul Godin		
✓35-Rolland Pratte, fils "	Antonin Pratte		
✓36-Suzanne Pratte, fille "	" "		
✓37-Monique Lafontaine, fille "	Gilbert Lafontaine		
✓38-Roland Berthiaume, fils "	Jean-Bte Berthiaume		
✓39-Lucien Pothier à P.E. Dubé P. NOS 307-304- 4 $\frac{1}{2}$ arpents		\$10.00	
✓40-Phil. Rheault à Florent Grandbois P544 la balance		\$100.00	
✓41-Arthur Lesage à Antonio Lefebvre			
✓42-Mme P.B. Kimball à P.B. Kimball			
✓43-Louis Lacroix à P.B. Kimball			
✓44-Philippe Isabel à Philias Isabel			
✓45-Euchariste Descôteaux à Donat Descôteaux, Nos 412-15-16-			
✓46-Joseph Lesmerises à Wilfrid Girard P309 , \$200.00			
✓47-Dominique Sauvageau à Octave Lemay			
✓48-Léonard Houle No 583, 9 $\frac{1}{2}$ arpents			
✓49-Dame Joseph Garceau, No 583 3 arpents de plus			
✓50-Léopold Boisvert à Donat Giroux P586 \$75.00			
✓51-Joseph Lesmerises à Lucien Blouin			
✓52-Paul Charest à Trefflé Guilbert No 273			
✓53-William Farrier à Joseph Dumont			

- + \$50.00
- ✓54-Jules Milot à Dionis Noël 444
 - ✓55-Philippe Rouette à Azarie Boucher
 - ✓56-Hervé Hélie à Joseph Hélie, 57 arpents, Nos 380-379-P135, \$1152.00
 - ✓57-Gaston Payette à Onil Berthiaume
 - ✓58-Canadian Marconi à la Société Canadienne des Télécommunications Trans-
 - ✓59-Alcide Mainville à Gouin Lumber Co. Marines
 - ✓60-J. H. Milette à Auxilus Messier
 - ✓61-Trefflé Guilbert à Adélarde Rouette, No 293
 - ✓62-Lucien Gélinas ptre, à Auxilus Messier, \$350.00
 - ✓63-Xavier Rouette à Armand Gagné, No 275-276.
 - ✓64-Philippe Pothier à Paul-Emile Montour
 - ✓65-Clément Bastien à Armand Alarie, P 233 \$25.00
 - ✓66-Alide Bellemare à Succ. Alide Bellemare

Nous soussignés, maire et secrétaire-trésorier, déclarons que ce rôle a été révisé à l'assemblée du 9 juillet mil neuf cent cinquante-et-un, avec 66 amendements tels qu'on les voit inscrits aux pages 68 et 69 du livre des minutes et inscrits au rôle même sous les initiales du secrétaire-trésorier.

Ont signé: Désiré Benoit, Maire
Alex. Dugré, Sec-Trés.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire.
Alex. Dugré Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC, LE NEUF POINTS DU LAC.
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

13
août
1951.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce treize août mil neuf cent cinquante-et-un, et à laquelle sont présents: MM. Alfred Bourassa, Jules Pothier, Raoul Godin, Donat Descôteaux, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il est résolu à l'unanimité d'en adopter les minutes telles que lues. Adopté.

Corres- Lettre du Dr Marc Trudel, déclarant qu'il a demandé un crédit pondan- pour la réfection du pont du rang St-Charles.
ce.

Il est résolu de demander à la Police Provinciale de bien vouloir faire la surveillance dans la route Armand Alarie. Adopté.

REGLEMENT NO 49.

Attendu que les intéressés dans le bout de route situé sur le lot No 417 dans le rang St-Joseph, ont fait une demande en vue de fermer ladite route.

Attendu qu'aucune contre requête ne fût présentée à l'encontre de cette demande.

Attendu qu'un avis de motion fût donné à la séance précédente en vue de la fermer.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil, et il est décrété ce qui suit:

Le bout de route de 8 arpents environ, situé dans le rang St-Joseph sur le lot No 417 est et sera fermé à l'avenir à moins de révocation du présent règlement, lequel entrera en vigueur selon la loi.

Adopté.

Fait et passé à la Pointe-du-Lac, ce treize août mil neuf cent cinquante-et-un. Signé: Désiré Benoit, maire.

" Alex. Dugré, sec.-trés.

REGLEMENT NO 50.

En vue de fermer le bout de route anciennement servant de boulevard dans l'Acadie.

Considérant que la partie de la vieille route nationale dans le rang Acadie sur les lots Nos 132, 133, 134, 135 et P131, n'est plus de service pour personne des intéressés et propriétaires des dit lots.

Considérant que la nouvelle route Québec-Montréal est à proximité de ce bout de chemin.

Considérant qu'un avis de motion fût donné en vue de fermer ce chemin par règlement.

En conséquence, il est résolu et adopté et statué ce qui suit:

Que le chemin macadamisé en partance de la Place Bettez et joignant la route nationale à la Traverse de chemin de fer Argall, soit fermé et que les propriétaires des terrains situés de chaque côté en jouissent à leur volonté à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, lequel entrera en vigueur selon la loi.

Fait et passé à la Pointe-du-Lac, ce treize août mil neuf cent cinquante-et-un.

Signé: Désiré Benoit, maire.

" Alex. Dugré, sec.-trés.

Comptes. Paul Proulx,	pont Thomas Garceau	\$3.00
Thomas Garceau	"	1.90
Arthur Chamberland	"	1.90
Maurice Chamberland	"	1.50
P.E. Dupont	"	1.50
Marcel Dupont	"	1.50
Léo Moisan	"	1.50
Adolphe Biron	"	.55
Philippe Denoncourt, estimateur		5.00
Charles Larouché, pont C. Pratte, etc..		7.00
J. Ls Comeau, réparation pont St-Charles		5.00

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité des membres présents. Adopté.

Faire couper les branches à tous les propriétaires qui négligent de le faire dans la route du Petit-Bois. Aviser l'inspecteur Bastien de faire faire ce travail.

A l'unanimité des membres du conseil, il est résolu que la route des Petites-Terres en partance de la route Armand Alarie, jusque chez Thomas Garceau, et le chemin du Petit-Bois jusqu'à Ste-Marguerite soit appelé dorénavant, "Boulevard de Tonancourt".

A l'unanimité des membres présents, il est résolu de faire faire les travaux nécessaires dans le fossé Argall en vue d'égoûter les terres de M. Joseph Hélie, et que M. l'inspecteur municipal soit autorisé à engager quelqu'un pour surveiller les travaux en cas d'incapacité de faire cette surveillance.

BUDGET 1952.Dépenses prévues:-

Administration générale.		
Secrétaire-trésorier, salaire	\$420.00	
Cautionnement, vérification	35.00	
Evaluation	15.00	
Papeterie, timbres, voyages, etc.	75.00	
Election et salle	15.00	
Subvention et divers	150.00	\$710.00
Travaux Publics		
Voirie d'hiver	750.00	
Voirie générale	700.00	
Répartition	50.00	1500.00

Assistance publique	\$ 50.00
Conseil de Comté	200.00
Rentes Seigneuriales	442.98
Divers	100.00
	<u>3002.98</u>

<u>Revenus prévus.</u>	
Rente seigneuriales	442.98
Répartitions	750.00
Intérêt bancaire	20.00
Permis de construction	3.00
Taxe foncière à .35 x 519,284:	1817.59
	<u>3033.57</u>

Surplus prévus: \$30.59

Considérant que les dépenses prévues telles que décrites ci-dessus s'élèvent à \$3,002.98 et les revenus autres que la taxe foncière à \$1,215.98.

Considérant que pour solder la différence entre tels revenus et le total des dépenses, une somme de \$1,787.00 est nécessairement requise.

Considérant que l'évaluation des biens-fonds imposables est de \$519,284.00.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil qu'une résolution soit adoptée, séance tenante, aux fins d'imposer une taxe foncière générale de \$0.35 par cent piastres d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables de cette Municipalité tels qu'inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, afin de pourvoir au paiement des dépenses générales de cette Municipalité. Adopté.

La séance est levée.

Desir Benoit Maire.

Alex. Dugré Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce dix septembre mil neuf cent cinquante-et-un, et à laquelle sont présents: MM. Raoul Godin, Wellie Désaulniers, Alfred Bourassa, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées à l'unanimité telles que lues.

Comptes.	Alex. Dugré, congrès	\$7.00
	Florian Ferron, réparation chemin	7.60
	Léger Girard, fauchage route 5-6	20.25
	Henri Pratte, chemin route Dupont	2.00
	Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité des membres présents. Adopté.	

La séance est levée.

Desir Benoit Maire.

Alex. Dugré Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce neuf octobre mil neuf cent cinquante-et-un, et à laquelle sont présents MM. Raoul Godin, Alcide Mainville, Jules Pothier, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il est proposé et résolu d'en adopter les minutes telles que lues.

Corres- La Revue Municipale, donnant des explications sur l'abonnement
pondance. de M. le maire Désiré Benoit.

Lettre circulaire demandant une souscription en faveur de l'hôpital Ste-Justine.

Comptes. J.-Bte Grenier, grédage, route Brise-Culotte \$25.00
La Revue Municipale, un abonnement, 2.00
A. Meunier, ptre, peinturage salle au 1 oct. 1951 119.85
Adolphe Biron, 18 tuyaux de 18" 59.40
Viateur Pépin, grédage chemin de front et route 24.00

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité des membres présents. Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu de faire pression auprès des autorités provinciales aux fins d'activer la construction du pont Thomas Garceau pour compter sur ce pont dès cet automne, et que copie de cette résolution soit envoyée à la Cie Bell Telephone avec les recommandations requises pour que ladite Cie enlève le câble souterrain au plus tôt si c'est le fil téléphonique qui nuit au commencement des travaux de construction du Pont Garceau. Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire.

Jules Pothier Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

12 nov. 1951. Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce douzième jour de novembre mil neuf cent cinquante-et-un, et à laquelle sont présents: MM. Donat Descôteaux, Alcide Mainville, Raoul Godin, Alfred Bourassa, Jules Pothier, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il est résolu à l'unanimité d'en adopter les minutes telles que lues. Adopté.

Corres- Lettre du Dr Marc Trudel, en réponse à la nôtre au sujet du
pondan- pont Garceau.
ce.

Canadien Overseas Telecommunication Corporation, donnant annuellement \$1.15 en remplacement des taxes.

De M. le Curé A. Meunier, adressant une formule de consécration au Christ-Roi.

A l'unanimité des membres du Conseil, notre Corporation, par résolution en date du 12 novembre 1951, a décidé de consacrer officiellement la Municipalité au Sacré-Coeur, de mettre ses projets, ses entreprises, ses travaux sous sa protection toute-puissante et a autorisé le maire ou son représentant à prononcer publiquement cette

consécration au nom du conseil et de la Municipalité. Adopté.

De Mme Thomas Argall, présentant une demande de remboursement en taxes municipale à un montant de \$3.50 pour 1950.

Comptes. Mme Thomas Argall, remboursement 1950	\$3.50
Alfred Bourassa, branches Lucien Pothier, Corp. Mun. du Comté, R. S.	1.00
Albert Blouin, travaux chemins et pont	439.63
Henri Pratte, c " " "	26.25
Adolphe Biron, tuyau	20.13
Co. de Meubles Vilas, $\frac{1}{2}$ meubles salle	39.60
Frère Léopold-Auguste, I.C. papeterie	83.34
La Fabrique Pointe-du-Lac, $\frac{1}{2}$ balance ménage salle	8.25
Alex. Dugré, timbres,	85.85
Raoul Godin, ponts et route	8.00
Arthur Robitaille, ponts	21.75
Lucien Bolduc, route	11.25
	25.50

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil. Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire.

Jules Auger Sec.-Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

10 déc. 1951. Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances ce dix décembre mil neuf cent cinquante-et-un, et à laquelle sont présents MM. Jules Pothier, Donat Descôteaux, Alfred Bourassa, Raoul Godin, Alcide Mainville, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il est résolu unanimement d'en adopter les minutes telles que lues. Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Alfred Bourassa, appuyé unaniment et adopté ce qui suit:

Attendu que le pont Garceau sur le boulevard De Tonnancourt est sur le point de se terminer.

Attendu que ce pont nous donne l'espérance d'un meilleur chemin sur cette avenue.

Attendu que tous les contribuables sont anxieux de voir l'entretien de ce chemin passer aux mains de la voirie provinciale.

Attendu qu'en plusieurs circonstances, divers déclarations officielles dans ce sens nous ont laissé voir une telle perspective.

Attendu que ce chemin, une fois amélioré, décongestionnerait le trafic sur le chemin No 2 de Pointe-du-Lac à Trois-Rivières et ouvrirait une deuxième voie d'entrée.

En conséquence, demande est faite, ce jour, aux autorités provinciales d'avoir à faire toutes les démarches nécessaires afin que le chemin entre le village de la Pointe-du-Lac et le rang Ste-Marguerite, maintenant appelé le Boulevard de Tonnancourt soit entretenu par la Voirie Provinciale et sur l'asphalte le plus tôt possible.

PAUL FLEURY
 NOTAIRE
 Vérificateur Autorisé
 Québec, le 5 déc. 1951

Copie est envoyée à l'honorable Premier Ministre, au député du Comté de St-Maurice l'honorable Dr Marc Trudel, et au Ministre de la Voirie, l'honorable Antonio Talbot.

La séance est levée.

Desiré Benoit Maire.

G. Augé Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances ce onze février mil neuf cent cinquante-deux, et à laquelle sont présents MM. Jules Pothier, Alfred Bourassa, Roméo Gauthier, Raoul Godin, Alcide Mainville, Donat Descôteaux, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit,

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont approuvées sur résolution. Adopté.

Avis de convocation par la Régie des Transports de comparaitre le 12 fév. 1952 au palais de Justice dans la cause Carrier & Frère.

Canadian Overseas Telecommunication accordant \$1.15 en remplacement des taxes.

Avis de M. Marcel Baillargeon, de son intention de reboiser environ 3 acres de terre sur les lots 291-292.

The Bell Telephone demandant la permission de faire certaines lignes téléphoniques.

Il est proposé par M. Alfred Bourassa, appuyé par M. Jules Pothier et adopté: Que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 11 décembre 1951 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Julien Proulx surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, une résolution est adoptée en vue d'avoir l'octroi du Gouvernement provincial sur l'emploi d'un bull-dozer chez les cultivateurs de la susdite Municipalité, durant l'été 1952. Adopté.

M. Jules Pothier propose une résolution de félicitation en faveur du secrétaire-trésorier pour la perception à 100% des taxes. Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire-trésorier donne lecture du rapport du vérificateur arrêté au 31 décembre 1951.

A l'unanimité des membres du conseil, il est résolu d'adopter ce qui suit:

- 1- l'adoption du rapport tel que lu;
 - 2- Que M. Paul Fleury soit engagé vérificateur pour l'année 1952.
- Adopté.

Comp-tes.	Athanase Crête, lumière salle	\$ 7.50
	Alex. Dugré, $\frac{1}{4}$ tél., $\frac{1}{4}$ machine à écrire, frais avis, timbres.	68.33
	Paul Fleury, vérificateur	30.00
	Corporation Municipale de Gonté,	207.72
	Trust Général du Canada,	25.00
	La Revue Municipale, 7 abonnements	13.50
	Formules Municipales, papeterie,	41.03
	Alex. Dugré, ass. fid. & remboursement Gélinas	13.60
	Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité des mem- bres présents. Adopté.	
	La séance est levée.	

Pierre Benoit Maire.
Alex. Dugré Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce dix mars mil neuf cent cinquante-deux, et à laquelle sont présents MM. Jules Pothier, Donat Descôteaux, Raoul Godin, Alcide Mainville, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont adoptées.

Corres-pondance. Ministère de la Santé, tenant la Municipalité responsable de l'hospitalisation de Mme René Brunelle.

Du Ministère de la Voirie, circulaire RE: ouverture des chemins d'été.

De l'Office du Drainage, RE: canal des Seigneurs.

Engager Mtre Gilles-Guy Garceau, notaire, pour effectuer les recherches sur le lot 508-A. Adopté à l'unanimité.

Une résolution de remerciements est adressée au premier Ministre et au Ministre de la Voirie et au Député en reconnaissance des travaux effectués à la Pointe-du-Lac dont les ponts Thomas Garceau et rang St-Charles, gravelle route St-Nicolas. Adopté.

La question de l'ouverture des chemins d'hiver est mise à l'étude, mais laissée en plan.

La séance est levée.

Pierre Benoit Maire.
Alex. Dugré Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

15
avril
1952.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue ce mardi, quinze avril mil neuf cent cinquante-deux, lundi le quatorze étant fête légale, et à laquelle sont présents MM. Jules Pothier, Alfred Bourassa, Raoul Godin, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées unanimement, telles que lues. Adopté.

Corres- Accusé de réception d'une résolution de la dernière séance,
pondance. au Ministère de la Voirie.

Régie des Transports, nous faisant tenir une copie de l'autorisation transmise à Carier & Frère, relativement à la tarification et au zonage sur le parcours Pointe-du-Lac- Trois-Rivières.

De M. Rénauld Blanchette, officier en loi de l'Office du Drainage, se déclarant satisfait de la papeterie reçue dans l'affaire du canal des Seigneurs, consistant en deux procès verbaux, et une copie du jugement rendu le 13 octobre 1896.

Rapport préparé par le notaire Gilles-Guy Garceau sur les recherches effectuées au bureau d'enregistrement sur le lot 508-A depuis 1842 à ce jour. Ce rapport, après lecture et examen a été reconnu par les membres du Conseil des plus complet et le Conseil s'en est déclaré amplement satisfait.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch.2), le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le ministre des Affaires municipales pour les cités de Montréal et de Québec. Que copie de la présente soit transmise au ministre des Affaires municipales, pour son approbation. Adopté.

Compte.

Gilles-Guy Garceau, notaire \$25.50
Le compte qui précède est adopté à l'unanimité.
La séance est levée.

Jules Pothier pro-Maire.
Alex. Leger Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

12 mai
1952.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce douze mai mil neuf cent cinquante-deux, et à laquelle sont présents MM. Donat Descôteaux, Roméo Gauthier, Jules Pothier, Raoul Godin, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il est résolu d'en adopter les minutes telles que lues. Adopté.

Il est proposé par M. Raoul Godin, appuyé par M. Donat Descôteaux que M. Jules Pothier remplisse la charge de pro-maire en l'absence de M. le maire Désiré Benoit, et qu'il soit invité à présider la présente assemblée. Adopté.

Des Révérends Frères de l'Instruction Chrétienne, demandant d'appuyer par résolution leur requête d'agrandissement de l'étang du moulin.

Ministère des Affaires Municipales, donnant instruction que la résolution à l'effet de décréter l'avance de l'heure est acceptée.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu d'appuyer la requête des Révérends Frères de l'Instruction Chrétienne, à l'effet de faire agrandir l'étang du moulin par la machinerie du Gouvernement, au même tarif que pour le creusement du Canal des Seigneurs, mais à leurs frais exclusifs. Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu de nommer

M. Onil Berthiaume comme inspecteur de Voirie, pour la concession St-Nicolas, en remplacement de M. Octave Lemay, démissionnaire.

Adopté.

Une délégation du rang Acadie porte plainte devant le Conseil contre la Cie Carrier & Frère à l'effet de rétablir le tarif entre les Zônes 5 et 6 ou Argall-Dusseault, en proportion des autres zones qui sont établies entre Pointe-du-Lac et Trois-Rivières à .10 par zone, ce qui ferait .65 aller-retour au lieu de .75 pour les voyageurs de cette zone.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu d'appuyer la requête des résidents du rang Ste-Marguerite à l'effet de faire asphalté le chemin public entre Ste-Marguerite et le village de Pointe-du-Lac, dès 1952. Adopté.

Les comptes qui suivent sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil. Adopté.

Comp-tes.	Donat Descôteaux , Brise-Culotte en bas	\$15.00
	Arthur Martin, St-Nicolas	50.00
	Joseph Hélie, Acadie	35.00
	Charles-Auguste Biron, Des Garceau	20.00
	Albert Blouin, Milette	40.00
	Albert Blouin, Dupont	45.00
	Raoul Godin, Raoul Godin	33.00
	Viateur Pépin, Adolphe Duplessis,	37.00
	Viateur Pépin, du 5e au 6e,	80.00
	Jean-Louis Comeau, du 6e, au 7e,	100.00
	Aimé Gauthier, Emile Deslauriers	22.00
	Aimé Gauthier, Anicet Désaulniers	4.00
	Xavier Milot, Denis Milot,	10.00
	Henri Pratte, Rosario Crête et Lucien Blouin, 2 x 7 :	14.00
	Albert Blouin, P. Moreau, 25.00 et R. Lacroix, 10.00 :	35.00
	Raoul Godin, Baillaggeon, 7.00, Guilbert 7.00, Rouette 1.-:	15.00
	Paul Houle, Brise-Culotte en Haut	15.00
	Emile Crête, pont St-Charles	4.00
	Thomas Houle, " "	6.00
	François Rouette " "	1.50
	Gérald Dupont " "	1.50
	Gaston Bisson " "	1.50
	Fré. Garceau " "	1.50
	P.E. St-Louis " "	1.50
	Raoul Godin " "	1.50
	Arthur Robitaille " "	1.50
	Viateur Pépin, 125 poches à .20 St-Charles 25.00	1.00
	P. Dupont 5.-A Gagné 5.-A. Hamel-8.75:	43.75
	Désiré Benoit, 55 sacs à .20 & 3 hrs St-Charles	11.80
	Georges Brochu, 31 hrs St-Charles	23.25
	Alex Dugré, 3 hrs-1.80, timbres 7.- (St-Charles)	8.80

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu de demander à l'honorable Dr Marc Trudel de bien vouloir faire pression auprès des autorités provinciales aux fins de rembourser la somme de \$82.35 que la susdite Corporation a payée pour maintenir le pont de la rivière St-Charles dans la route du même nom, lequel a été construit aux frais de la Voirie, l'automne dernier; mais il s'est avéré trop étroit et trop bas, en font preuve les travaux effectués par la Municipalité lors des hautes eaux du printemps consistant en digue de sacs de sable et autres. Adopté.

La séance est levée.

Desiré Benoit Maire.

Alex Dugré Sec.-Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

9 juin 1952. Session régulière de la susdite Corporation tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce neuf juin mil neuf cent cinquante-deux, et à laquelle sont présents: MM. Jules Pothier, Roméo Gauthier, Alcide Mainville, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues. Adopté.

Corres- Lettre de M. F.A. Rutherford du C.P.R. nous faisant tenir le mon-
 pondan- tant de l'évaluation des propriétés de la Cie dans la susdite Cor-
 ce. poration.

Du Dr Marc Trudel, nous faisant part du refus des autorités provinciales à rembourser les frais du pont St-Charles.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu d'appuyer la requête des intéressés dans le creusage du cours d'eau au rang St-Charles, et que les autorités provinciales fassent tout en leur possible pour satisfaire à cette demande, soit en creusant ce cours d'eau à la pelle mécanique ou en fournissant un octroi substantiel.

Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu de prier les évaluateurs en office d'avoir à faire la revision du rôle d'évaluation pour l'année 1952-53 durant le mois de juin. Adopté.

Les comptes qui suivent sont adoptés à l'unanimité.

Thomas Bellemare, bulldozage routes St-Charles et Ptes + Tarres	\$56.75
Paul Proulx, 4½ h. entretien chemins avec le carré à 3.00	13.50
Emile Crête, taxi à St-Nicolas	2.00
Athanase Crête, chauffage 6100, lumière 3.25	9.25
Aram Benoit, Pont Thos. Garceau	10.25
Rosario Crête, " " "	1.00
Ubaldo Géminas, " " "	1.00
Lucien Blouin, " " "	1.00
Jean-Louis Comeau, Pont St-Charles,	20.25
Gérard Biron, " "	13.50
Alcide Comeau, " "	8.55
Henri Pratte, branche, P. Dupont, A. Hamel, Ad. Duplessis	2.60
Frédéric Livernoche, 2 voyages chez A. Alarie	2.00
Armand Alarie, réparation clôture Papous, 10.80; Corpé 3.60	14.40

Adopté.

La Séance est levée.

Désiré Benoit Maire.

Alex. Dupé Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances ce treize juillet mil neuf cent cinquante-deux, et à laquelle sont présents: MM. Alfred Bourassa, Donat Descôteaux, et Roméo Gauthier, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes sont adoptées telles que lues.

Adopté.

Corres- Lettre circulaire de M. Joseph Bouchard, maire de la Municipali-
pondance. té de St-Urbain de Charlevoix, demandant une souscription pour les sinistrés de cette paroisse.

Extrait du procès verbal d'une session régulière du Conseil Municipale du Comté de St-Maurice, homologant 2 actes d'accord, pour le Canal des Seigneurs et la Décharge St-Charles dans la susdite Municipalité:

A l'unanimité des membres du Conseil de prier le Ministre de la Voirie par l'entremise du Député du Comté de prendre à ses charges l'entretien de la route des Petites-Terres entre le village de la Pointe-du-Lac et Ste-Marguerite. Adopté.

Amendements au Rôle d'évaluation.

- ✓1- Freddy Diamond à Léon Girardin, No 588- \$50.00 + 25 ↓
- ✓2- Trefflé Guilbert à Frédéric Livernoche, P. No 273 la moitié 25.- 25.-
- ✓3- Thomas Benoit à Trefflé Guilbert, P. No 273
- ✓4- Phil. Bouchard à Roland Houle No 572 \$75.-
- ✓5- Jules Milot à Dionis Noël No 343 voisin Omer Houle + 50
- ✓6- Gaston Lesiège à Léopold Boisvert, No 462
- ✓7- Paul Gauthier à Eugène Gagnon No 602 (St-Thomas)
- ✓8- Georges Johnston à Harry Johnston
- ✓9- Dame Marie-Anna Garceau à Mlle Blanche Garceau
- ✓10- Dame Marie-Anna Garceau à Eddy Defoy, Nos 582-584
- ✓11- Charles Boldun à Clément Tessier
- ✓12- Succ. Thomas Bourassa à Hervé Villemure
- ✓13- Georges Forget à Roger Boisvert, 1½ arp. large X 2 arp. long + 100.
- ✓14- Cécile Gélinas, évaluation à \$100. selon résolution du 12/12/49. - 100.
- ✓15- Lucien Pothier à Marcel Baillargeon Nos 304-5-7- év. \$45.-
- ✓16- Ovila Gélinas à Léon Girardin
- ✓17- Dame Née Milot à Jules Milot
- ✓18- Jacques Blais à Henri Pratte, No 373
- ✓19- Alcide Comeau à Georges Brochu p532, 1½ arp. large x 20 arp. long. + 25
- ✓20- Willie Désaulniers à Onil Désilets No 481.
- ✓21- Florent Grandbois à Paul Charest
- ✓22- Auxibe Messier à Chs. Aus. Milette No 282
- ✓23- Albert Hamel à Antonio Benoit No 142
- ✓24- Emile Lemay à Joseph Deslauriers
- ✓25- Lucien Pothier à Thos. Houle No 192- 10 arp. év. \$75.00
- ✓26- Jules Larouche à Maurice Larouche,
- ✓27- Eddy Defoy à Ls. Jos. Chamberland Ptre chan. p243-\$100. P.180-\$1250.
- ✓28- Arthur Chamberland à Ls. Jos. Chamberland P.242 lisière long rivière.
- ✓29- Phil. Dupont à Ls. Jos. Chamberland P.240- 12' large (le chemin)
- ✓30- Herménégilde Guilbert à Léo Rouette, No 173 Ev. \$40.00
- ✓31- Mme Arphéline Dupont à Marcel Dupont
- ✓32- Yvan Domont à Henri Faterlay,
- ✓33- Dame Ovide Schiltz à Emile Schiltz
- ✓34- Adélard Montour à Darius Montour.
- ✓35- Aurèle Leroux à Harman Dumont
- ✓36- William Farrier à Gérard Bourget, Omer Carbonneau a/s Caisse Populaire
- ✓37- Philippe Denoncourt à Jules Denoncourt No P.15. Ste-Cécile
- ✓38- Normand Labelle à Harvey Rivard No P.11
- ✓39- Raoul St-Hilaire à Gaston Guilbert
- ✓40- Jos. Tellier à Adrien DesRues
- ✓41- Jeffrey Guilbert à Jérôme Guilbert P.178
- ✓42- Albert Julien à Noé Dufresne No 364

			Bâtisse	Total
✓43-	Maurice Désilets à Mme ^{ARTHUR} Désilets et Julien Désilets			
✓44-	Gouin Lumber Co. à Auxibe Messier			
✓45-	Cyrille Mainville à Omérite Lacombe			
✓46-	Antonio Lefebvre à Wellie Dumas			
✓47-	Philippe Pothier à Robert Trudeau, P.197			
✓48-	Ovila Camirand à Albert Guay	Tgr.		
✓49-	Aurèle Leroux augmentation		100.	100.
✓50-	Arthur Laperrière	"	100.	100.
✓51-	Philippe Denoncourt diminuer		725.	725.
✓52-	Jules Denoncourt évaluer	250.	725.	975.
✓53-	Jérôme Guilbert	" 100.		100.
✓54-	Roger Berthiaume augmenté		100.	100.
✓55-	Marcel Déry	"	325.	325.
✓56-	Hervé Hélie	"	500.	500.
✓57-	Léo Bettez	"	1500.	1500.
✓58-	Oscar Baillargeon	"	300.	300.
✓59-	Hugh Grang évalué	50.	200.	250.
✓60-	Eddy Defoy diminué	No 364 100.		100.
✓61-	Ls. Jos Chamberland augmenté	100.	300.	400.
✓62-	Donat Blouin augmenté		50.	50.
✓63-	Lucien & Gaston Rousseau	" 200.	200.	400.
✓64-	Robert Trudeau	" 200.	600.	800.
✓65-	Philippe Pothier diminuer	P197 20.		20.

Ces amendements sont adoptés à l'unanimité.

Comptes Philippe Denoncourt, évaluateur	4.00
Ernest Comeau, "	4.00
Auguste Garceau "	2.00
Paul Germain, travaux pont Garceau	12.50
Ozanie Berthiaume, clôture	4.74
Frédéric Berthiaume, accident pont Désaulniers	17.50
Agapide Fafard, taxi	14.00

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité.
La séance est levée.

_____ Maire

_____ Sec.-Trés.

8/9/52
PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce huit septembre mil neuf cent cinquante-deux, et à laquelle sont présents: MM. Raoul Godin, Donat Descôteaux, Alfred Bourassa, Jules Pothier, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'en adopter les minutes telles que lues. Adopté.

Assistance publique par M. Michael L. Guimont, collecteur spécial établissant la dette actuelle de la susdite Corporation à \$920.55, à titre d'assistance publique.

A l'unanimité des membres du Conseil, une résolution de sympathie est envoyée à la famille Garceau à l'occasion du décès de M. Thomas Garceau, ancien maire. Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu de féliciter M. Napoléon Guilbert, pour sa nomination comme préfet du Comté de St-Maurice. Adopté.

- Budget 1953. -

<u>Dépenses d'administration.</u>		
Salaire secrétaire-trésorier	\$420.00	
Cautionnement & Vérification	40.00	
Papeterie, voyages, etc...	100.00	
Perception, avis de taxes	40.00	
Évaluation	75.00	
Elections et salle	20.00	
Subvention	25.00	
Divers	50.00	\$750.00
<u>Travaux publics</u>		
Voirie d'hiver	750.00	
Voirie générale	800.00	
Répartition	50.00	1,600.00
Assistance publique		100.00
Conseil de Comté		220.00
Total des dépenses		<u>2,670.00</u>
<u>Revenus prévus.</u>		
Permis de construction	2.00	
Intérêt bancaire	10.00	
Avis de taxes	35.00	47.00
Taxe générale de .35 x 524,530		1,835.85
Taxe de chemins		800.00
Total des revenus prévus.		<u>2,682.85</u>
Surplus prévu : \$12.85		

Considérant que les dépenses prévues telles que décrites ci-dessus s'élèvent à \$2,670.00 et les revenus autres que la taxe foncière à \$847.00.

Considérant que pour solder la différence entre tels revenus et le total des dépenses, une somme de \$1,823.00 est nécessairement requise.

Considérant que l'évaluation des biens-fonds imposables est de \$524,530.00.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'une résolution soit adoptée, séance tenante, aux fins d'imposer une taxe foncière générale de \$0.35 par cent piastres d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité tels qu'inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, afin de pourvoir au paiement des dépenses générales de cette Municipalité. Adopté.

Comp- Mastaf Montour, côte Armand Alarie, 3 heures	\$6.00
tes. Emilien Milot, pont Croche	70.85
Raoul Godin, route R. Godin, 2 heures	4.00
Frédéric Livernoche, 2 hrs à .75, côte Dupont	1.50
Alex. Dugré, congrès à Rouyn,	12.00

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité. Adopté.

Perre Bernart Maire.

Alex. Dugré Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

14 oct. Séance régulière de la susdite Corporation Municipale, tenue 1952. au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, ce quatorze octobre mil neuf cent cinquante-deux, et à laquelle sont présents MM. Raoul

Godin, Alcide Mainville, Jules Pothier, Alfred Bourassa, Roméo Gauthier, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

Corres- Remerciements de la Famille Thomas Garceau pour sympathies.
pondance. Avis de motion est donné par le conseiller Alfred Bourassa, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté et adopté s'il y a lieu en vue d'entretenir le boulevard de Tonnancourt au véhicule automobile et prévoir le moyen d'en percevoir le coût.

Les soussignés sont informés qu'un vaste territoire de chasse et de pêche deviendra peut-être vacant sous peu.

Le gibier et le poisson y ont été conservés avec le plus grand soin, de même que la forêt a été protégée efficacement contre le feu par la St. Maurice Forest Protective Association, qui devrait aussi continuer la protection de ce territoire.

Suivant une sage politique du gouvernement provincial, des parcs nationaux ou des réserves de chasse et de pêche ont été établis dans les plus importantes régions de la Province de Québec, mais l'occasion ne s'est pas encore présentée d'établir un tel parc dans la Mauricie.

Actuellement, un grand nombre de citoyens et de touristes ne peuvent goûter dans la Mauricie aux joies et aux plaisirs de la vie dans la grande nature parce que tous les bons territoires sont concédés.

Il importe de mettre à la portée de la population les sports de la chasse et de la pêche, si utiles, si sains, si hygiéniques et si moralisateurs.

Il importe de saisir l'occasion pour établir en Mauricie, à proximité des cinq villes importantes de Trois-Rivières, Cap de la Madeleine, Shawinigan Falls, Grand'Mère et La Tuque, un Parc National ou réserve de chasse et de pêche qui, tout en assurant la conservation de nos richesses naturelles, contribuera à faire comprendre à nos gens la valeur économique, sociale, esthétique et récréative de la forêt.

Pour ces motifs, il est dûment proposé, secondé et résolu à l'unanimité que la Corporation susdite prie respectueusement le gouvernement de la Province de décréter ce territoire Parc National ou réserve et de l'opérer comme tel dans l'intérêt de la conservation et pour le plus grand bien de la population. Adopté.

Comptes Mme Maurice Gauthier, ménage salle \$1.50
Ce compte est adopté à l'unanimité.
La séance est levée.

P. Benoit Maire,
Alex. Langué Sec.-Trés.

CANADA,
Province de Québec,
Corporation Municipale de la Pointe du Lac.

10/11/52 Session régulière de la sus-dite municipalité tenue au lieu et heure ordinaire des séances et à laquelle sont présents MM. Roméo Gauthier, Alfred Bourassa, Jules Pothier, Raoul Godin, Alcide

Mainville, Donat Descôteaux sous la présidence de M le Maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues. Adopté.

Demande du Comité de l'O.T.J. paroissiale, d'un octroi pour aider le financement de la saison prochaine.

Après avoir étudié la demande ci haut décrite, à l'unanimité il est adopté de consentir une contribution pour un montant jusqu'à concurrence de \$25.00 sur le coût de l'administration général de l'O.T.J. paroissial section du hockey, payable au printemps. Adopté.

Les comptes qui suivent sont adoptés à l'unanimité.

Coporation municipale du Comté (rentes seigneuriales)	\$439.04
Paul Houle réparation route St-Joseph	23.00
Mastai Montour " " Armand Alarie	27.00
Paul Proulx trés. Comité des Chemin d'hivers (côte T. Garceau)	35.00
Alex. Dugré répartition	50.00

Adopté.

Après une étude du progrès d'entretiens du chemin d'hivers dans le rang des Petites-Terres il est décidé de consulter les principaux intéressés avant de passer le règlement à cette effet.

M. le conseiller Alfred Bourassa n'ayant pas eu de second pour la proposition qu'il avait fait en vue d'adopter un règlement dans ce sens, la séance est ajournée, sur proposition de M le conseiller Jules Pothier secondé par M le conseiller Alcide Mainville à lundi le 17 novembre prochain. Adopté.

Désiré Benoit Maire
Alex. Dugré Sec.-Trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

Séance régulièrement ajournée de la session du 10 novembre, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce 17 novembre 1952, et à laquelle sont présents M. Roméo Gauthier, Alfred Bourassa, Jules Pothier, Raoul Godin, Alcide Mainville, Donat Descôteaux, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est résolu d'en adopter les minutes telles que lues. Adopté.

Règlement No 51.

En vue d'ouvrir à la circulation des véhicules automobiles, durant l'hiver le boulevard de Tonnancourt.

Attendu qu'il est décidé d'entretenir l'Avenue de Tonnancourt (chemin Ste-Marguerite) pour la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver.

Attendu que l'article 481 du Code Municipal, nous autorise à régler dans ce sens et d'en prélever le coût par voie de taxation directe sur tous les biens imposables de la Municipalité ou sur les biens-

fonds imposables d'une partie de la Municipalité ou suivant ces deux modes de prélèvement dans les proportions que le règlement détermine.

Attendu que les intéressés ou la grande majorité des intéressés sont consentants à accepter comme désignation Nord, le cordon des abouts en bas, et désignation Sud le lot No 613, propriété du Chemin de fer Canadien Pacifique.

Attendu qu'un avis de motion a été donné en bonne et due forme.

En conséquence, il est par le présent règlement, statué et décrété ce qui suit:

1- A partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'Avenue de Tonnancourt (chemin Ste-Marguerite) ou (rang des Petites Terres) sera entretenu durant l'hiver 1952-53 pour la circulation des véhicules automobiles.

2- Le coût de cet entretien sera à la charge des "biens-fonds" "imposables" d'une partie de la Municipalité; soit: les lots ou parties de lots compris dans les limites qui suivent: au Nord du chemin susdit, la limite sera le cordon d'en bas des Abouts sauf pour les lots 197-198-199-200, au Sud du chemin la limite sera le lot No 613, propriété du chemin de fer Canadien Pacifique, à l'est, la limite de la susdite Municipalité, au Nord-Ouest, partie par la rivière au Sable jusqu'au Lot No 224, ensuite les Nos 224- 225- 228 et les lots 230 inclusivement au No 250 inclusivement, à l'Ouest la limite de la susdite Municipalité.

3- Les revenus d'une répartition dans ce sens seront versés au Comité d'entretien des Chemins d'hiver qui aura charge de l'entretien de ce chemin, jusqu'à concurrence de cinq cents dollars (\$500.00).

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil, ce dix-septième jour de novembre mil neuf cent-cinquante-deux. Adopté.

(signé) Désiré Benoit, Maire.

" Alex. Dugré, Sec.-Trés.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire.

Alex. Dugré Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

9 déc.
1952.

Séance régulière de la susdite Corporation Municipale tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, ce neuf décembre mil neuf cent cinquante-deux, et à laquelle sont présents: MM. Jules Pothier, Alfred Bourassa, Raoul Godin, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

Corres- Comité du timbre de Noël, demande de souscription en faveur de la
pondance. la campagne de ce comité.

CONTRAT.

Contrat passé entre les Corporations Municipales de Pointe-du-Lac et de la Visitation de la Pointe-du-Lac, d'une part, appelées Corporation; et,

MM. Rosario Crête, Antonio Benoit, René Dugré, Jules Pothier, Paul Proulx, Julien Proulx, le Comité d'entretien des Chemins d'hiver de la Pointe-du-Lac, d'autre part, appelé Comité.

Le Comité s'engage par le présent contrat vis-à-vis des Corporations à:

1- Ouvrir et entretenir le boulevard de Tonnancourt, (chemin Ste-Marguerite) de telle manière que les véhicules automobiles puissent y circuler et s'y rencontrer en tout temps de l'hiver et en tout lieu, ne laissant pas le dit chemin Hors d'usage pour plus de 24 heures successives à l'occasion des tempêtes et cela sur toute sa longueur.

2- porter de l'assurance responsabilité sur tous les risques assurables en l'occurrence pour au moins, \$5,000. pour dommages matériels et \$10/20,000. pour dommages aux personnes, pour et dans le même accident.

3- En plus du Boulevard de Tonnancourt, (chemin Ste-Marguerite) le Comité entretiendra l'Avenue Blais et la rue de la Fabrique dans le village de la Pointe-du-Lac.

4- Le Comité sera responsable des accidents et dommages pouvant résulter de son travail ou de sa négligence à exécuter tel travail d'une manière adéquate.

5- Le Comité sera responsable d'entretenir ces chemins tout l'hiver sans quoi ce contrat sera sans valeur et sans effet et les Corporations n'auront pas à déboursier aucun argent pour les travaux effectués.

Les Corporations susdites s'engagent par le présent contrat vis-à-vis du Comité à payer \$350.00 du mille le 30 avril 1953 moins 20%, cette retenue ne sera payée que lors de l'acceptation finale des travaux et quand les dommages causés à la propriété privée auront été réglés à la satisfaction des intéressés.

Autorisation est donnée à M. le maire Désiré Benoit pour signer ce contrat au nom de la Corporation susdite.

Comptes:

Les comptes qui suivent sont adoptés.

Arthur Robitaille, 6 hrs à 2.00, gratage rang St-Charles	12.00
P.V. Ayotte, règle triangulaire	3.83
Corporation Munic. Vis. P.-du-Lac, incendie Harnois	5.50
Alex. Dugré, ¼ tél. longue dist. Qué. timbres, affichage	31.15
La séance est levée.	

PAUL FLEURY

NOTAIRE

Vérificateur Autorisé

"Clas. A 5.9.1"

Désiré Benoit Maire.

Alex. Dugré Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

9 fév. 1953. Session régulière de la susdite Corporation Municipale, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce neuf janvier mil neuf cent cinquante-trois, et à laquelle sont présents MM. Alfred Bourassa, Raoul Godin, Alcide Mainville, Donat Descôteaux, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues. Adopté.

Corres- Ministère des Affaires Municipales, invitant les membres du pondan-Conseil et les officiers municipaux à une journée d'étude Municipale ce. à Yamachiche, le 24 février 1953.

Banque de Montréal, avisant la susdite Corporation que tout paiement en faveur des contracteurs pour le chemin Ste-Marguerite devra être fait à l'ordre de cette Banque en vertu d'un transport de créance à eux consenti.

Ministère de la Santé, établissant la dette de la susdite Corporation pour l'Assistance Publique à \$1,157.85.

Lecture du rapport financier préparé par M. le Notaire Fleury, vérificateur.

Avis de reboisement de M. Patrick Dupont pour 2.5 acres sur les lots 344 et 345.

Avis de reboisement de M. Arthur Robitaille, pour 3 acres sur les lots 335 et 337.

Ministère de la Santé, avis d'hospitalisation de Mme Roméo Noël à l'hôpital St-Joseph au lieu de l'hôpital Ste-Marie.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu d'adopter le rapport financier, tel que lu et d'engager M. le notaire Paul Fleury comme vérificateur pour l'année 1953. Adopté.

M. le Conseiller Alfred Bourassa, donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté et adopté s'il y a lieu à l'effet d'autoriser les estimateurs à commencer le rôle d'évaluation avant le mois de juin, mais pas avant le premier mars.

Résolution renouvelant une demande au Département de la Voirie pour le chemin Ste-Marguerite dans le rang des Petites-Terres.

Attendu que depuis 4 ou 5 ans, des demandes sont présentées aux Honorables Premier Ministre Duplessis et au Ministre de la Voirie, ainsi qu'au député du comté de St-Maurice, aux fins d'obtenir que ce chemin soit à l'entretien de la Voirie Provinciale.

Attendu qu'une requête des propriétaires résidant sur ce chemin a déjà été signée et envoyée aux autorités ci-haut désignées demandant le redressement, l'élargissement et le pavage de ce chemin.

Attendu que les retards invoqués par les autorités provinciales étaient constitués surtout: 1- par le fait que le pont Garceau n'était pas en mesure de suffire à un trafic plus intense (objection qui ne compte plus maintenant que le pont est refait); 2- de crainte que les propriétaires chargent trop cher pour l'élargissement et les accotements.

Attendu que ce chemin relie deux comtés dont le comté du Premier Ministre et 4 paroisses dont la capitale de la Mauricie.

Attendu que sauf les 3 milles concernés, ce chemin est pavé depuis longtemps, formant un contraste des plus frappant.

Attendu que ce chemin amélioré, soulagerait beaucoup le trafic de la route No 2 entre Trois-Rivières et Pointe-du-Lac.

Attendu que depuis 3 ou 4 ans au moins, une vingtaine de nouvelles résidences se sont bâties sur ce chemin, dont la nouvelle propriété de M. le Curé Chamberland de Ste-Marguerite.

En conséquence, de toutes ces raisons, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de renouveler les demandes antérieures à l'effet que le chemin Ste-Marguerite dans le rang des Petites-Terres, appelé Boulevard de Tonnancourt soit redressé, élargi, pavé et entretenu par la Voirie Provinciale dès le printemps 1953.

Si cette demande d'élargissement et de redressement est trop dispendieuse, nous vous demandons au moins le pavage tel qu'est le chemin dès le printemps. Adopté.

Les comptes qui suivent sont adoptés à l'unanimité sauf le compte de la Cité des Trois-Rivières de \$700.00.

Paul Fleury, vérificateur	\$30.00
La Revue Municipale, 7 abonnements,	<u>13.50</u>
Corporation Mun. du Comté, canal des Seigneurs	<u>28.00</u>

Corporation Municipale du Comté, cotisation	\$210.00
Alex. Dugré, papeterie(1.86) cautionnement 10.00	
avis de taxes 8.00 et divers .66	<u>20.52</u>

Adopté.

La séance est levée.

Desiré Benoit Maire.
Alex. Dugré Sec.-Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

Session spéciale de la susdite Corporation Municipale, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce lundi le vingt-trois février mil neuf cent cinquante-trois, après convocation adressée par ordre de M. le Maire à tous les conseillers, par malle enregistrée, en date du dix neuf février mil neuf cent cinquante-trois à laquelle session sont présents MM. Jules Pothier, Alfred Bourassa, Roméo Gauthier, Donat Descôteaux, Alcide Mainville, Raoul Godin, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues. Adopté.

Une résolution de sympathie est adoptée à l'occasion du décès de M. Armand Beaudry, père de M. le Curé Antonio Beaudry de la Pointe-du-Lac, et de plus, une grand'messe est payée pour le repos de l'âme du défunt. Adopté.

Une résolution de sympathie est adoptée à l'occasion du décès de Mme Arthur Denoncourt, mère de M. Philippe Denoncourt, estimateur. Adopté.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

REGLEMENT NO 52.

Enjoignant aux estimateurs de faire le rôle d'évaluation avant le mois de juin.

Considérant que les estimateurs auraient avantage à commencer le rôle d'évaluation avant le mois de juin.

Considérant que selon l'article 650 du Code Municipal, et par règlement, la Corporation peut statuer un tel règlement.

Considérant qu'un avis de motion fût présenté à cet effet et antérieurement.

En conséquence, il est par le présent règlement, décrété, et statué que les estimateurs devront commencer la préparation du rôle d'évaluation avant le mois de juin, mais à une date qui ne doit pas être antérieure au premier mars.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi et prendra effet quinze jours après sa promulgation. Adopté.

Fait et signé à la Pointe-du-Lac, ce vingt-troisième jour de février mil neuf cent cinquante-trois.

(signé) Désiré Benoit, Maire.
 " Alex. Dugré, Sec.-Trés.

La séance est levée.

Desiré Benoit Maire.
Alex. Dugré Sec.-Trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

9 mars
1953.

Session régulière de la susdite Corporation Municipale, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, ce neuf mars mil neuf cent cinquante-trois, et à laquelle sont présents MM. Roméo Gauthier, Jules Pothier, Donat Descôteaux, Alcide Mainville Raoul Godin, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

Corres- De M. René Hamel, Député, faisant part de la correspondance pondance. échangée, à la suite de la résolution adoptée à la séance régulière du mois de février, concernant l'amélioration à faire sur le chemin des Petites-Terres.

Du sous-ministre A. Bergeron, du Ministère de la Voirie, accusant réception de la même résolution que ci-haut mentionnée.

Ministère de la Voirie, circulaire ouverture des chemins à la circulation d'été.

Rapport de la campagne annuelle du Timbre de Noël par M. Fulbert Villemure.

Ministère de l'Agriculture, circulaire aux conseils municipaux, au sujet de la lutte contre les fléaux des mauvaises herbes.

De M. Marcel Baillargeon, avisant la susdite Corporation de son intention de reboiser une étendue approximative de 2 acres sur les lots cadastrals 291 et 292.

Copie d'une résolution adoptée par le Conseil de la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac, en date du 2 mars 1953, informant la susdite Corporation de leur intention d'adopter un règlement établissant la vente du pain à la pesanteur.

M. le conseiller Raoul Godin donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté et adopté s'il y a lieu en vue de régler la vente du pain dans la susdite Municipalité.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu de nommer comme inspecteur des mauvaises herbes et surveillant des champs de blé d'Inde, MM. Léo Bettez et Rock Boucher.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu de nommer les inspecteurs agraires et de voirie, ainsi que les autres officiers municipaux de cette corporation:

1- Pour le grand chemin du roi dans le haut de la paroisse depuis la terre de Carolus Lesieur jusqu'au No 131 inclusivement, M. Antonio Houle, inspecteur.

2- Pour le grand chemin du roi depuis la ligne de la Banlieue jusque chez Alfred Théberge, ainsi que la route des Duval jusqu'au 2e rang et le pont Livernoche, M. Mastai Montour, inspecteur.

3- Pour le grand chemin du roi, depuis chez Alfred Théberge No 38 du cadastre jusqu'au No 58, ainsi que la route Livernoche, Aristide Boucher, inspecteur.

4- Pour le 2e rang, depuis la voie ferrée, jusqu'à la ligne Ste-Marguerite, Julien Proulx, Inspecteur.

5- Pour le 3e rang, depuis le pont chez Hubert Trottier, jusqu'au 4e rang, ainsi que la route chez Elzéar Dupont, celle en avant chez Albert Blouin et le rang, Charles Larouche, inspecteur.

6- Pour la concession St-Charles, depuis le No 355 exclusivement, jusqu'à la profondeur du 5e rang, ainsi que la route Cyrille Mainville et le pont chez Adolphe Duplessis, Arthur Robitaille, inspecteur.

7- Pour la route du 6e rang, ainsi que le cordon du 6e, M. Ulric Blais, inspecteur.

8- Pour le 7e rang, depuis l'extrémité nordest de ce rang jusqu'à la terre de M. J.A.Edmond Gauthier No 573 du cadastre, ainsi que la route du 6e rang, Emilien Milot, Inspecteur.

9- Pour le 7e rang, depuis l'extrémité sud-ouest de ce rang jusqu'au No 573 inclusivement, terre de J.A.Edmond Gauthier, ainsi que la petite route du 7e rang, Gérard Gauthier, inspecteur.

10- Pour la route de l'Acadie, depuis le grand chemin jusqu'à la ligne d'Yamachiche, Jules Gélinas, Inspecteur.

11- Pour la concession de St-Nicolas, depuis chez Ovila Vincent jusqu'à l'extrémité de ce rang, Bruno Désaulniers, inspecteur.

12- Depuis le rang St-Nicolas, près du No 493, jusqu'à la ligne d'Yamachiche par le 2e rang, y compris la route chez Alfred Garceau, Paul Houle, inspecteur.

13- Pour le village des Garceau, depuis la route de l'Acadie jusqu'aux numéros 354 et 355 exclusivement, M. Albertino Loyer, inspecteur.

14- Inspecteur municipal, Frédéric Livernoche.

15- Inspecteurs agraires:

Pour l'arrondissement champêtre No 1, comprenant les rangs de l'Acadie, St-Joseph, St-Nicolas et des Garceau, M. Rolland Houle, insp.

Pour l'arrondissement champêtre No 2, comprenant le grand chemin du roi de la ligne du village à la ligne de la Banlieue, les rangs St-Marguerite, Petites-Terres, et le village des Crête, M. Philippe Denoncourt, inspecteur.

Pour l'arrondissement champêtre No 3, comprenant les 3e, 4e, 5e, 6e, 7e rangs et le rang St-Charles, M. Frédéric Livernoche, inspecteur.

16- Estimateurs: MM. Auguste Garceau, Philippe Denoncourt, et Ernest Comeau.

17- Gardiens d'enclos: MM. Florian Ferron et Armand Alarie.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu que les officiers municipaux ci-haut soient nommés. Adopté.

Comptes.	Alex. Dugré, 1 grand'messe	4.00
	Corporation Municipale du Comté	<u>316.90</u>

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité.

Il est résolu unanimement de prier le Departement Provincial de l'agriculture d'accorder aux cultivateurs de la susdite Municipalité l'aide de la machinerie du Gouvernement pour le nivellement des terres en culture ou l'aide en argent sur le salaire de la grosse machinerie niveleuse. Adopté.

La séance est levée.

Perrin Benoit Maire.

Alex Dugré Sec.-Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

11 mai
 1953

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu des heures ordinaires des séances ce 11 mai 1953 et à laquelle sont présents M.M. Jules Pothier, Alfred Bourassa, Roméo Gauthier, Raoul Godin sous la présidence de M. le maire Désiré Benoît formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues.

Corres-
 pondance.

Remerciements pour témoignage de sympathie au famille Denoncourt et Beaudry et un mot spécial de M le curé Beaudry à la sus-dite Corporation.

Etat de compte à date de l'Assistance Publique

Circulaire des Cies Shawinigan Water and Power Co et The Bell Téléphone Co. en rapport avec l'évaluation Municipale.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch. 2,) le temps réglementaire dans les limites de cette Municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le ministre des Affaires Municipales pour les cités de Montréal et de Québec.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, pour son approbation. Adopté.

A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu de protester vigoureusement auprès de la Régie des Transports sur l'augmentation accordée à la Cie Carrier & Frère sur leurs tarifs de Régie de faire enquête sur les chiffres et rapports fournis par eux. Nous avons constaté que les augmentations effectuées représentent un pourcentage dépassant 10%: soit: sur les billets simples, 16 2/3; sur les billets aller-retour, 18.1%; sur les cartes de travaillant, 16.2%; sur les cartes de famille, 16 2/3%. Nous trouvons aussi bien curieux le fait que, lorsqu'il y avait concurrence, c'est à dire du temps où les autobus Cloutier faisaient du transport dans la région, et au dire même de M. Roger Carrier, le parcours Pointe-du-Lac-Trois-Rivières était le plus payant après Shawinigan - Trois-Rivières. Tenant compte de tout ceci, la sus dite Corporation demande, une enquête telle que spécifiée ci-haut, une revision des taux en regard de l'augmentation autorisée, et enfin une audition devant la Régie afin d'expliquer notre point de vue et défendre nos droits. adopté.

Comptes adoptés à l'unanimité.

Formules Municipales Enregistrées, Papeteries	\$31.91
Frédéric Livernoche (Baillargeon, Guilbert, Rouette \$15. Larouche \$8.)	
Zéphirin Guilbert, \$4.00. Maurice Jacques Berthiaume \$5.	\$98.00
Noé Dupont \$2. route R. Godin \$29. route Duplessis \$35.	
Gilles Garceau, route Brise-Culotte en bas	\$30.00
Jos. Hélie, route Acadie \$50.00, route St-Nicolas, \$45.00	\$95.00
C.A. Biron, route des Garceau.	\$19.00
Albert Blouin, (Mrs P. Moreau \$25.00 R. Lacroix \$10.00	
Route Milette \$50.00 route Dupont \$50.00.	\$135.00

Henri Pratte, Route du 5 au 6	\$75.00
Alcide Mainville route du 6 au 7	<u>\$100.00</u>
Donat Descoteaux, route Brise-Culotte en haut	<u>\$100.00</u>
Aimé Gauthier Côte Emile Deslauriers \$30.00.	<u>\$35.00</u>
Côte Anicet Désaulniers \$5.00.	
Xavier Milot Côte Denis Milot	<u>\$20.00</u>
Viateur Pépin, A. Biron \$5.00 P. Dupont \$6.00	
A. Hamel \$12.00 A. Gagné \$7.50.	<u>\$30.50</u>
Comité d'entretien des Chemins d'hiver, Chemin Ste-Marguerite. \$805.00	<u>\$805.00</u>
Désiré Benoit, consultation d'avocat	<u>\$2.00</u>
La séance est levée.	

Desiré Benoit Maire.

Alex. Luge Sec.-Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

13 juillet
 1953

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu des heures ordinaires des séances ce 13 juillet 1953 et à laquelle sont présents MM. Jules Pothier, Roméo Gauthier, Alcide Mainville, Raoul Godin sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues.

Corres-
 pondance

Ministère de la Santé Publique, Correspondance re: compte \$700.00 Rivière.
 Résolution adoptée unanimement à l'effet de demander à l'Ingénieur ~~xxxxx~~ divisionnaire M Théo Larose d'avoir l'obligance d'envoyer le grêdeur de la Voirie pour faire le **tout** des chemins à la Pointe-du-Lac. Adopté

Comptes

Résolution adoptée à l'unanimité établissant le salaire du secrétaire-trésorier à \$40.00 à partir du 1er mai 1953. Adopté	\$18.03
Comité de l'O.T.J. éclairage patinoire	<u>\$3.00</u>
Maurice Gauthier $\frac{1}{2}$ ménage de la salle	<u>\$3.00</u>
Onil Berthiaume clôture de la route St-Nicolas	<u>\$16.50</u>
Albert Blouin Clôture de la route Dupont etc	<u>\$80.00</u>
Thomas Bellemare chemin St-Charles	<u>\$15.75</u>
Octave Lemay la Clôture et le chemin St-Charles	<u>\$30.00</u>
Arthur Robitaille entretien	<u>\$3.75</u>
René Dupont chemin E Dupont	<u>\$2.00</u>
Claude Montour la clôture C Rouette	

Les comptes qui précèdent sont adoptés la l'unanimité des membres du conseil. Adopté

La séance est levée.

Desiré Benoit Maire

Alex. Luge Sec-Trés

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

9sept. Sessions spéciale de la sus-dite Corporation Municipale tenue
 1953 au lieu et heure ordinaire des séances ce 9 septembre mil neuf cent
 cinquante-trois et à laquelle sont présents: M. Alfred Bourassa,
 Roméo Gauthier, Alcide Mainville, Raoul Godin, Donat Descoteaux
~~xxxx~~ sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit formant quorum
 Après la récitation de la prière et le lecture du procès-
 ver al de la dernière assemblée les minutes en sont adoptés telles
 que lues.

Comp-	La cité de Trois-Rivières	\$350.00
tes	Alex Dugré divers	79.58

Adopté.....

BUDGET.....

Considerant que les prévisions budgétaires des revenus et
 dépenses de la Corporation municipale de Pointe-du-Lac pour
 l'année 1953 s'établissent comme suit:

Administration		DEPENSES	
Générale	Conseil de comté		\$225.00
	Salaires du secrétaire-trés.		480.00
	Rôle d'évaluation		65.00
	Vérificateur		30.00
	Papeterie et fournitures de bureau		75.00
	Timbres		10.00
	Cautionnement		10.00
	Congrès, conventions, délégations		10.00
	Assurance-incendies		
	Loyer, salle du conseil		10.00
	Abonnement la la Revue Municipale.		13.00
			<u>\$928.00</u>
Protection des personnes et de propri- été.....	Services des incendies (incendie LLabrecque)		\$350.00
			<u>\$350.00</u>
Travaux publics:	Cours d'eau entretien		\$350.00
	Chemins d'hiver " "		805.00
	" " d'été " "		300.00
	d'hiver autre " "		700.00
			<u>\$1,455.00</u>
Utilités publiques			
Bien-être public:	Dons à l'Université		\$25.00
			<u>\$25.00</u>
Autres Dépenses:	Frais légaux		\$50.00
	Divers et imprévus (feu de forêt)		500.00
			<u>\$550.00</u>
	TOTAL DES DEPENSES:		<u>\$3,308.00</u>

REVENUS:

Revenus non fonciers:	Canal des Seigneurs	\$350.00	
	Répartition du chemin Ste-Marguerite.	820.00	
	Chemin d'hiver	700.00	
	TOTAL DES REVENUS NON FONCIERS:		<u>\$1,870.00</u>

Différence a combler par taxes foncières:	Taxe générale au taux de 35%	<u>\$2,096.85</u>	
			<u>\$2,096.85</u>

GRAND TOTAL DES REVENUS: \$3,966.85

Attendu que, d'après le budget ci-dessus, ^{surplus prévu 654} cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1954 à des dépenses se totalisant à \$3,308.00;

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$1,870.00

Attendu que, pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non fonciers, il est requis une somme de \$1.438.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable de totalise à \$599,100.00;

Il est EN CONSEQUENCE RESOLU:-

Qu'une taxe foncière générale, au taux de .35 par \$100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale et ~~qu'une taxe foncière spéciale au taux de par \$100.00 d'évaluation pour le service de la dette, etc.~~

est sera prélevé sur les biens fonds imposable de la sus dite municipalité
La séance est levée.

Pierre Benoit Maire

Alex. Auger Sec-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE PO NTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 13 octobre 1953 et à laquelle sont présents MM. Alfred Bourassa, Raou. Godin, Jules Pothier sous la présidence de M le Maire Désiré Benoît formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues.

Corres-
pondance

Un avis de motion est donné par le conseiller M Alfred Bourassa qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente un règlement sera présenté et adopté s'il y a lieu en vue d'entretenir le chemin Ste-Marguerite à la circulation des automobiles pour l'hiver 1953-54.

A l'unanimité des membres du conseil il est résolu de répondre au Ministère de la santé que le compte d'assistance public ne sera considéré qu'en autant qu'il sera sous aucune erreur et que seul les indigents de notre municipalité y seront chargés. Adopté

Une requête est présentée par les intéressés dans la route des Duval et Livernoche à l'effet de faire arrondir cette route, l'élargir et l'égouter tout en la nettoyant de ses branches.

Pour donner suite à cette requête le conseil est d'avis de faire les démarches nécessaires afin d'exécuter les travaux demandés par les requérants. Adopté

Comptes

Philippe Denoncourt, incendie chez Harnois	\$10.00
Formules Municipales Enrg.	\$8.12
Arthur Robitaille, 3 grattages de chemin	\$30.00
Alex. Dugré répartition du chemin Ste-Marg.	\$15.00

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité.

La séance est levée.

Désiré Benoît Maire
Alex. Dugré Sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Session Régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 9 novembre mil neuf cent cinquante-trois et à laquelle sont présents MM. Alfred Bourassa, Roméo Gauthier, Donat Descoteaux, Alcide Mainville, Jules Pothier, Raoul Godin sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoît.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues. Adopté

Corres- Rapport des travaux et dépenses effectuées lors du feu de pondanceforêt par le Secrétaire-trésorier, Alexandre Dugré au coût total de \$5,010.54.

Comptes M.Maurice Gauthier, 1/2 du ménage de la salle 3 fois \$3.00
Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales \$439.04
Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Règlement No 53

En vue d'ouvrir à la circulation des véhicules automobiles, durant l'hiver le boulevard de Tonnancourt. Attendu qu'il est décidé d'entretenir l'Avenue de Tonnancourt (chemin Ste-Marguerite) pour la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver.

Attendu que l'article 481 du Code Municipal, nous autorise à régler dans ce sens et d'en prélever le coût par voie de taxation directe sur tous les biens imposables de la Municipalité ou sur les biens-fonds imposables d'une partie de la Municipalité ou suivant ces deux modes de prélèvement dans les proportions que le règlement détermine.

Attendu que les intéressés ou la grande majorité des intéressés sont consentants à accepter comme désignation Nord, le cordon des abouts en bas, et désignation Sud le lot No 613, propriété du Chemin de fer Canadien Pacifique.

Attendu qu'un avis de motion a été donné en bonne et due forme.

En conséquence, il est par le présent règlement, ~~l'avis~~, statué et décrété ce qui suit:

1-A partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'Avenue de Tonnancourt (chemin Ste-Marguerite) ou (rang des Petites Terres) sera entretenu durant l'hiver 1953-54 pour la circulation des véhicules automobiles.

2-Le coût de cet entretien sera à la charge des "biens-fonds" "imposables" d'une partie de la Municipalité; soit: les lots ou parties de lots compris dans les limites qui suivent: au Nord du chemin susdit, la limite sera le cordon d'enbas des Abouts sauf pour les propriétés du chemin de fer Canadien Pacifique, à l'est, la limite de la susdite Municipalité, au Nord-Ouest, parties par la rivière au ~~Sable~~ jusqu'au Lot. No 224, ensuite les Nos 224-225-228 et les lots 230. inclusivement au No 250 inclusivement., à l'Ouest la limite de la susdite Municipalité.

*min
page 94*

3-Les revenus d'une répartition dans ce sens seront versés au Comité d'entretien des Chemins d'hiver qui aura charge de l'entretien de ce chemin, jusqu'à concurrence de cinq cent dollars (\$500.00)

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil, ce neuvième jour de novembre mil neuf cent cinquante-trois. Adopté.

(signé) Désiré Benoît, Maire.
Alex. Dugré, Sec-trés.

M. le Conseiller Alfred Bourassa donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une séance subséquente un règlement sera présenté et adopté s'il y a lieu en vue d'entretenir au véhicule automobile les chemins d'hiver dans le bout du rang des Petites-Terres de chez M. Thomas Garceau à Albert Blouin.

M. le conseiller Raoul Godin donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une séance subséquente un règlement sera présenté et adopté s'il y a lieu en vue d'entretenir au véhicule automobile les chemins d'hiver dans le rang St-Charles.

M. le conseiller Donat Descoteaux donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une séance subséquente un règlement sera présenté et adopté s'il y a lieu en vue d'entretenir les chemins d'hiver au véhicules automobiles dans le rang Acadie.

M. le conseiller Jules Pothier propose d'ajourner la session au 18 novembre mil neuf cent cinquante-trois. Adopté

~~La séance est levée.~~

Alfred Bourassa Maire
Jules Pothier Sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

18 nov. 1953. Séance ajournée du neuf novembre mil neuf cent cinquante-trois, tenue ce dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-trois, au lieu et à l'heure ordinaires des séances, et à laquelle sont présents MM. Raoul Godin, Jules Pothier, Roméo Gauthier, Alfred Bourassa, Alcide Mainville, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues. Adopté.

M. Jules Pothier propose M. Alfred Bourassa pour agir comme président de l'assemblée, secondé par M. Roméo Gauthier et adopté unanimement.

Comptes:	Yvon Alarie, branches de M. Charles Papous	\$31.13
	Hilarion Blais, \$12. à Papous & 18. dans la route	30.00
	Frédéric Livernoche, 12. à Papous & 19.50 dans la route	31.50
	Auxibe Messier, bois du pont du 7ième rang.	17.64
	Onil Berthiaume, pont 7ième rang	5.75
	André Berthiaume, branches route St-Nicolas,	17.75
	Gilles Berthiaume, Branches route St-Nicolas	16.50

Les comptes qui précèdent sont adoptés unanimement. Adopté.

Le principe de faire réparer la route du 5 au 6ième rang par Thomas Bellemare, est adopté à l'unanimité.

REGLEMENT NO 54.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

En vue d'entretenir le chemin des Petites-Terres, depuis Mme Thomas Garceau à M. Albert Blouin pour la circulation des véhicules automobiles.

Attendu que les intéressés dans ce chemin sont de cet avis

Attendu qu'un avis de motion a été donné dans ce sens.

En conséquence, il est par le présent règlement statué et décrété ce qui suit:

A partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, le chemin ci-haut désigné sera entretenu pour la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 1953-54, en vertu de l'article 480 C.M. et le coût de cet entretien sera payé :1- par les propriétaires des lots: 223, 220, 219, 218, 217, 216, 215, 214, 294, 295 à raison de \$1.50 du \$100.00 d'évaluation. 2- par les intéressés dans les routes Dupont et Milette, pour la balance.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Fait et adopté à la Pointe-du-Lac, ce dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-trois.

(signé) Alfred Bourassa, pro-maire,
Alex. Dugré, Sec.-Trés.

REGLEMENT NO 55.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC.

En vue d'entretenir le chemin du rang St-Charles, les routes du 6ième et du 7ième rang ainsi que les chemins de front du 6ième jusqu'à M. Adélar Schiltz et le 6ième en haut de Emilien Milot à Alcide Comeau.

Attendu que les intéressés dans ces chemins sont de cet avis.

Attendu qu'un avis de motion a été donné dans ce sens.

En conséquence il est par le présent règlement statué et décrété ce qui suit:

A partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, les chemins ci-haut désignés seront entretenus pour la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 1953-54 en vertu de l'article 480 du Code Municipal et le coût de cet entretien sera payé :
1- par les propriétaires des lots 354-353-352-351-350-349-348-271-272-273-274-275-276-346-347-345-344-343-342-340-339-338-337-335-336-334-333-332-331-330-329-520-521-522-523-524-525-526-527-528-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-325 à raison de \$1.50 du \$100.00 d'évaluation. 2- par les intéressés dans la route du 7ième rang à raison de \$1.00 du \$100.00 d'évaluation. 3- par les intéressés dans la route du 6ième rang à raison de \$2.00 l'arpent. 4- par les intéressés dans la route de Ad. Duplessis à raison de \$1.00 l'arpent.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Fait et adopté à la Pointe-du-Lac, ce dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-trois.

(signé) Alfred Bourassa, pro-maire.
Alex. Dugré, Sec.-Trés

La séance est levée.

Desire Bernat Pro-Maire.
Alex. Dugré Sec.-Trés.

Correspondance

Après réception de votre lettre du 12 janvier 1954 établissant la dette de la Municipalité sus-dite à \$2,041.03 nous avons constaté que sur ce compte figurent des indigents de la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac. Comme il y a environ trois ans que ces comptes sont mêlés et que le sous-signé à déjà fait plus que son possible pour corriger cet état de choses en trois ou quatre circonstances, prenez avis qu'aussi longtemps que vous ne pourrez pas prendre les mesures qui s'imposent pour mettre de l'ordre dans tout ce fouilli de chiffres ne comptez sur aucun versement de la part des deux municipalités concernées.

En plus de nous voir imposer par jugement une dépense hors de notre contrôle pour encourager le vice dans une proportion de 90% nous nous exposerions à payer des comptes qui ne nous appartiennent pas ou qui ont déjà été payés, si nous n'exerçons une surveillance étroite dans les états de compte que nous recevons de votre département.

En ne payant pas tant et aussi longtemps que l'ordre ne sera pas entrée dans tout ceci, au moins nous sommes assuré de ne pas payer pour les autres.

A l'unanimité des membres du conseil et pour donner suite ~~à une plainte fondée, portée au rôle d'évaluation par un groupe de propriétaires~~ une résolution est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de M. Jules Pothier secondé par M. Raoul Godin et adopté unanimement il est résolu de demander à la Commission Municipale et à toute les autorités compétentes la permission de faire un nouveau rôle d'évaluation selon les principes préconisés par les inspecteurs-vérificateurs de la Commission Municipale dès cette année, afin d'éviter une contestation au rôle pour l'année 1954, tel qu'annoncé par M. Jules Provencher, avocat, en qualité procureur d'une dizaine de propriétaires de la sus-dite Corporation.

Comptes :	
Comité des chemins d'hiver a/c	\$900.00
Liste des jurés. (Alex Dugré.)	\$7.65
Auxibe Messier	\$25.00
La Revue Municipale	\$13.50
Alex Dugré	

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité.

M. Jules Pothier donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une séance subséquente un règlement sera présenté et adopté s'il y a lieu au fon de faire faire un nouveau rôle d'évaluation dès le mois de mars prochain.

La séance est levée.

Jules Pothier Maire
Alex Dugré Sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE POINTE-DU-LAC, PAROISSE

8/3/54

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heure ordinaire des séances et à laquelle sont présents MM. Henri Lesmerises, Jules Pothier sous la présidence de M. Désiré Benoît ne formant pas quorum,

Il est proposé par Jules Pothier et secondé par Henri Lesmerises que la séance sera remise au 22 mars 1954.

Désiré Benoît MAIRE

Alex. Dugré SEC TRÈS

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE POINTE-DU-LAC? PAROISSE

Séance ajournée du 8 mars 1954 tenue ce 22 mars 1954 au lieu et heure ordinaire des séances et à laquelle sont présents MM. Raoul Godin, Jules Pothier, Donat Descoteaux sous la présidence de Monsieur le Maire Désiré Benoît formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues.

Lecture de l'avis de convocation d'ajournement.

Ministère de la santé avisant la sus-dite municipalité de la visite de Monsieur Letellier.

Ministère des Affaires Municipales consentant à envoyer Monsieur Hervé Gagnon pour étudier nos problèmes d'évaluation

Lecture du rapport financier; adopté tel que lu unanimement

Comptes	Maurice Gauthier, ménage	\$2.00
	Corporation Municipale Comté	269.60
	Paul Fleury auditeur	30.00
	Alexandre Dugré, répartition \$50. tel Québec E. Ga-	
	Factures Emilion Gosselin \$10.00 (gnon)	63.00
	Joséph Hélie, loyer élection 3 ans	6.00

Les Comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité

Règlement No 56

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE POINTE-DU-LAC

Attendu qu'une plainte formulé par requête signé par un groupe de propriétaires est à l'effet de cassé le prochain rôle d'évaluation ou la prochaine revision, si tel rôle d'évaluation présentement en vigueur n'est pas confectionné de façon à donner entière satisfaction.

Attendu qu'il y a déjà quelques années que les estimateurs sont prévenus d'une telle situation, mais que le temps ne s'y prêtait jamais
Attendu qu'un avis de motion a été donné dans ce sens.

En conséquence il est décrété et statué par le présent règlement que dès son entrée en vigueur les estimateurs sont requis de confectionner un nouveau rôle d'évaluation qui devra être déposé selon la loi, le tout selon et en vertu des articles 650 et 653a C.M.

Fait et adopté à la Pointe-du-Lac, ce vingt-deuxième jour de mars 1954.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi,

signé: Désiré Benoit, maire
Pauline Beaulieu, sec-trés. adj.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire
Alex Dugré Sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE-DU-LAC

12/4/54

Séssion régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heure ordinaire des séances et à laquelle sont présents MM. Raoul Godin, Alcide Mainville, Henri Lesmerises sous la présidence de Monsieur le Maire Désiré Benoit formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues.

Demandé de la grosse gratte à l'Ingénieur Larose pour tous les chemins de la Pointe-du-Lac.

Comptes:

Assistance Publique	\$84.34
Alexandre Dugré ass. cotionnement et timbres	<u>55600</u>

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire
Alex Dugré Sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite corporation tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 14 juin 1954 et à laquelle sont présents MM. Jules Pothier, Roméo Gauthier, Raoul Godin, Alcide Mainville, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes en ~~XXXX~~ sont adoptées telles que lues.

* Comptes

Paul Germain chemins P. Blais $\frac{1}{2}$, Dame T. Garceau $\frac{1}{4}$, Sévigny $\frac{1}{4}$	\$8.50
André Berthiaume réparation clôture	\$2.50
Rémi Fafard	\$2.50
Formules Municipales Enrg	\$29.90
Comité d'entretien des chemins d'hiver	\$1,690.00
Arthur Robitaille 2 grattage	\$27.50
Mastai Montour réparation clôture	\$3.00
Alfred Bourassa, chemins P. Blais, Dame T. Garceau, Sévigny	\$6.25

Les comptes qui précèdent sont adoptés unanimement.

La séance est levée

Désiré Benoit Maire

Alfred Bourassa sec-trés.

* Avis est par la présente résolution donné aux propriétaires de boutique d'artisanat de fermer les dimanches ou fêtes d'obligations et de se conformer au règlement de construction sans quoi une pénalité leur sera imposé, comme le spécifie le règlement en question.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce neuf août 1954 et à laquelle sont présents MM. Jules Pothier, Raoul Godin, Roméo Gauthier, Henri Lesmerises, sous la présidence de M. Le maire Désiré Benoit formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées.

Correspondance:

Requête demandant le respect de la propriété du Gouvernement, Département de la Voirie, à la Pointe-du-Lac.

Une requête a été présenté à cette fin et le conseil appuie les requérants dans leur démarche en faisant parvenir au Ministère de la Voirie copie de la dite requête avec les commentaires s'y rattachant.

Depuis une couple d'années des kiosques de vendeurs de ~~des~~ carpettes, ~~bux~~, couvertures etc... se sont établies dans la sus-dite municipalité quelques-uns ont observés une certaine réglementation élémentaire en se

bassant à une distance respectable du chemin public appartenant au Gouvernement Provincial mais la plus part se sont construits sur les accotements du chemin nuisant énormément au trafic, au stationnement et à la visibilité des alentours; on sait par contre que la voirie possède à certains endroits 80 pi. de large d'une clôture à l'autre ~~en~~ et que justement à ces endroits précis; des kiosques sont installés jusqu'à 20 à 25 pieds du centre du boulevard Montréal-Québec.

Les requérants appuyés par le conseil tiennent absolument que les autorités compétentes voient à ce que tout rentre dans l'ordre au plus tôt et que la propriété du Gouvernement, sur laquelle la Corporation ne peut réglementer, soit occupée uniquement comme voies publiques et ses accotements et fossés et non comme terrain pouvant être accaparé par le premier venu qui décide d'étaler sa marchandise; on fait observer présentement la loi défendant les annonces d'une certaine distance du chemin quoiqu'elles soient situées en dehors de la propriété de la voirie à plus forte raison il doit y avoir moyen de faire observer le respect de la Propriété de la Voirie. La Corporation Municipale n'ayant par les pouvoirs de réglementer sur le terrain de la Voirie en réfère à ce Ministère afin de prévenir des accidents.

La sus-dite Corporation Municipale est prête à accéder à la demande des requérants des lots 56-57 voulant s'annexer à la Corporation Municipale de la Visitation mais à condition que l'annexion des mêmes lots se fasse au Scolaire, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

12/7/54

AMENDEMENTS au rôle d'évaluation

	cadastre	terrain	évaluation
✓1- Ernest Comeau	527		\$800.00 plus
✓2- Etienne Brochu	533		\$400.00 plus
✓3- Philippe et Bernard Duplessis	334		\$700.00 plus
✓4- Jules Levasseur	401-402-399		\$500.00 plus
✓5- Dame Arthur et Maurice Désilets	133		\$200.00 plus
✓6- Philippe Guay	132		\$300.00 plus
✓7- Eugène Bégin	131	plus...\$100.	\$100.00 plus
✓8- Paul Proulx	248		\$400.00 plus
✓9- Josaphat Sévigny	189		\$100.00 plus
✓10- Jimmy Colbert	190		\$500.00 plus
✓11- Abbé Lucien Gélinas	P26-28-29-		
	30-32....	\$1,000.00	
✓12- Jacques Martin	P26-27-28-29-		
	30-31.....	\$400.00	\$600.00
✓13- Dan Luckeroff	26		\$500.00 plus
✓14- Dame Romain Berthiaume	28		\$100.00 plus
✓15- Armand Champoux	22		\$500.00 plus
✓16- Mastai Montour	17		\$500.00 plus
✓17- Phil & Jules Pothier	16		\$1,000.00 plus
✓18- Jean-Jacques Denoncourt	15		\$500.00 plus
✓19- Jules Denoncourt	15		\$500.00 plus
✓20- Dame J.C. Malone	11		\$100.00 plus
✓21- Julien Dumas	4.....	plus \$50.00	

TRANSFÈRES.

- ✓22- La Caisse Populaire à Philippe & Bernard Duplessis
- ✓23- Dame Amanda C. Dupond à Jymmy Colbert No 190
- ✓24- ~~Mme Alex. Desmarais à Oscar Dupresne~~ Maurice Langlois / Chez Beaubien
Mlle Gilberte Bellefeuille ↑ rue Ste-Cécile
- ✓25- Mme Alex. Desmarais à Georges Ferron
- ✓26- Mme Paul Joubanne à Oscar Dupresne
- ✓27- Jos Larouche à Charles Larouche
- ✓28- Henri Bisson à Alcide Comeau No 560
- ✓29- Alcide Meunier à Paul Meunier
- ✓30- Dame Arthur Désilets à Dame Arthur et Maurice Désilets
- ✓31- Arthur Dupont à Méréde Thibeault
- ✓32- Ls-Philippe Dupont à Méréde Thibeault / St-Narcisse
- ✓33- Auxibe Messier à Léo Rouette No 350
- ✓34- Auxibe Messier à Ant. Benoit No 283-284
- ✓35- Albert Blouin à Méréde Thibeault No 560
- ✓36- Philippe Guay à Méréde Thibeault No 364
- ✓37- Dame Napoléon Vézina à Eddy Defoy
- ✓38- Dame Napoléon Vézina à Omer Vallière No 549
- ✓39- Henri Pratte à Léger Girard P373 (12 arpents superficie)
- ✓40- Azarie Boucher à Rock Boucher Nos 186-187-192
- ✓41- Léon Girardin à Freddy Diamond No 457
- ✓42- Jean Lemieux à Roger Boisvert No 483
- ✓43- Antoine St-Pierre à Mme Dora Parenteau
- ✓44- Omérile Lacombe à Robby Colbert
- ✓45- Donat Gadbois à Ernestas Boucher
- ✓46- Eugène Gagnon à Oscar Milot et Léo Marcouiller
- ✓47- Dame Amanda C. Dupont à Paul-Emile Lemire No 209
- ✓48- Dame Anna B Argall à Mme Albert Julien
- ✓49 Jeffrey Guilbert à Lionel Liguori No 31
- ✓50- Jules et Philippe Pothier à Rhé Clément R20 , 972 Lévis T-Rivières,
(superficie 60 X 95pi)
- ✓51- Albert Huot à Dame Madeleine Calleret Breault
- ✓52- Donat Dupont à J.L. Breault 35 pi. large au chemin par 143 prof irrég.
- ✓53- Edmond Dupont à Noé Dugresne

Comptes

Alexandre Dugré *	¼ congrès	\$5.00
Georges Brochu	1 grattage	\$21.00
Jean Descoteaux		\$3.15
Ernest Comeau	sable	\$8.00
Ulric Blais	répartition répartition	\$25.00
Arthur Robitaille	1 grattage 24 juillet	\$12.50
O.T.J. Pointe-du-Lac	octroi	\$25.00
Alex. Dugré	In Trust incendie	\$845.82

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité des membres du conseil.

... Remerciement au Premier Ministre pour l'octroi-incendie

La Résolution d'annexion au Cte de Maskinongé. adopté à l'unanimité.

- 1- ATTENDU QUE la Paroisse de la Pointe-du-Lac fait partie du district électoral de St-Maurice.
- 2- ATTENDU QUE la situation du Comté de St-Maurice s'est considérablement modifiée depuis quelques années.
- 3- ATTENDU QUE la paroisse de la Pointe-du-Lac est une paroisse ayant un

caractère essentiellement agricole.

4- ATTENDU QU'IL serait logique à tous points de vue que la paroisse de la Pointe-du-Lac fasse partie du Comté de Maskinongé qui est un comté essentiellement agricole.

Il est résolu à l'unanimité qu'une demande soit faite au ~~GOUVERNEMENT~~ Gouvernement de la Province de Québec dans le but de modifier la carte électorale en conséquence et que la dite paroisse soit annexé au Comté de Maskinongé.

Correspondance)

Lecture d'une requête des propriétaires des lots 56-57 désirant s'annexer à la corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Présentation d'une requête à l'effet de faire respecter les accotement de la route provinciale quebec Montréal à l'ouest du village de la Pointe-du-Lac plus spécialement aviser les autorités à faire reculer M. Léo Sauvageau de dedans le chemin public.

Ministère de la Santé état des comptes de l'assistance publique.

A l'unanimité des membres du conseil une résolution est adoptée à l'effet de remercier vigoureusement l'Honorable Premier Ministre Duplessis de l'aide financier apporté aux Municipalités de ~~xxxxxx~~ la ~~région~~ région affectée par l'incendie de forêt de l'été 1953 en accordant un octroi de \$2,600.00 en acompte sur les sommes déboursés pour la machinerie ~~douée~~; sachez aussi que toutes les Corporations intéressés ont payées leur quote-part aussitôt que votre octroi a été arrivé à la satisfaction de tous les Maires de ces paroisses.

Adopté.

La séance est levée

Desiré Benoit maire

Pauline Beaudin sec-trés. adj.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heures ordinaire des séances ce 13 septembre 1954 et à laquelle sont présents MM Donat Descoteaux, Raoul Godin, Jules Pothier sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit. *form*

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues.

Correspondance:

Accusé de réception d'une résolution du mois dernier à Mtre Germain Caron.

Comptes

Assistance Publique	\$78.60
Frédéric Livernoche, chemin Guilbert, Larouche	10.50
Mme Maurice Gauthier	5.00
Alex. Dugré, avis public, 1.00 timbres 5.00	6.00
Frédéric Livernoche chemin Raoul Godin coupage branche	17.25

Les comptes ci-haut désignés sont adoptés à l'unanimité.

Amandements au rôle d'évaluation

M. Désiré Larivière à M. J-Paul Beaudet P195--85 X 200, vieille maison
 M Robert Thiffeault à Achill Bolduc, 3082 Blvd des Forges, T³Rivières
 Mme Charles Lanctôt à M. Joseph Gélinas.

BUDGET

pour l'année 1955.....

Revenus....

Evaluation municipale \$604,225. X .35	
Taxe de chemins	\$800.00
Répartition chemin Ste-Marguerite et autres	\$ 1,800.00
Permis de construction	5.00
Intérêt bancaire	10.00
Avis de Taxe	25.00
Octroi de voirie chemins d'hivers	790.00
TOTAL des revenus autre que la taxe	\$ 3,430.00

~~Taxa~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Revenu de la taxe à .35 par 100 ~~114.79~~ 114.79

Grand Total du revenu 5,544.79

Dépenses

Sec-trésorier salaire	\$460.00
Vérification et cautionnement	40.00
Papeterie timbres, voyages	100.00
Evaluation	800.00
Salle paroissiale	15.00
Subvention	25.00
	1,440.00
Feux de forêt	845.82
Entretien des chemins d'hiver	2,650.00
" " " général fosse, clôture, chemin d'été	1,000.00
Assistance Publique	300.00
Conseil de Comté	215.00
	6,450.82

Surplus ou defficit

Considérant que les revenus autres que la taxe foncière s'élèvent à \$3,430.00

Considerant que les dépenses pour l'année financière 1955 s'élèvent à \$6,450.82

Considérant que pour solder la différence entre les bénéfices et les revenus, une somme de \$3,020.82 est nécessairement requise.

En conséquence il est adopté à l'unanimité qu'une taxe foncière de .35 par 100. d'évaluation soit et est imposée sur tous les bien-fonds imposables de la municipalité aux fins de pouvoir au paiement des dépenses telles que prévues dans le plan budgétaire ci-haut décrit: Adopté

Il est adopté à l'unanimité de contracter un emprunt pour effacer le déficit du plan budgétaire de l'année 1955.

la séance est levée.

Jules Pothier Pro-maire
Alex Dugé Sec-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CO CORPORATI N MUNICIPALE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heure ordinaire ce 12 octobre 1954 et à laquelle sont présent MM. Raoul Godin, Donat Descoteaux, Alcide Mainville, Jules Pothier formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues
 Adopté.

Sur proposition de M. Raoul Godin, secondé par M. Alcide Mainville, M. Jules Pothier est nommé pro-maire et prié de présider la présente assemblée. Adopté.

Une délégation des paroissiens des rangs St-Charles et des Petites-Terres sont présents en vue d'étudier et discuter de l'entretien des chemins d'hiver pour 1954-55.

Ayant étudié la question de municipalisation des chemins d'hiver sur tous ces angles les membres du conseil sont unanimement à procéder de la même façon que l'an dernier pour répartir le coût de l'entretien des rangs des Petites-Terres et St-Charles au complet sauf: 1- la route Raoul Godin, et le chemin de front qui y conduit à partir de M. Frédéric De Repentigny 2- l'extrémité de la route du 7ième rang à partir de chez Gérard Biron. M. le Maire Désidé Benoit et le Sec-trés. sont autorisé à signer le conyrat avec le Comité d'entretien des chemins d'hiver au prix de \$360.00 du mille. Adopté

La discussion s'est ouverte sur les chemins d'été qui sont en état dangereux à plusieurs endroits surtout dans le Petit-bois; afin d'améliorer la situation l'assemblée prie les membres du conseil d'organiser une entrevue avec Mtre Germain Caron député de Maskinongé en vue de discuter de ce grave problème et en arriver à une solution aussi

rapide que possible à la satisfaction de la population.

La séance est levée

Desire Benoit maire
Alex. Dugré sec-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heure ordinaire des séances, ce 8/11/54 et à laquelle sont présents MM. Jules Pothier Roméo Gauthier, Donat Descoteaux, Alcide Mainville, Raoul Godin sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues. Adopté.

Comptes

Syndicat du rachat des Rentes Seigneuriales
 Alex. Dugré, tél à Louiseville .75 et voyage
 Philippe Rheault pont du cordon

\$439.⁷¹~~00~~
4.75
5.00

Adopté.

A l'unanimité des membres du conseil ~~xxx~~ il est adopté en principe une résolution à l'effet d'ordonner aux estimateurs de faire un nouveau rôle d'évaluation en vertu de l'article 653a Adopté.

La séance est levée.

Desire Benoit maire
Alex. Dugré s-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heure ordinaire des séances ce 13/12/54 et à laquelle sont présents MM. Raoul Godin, Alcide Mainville, Donat Descoteaux, Roméo Gauthier Henri Lesmerises, Jules Pothier sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues.

M. Raoul Godin donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente un règlement sera passé et adopté s'il y a lieu en vue d'ordonner aux estimateurs la confection d'un nouveau rôle d'évaluation selon l'article 653 A .

Une résolution est adoptée à l'unanimité en vue de souscrire une somme de \$10.00 au fond de la souscription Nationale de la J.A.C.. Adopté.

Les comptes qui suivent sont adoptés à l'unanimité

Arthur Robitaille entretien chemin d'été	\$39.00
Maurice Gauthier, $\frac{1}{2}$ - 4 ménage	4.00
Hilarion Blais 32hres à .75 coupages branches route 6-7	24.00
Paul Houle, entretien pont et route St-Joseph	17.72
Frédéric Livernoche entretien route et partage des parts	
chemins front	26.00
Emilien Milot " " " " " " " " " "	7.85
Alex . Dugrén, timbres \$15. voyage poteaux, \$3, partage du chemin de front 3.00	21.00

ADOPTE

Lecture de la lettre de démission de M. Jules Pothier comme conseiller municipal.

M. Henri Lesmerises propose que la démission de M Jules Pothier comme conseiller de la sus-dite Corporation Municipale soit acceptée. Adopté à l'unanimité

Lecture de la lettre de démission du sec-trésorier Alex. Dugré

M. Raoul Godin Propose, secondé par M. Roméo Gauthier que M. Jules Pothier soit engagé sec-trés. de la sus-dite Corporation Municipale en remplacement de M. A. Dugré démissionné au salaire de son prédécesseur, le dit engagement prenant effet du 1er janvier 1955. Adopté

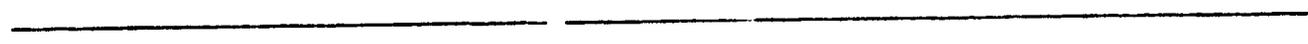
M. Jules Pothier remercie les autorités de la confiance accordée par l'engagement que la Corporation vient de passer.

Une résolution de sympathie est adoptée à l'unanimité à la famille Montour à l'occasion du décès de M. Jos Montour survenu dernièrement. Adopté.

La séance est levée.

Henri Benoit MAIRE

Jules Pothier s-trés.



Canada

Province de Quebec

Corporation Municipale de Pointe du Lac

14/2/55
Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heure ordinaire des séances et à laquelle sont présents MM. Raoul Godin, Gérard Biron, Darius Montour, Henri Lesmerises Roméo Gauthier sous la présidence de Monsieur le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues

Correspondance: Lecture de la lettre de M. Donat Descoteaux donnant sa démission comme conseiller

Lettre de M. Xavier Milot à qui il est résolu à l'unanimité de répondre que à partir d'aujourd'hui il devra tenir le temps qu'il passera à l'entretien du chemin de chaque propriétaire et aussi répartir entre eux, aussi équitablement que possible, le nombre d'heures qu'il a fait jusqu'à ce jour.

Lecture d'une lettre du Ministère de la Santé au sujet de notre compte.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de répondre au Ministère de la Santé que la Corporation doit faire au printemps un nouveau rôle, ce que la placera peut-être en meilleure position, et qu'elle étudiera cette affaire aussitôt que les conditions le permettent.

Lecture des réponses envoyées à M. l'abbé Paul Manseau de Ste Thérèse et au Bureau d'assistance Sociale au sujet de Mme Didace Fréchett

Il est proposé par Raoul Godin et résolu à l'unanimité que la démission de M. Donat Descoteaux soit acceptée. Adopté

... Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'une demande soit faite auprès de l'Honorable Marc Trudel, de l'Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre, de Mtre Léon Balcer, Député aux Communes, de Mtre Germain Caron, Député de Maskinongé, de l'Honorable Romeo Lorrain, Ministre des Travaux Publics, de l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie, en vue de donner suite au projet de refection du chemin Ste Marguerite dès l'été prochain.

Un groupe de contribuables du rang Ste Marguerite et de St Charles viennent rencontrer le conseil pour protester contre l'état lamentable des chemins d'hiver, ouverts aux véhicules automobiles, dans les limites de la paroisse.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'avertir Mm. Ricard, Dufresne et Levasseur de voir à rendre les dits chemins plus praticable c'est à dire de les élargir, les aplanir et baisser le fond et cela dans un délai de 48 heures, sinon le Conseil va faire faire l'ouvrage aux frais des contracteurs, en déduction sur le prix du contrat. Que copie de cet avis soit aussi envoyée à La Banque Royale

Une requête d'un groupe de contribuables des rangs de l'Acadie, de St Nicolas et du rang des Garceau, en vue d'établir un poste d'autobus chez M. Hervé Hélie, est présentée au Conseil pour approbation et appui, à la condition que les tarifs ne changent pas. A l'unanimité il est résolu d'appuyer cette demande et d'envoyer copie de cette résolution et de la requête à la Compagnie Carrier

Il est proposé par Roméo Gauthier et résolu à l'unanimité qu'une assurance garantie fidélité soit prise pour le secrétaire trésorier suivant les dispositions de la loi.

Etude du rapport financier du vérificateur. Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que le rapport financier du vérificateur soit adopté tel que lu.

RÈGLEMENT NO 57

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de Pointe du Lac

Considérant que le présent rôle d'évaluation est l'objet, depuis plusieurs années, de nombreuses critiques.

Considérant qu' depuis quelques années les estimateurs sont prévenus d'une telle situation, mais que l'occasion favorable ne s'y prêtait pas,

Considérant qu'un avis de motion a été donné dans ce sens, En conséquence il est décrété et statué par le présent règlement que dès son entrée en vigueur les estimateurs sont requis de confectionner un nouveau rôle d'évaluation qui devra être déposé selon la loi, le tout selon et en vertu des articles 650 et 653a du C.M. à raison de \$8.00 par jour.

Fait et adopté à la Pointe-du-Lac ce quatorzième jour de février 1955

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Signé: Désiré Benoit Maire
 Jules Pothier Sec, Trés.,

Comptes	La Corporation Municipale du Comte St Maurice	\$271.90
	La Caisse Populaire Loyer	\$14.00
	Bruno Bouchard Branches	\$4.50
	La Revue Municipale % abonnements	\$13.50
	Alex. Dugré: salaire \$80.00 Répartition \$50.00 Avis etc.	\$158.25

Il est proposé par Gérard Biron seconde par Darius Montour que les comptes qui précèdent soient approuvés pour paiement

La séance est levée

..... *Désiré Benoit* Maire
 *Jules Pothier* Sec. trés.,

Canada
Province de Québec.
Corporation Municipale de Pointe du Lac

Session spéciale de la sus-dite Corporation Municipale, tenue au lieu et à l'heure ordinaires dea séances, ce lundi le vingt et unième jour de février mil neuf cent cinquante cinq, après convocation signifiée ou adressée à tous les conseillers, par malle enrégistrée en date du dix-septième jour février mil neuf cent cinquante cinq, à laquelle sont presents MM. Darius Montour, Raoul Godin, Gérard Biron, sous la présidence de M. le Maire Desiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues. Adopté.

Lecture de l'avis de convocation.

Il est proposé par Darius Montour, seconde par Raoul Godin que M. Florian Ferron soit nommé conseiller au siège No 6 pour finir le terme de M. Donat Descoteaux dont la démission a été acceptée à la séance régulière tenue le 14 février 1955. Adopté.

La séance est levée.

..... *Desiré Benoit* Maire

..... *Jules Talbot* Sec, Trés.,

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de La Pointe-du-Lac

Session régulière de la susdite Corporation Municipale, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce quatorze mars mil neuf cent cinquante cinq, et ;a laquelle sont présents MM. Raoul Godin, Gérard Biron, Darius Montour, Roméo Gauthier, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées, telles que lues.

Correspondance: La Co. Carrier Frère répond à notre requete, au sujet du service de l'autobus pour les résidents de l'Acadie, qu'elle ne peut se rendre à notre demande pour un service à toutes les heures, sans augmentation de prix, mais qu'elle serait prête à installer une agence pour la vente des billets chez M. Hervé Hélie.

Lecture d'une lettre de M. Marcel Baillargeon, donnant avis de son intention de reboiser au printemps une étendue d'un acre environ sur les lots 291 et 292.

M. Louis Théo Larose attire l'attention du Conseil sur les dispositions de la loi relativement à l'ouverture des chemins à la circulation d'été.

Lecture d'une lettre de l'association forestière Mauricienne Inc. recommandant la nomination de garde-faux pour la protection des boisés de ferme.

Accuse de réception de notre résolution au sujet de la demande de réfection du chemin Ste Marguerite par Mire Germain Caron, Député de Massonongé.

L'Honorable Antonio Talbot répond au sujet de la même résolution qu'il va étudier soigneusement cette demande.

13- Pour le village des Garceau, de puis la route de l'Acadie jusqu'aux numeros 354 et 355 exclusivement, M. Roland Pratte. Inspecteur.

14- Inspecteur Municipale M. Frédéric Livernoche.

15- Inspecteur agraires:

a) Pour l'arrondissement champêtre Nol comprenant les rangs de l'Acadie, St Joseph, St Nicolas et des Garceau, M. Roland Foule. Inspecteur.

b) Pour l'arrondissement champêtre No 2 comprenant le grand chemin du Roi de la ligne du village à la ligne de la Banlieu, les rangs Ste Marguerite, Petites Terres et le village des Crête, M. Philippe Pothier, Inspecteur.

c) Pour l'arrondissement champêtre No 3 comprenant les 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, rangs et le rang St Charles, M. Henri Pratte. Inspecteur.

16- Estimateurs MM. Auguste Garceau, Philippe Denoncourt et Ernest Comeau. *Roland Rodin*

17- Gardiens d'enclos MM. Lionel Houle, Armand Alarie.

À l'unanimité des membres du conseil il est résolu que les officiers municipaux ci-haut soient nommés, Adopté.

Comptes	Assurance garantie du Sec.	\$10.00
	Notaire Fleury, vérification,	\$35.00
	Jean Banville, Ameublement,	\$51.00
	Alex Dugré, Régistre.	\$2.81

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil d'approuver les comptes ci-hauts mentionnés, pour paiement. Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire

Jules Pothier Sec. Trés.,

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de La Poite-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 12 avril 1955 et à laquelle sont présents MM. Gérard Biron, Florian Ferron, Darius Montour, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Correspondance

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées.

Du Ministère des Affaires Municipales; accusé de réception de la police garantie fidélité du secrétaire-trésorier. No 1300151

Le Ministère de la Santé, dans une lettre collective aux secrétaires de Municipalités, rappelle les dispositions de l'article 7 du chapitre 6 des Règlements Provinciaux d'Hygiène, concernant les licences pour vente de lait, crème, ou breuvages lactés.

Le Ministère des Affaires Municipales nous avise que des cours sur l'administration des Affaires Municipales seront donnés à Yamachiche, mardi le 19 avril 1955, Invitation est faite au Maire aux conseillers, aux officiers Municipaux et aux Membres des Commissions scolaires.

Le Ministère de la Santé, division de l'assistance Publique, envoie un état de compte détaillé, pour la période de avril à septembre 1954.

Résolutions

A l'unanimité des Membres du Conseil, il est résolu que sous l'autorité de la loi au temps réglementaire, (S.R.Q. 1941 ch. 2) à partir de dimanche, le 24 avril 1955, à minuit et une minute,

le temps réglementaire dans les limites de cette Municipalité soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce, jusqu'au dimanche 25 septembre 1955, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de cette résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales pour approbation. Adopté.

A l'unanimité des Membres du Conseil, il est résolu de nommer M. Alcide Comeau, inspecteur de voirie pour le 7e rang, depuis l'extrémité nord-est de ce rang jusqu'à la terre de M. J.A. Edmond Gauthier No 573 du cadastre, ainsi que la route du 6e, en remplacement de M. Emilien Milot, refusant la charge.

A l'unanimité des Membres du Conseil, un vote de remerciement est adopté, à l'endroit de l'ex-secrétaire trésorier M. Alex. Dugré, en raison des bons services qu'il a rendu à la sus-dite Corporation, durant ses nombreuses années de service. Adopté.

A l'unanimité des Membres du Conseil il est résolu de répartir, comme suit, le montant de \$290.50 perçu en surplus, comme taxes pour l'entretien des chemins d'hiver ouverts aux véhicules automobiles pour l'hiver 1953-54; comprenant le chemin du rang St Charles, les routes du 6e et du 7e rang ainsi que les chemins de front du 6e et du 7e rang, de Emilien Milot à Alcide Comeau,
 1.- Un montant de \$130.82 sera remboursé aux intéressés des chemins et routes susmentionnés au pro rata de l'évaluation au taux de \$0.50 dans le \$100.00 par chèque fait au nom de Jules Pothier, in trust
 2.- Un montant de \$159.68 sera utilisé pour payer l'arrérage des intérêts et une partie du capital sur un billet de \$370.25 à la Caisse Populaire, contracté par le Comité des chemins d'hiver.

Compte Maurice Gauthier, $\frac{1}{2}$ ménage \$2.12

Le compte qui précède est approuvé, à l'unanimité, pour paiement

La séance est levée

Désiré Benoit Maire

Jules Pothier Sec. Trés.,

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de La Pointe-du-Lac

Session spéciale de la sus-dite Corporation municipale tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 25 avril mille neuf cent cinquante cinq, et à laquelle sont présents MM. Raoul Godin, Gérard Biron, Florian Ferron, Darius Montour, Henri Lesmerises, Roméo Gauthier, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

Correspondance Lecture de la lettre de démission de M. Raoul Godin, comme conseiller municipal.

Lecture également de la lettre de démission de M. Ernest Comeau, comme estimateur.

Résolutions A l'unanimité des Membres du Conseil il est résolu d'accepter la démission de M Raoul Godin, comme conseiller au siège No 3 de la sus-dite Corporation Municipale. Adopté.

A l'unanimité des Membres du Conseil il est résolu d'accepter la démission de M Ernest Comeau comme estimateur de la sus-dite Corporation. Adopté.

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil de nommer M. Raoul Godin, estimateur de la sus-dite Corporation en remplacement de M. Ernest Comeau, démissionnaire. Adopté.

A l'unanimité des Membres du Conseil il est résolu de adresser un vote de remerciements à l'endroit de M. Ernest Comeau, pour les précieux services rendus à la Municipalité, comme estimateur; à l'endroit également de M. Raoul Godin, conseiller démissionnaire. Adopté.

Les estimateurs aidés de M. Alex. Dugré, rencontrent les Membres du Conseil pour travailler ensemble sur le zonage de la paroisse pour fins d'évaluation.

La séance est levée.

Desire Benoit

Maire

Jules Pothier

Sec. Trés.,

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de La Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 9 mai mil neuf cent cinquante cinq et à laquelle sont présents MM. Gérard Biron, Florian Ferro, Henri Lesmerises, Darius Montour, Roméo Gauthier, sous la présidence de M. le Maire Désire Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspondance

La Ligue d'action Nationale invite le Conseil Municipal à donner son approbation, par résolution, à la pétition par elle demandée, qu'on donne la nom de chateau Maisonneuve à L'Hotel des chemins de fer Notionaux actuellement en construction à Montréal. Une résolution proposée par Gérard Biron secondée par Darius Montour est adoptée unanimement à cet effet.

La Compagnie Bell Téléphone demande le consentement du Conseil pour exécuter certains travaux aux endroits et de la manière indiquée aux plans portant les numeros 1 de l'ordre No R. O. 13-817, en date du 31 mars 1955. Une résolution est adoptée unanimement pour accéder à cette demande.

La soci été de service social aux Familles de Montréal menace de soumettre le cas de Mme Dédace Fréchette, au magistrat si d'ici quinze jours, elle est sans nouvelle de notre Municipalité.

Monsieur J. L. Brault se plaint du fait que son terrain acheté de M. Donat Dupont au prix de \$35.00, soit évalué à \$100.00

Résolutions

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil de répondre au Service Social de Montréal que la Corporation serait prête à placer Mme Dédace Fréchette dans un hospice et à signer la carte d'assistance Publique à cette condition. Adopté.

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil de payer en acompte, à La Banque de Montréal et à MM. Clément Ricard, Gérard Dufresne et Roland Levasseur, la somme de Deux mille six cent soixante quatre dollars pour l'entretien des chemins d'hiver

ouverts aux véhicules automobiles pour l'hiver 1954-55

Il est résolu à l'unanimité de nommer M. Philippe Duplessis, conseiller au siège No 3 pour finir le terme de M. Raoul Godin démissionnaire. Adopté.

Il est résolu de demander à l'inspecteur Municipal de deviser pour fin d'entretien, la partie du chemin situé dans le rang Ste Marguerite sur les lots No et de donner à chacun des propriétaires riverains la partie du chemin qu'il devra entretenir.

Comptel

Armand Houle, Route Bas Brise-culotte.....	\$30.00
Joseph Hélie, "oute Acadie.....	\$18.00
Ovila Vincent, Route St Nicolas.....	\$40.00
Edmond Gauthier, Rang des Garceau.....	\$30.00
Aimé gauthier, Côte Emile Deslauriers & Anicet Desaulniers	\$35.00
Emilien Désaulniers, Côte Denis Milot.....	\$15.00 \$15.00
Clément Ricard, Route Raoul Godin.....	\$35.00
Maurice Gauthier, $\frac{1}{2}$ ménage.....	\$2.00
P.A. Gouin Libée, 1 tape 100 pds.....	\$6.49
Alcide Comeau, Travaux voirie,.....	\$18.00
Lucien Blouin, " "	\$16.50
Ulric Blais, " "	\$15.00
La Banque de Montréal, Clément Ricard et alii entretien des chemins d'hiver	\$2664.00

Après discussion sur la requête présentée par un groupe de contribuables à l'affet de rendre constamment carrossables les chemins et routes de la paroisse, les Conseillers en viennent à la conclusion que pour le moment la Municipalité ne peut s'engager dans de telles dépenses, vu les très fortes dépenses occasionnées cette année par la confection du rôle d'évaluation, et surtout les Membres du Conseil ne veulent aucunement engager la responsabilité de la Corporation pour les dommages causés aux automobiles dans les dits chemins, en conformité avec les lois déjà existantes.

La séance est levée.

Desiré Benoit Maire

Jacques Pothier Sec. Trés..

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de La Pointe-du-Lac

Séssion régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 13 juin 1955, et à laquelle sont présents MM Gérard Biron, Florian Ferron, Darius Montour, Henri Lesmerises sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues Adopté.

Correspon-
danze

L'Institut d'action Politeque, invite une délégation du Conseil au Congrès du Crédit Social qui aura lieu à Québec les 3 4 et 5 septembre prochain

Lecture de la lettre de M. Philippe Duplessis refusant la charge de conseiller à laquelle il avait été nommé à la séance du 9 mai 1955

Résolutions

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la démission de M. Philippe Duplessis, comme conseiller au siège No 3

Une lettre de protestations est adressée au Conseil, par un contribuable à l'effet que M. Léo Sauvageau qui exerce un commerce de couvertures et de carpettes, le long de la route, à l'extrémité Ouest du Village, enfreignant les règlements de la Voirie qui exigent que toute construction soit à 52 pieds du centre du chemin.

Il est vrai que la Corporation ne peut régler sur les terrains de la voirie, mais il lui semblerait de son devoir de chercher à faire respecter dans ses limites, les règlements de la Voirie, afin qu'il n'y ait pas d'abus, ni de tolérance indue qui porte atteinte au sens esthétique et à la sécurité de la route.

L'an dernier le Conseil protestait rigoureusement contre cet état de choses et on ne sait par quel influence, il n'y a eu aucun changement.

Alors cette année, le Conseil revient à la charge et il est résolu unanimement de demander aux autorités concernées de faire respecter les règlements de la Voirie par tout le monde afin qu'il ne soit pas créé de précédent ni de passe-droit.

Que copie de cette résolution soit envoyée au Ministère de la Voirie, M. R.H. Kiernan et à M. LaRose. Une réponse obligerait grandement.

~~xxxxx~~ Sur une demande de L'O.T.J. faite par son trésorier M. Alex Dugré, il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil d'accorder un octroi de \$25.00 à l'oeuvre des Terrains de Jeux de La Pointe-du-Lac.

Une résolution est adoptée à l'unanimité en vue de contracter un emprunt temporaire de deux mille trois cents dollars (\$2,300.00) pour six mois, auprès de la Caisse Populaire de La Pointe-du-Lac, au taux de 4% l'an et d'autoriser M. le Maire à signer le billet pour et au nom de la sus-dite Corporation. Adopté.

Comptes

L'Oeuvre des Terrains de Jeux. Don	\$25.00	
Xavier Milot, Entretien chemins de front.....	\$80.00	
L'Imprimerie Thetfors Mines. Papeterie.....	\$50.49 \$5.49	
Adélarde Rouette, 50 piquets Voirie.....	\$7.50	
Jean Marie Chandonnet, 50 piquets Voirie.....	\$7.50	
Frédéric Livernoche, Travaux clotures Voirie.....	\$2.00	
La Banque de Montréal, Clément Ricard et alii entretien chemins d'hiver	\$784.80	
Paul Houle, Ouverture chemin d'hiver	\$44.50	
Jules Pothier, Papeterie, timbres, tel.	\$22.94	

Il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Pierre Benoit Maire

Jules Pothier Secé Trés.,

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de La Pointe-du-Lac

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances ce 21 juin 1955, et à laquelle sont présents MM Roméo Gauthier, Gérard Biron, Darius Montour sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Un avis de convocation a également été signifié aux Membres absents.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Lecture de l'avis de convocation.

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil de nommer M. Ovila Godin, conseiller au siège No 3 en remplacement de M. Philippe Duplessis qui refuse la charge, pour finir le terme de M. Raoul Godin, démissionnaire. Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire

Jos Jothier Sec. trés.,

Canada
Province de Québec
Corporation municipale de La Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation municipale, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 8 août 1955 et à laquelle sont présents MM Gérard Biron, Florian Ferron, Henri Lesmerises, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues. Adopté.

Correspondance Du Ministère des Affaires Municipales, avis est donné que le Conseil aura trois mois pour produire auprès de ce Département toute opposition qu'il jugera à propos, concernant l'annexion des lots No 56 et 57 à la Corporation municipale de La Pointe-du-Lac.

Le Ministère de la Voirie accuse réception de notre résolution du 17 juin au sujet des kiosques d'artisanat et déclare que ces écrans sont considérés comme des installations commerciales et ne doivent pas être dans l'emprise du chemin.

Lecture d'une lettre de M. Léo Bettez, concernant ces mêmes écrans, pour protester vivement contre la tolérance accordée à M. Léo Sauvageau, dont l'établissement empiète sur le terrain de la Voirie.

Résolutions Considérant que Monsieur J. P. Langevin, publiciste au Ministère de la Voirie nous informe que les écrans de couvertures, carpettes etc installés le long de la route ne doivent pas être dans l'emprise du chemin.

Considérant que le Conseil reçoit de nouveau une lettre de Protestation contre la tolérance indue accordée à M. Léo Sauvageau dont le kiosque est installé sur une partie du terrain de la Voirie, à l'ouest du village de Pointe-du-Lac.

Considérant qu'une résolution a déjà été adoptée et envoyée aux autorités locales de la Voirie pour protester contre cet état de choses et que rien n'a changé.

En conséquence, il est résolu d'appuyer la demande de M. Léo Bettez, restaurateur dont le commerce est atteint gravement par l'obstruction causée par cet étalage, de voir à faire observer la loi par tout le monde.

Que copie de cette résolution soit envoyée à M. La Théo Larose, au député de St Maurice Mtre René Hamel, et au sous-ministère de la Voirie M. Arthur Bergeron. Adopté

Comptes

P. H. Marineau, 500 cartes estimation	\$26.93
Albertino Loyer, Voirie	\$20.00
Lionel Paquin, "	\$3.50
Ernest Paquin, "	\$3.50
Imprimerie Lacoursière, Papeterie	\$12.00
Arthur Robitaille Voirie	\$20.00
Paul Houle "	\$5.85

Il est résolu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La Séance est levée.

Darius Benoit Maire

J. L. Doherty Sec. Trés.,

Canada
Province de Québec
Corporation municipale de La Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heures ordinaires des sessions, ce 12 septembre 1955, et à laquelle sont présents MM Darius Montour, Henri Lesmerises, Ovila Godin Florian Feron, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles qu'elles.

Correspondance Accusé de réception du sous Ministre de la Voirie d'une résolution du conseil relative au kiosque de M. Léo Sauvageau.

Sur le même sujet, Mtre René Hamel, nous informe qu'il prend les dispositions nécessaires pour hâter les choses dans cette affaire.

L'Association Forestière Mauricienne Inc. invite une représentation du Conseil au congrès de l'Association qui doit avoir lieu le 20 septembre à St Gabriel de Brandon.

La Compagnie Bell Téléphone avise la Corporation que s'il n'y a pas l'insertion sur le rôle d'évaluation de leurs câbles téléphoniques pour \$29,800.00, n'est pas mise de côté et annulée, elle sera forcée de prendre des procédures judiciaires pour faire annuler cette inscription.

La Compagnie Shawinigan and Power accuse réception du certificat d'évaluation, d'après le nouveau rôle et remercie des renseignements.

Lecture de la lettre du secrétaire au Sous-Ministre des Affaires Municipales concernant l'évaluation imposée sur les biens-fonds du Canadien Pacifique.

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil, en vue de demander à la Commission municipale de Québec une autorisation d'emprunt de \$ 1500.00 à 4%, remboursable annuellement en 5 versements égaux de \$300.00, à partir de novembre 1956, ces argents devant être affectées au paiement des frais imposés par la réfection complète du rôle d'évaluation, suivant la méthode sur cartes. Après étude du rôle d'évaluation, il est résolu de l'accepter en y apportant les amendements ci-dessous et d'autoriser le secrétaire à les inscrire au rôle d'évaluation sous ses initiales.

1.-	Armand Alarie à Jérôme Lépine	Cad. 35 Terrain	Bâtisse	
			\$1200.00	\$5440.00
	Total	\$6,640.00		
2.-	Armand Alarie à Jérôme Lépine	Cad. Terrain	Bât.	Total
		181-183	\$60.00	\$60.00
3.-	"	" 184	\$300.00	\$300.00
4.-	M. le Curé Gelinas à Jérôme Lépine	Bâtisse	\$120.00	
5.-	Retrancher au Canadien Pacifique	\$27,940.00	représentant le	
	montant des rails, dormants ponts etc.			
6.-	Retrancher complètement l'évaluation de \$29,800.00 à la Compagnie			
	Bell Téléphone représentant la valeur de ses câbles souterrains			

BUDGET 1956

Revenus

Evaluation imposables	\$1,248,816.00	
Taxes à \$0.20 par \$100.00	\$2,497.63	
Taxe de chemins	\$800.00	
Répartition chemins d'hiver	\$2,560.00	
Permis de construction	\$5.00	
Intérêt bancaire	\$10.00	
Pensions	\$300.00	
Avis de taxe	\$25.00	
Octroi voirie chemin d'hiver	\$940.00	\$7,137.63
Emprunt à 4%, 5 ans		\$1,500.00
Total des revenus		<u>\$8,637.63</u>

Dépenses

Administration Générale		
Salaires Secrétaire trésorier	\$480.00	
Vérification et cautionnement	\$50.00	
Papeterie, timbres, voyages	\$100.00	
Rôle d'évaluation	\$1,488.00	
Salle paroissiale	\$15.00	
Octroi	\$25.00	\$2,158.00
Travaux publics		
Entretien chemin d'hiver	\$3,500.00	
Répartition routes	\$800.00	
Côtures, fossés etc,	\$600.00	\$4,900.00
Assistance publique		\$800.00
Conseil de Compé		\$250.00
Feux de forêt (balance)		<u>\$305.00</u>
Total des Dépenses		<u>\$8,413.00</u>

..... Considérant que les revenus autres que la taxe foncière s'élèvent à \$6,140.00

..... Considérant que les dépenses pour l'année financière 1955 s'élèvent à \$8,413.00

..... Considérant que pour solder la différence entre les dépenses et les revenus, une somme de \$2,273.00 est nécessairement requise.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité qu'une taxe foncière de \$0.20 par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens fonds imposés de la municipalité aux fins de pourvoir au paiement des dépenses telles que prévues dans le plan budgétaire ci-haut décrit. Adopté

Comptes	Maurice Gauthier $\frac{1}{2}$ ménage	\$3.00
	Imprimerie Lacoursière, comptes, reçus	\$37.49
	Formules légales Provinciales, papeterie	\$40.21
	Pierre Blouin, grattage chemin	\$6.00
	Auguste Garceau, évaluation	\$208.00
	Philippe Denoncourt "	\$208.00
	Raoul Godin "	\$208.00
	Alex Dugré "	\$511.04
	Jules Pothier "	\$353.75

Il est résolu à l'unanimité d'accepter les comptes que précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Darius Montour ^{pro.} Maire

Jules Pothier Sec. Trés.,

Canada
Province de Québec
Corporation municipale de La Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-cite Corporation municipale, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 11 octobre 1955 et à laquelle sont présents MM Darius Montour, Florian Ferron, Gérard Siron, Roméo Gauthier.

Après la récitation de la prière et le lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telles que lues.

Il est résolu à l'unanimité de nommer M. Darius Montour comme pro-maire pour présider la présente assemblée.

Correspondance

Lecture d'un avis aux autorités municipales, concernant l'admission de Mme Didace Fréchette dans une institution d'assistance Publique

Du Ministère de la Santé, division de l'assistance Publique, un état de compte détaillé des montants dûs qui se chiffrent à \$3,441.09

Du Ministère des Terres et Forêts, la corporation reçoit un plan d'une subdivision d'une partie du lot No 22

Résolutions

Il est résolu d'accepter la mutation de propriété de Mme Pierre Moisan à M. Léo Moisan, concernant les lots No 233-34 237-183

Comptes	Donat Descoteaux, ouvrage au pont Levasseur	\$11.00
	Florian Ferron " " "	\$6.00

Jules Gelinas, ouvrage au pont Devasseur	\$6.00
Jules Levasseur, " " "	\$46.00
Rémi Rivard, " " "	\$3.40
Paul Houle " " "	\$21.95
Robert Houle " " "	\$2.60
Caisse Populaire, intérêt sur compte à découvert.	\$43.65

Les comptes qui précèdent sont adoptés à l'unanimité, pour paiement.

Il est porté à la connaissance du Conseil que le pont de la route du 6e au 7e rang aurait besoin d'être refait pour permettre la circulation libre du débit considérable d'eau, à la fonte des neiges. Comme M. le maire n'est pas présent, les conseillers préfèrent ajourner la séance pour étudier la chose.

En conséquence, il est résolu d'ajourner la présente séance à mardi le 17 octobre 1955 à 7½ hres

La séance est ajournée.

Désiré Benoit Maire

Jules Godin Sec. Trés.,

Canada
Province de Québec
Corporation municipale de La Pointe-du-Lac

Séance ajournée de la session du 11 octobre 1955 de la sus-dite Corporation municipale, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 18 octobre 1955, et à laquelle sont présents MM Gérard Biron, Darius Montour, Roméo Gauthier, Henri Lesmerises, Ovila Godin, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière de la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues. Adopté.

Correspon-
dance

MM Robby Colbert et Wellie Dumas, avisent le Conseil qu'ils ne veulent pas de chemins ouverts aux véhicules automobiles cet hiver sur leurs numéros de terre.

Une résolution est adoptée à l'unanimité en vue de réparer ou refaire le pont de la route du 6e au 7e rang, ou s'il y a lieu faire un autre pont en tuyau de ciment de 6 pieds, vis à vis le fossé environ 200 pieds plus haut, le tout après informations des prix des matériaux et examen des lieux.

Il est résolu à l'unanimité d'ajourner la présente séance au mardi le 25 octobre 1955 à 7.45 P.M. Adopté

La séance est ajournée.

Désiré Benoit Maire

Jules Godin Sec. Trés.,

Canada
Province de Québec
Corporation municipale de La Pointe-du-lac

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heures ordinaires des séances, ce 12 décembre 1955, et à laquelle sont présents MM Gérard Biron, Ovil Godin, Florian Ferron, Henri Lesmerises, Darius Montour, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspon-
dances

Le Comité du Timbre de Noëc demande une aide financière pour continuer son oeuvre contre la tuberculose.

Une résolution est adoptée en vue de souscrire une somme de \$25.00 au Comité du Timbre de Noël, pour la lutte contre la tuberculose.

Comptes	Le Syndicat National du Rachat des R. S.	\$438.71
	P. A. Gouin Ltée, Voirie	\$20.91
	Comité Timbre Noël,	\$25.00
	Arthur Robitaille, grattage voirie	\$17.50

Il est résolu d'accepter les comptes ci-haut mentionnés pour paiement,

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire

Jules Jothois Sec. Trés.,

Canada
Province de Québec
Corporation municipale de Pointe-du-Lac.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heures ordinaires des séances, ce 13 février 1956 et à laquelle sont présents MM Onil Berthiaume, Gérard Biron, Philippe Duplessis, Eddy Blouin, Florian Ferron, Darius Montour, sous la présidence de M. Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspon-
dances

Lecture des serments d'office des nouveaux conseillers MM Onil Berthiaume, Bernard Duplessis, Eddy Blouin.

M. André Paquin réclame son dû pour du travail fait dans la route St Nicolas.

Le Ministère des Affaires Municipales signale à notre attention une proclamation dans la Gazette Officielle de Québec du 17 décembre, page 3892, à l'effet de détacher les lots 56 et 57 de la sus-dite municipalité et de les annexer à la municipalité de la Visitation de La Pointe-du-Lac.

La Commission de Crédit de la Caisse Popu-

Wellie Berthiaume, travail route St Nicolas	<u>\$13.50</u>
Jules Pothier, préparation list électorale:	\$15.00
Journée élection:	\$10.00; Tel: \$20.63
Timbres et pap.:	\$22.65; affichage
et divers:	\$5.22; salaire \$80.00.....
	<u>\$153.50</u>
Corporation Municipale Comté	<u>\$350.00</u>
Champlain Excavation, travail pont St Charles.....	<u>\$150.00</u>
Comité des Chemins d'hiver, octroi	<u>\$50.00</u>

Il est résolu d'accepter les comptes ci-haut mentionnés pour paiement.

La séance est levée.

Désiré Benoit

Maire

Jules Pothier

Sec. Trés.,

Canada
 Province de Québec,
 Corporation Municipale de Pointe-du-Lac
 Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 12 mars 1956, et à laquelle sont présents MM Onil Berthiaume, Gérard Biron, Philippe Duplessis, Darius Montour, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

Correspondance

Accusé de réception de Me Léon Balcer, de la résolution du Conseil demandant la réfection du Chemin Ste Marguerite.

Accusé de réception de la même résolution par l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voie.

L'Association Forestière Mauricienne Inc. envoie copie d'une résolution se rapportant à la nomination de gardes-feux, et sollicite la collaboration des Conseils municipaux dans son travail de protection des forêts contre l'incendie.

Lecture de la lettre de démission de M. Jules Pothier, comme secrétaire-trésorier de la sus-dite Corporation.

Résolutions

Lecture de la lettre d'application de M. Jean Paul Boisvert pour remplacer le secrétaire démissionnaire.

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil d'accepter la démission de M. Jules Pothier, comme secrétaire trésorier de la sus-dite Corporation. Adopté.

Une résolution est adoptée en vue d'engager M. Jean Paul Boisvert comme secrétaire trésorier de la sus-dite Corporation aux mêmes conditions que son prédécesseur, soit \$40.00 par mois. Adopté.

Il est résolu d'engager le Notaire Paul Fleury, comme vérificateur des livres de la Corporation pour l'année 1956.

Comptes

Jean Banville, réparation dactylo ,	<u>\$5.97</u>
Jules Pothier, téléphone \$150, Voyage et papeterie	
.....\$0.82, salaire 2 mois \$80.00	<u>\$82.32</u>

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

DB

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire

Jean Paul Boisvert Sec. très.,

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac
Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 9 avril 1956 et à laquelle sont présents M.M. Onil Berthiaume, Gérard Biron, Philippe Duplessis, Florian Ferron, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

Correspondance: Le Ministère de la Voirie nous écrit pour attirer notre attention relativement à l'ouverture des chemins à la circulation d'été concernant l'article 66 du code Municipale.

Une lettre de la Co. de Téléphone Bell voulant que nous leur accordions une résolution général bonne pour toujours et qui désignerait une personne à qui soumettre leurs projets pour les faire approuver.

Lecture de la lettre de démission de M. Eddy Blouin.

La Corporation Municipale du Comté de St-Maurice nous écrit pour nous dire que ce-même conseil ne peut se rendre à notre demande du 14 février 1956.

Avis de M. Ernest Brochu déclarant que l'inspecteur agraire pour cloture n'est aucunement concerné dans sa question de cloture de ligne.

Résolution: A l'unanimité des membres du conseil il est résolu d'approuver la demande de changement au role d'évaluation de M. Georges Brochu à Mme Blanche corbin Brochu .. Adoptée.

Comptes:	Maurice Gauthier chauffage	\$ 2.00
	Formules Municipale Ltée	\$ 9.75
	Thomas Bellemare entretien de chemins	\$365.00
	Frédéric Livernoche " " " "	\$46.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La scéance est levée.

Désiré Benoit Maire..

Jean Paul Boisvert Sec. Très..

DB

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session spécial de la sus-dite Corpora-
tion, tenue au lieu et heure ordinaires des scéances, ce 17
avril 1956, et à laquelle sont présents M.M. Gérard Biron,
Philippe Duplessis, Onil Berthiaume, sous la présidence de M.
le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Un avis de convocation a également été
signifié aux membres absents.

Après la récitation de la prière et la
lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minu-
tes en sont adoptées telle que lues.

Lecture de l'avis de convocation.

Résolution:

Il est résolu à l'unanimité des membres
du conseil de nommer M. Henri Lesmerises, conseiller au siège
No 2 en remplacement de M. Eddy Blouin démissionnaire. Adopté.

La scéance est levée.

Désiré Benoit Maire

J. Paul Boivin Sec. Trés.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corpora-
tion, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 14
mai 1956 et à laquelle sont présents MM. Onil Berthiaume,
Gérard Biron, Darius Montour, Henri Lesmerises, sous la pré-
sidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la
lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minu-
tes en sont adoptées telle que lues.

Correspondance:.....

..... M. Ernest Brochu explique au conseil la
manière de comprendre sa soumission et critique celle que le
secrétaire lui a préparée.

La chambre de Commerce demande notre adhé-
sion à leur mouvement qui est de promouvoir la construction
d'un aéroport dans la région du coeur du Québec.

Me Bisson, avocat, nous dit que le devoir
de l'inspecteur agraire, c'est de se rendre sur les lieux
à la demande d'un propriétaire et ordonner la réparation de
la cloture déjà existante.

La Compagnie de Téléphone Bell nous dit
notre central de Trois-Rivières s'est développé au delà de
la limite de son groupe tarifaire courant.

Le Ministère de la Santé nous écrit au su-
jet de l'émission d'une licence municipale à chaque producteur

D B

de lait ou chaque laitier faisant affaires dans la municipalité et qu'il tolère jusqu'au premier juin 1957.

Le conseil municipale de Pointe-du-Lac village nous envoie copie d'une résolution passée à la session du 7 mai 1956 au sujet du camion à incendie qui ne devra sortir que sur demande du maire de la municipalité en besoin au maire de la municipalité en besoin de la Visitation de la Pointe-du-Lac, en payant les dépenses occasionnées et en assumant la responsabilité.

Résolution

Attendu l'excellent travail qu'accomplit la Chambre de Commerce des Trois-Rivières pour la promotion de la construction d'un aéroport régional.

Attendu que l'acquisition d'un aéroport régional contribuerait sensiblement à l'expansion économique de la Mauricie et des régions environnantes.

Il est dument résolu et adopté:

Que le Conseil Municipale de Pointe-du-Lac ne peut que, dans ces circonstances, seconder les efforts de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières et prie instamment le Ministère Fédéral des Transports d'accueillir favorablement la requête pour l'aménagement d'un aéroport desservant la région du Coeur du Québec. Adopté.....

Comptes:

Ovila Vincent, entrtien rang St-Nicolas	\$56.00
Mme Gérard Gauthier, ?Entretien route des Garceau	\$50.00
Aimé Gauthier, entretien cote Emile Désaulnier	\$40.00
Aimé Gauthier, " " " " Anicet " " "	\$15.00
Xavier Milot, " " " " Denis Milot	\$25.00
Paul Houle, " " rang Brise Culotte	\$80.00
Jules Levasseur " " route Acadie	\$18.00
J.-Paul Boisvert Woy. Timbres et Pap.	\$ 6.11
Formules Municipales	\$13.89
Imp. St-Patrice	\$ 8.42
Bisson & Bisson, avocat	\$ 2.00

Il est résolu d'accepter les comptes qu précèdent pour paiement.
La séance est levée.

Denis Bernat Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

P B

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 9 juillet 1956 et à laquelle sont présents MM. Darius Montour, Gérard Biron, Philippe Duplessis, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbale de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspondances:

L'honorable Yves Prévost, c.r., ministre des Affaires municipales, nous autorise à réviser le rôle d'évaluation après les délais prévus par la loi, à la condition que le tout soit terminé le ou avant le 15 septembre 1956.

Comptes:

Paul Proulx	\$ 2.00
J.-Paul Boisvert, voy. tel. pap.	\$ 5.06
Roland Houle , Ouvrage	\$ 8.50
Maurice Gauthier, chauffage ,.....	\$ 3.00
Bisson & Bisson, avocats	\$ 4.00
Roméo Noel, entretien de chemin	\$15.00

Les comptes qui précèdent sont acceptés pour paiement. Adopté.

La séance est levée.

Désiré Benoit MAIRE

J. Paul Boisvert SEC. TRES.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 23 juillet 1956, et à laquelle sont présents MM. Gérard Biron, Florian Ferron, Henri Lesmerises, Darius Montour, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, Formant quorum.

Un avis de convocation à également été signifié aux membres absents.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbale de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Lecture de l'avis de convocation.

Résolution:

Attendu qu'un pont est nécessaire dans le rang St-Joseph.

Attendu que ce pont a une proportion de plus de 12 pieds d'arche.

Attendu qu'une dépense encourue pour un tel travail dépasse de beaucoup nos capacité de paiement.

Attendu que le trafic qui y passe est à ce point lourd et dense qu'il nécessite une construction élaborée.

P B

En conséquence il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander au MINISTRE des Travaux Publics de bien vouloir reconstruire le dit pont. Adopté.
La séance est levée.

Pierre Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

Canda
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Municipalité tenue au lieu et heure ordinaires des séances ce 13 août 1956, et à laquelle sont présents MM. Florian Ferron, Henri Lesmerises, Darius Montour, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbale de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspondance:

La Commission du Salaire Minimum nous envoie les amendements se rapportant à une augmentation du salaire minimum des Sec. Trés. en vigueur depuis le 28 avril 1956.

Résolutions:

Il est résolu d'accorder le prix du salaire minimum au Sec. Trés.

Le Conseil décide unanimement d'attendre à la prochaine session pour passer la carte d'Assistance Publique qui leur a été présentée.

Il est résolu de nommer route St-Jean-Baptiste la route connu sous le nom de route Alarie.

Comptes:

Banque Canadienne Nationale, entretien du Ch.....	\$900.00
Gaston Boisvert, repas pour évaluateurs	\$ 12.60
Aug. Garceau, évaluateur	\$ 24.00
Phil. Denencourt, évaluateur	\$ 24.00
Raoul Godin, évaluateur	\$24.00
J.-Paul Boisvert, sec. d'évaluation & transport..	\$ 32.00
" " " , voy. timbres & pap. tel.....	\$ 5.27

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La Séance est levée.

Pierre Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

P B

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session Spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 17 septembre 1956 et à laquelle sont présents MM. Henri Lesmères, Darius Montour, Gérard Biron, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Un avis de convocation a aussi été signifié aux membres absents.

Correspondances:

La Municipalité du comté de St-Maurice nous envoie une résolution adoptée à leur session régulière du 17 septembre 1956 nous réclamant la balance de cotisation due pour l'année 1956.

Deux contribuables nous emporte une requête pour changer le nom d'une route qui a été donné dernièrement par le conseil.

Résolutions:

Il est résolu de voir à faire venir M. Thomas Bellemare pour discuter sur l'entretien des chemins d'hiver.

Etant donné qu'une demande est faite par des contribuables pour changer le nom de la route St-Jean-Baptiste; lequel nom a été donné à la dernière assemblée.

Le conseil décide unanimement de garder quand même le même nom qui a été donné à la séance précédente
Adopté.

Il est résolu d'autoriser le secrétaire-trésoriers a aller au congrès des sec. trés. et le conseil s'engage à payer $\frac{1}{4}$ des dépenses.

Il est résolu de reviser le rôle d'évaluation avec les 72 amendements tels qu'inscrit ci-après:

	1955	1956
Monsieur Aug. Garceau	22,000	-22,300
Louis Labrecque	21,800	-22,000
Ch. Aug. Trottien	-----	800
Dr. Aug. Panneton à Dr. André Panneton		
Darius Montour	15,000	-14,700
Phil. Denoncourt	18,800	-17,700
Rhéo Clément	1,300	-1,400
Roméo Senneville	3,600	-4,200
Dan Louskeroff	6,200	-6,100
Geffrey Guilbert	4,900	-4,100
Dame Réjeane Guilbert Houde	200	- 470
Donat Bellemare	350	- 250
Jules Gélinas raj. un No		9,100
Euclide Blais	8,500	-8,400
Donat Massicotee raj. un No		700
Oliva Blouin		380
Curé Chamberland		5,300
Joseph Hélie	6,300	-6,000
Arthurs & Léo Sauvageau	300	-22,000
Albertino Loyer	3,000	-3,400
Mérédée Thibeault	1,700	- 800
Georges Denoncourt		1,200
Léonard Houle		900
Désiré Benoit	5,300	-5,450
Rodolphe Blouin		3,200

DB

Monsieur Gérard Lavoie à Jean-Guy Pouliot		
Lucien Blouin	5,300	- 5100
Georges Garceau		900
Dame Thomas Garceau	6,400	-8,000
Paul Blais raj. un No		1,300
Léopold Duplessis		1,900
Lucien Pothier	3,700	-3,660
Jean-Baptiste Pothier raj. un No		2,900
Moise Gagné raj. un No		400
Paul Germain		2,900
Harry Jonhson	450	- 670
Bruno Gosselin		180
Roger Beaudry		800
Haram Dupont		300
H.-Paul Beaudry		100
Jean-Guy Germain		200
Alc. Leclerc		300
Raymond Germain		800
Charley Toutant à Paul Duval		
Emile Lacroix		800
Roméo " "	1,200	-1,100
Armand Benoit	135	- 405
Jacques Blais à Alc. Grenier		
Raoul Godin	4,600	-4,700
Gérard Biron	5,500	-6,200
Armand Pallé		200
Armand Marcouiller		450
Honoré Toupin		600
Jean " "		300
Georges Turcotte		300
Léo rouette à Léo Janvier		
Blanche Garceau	11,000	-10,400
Oliva Vincent	8,000	-8,500
Faïda Paquin	2,800	-3,100
J.-Baptiste Berthiaume	2,800	-2,890
Dame Lucien Gauthier à Robert Gauthier		
Armand Alarie raj. un No		700
Bruneau Garceau	400	-900
Ulric Blais	7,100	-7,300
Phil. Guay	7,650	-7,200
Roland Houle	4,300	-5,500
Antoni Hélie		350
Léo Betty	11,000	-13,000
Conrad Martin	2,900	-2700
Sylvio Joucet	1,600	-2,000
Alfred Bourassa	3,400	-3,000

Comptes:

Alcide Comeau, pour faire couper les branches.....	12.00
Ulric Blais, pour faire de la cloture.....	15.75
J.-Paul Boisvert, voy. tel. timbres	5.23
Formules Légales Prov.	7.59

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La Séance est levée

Pierre Bernier Maire

J. Paul Bernier Sec. Trés.

D B

Budget 1957

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la corporation municipale de Pointe-du-lac pour l'année 1957 s'établissent comme suit:

<u>DEPENSES:</u>	
Déficit revenu (au 31 décembre précédent)	2,774.68
Conseil de comté	271.90
Salaire du sec. trés.	528.00
Rôle d'évaluation	150.00
Vérificateur	40.00
Papeterie et fournitures de bureau	100.00
Cautionnement	10.00
Congrès, délégations	10.00
Loyer, salle du conseil & bureau	39.00
Abonnement à la Revue Municipale	13.00
	<u>3,936.58</u>
Service des incendies	400.00
Chemins d'hiver: routes & municipalisés	1,900.00
Assistance publique	1,000.00
Charité, dons, etc.	75.00
Remboursement, emprunt à long terme	300.00
intérêt sur emprunt à long terme	60.00
Frais légaux	25.00
Divers et imprévus	100.00
	<u>7,796.58</u>
	Total des dép.
<u>Revenus</u>	
Subventions	800.00
intérêts sur arrérages	25.00
Assistance publique	300.00
Répartition route	700.00
" " Chemins d'hiver	1,265.00
	<u>3,090.00</u>
Taxe général au taux de .25 %	3,185.04
	<u>6,275.04</u>
	Grand Total

Attendu que, d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1957, à des dépenses se totalisant à \$7,796.58

Attendu que, pour défrayer les dites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$3,090.00:

Attendu que, pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non fonciers, il est requis une somme de 4,706.58 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à 1,274,016 ;

Il est en conséquence résolu:

Qu'une taxe foncière générale, au taux de ,25 par \$100. d'évaluation pour fins d'administration générale, soit imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Le tout, tel que porté au rôle d'évaluation ac-

DB

tuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses, prévues au budget mentionné ci-devant.

Desire Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. TRés.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

Session Régulière de la sus-dite Municipalité, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 12 novembre 1956, et a laquelle sont présents MM. Darius Montour, Florian Ferron, Gérard Biron, Philippe Duplessis, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspondances:

Lettre du Ministère de la Santé établissant que notre Corporation est en dette envers la Province pour l'aide fournie sous la loi d'assistance publique pour un montant de \$4,792.64 et demande quelle action nous voulons prendre en règlement de cette affaire.

Lettre de la Co. Bell Téléphone nous demandant la permission d'installer et d'entretenir l'outillage mentionné au plan joint à leur lettre.

Résolutions:

Il est proposé, appuyé et adopté comme suit:

Que ce Conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros M.C. de l'ordre No. I33-4I36 en date du 15 octobre 1956 et accompagnant une demande de la dite Compagnie en date du 15 octobre 1956.

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes grand'routes, squares et lieux publics de cette Municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil, en vue de demander à la Commission Municipale de Québec une autorisation d'emprunt de \$1,200 à 4%, remboursable annuellement en 4 versement égaux de \$300.00; à partir de novembre 1957. Cet argent à été affecté au paiement des frais imposés par la confection complète du rôle d'évaluation, suivant la méthode sur carte. Adopté.

Demande de mutation de propriété de Frédéric De Repentigny à Dame Fabiola Noel accepté à l'unanimité.

La signature du contrat d'entretien des chemins d'hiver est laissé aux membres du Comité d'entretient des chemins d'hiver pour la somme de \$350.00 du mille.

Comptes:

Caisse Populaire de Pointe-du-Lac, inté. & cap.360.00

D B

J.-Paul Boisvert, voy. au congrès & timbres & pap.	\$ 20.00
Syndicat National du Rachat des Rentes seigneurial ...	\$467.03
J.-Paul Boisvert, répartitions et timbres et tel.	\$ 64.49
Imprimerie St-Patrice	\$ 5.50
Florian Ferron	\$ 5.80
Donat Descoteaux	\$ 4.00
Paul Houle	\$ 12.00
Mastai Montour	\$ 35.00

Il est résolu D'accepter les comptes qui précèdent pour paiement . Adopté.

La séance est levée.

Henri Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Municipalité, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 10 décembre 1956 et à laquelle sont présents MM. Henri Lesmerises, Gérard Biron, Onil Berthiaume, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspondances:

L'Association des Diplômés de Polytechnique de Montréal nous envoie un exemplaire de la liste des Diplômés de Polytechnique. (Edition 1956).

La Commission D'Assurance chômage nous dit que le travail fait par le secrétaire-trésorier pour le compte de diverses corporations est assurable et le restera tant qu'il n'aura pas complété deux années de service pour ces corporations.

La Commission Municipale de Québec autorise un emprunt de \$1,200. à la sus-dite Municipalité.

Résolutions:

Il est résolu à l'unanimité de faire chanter une messe pour le repos de l'âme du fils de M. Darius Montour, conseiller.

Une résolution de sympathie est adoptée à l'unanimité à l'endroit de M. le conseiller Darius Montour et sa famille à l'occasion du décès de son fils Adélard.

Il est résolu de donner un acompte de \$1,000. au mois de janvier 1957 à M. Thomas Bellemare pour l'entretien des chemins d'hiver et d'autoriser le Maire et le Secrétaire-Trésoriers à signer le chèque pour et au nom de la Municipalité. Adopté.

Comptes:

Lucien Blouin, erreur de répartition de routes	\$ 5.26
Dame Paul Germain, on a chargé le même No 2 fois ...	\$ 8.80
Maurice Gauthier, chauffage salle paroissiale	\$ 3.50
J.-Paul Boisvert, voy. tel. timbres et pap.	\$ 11.82
Ernest Brochu, passer la gratte	\$ 10.00
Antonio Beaudry, ptre, curé, pour messe	\$ 5.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

D.B.

La séance est levée.

Desire Benoit Maire

J. Paul Bissonet Sec. Trés.

Canada.....

Province de Québec

Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

..... Session régulière de la sus-dite Municipalité, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce II février 1957 et à laquelle sont présents MM. Henri Lesmerises, Darius Montour, Philippe Duplessis, Gérard Biron, Florian Ferron, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspondances:

Demande de mutation de M. Auguste Garceau à M. Philippe Garceau.

La Co. de Téléphone Bell nous demande de passer une résolution acceptant les travaux tels qu'indiqués sur le plan accompagnant leur demande.

Le Ministère de la Santé, division de l'assistance publique, nous produit un compte au montant de \$6,477.24.

Accuser de réception du certificat de renouvellement de la police de garantie qui sert de cautionnement au secrétaire-trésoriers.

Circulaire du Carnaval d'hiver de Québec.

La Caisse Populaire de Pointe-du-Lac nous envoie la copie d'une résolution nous avisant que le coût du loyer du bureau des 4 Corporations sera à l'avenir de \$3.00 par mois chacune.

Résolutions:

À l'unanimité des membres du Conseil il est résolu de porter à l'attention du Conseil de Comté que le service de l'Unité Sanitaire n'est plus en vigueur dans la Pointe-du-Lac. Vu notre participation au Conseil de Comté pour cet item nous aimerions qu'une enquête soit faite afin de connaître la cause de cette irrégularité et y remédier le plus tôt possible. Adpté.

Il est proposé, appuyé et adopté comme suit: Que ce Conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros M. C. de l'ordre No R.O. 133-4187 en date du 25 janvier 1957 et accompagnant une demande de ladite Compagnie en date du 28 janvier 1957.

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette Municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées

DB

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Municipalité, tenue au lieu et heure ordinaires des séances ce 8 avril 1957 et à laquelle sont présents MM. Darius Montour, Philippe Duplessis, Gérard Biron, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspondances:

Le Ministère de la Santé, division de l'Assistance Publique, nous produit un compte au montant de \$6,477.24;

La Société Canadienne de la Croix-Rouge nous dit qu'ils ont reçu notre souscription au montant de \$20.00 et nous prient d'accepter leurs sincères remerciement.

Résolutions:

Il est résolu que sous l'autorité de la loi du temps réglementaire, (S.R.Q. 1941, ch. 2) le temps réglementaire dans les limites de cette Municipalité soit de 4 hrs en retard avec l'observatoire de Greenwich durant la période déterminée par le Ministre des Affaires Municipales pour les Cités de Montréal et de Québec. Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales pour son approbation. Adoptée.

Après étude, il est résolu et adopté d'accepter le rapport financier, pour l'année 1956, telle que lu.

Il est résolu d'engager M. Paul Fleury, vérificateur des livres pour 1957.

Il est résolu d'autoriser le secrétaire-trésoriers a acheter une machine à additionné et la sus-dite Municipalité s'engage à payer 1/4 du coût d'achat..

Une résolution est adoptée à l'unanimité à l'effet de solliciter de nouveau la Voirie Provinciale à prendre à sa charge et entretien la balance du rang Ste-Marguerite soit une longueur de deux milles situé entre les limites du Village de la Pointe-du-Lac et le chemin pavé du rang ste-Marguerite dans la Paroisse de Trois-Rivières. Cette demande ayant déjà été présentée nous fût refusée à défaut d'un pont adéqua sur la rivière au Sable; maintenant que cette objection n'existe plus nous osons espérer qu'aucune objection ne surviendra à l'encontre de notre demande qui est d'ailleurs grandement justifiée. Advenant le cas d'une réponse favorable, une deuxième voie d'entrée à Trois-Rivières serait bien vue de toute la population des environs, car actuellement à défaut d'un entretien convenable de ce deux milles, le trafic ne peut être encouragé à prendre cette deuxième voie d'entrée au nord de Trois-Rivières.

(1)

Comptes:

J.-Paul Boisvert, timbres	\$	1.50
Thomas Bellemare, entretien de ch. d'hiver...	\$	2040.00
Paul Fleury, vérification	\$	45.00

Il est résolu d'accepter les comptes

qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Dessiré Bessant Maire

(1) J. Paul Bessant Sec. Trés.

A l'unanimité des Membres du Conseil, il est résolu de nommer comme inspecteur des mauvais herbes et surveillant des champs de blé d'inde MM. Rock Boucher et Eddy Gravel.

A l'unanimité des Membres du Conseil, il est résolu de nommer les inspecteurs agraires et de voirie ainsi que les autres officiers municipaux de cette Corporation:

1- Pour le grand chemin du Roi dans le haut de la paroisse depuis la terre de Euclide Blais jusqu'au No 131 inclusivement M. Euclide Blais, inspecteur.

2- Pour le grand chemin du Roi depuis la ligne de la Banlieu, jusque chez Charles Papas, aisi que la route des Duvals Jusqu'au 2e rang et le pont Livernoche: M. Mastai Montour, inspecteur.

3- Pour le grand chemin du Roi, depuis Charles Papas No 38 du cadastre jusqu'au No 58 aisi que la route Livernoche : M. Aristide Boucher, inspecteur.

4- Pour le 2e rang, depuis la voie ferrée, jusqu'à la ligne Ste-Marguerite: M. Julien Proulx, inspecteur.

5- Pour le 3e rang, depuis le pont chez Hubert Trottier jusqu'au 4e rang, ainsi que la route chez Elzéar Dupont, celle en avant chez Albert Blouin et le rang: M. Charles Larouche, inspecteur.

6- Pour la concession St-Charles, depuis le No 355 exclusivement jusqu'à la profondeur du 5e rang, ainsi que la route Cyrille Mainville et le pont chez Adolphe Duplessis; M. Arthurs Robitaille, inspecteur.

7- Pour la route du 6e rang, ainsi que le cordon du 6e M. Ulric Blais, inspecteur.

8- Pour le 7e rang, depuis l'extrémité nord-est de ce rang jusqu'à la terre de M. J.A. Edmond Gauthier No 573 du cadastre ainsi que la route de 6e : M. Alcide Comeau.

9- Pour le 7e rang, depuis l'extrémité sud-ouest de ce rang jusqu'au No 573 inclusivement, terre de M. Edmond Gauthier, ainsi que la petite route de 7e rang: M. Antonio Schiltz, inspecteur.

10- Pour la route de l'Acadie, depuis le grand chemin jusqu'à la ligne d'Yamachiche: M. Jules Gélinas, inspecteur.

11- Pour la concession de St-Nicolas depuis chez M. Ovi-la Vincent Jusqu'a l'extrémité de ce rang, ~~près du No 493~~, M. Bruno Désaulniers, inspecteur.

12- Depuis le rang St-Nicolas, près du No 493, jusqu'à la ligne d'Yamachiche par le 2e rang, y compris la route chez Alfred Garceau; M. Paul Houle, inspecteur.

13- Pour le Village des Garceau, depuis la route de l'Acadie jusqu'au No 354 et 355 exclusivement: M. Roland Pratte, inspecteur.

14- Inspecteur Municipale: M. Frédéric Livernoche.

15- Inspecteur agraire:

a) Pour l'arrondissement champêtre No I comprenant

DB

les rangs de l'Acadie, St-Joseph, St-Nicolas et des Garceau: M. Roland Houle.

b) Pour l'arrondissement champêtre No 2 comprenant le grand chemin du Roi de la ligne du Village à la ligne de la Banlieu, les rangs Ste-Marguerite, Petites Terres et le Village des Crête: M. Philippe Pothier.

c) Pour l'arrondissement champêtre No 3 comprenant les 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, rang et le rang St-Charles: M. Henri Pratte.

I6-Estimeurs: MM. Auguste Garceau, Philippe Denoncourt et Raoul Godin.

I7- Gardiens d'enclos MM. Liones Houle et Armand Alarie.

A l'unanimité des Membres du Conseil il est résolu que les officiers ci-haut ~~nommés~~ mentionnés soient nommés. Adopté.

Désiré Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

Canda
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

Session spéciale de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 6 juin 1957 et à laquelle sont présents MM. Henri Lesmerises, Darius Montour, Gérard Biron, Florian Ferron, sous la présidence de M. le maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Un avis de convocation a aussi été signifié aux membres absents.

Résolution:

Attendu Qu'un pont est nécessaire dans le rang St-Joseph.

Attendu que ce pont ~~ex~~ a une proportion de plus de 12 pieds d'arche.

Attendu qu'une dépense encourue pour un tel travail dépasse de beaucoup nos capacité de paiement.

Attendu que le trafic qui y passe est à ce point lourd et dense qu'il nécessite une construction élaborée.

En conséquence il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander au Ministre des Travaux Publics de bien vouloir reconstruire le dit-pont si possible.

Comptes:

J.-Paul Boisvert, -timbres.....	\$	1.50
Thomas-Bellemare, -entretien-de-eh.-d'hiver,....	\$	2040.00
Ernest Brochu, pour passer la gratte	\$	10.00
J.-Paul Boisvert, voy. tel. timbres	\$	21.81
Jean B anville Inc.	\$	87.30
Paul Houle, pour vente des routes.....	\$	110.00
Charles Aug. Biron, "V W "	\$	50.00
Imprimerie Ovila Lacoursière.....	\$	23.75
Maurice Gauthier, chauffage de la salle	\$	3.00
J.-Paul Boisvert, frais d'avis et voy. tel. tim.	\$	25.12

PONT

Il est résolu d'accepter les comptes qui pré-

P B

cèdent pour paiement.

La séance est levée.

Desire Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de Pointe-du-Lac
 Session régulière de la sus-dite Municipalité
 tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 8 juillet
 1957 et à laquelle sont présents MM. Darius Montour, Henri
 Lesmerises, Philippe Duplessis, sous la présidence de M.
 le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspondances:

Le Ministère de la Santé, division de l'Assistance Publique, nous produit un compte au montant de \$7,734.04

Le Ministre des Travaux Publics, M. Roméo Lorrain, nous dit qu'il regrette qu'il ne lui soit pas possible de s'engager quant à la construction du pont dans le rang St-Joseph.

Le Ministère de la Voirie nous informe que le département pourra entretenir, à l'avenir, durant l'été le chemin Ste-Marguerite sur une longueur de 6,700 pieds.

Résolutions:

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil, en vue de demander à la Commission Municipale l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire, qui était du le ou avant le 23 mai 1957, au montant de \$1200. à 4% pour six mois; ce qui permettrait à la sus-dite Corporation de se rendre à la prochaine perception de taxe.

Il est résolu de reviser le rôle d'évaluation, tel que préparé par les évaluateurs, avec 83 amendements inscrit au rôle d'évaluation sous les initiales du secrétaire-trésorier et qui se lisent comme suit:

	<u>Plus</u>	<u>Moins</u>
Ovide lesage à Raymond Levesque		
Alice Tremblay à Berthe Buisson		
J.O. St-Laurent à Raymond St-Laurent		
Azarie Boucher à Rock Boucher		
Ch. Aug. Trotier	\$500.	
Léon Méthod	\$600.	
Laurent Grégoire à Mlle Lucette Fleury		\$400.
Eugène Poisson		
Marcel Lafleur	\$1000.	
Desmond Melone à R. Lorenger		
✓ Philippe Pothier		\$400.
Aristide Boucher	\$4400.	
Jacque Suvageau	\$400.	
Dan Louckeroff		\$50.
P. E. Houle	\$4000.	
Jacque Marineau	\$4100.	
Jean- Ch. Gélinas	\$4900.	
Armand Groleau	\$4000.	
Dame Gaston Houde	\$20.	

	<u>Plus</u>	<u>Moins</u>
Hector Bachand à succ. H. Bachand		
Paul Proulx	\$700.	
Oliva Blouin à Lucien Blouin		
Rodolphe Blouin		\$1450.
G. E. Turcotte à R. Bergeron		
Julio Veillette à Angelbert Sinclair		
Succ. Thomas Garceau à Ch. Pagé		
Raymond Hubert & André Lépine sont coopropriétaire		
Jean-Guy Pouliot		\$100.
Amédé Hamel	\$600.	
Albert Heinz	\$600.	
Sylvio Dupont	\$300.	
Annette & Monique Badeau à Paul Defoy		
Achilles Sills à Armand Sills		
Léo Rouette à Adélarde Rouette		
" " à F. Paulin	\$50.	
Aram Dupont à Raymond Lamothe		
Sylvio Doucet		\$200.
Phil. Pothier à Edmond Rouleau		\$1300.
Claude Tousignant	\$1300.	
Jimmy Colbert	\$100.	
Marcel Gervais à Wilfrid Gervais		
Emile Lesmerises	\$300.	
Lucien Pothier		\$200.
Paul Germain		\$800.
Bruno Gosselin	\$450.	
Henri-Paul Beaudry	\$420.	
Roméo Lacroix	\$400.	
Marcel Baillargeon		\$100.
Ovila Godin		\$800.
Ls-George Berthiaume à Maurice Blanchette		
Alcide Grenier à Jacques Blais		
Paul Charest		\$200.
" " à Onias Mainville		
Armand Benoit	\$695.	
Paul-Emile Dubé à Achille Bolduc		
Arthurs Robitaille	\$240.	
Ernest Comeau à Clément Beaudry		
Adélarde Schiltz à Antonio Schiltz		
Emile Schiltz à Antonio Blais		
" "		\$300.
Léger Girard à Roland Girard		
Joseph Hélie à Donat Milot		
Antonio Hélie	\$100.	
Aimé Gauthier à Conrad Martin		
Alfred & Paul Garceau sont Coopropriétaire		
Sylvio Boisvert à Roger Boisvert		
Ovila Vincent		\$300.
Eugène Rivard	\$100.	
Eddy Gravel		\$300.
Lionel Houle	\$3000.	
Donat Berthiaume		\$900.
Honoré Loupin à Rodolphe Janvier		
Armand Leclerc à Raymond Bilodeau		
Roméo Senneville	\$300.	
Donat G. Dupont à Léo Garceau		
Octave Lemay à Rhéo Rivard	\$3400.	
George Veillette		\$800.
Jeffrey Guilbert	\$1400.	
Jérôme Lépine	\$5200.	
Le Directeur, loi sur les terres		\$100.
Conrad Turcot à Onil Berthiaume		
" " à Dame André Arcand		
Oscar Baillargeon à Georges Dupont		

Plus

Moins

145

D B

PRÈS DENOUCOURT

P B

Comptes:

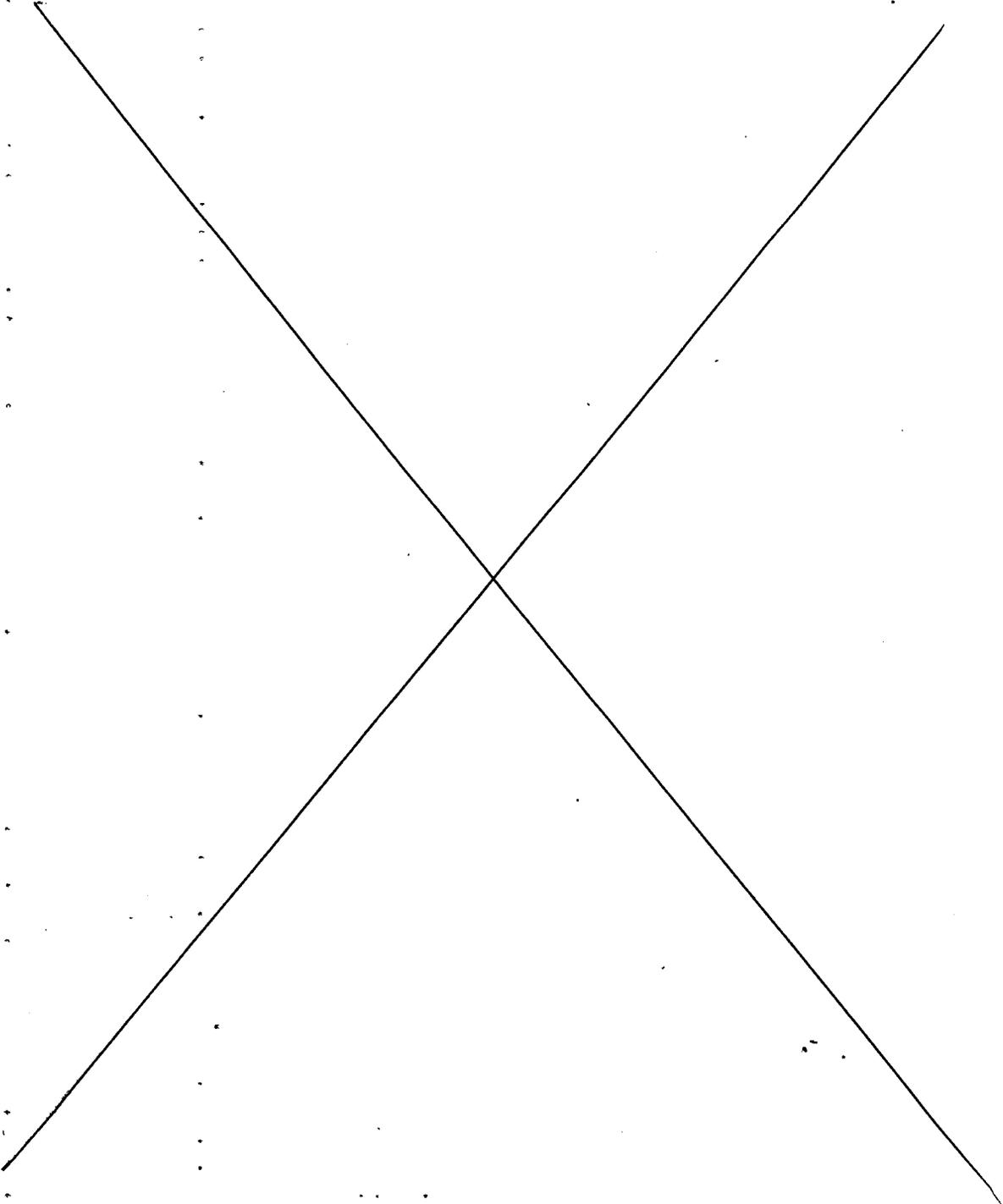
Roger Gosselin, repas des évaluateurs	\$	23.08
Auguste Garceau, évaluateur	\$	36.00
Philippe Denoncourt, "	\$	36.00
Raoul Godin, "	\$	36.00
J.-Paul Boisvert, sec. des évaluateurs, voy. tel. tim.	\$	55.19
Aimé Gauthier, entretien de route	\$	40.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Desné Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.



Procès verbal des évaluateurs

29 juillet 1957 *DB*

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Assemblée spéciale des évaluateurs de la sus-dite Corporation, tenue au bureau du Secrétaire-Trésoriers des Corporations à 10 hœes A.M. et à laquelle sont présents MM. les Estimateurs Auguste Garceau, Philippe Denoncourt et Raoul Godin.

La sus-dite assemblée est tenue selon l'article 795 et autre du C. M. et après convocation des partis interressés qui sont ici représentés par : Pour la Congrégation par les Rév. Frères Désiré-Marie, et Germain et par Me Jacques Lacoursière.

Pour la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac par MM. Louis Beaulieu, Maire, Antonio Benoit, Conseiller et Alexandre Dugré, témoins.

Me Lacoursière fait remarquer que la présence de la Congrégation n'aura de préjudice à ses droits de contester.

Après avoir délibéré durant tout l'après-midi, les Estimateurs rendent leur jugement vers les six heures P.M.

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

Sentence des Estimateurs:

Nous estimateurs de la Municipalité de Pointe-du-Lac, à la requisition du Conseil de la Municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac, à la suite des avis duement signifiés et publiés pour la date du 29 juillet 1957 à dix heures de l'avant-midi au bureau de Secrétaire-Trésorier conformément au règlement No 67 et à la loi et après avoir examiné et évalué les servitudes pour l'établissement, l'entretien et la réparation de ce service, après avoir entendu les partis interressés et les témoins, fixont à la somme de quatre cent quatre vingt quatre piastres (\$484.00) l'indemnité à être versée à la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne par la Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac de la Pointe-du-Lac pour l'acquisition des servitudes pour l'établissement, l'entretien et la réparation sur les immeubles suivants: un emplacement pris à même le lot No 271, du rang IV du cadastre pour la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, Cté St-Maurice, P.Qué., borné au nord-ouest par une partie du lot No 271, au nord-est et au sud-est par la ligne séparative des lots Nos 271 et 272, au sud-ouest et à l'ouest par la rivière St-Charles.

Cette somme est fixée en se basant sur la valeur de la-dite propriété telle que protégée au rôle D'évaluation pour l'année 1957 et révisé à la séance du 8 juillet.

Paul Leduc Estimateur
Philippe Denoncourt Estimateur
Auguste Garceau Estimateur

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 12 août 1957 et à laquelle sont présents MM. Darius Montour, Gérard Biron, Florian Ferron, sous la présidence de M. le Maire désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspondances:

Avis nous est donné qu'un enfant de la Municipalité de Pointe-du-Lac a été confié à une école de protection de la jeunesse par M. Maurice Laurin, Juge de la Cour de Bien-Etre social de Trois-Rivières.

M. Onil Berthiaume nous donne sa démission comme conseiller municipale de cette Corporation.

Résolutions:

Une résolution est adoptée à l'unanimité en vue de remercier sincèrement M. Gaston Hardy pour le généreux octroi, obtenu par son entremise, pour la réparation de certains chemins de notre Municipalité.

Attendu que votre Corporation est a construire un réseau d'aqueduc;

Attendu que la tubation du-dit réseau commence dans les limites de notre Municipalité;

Attendu que le contracteur, qui a entrepris ces travaux, doit remettre les chemins, fossés, etc. tel qu'ils étaient antérieurement;

En conséquence, il est résolu et adopté à l'unanimité des membres du Conseil de demander à la Municipalité du Village d'Yamachiche de bien vouloir remédier à cette situation en demandant à leur contracteur de réparer les dommages causés à nos chemins, fossés etc., le plus tôt possible.

Il est résolu d'accepter la demande de mutation de succession Thomas Garceau à M. Roland Pellerin de Pointe-du-Lac.

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Secrétaire-trésorier à se rendre au congrès des Secrétaires de Municipalité et la sus-dite Corporation s'engage à payer $\frac{1}{4}$ du coût des dépenses.

Il est résolu d'accepter la démission de M. Onil Berthiaume comme conseiller municipale de la sus-dite Corporation.

Il est résolu à l'unanimité de voter un montant de 125.00 à M. Louis Beaulieu, pour aider à l'entretien des chemins d'été dans notre Municipalité.

Comptes:

Caisse Populaire de P.d.L., Int. sur emprunt & Loyer..	\$62.57
J.-Paul Boisvert, timbres et tel.	\$ 5.48
Formules Légales Prov.	\$ 30.50
Paul Germain, pour copier les branches	\$ 24.75
Louis Beaulieu, pour aider au Ch. D'été	\$125.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La Séance est levée.

Désiré Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

DB

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 9 septembre 1957 et à laquelle sont présents MM. Désiré Benoit et Darius Montour, ne formant pas quorum.

Il est proposé par M. Désiré Benoit et secondé par M. Darius Montour d'ajourner la séance à lundi le 23 septembre 1957.

Désiré Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Séance ajournée du 9 septembre 1957, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 23 septembre 1957 et à laquelle sont présents MM. Florian Ferron, Henri Lesmerises, Darius Montour, sous la présidence de M. Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Un avis de convocation a aussi été signifié aux membres absents.

Correspondances:

Le Ministère de la Santé, division de l'Assistance Publique, nous produit un compte au montant de \$9,284.64 ,.

Réception d'une résolution du Congrès des Créditistes de l'Institut d'Action Politique.

M. René Hamel, député de St-Maurice, demande à la Corporation de lui fournir la liste des travaux auxquels nous voulons que le Gouvernement Provincial contribu et M. Hamel s'engage à la transmettre aux différents Ministère.

Résolutions:

Une résolution est adoptée à l'unanimité à l'effet que la Municipalité se porte acquéreur d'une lisière de terrain sur le lot No 38 pour la somme de un dollars et que M. le Maire, Désiré Benoit et M. le Secrétaire-Trésorier J.-Paul Boisvert soient autorisé à signé le contrat pour et au nom de la sus-dite Corporation.

Attendu qu'un pont d'une proportion de plus de 12 pieds d'arche est nécessaire dans le rang St-Joseph de notre Paroisse;

Attendu qu'une dépense encouruz pour un tel travail dépasse de beaucoup les capacités de paiement de notre Municipalité;

Attendu que le trafic qui y passe est à ce point lourd et dense qu'il nécessite une construction élaborée;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité de demander à M. René Hamel, député de St-Maurice, de bien vouloir transmettre cette demande au Ministère concerné pour qu'elle passe au prochain budget; Adopté.

Attendu que notre Corporation a été dans l'impossibilité de nommer un Conseiller dans le temps fixé par le Code Municipal parce que le-dit Conseil n'a pas eu Quorum pendant deux ~~xxx~~ séance spéciale consécutive;

En conséquence, une résolution est adoptée à l'unanimité en vue de demander au Lieutenant Gouvernement en Conseil de bien vouloir nommer un Conseiller en remplacement de M. Onil Berthiaume, démissionnaire, et la susdite Corporation propose les noms suivants, à savoir: 1er-- M. Roméo Gauthier ; 2e -- M. Anicet Désaulnier et 3e -- M. Roméo Fafard.

Une résolution de sympathie est adoptée à l'unanimité à l'occasion du décès de M. Camille Biron, père du Conseiller de notre Municipalité, M. Gérard Biron.

Il est proposé par M. Désiré Benoit et résolu unanimement de faire chanter une Messe pour le repos de l'Âme de M. Camille Biron.

Budjet 1958

Dépenses:

Déficit revenu(au 31 décembre précédent)	\$4903.97
Conseil de comté	350.00
Salaire du secrétaire-trésorier	528.00
Rôle d'évaluation	150.00
Vérificateur	40.00
Papeterie et fournitures de bureau	150.00
Cautionnement	10.00
Congrès, conventions, délégations	25.00
Loyer, salle du conseil & bureau	45.00
Abonnement à la revue Municipale	13.00
Services des incendies	200.00
Chenins d'hiver , routes municipalisées	700.00 1290.00
Assistance publique	1000.00
Charité, dons, etc.	75.00
Remboursement, emprunt à long terme	300.00
Intérêt sur emprunt à long terme	50.00
Frais légaux	25.00
Divers et imprévus	100.00

Total des dépenses: 9954.97

Revenus:

Intérêts sur arrérages	25.00
Taxe personnelle (Assistance publique)	300.00
Autres revenus non-fonciers divers, routes municipalisé	700.00 1290.00
Total des revenus non-fonciers:	<u>2315.00</u>

Taxe générale au taux de .30 par \$100.00 d'éval. 3928.47

Grand total des revenus: 6243.47

Déficit accumulé et déficit du à l'Assist. Publ.	4,403.97
Déficit accumulé prévu	3,711.50
Surplus réel d'opération	<u>1,192.47</u>

Attendu que, d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1958, à des dépenses se totalisant à \$9,954.97;

D B

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$2,315.00;

Attendu que, pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis une somme de \$7,639.97 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à \$1,309,491.;

Il est en conséquence résolu:

Qu'une taxe foncière général, au taux de .30 par \$100. d'évaluation pour fins d'administration générale soit imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité, tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant.

Comptes:

Ernest Brochu.....passer la gratte	\$	10.00
Ministère des Finances, Assistance Publique	\$	300.00
Antonio Beaudry, pte Curé, Messe	\$	<u>65.00</u>

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire

J.-Paul Boisvert Sec. Trés.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 11 novembre 1957 et à laquelle sont présents MM. Darius Montour, Henri Lesmerises, Philippe Duplessis, Gérard Biron, Florian Ferron, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspondance:

Le lieutenant gouverneur en conseil a adopté un arrêté à l'effet d'autoriser le conseil municipal de Pointe-du-Lac à remplir lui-même la vacance qui existe à la charge de conseiller au siège No 5 de notre municipalité.

Résolutions:

Après lecture de la soumission de M. Thomas Bellemare et après en avoir discuté, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder le contrat pour l'entretien des chemins à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 1957-58 à M. Thomas Bellemare contracteur de Yamachiche et ça aux mêmes conditions et pour un même parcours que la saison 1956-57.

Il est proposé par M. Philippe Duplessis et secondé par M. Gérard Biron de nommer M. Roméo Fafard à la charge de conseiller au siège No 5 de cette municipalité à la place de M. Onil Berthiaume, démissionnaire.

M. Roméo Fafard a été assermenter immédiatement.

Comptes:

J.-Paul Boisvert, voy. au congrès, tel, timbres	\$	36.84
---	----	-------

P B

Paul Houle, ouvrage dans route	\$	17.00
Henri Pratte, ouvrage pour faire pont faire pont	\$	6.50
Grégoire Biron, Tuyaux de ciment	\$	15.40
Imprimerie St-Patrice	\$	3.08
Maurice Gauthier, chauffage	\$	3.00
Mastai Montour, ouvrage dans route St-Jean-Baptiste...	\$	10.00
Albertino Loyer, ouvrage dans route des Garceau	\$	25.00
Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales...	\$	450.38

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Pierre Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Très

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 9 décembre 1957 et à laquelle sont présents MM. Darius Montour, Henri Lesmerises, Roméo Fafard, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspondances:

Circulaire en faveur de la campagne de souscription de l'Hôpital Sainte-Justine.

Démission de M. Frédéric Livernoche comme inspecteur municipale de cette Corporation.

Le Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales accuse réception de notre chèque au montant de \$450.38, .

Résolution:

Il est résolu ~~à l'unanimité~~ à l'unanimité de nommer M. Raoul Godin inspecteur municipale en remplacement de M. Frédéric Livernoche, démissionnaire.

Comptes:

J.-Paul Boisvert, timbres, frais du 2e avis taxe et répartition ...	\$	87.75
Alcide Comeau, bois et temps pour le pont de la Baie	\$	21.00
Grégoire Biron, tuyaux de ciments livré à Mastai Montour.....	\$	11.00
Imprimerie St-Patrice	\$	3.48

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement,

La séance est levée.

Pierre Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Très.

DB

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 10 février 1958 et à laquelle sont présents MM. Roméo Fafard, Sylvio Doucet, Gérard Biron, Florian Ferron, sous la Présidence de M. le Maire Désiré Benoit, Formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Prestation du serment d'office de MM. les Conseillers nouvellement élus lors de la mise en nomination du 8 janvier dernier:

- M. Roméo Fafard en date du 25ième jour de janvier 1958;
 - M. Sylvio Doucet en date du 26ième jour de janv. 1958;
 - M. Frédéric Livernoche en date du 31ième jour de janv. 1958.
- Correspondances:

Lecture du procès verbal de la mise en nomination.

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception du certificat de renouvellement de la police de garantie qui sert de cautionnement au secrétaire-trésorier.

M. Frédéric Livernoche envoie sa démission comme Conseiller, mais le Conseil n'en tient pas compte, étant donné que la-dite démission a été envoyée avant la prestation du serment d'office par M. Livernoche.

Le Ministère de la Santé, division de l'Assistance Publique, nous produit un compte au montant de \$8,428.39 ..

M. Darius Montour désire se retirer de sa charge de Conseiller de cette Municipalité en faveur de M. Philippe Garceau.

Résolutions:

AMENDÉE PAR
RÉSOLUTION du
16-3-59

Il est proposé et adopté unanimement de nommer M. Paul Fleury, vérificateur des livres de notre Corporation pour l'année 1958-59.

Il est résolu et adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil d'accorder une augmentation de salaire de trois dollars par mois au secrétaire-trésorier.

Une résolution est adoptée à l'unanimité en vue d'accepter la démission de M. Darius Montour comme Conseiller de la sus-dite Municipalité.

Comptes:

J.-Paul Boisvert, voy. tel. timbres & pap.,.....	\$	17.51
Imprimerie Ovila Lacoursière,	\$	17.76
Thomas Bellemare, $\frac{1}{2}$ entretien de ch. d'hiver,.....	\$	1,000.00
La Revue Municipale,	\$	13.50
Alex. Dugré, ass. garantie-fidélité ,.....	\$	10.00
Emile Crête, Taxi de M. le Maire pour feu,.....	\$	3.00
Caisse Populaire Pte-du-Lac, capital & int.,.....	\$	1,226.56
F.X. Boisvert, $\frac{1}{4}$ enseigne pour bureau,.....	\$	12.88
Corp. Mun. du Comté St-Maurice, cotisation 1958,...	\$	654.75
Maurice Gauthier, chauffage salle du Conseil,.....	\$	8.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Il est résolu à l'unanimité d'ajourner la séance à lundi le 17 février 1958.

La séance est ajournée.

D. B

Désiré Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

17-2-58

Séance ajournée, de la session du 10 février 1958, tenue au lieu et heure ordinaires des séances le 17 février 1958 et à laquelle sont présents MM. Sylvio Doucet, Roméo Fafard, Gérard Biron, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Résolutions:

Il est résolu et adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil de nommer M. Philippe Garceau, conseiller de cette Municipalité en remplacement de M. Darius Montour, démissionnaire.

Proposé par M. Gérard Biron,

Secondé par M. Roméo Fafard et résolu:

1. Que J.-Paul Boisvert, le secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, soit et il est par les présentes autorisé pour et de la part de la corporation, à négocier avec la Caisse Populaire Desjardins de Pointe-du-Lac à y déposer et à lui transférer tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la corporation, soit par écrit, soit par un timbre en caoutchouc.
2. Que tous les chèques de la corporation soient tirés au nom de la corporation et signés de sa part par M. Désiré Benoit le maire et par M. J.-Paul Boisvert le secrétaire-trésorier.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

.....
Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac
..... Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 14 avril 1958 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Sylvio Doucet, Frédéric Livernoche, Roméo Fafard, Florian Ferron, Gérard Biron, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la Prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Assermentation de M. le Conseiller Philippe Garceau en date du 23ième jour du mois de février 1958.

DB

Correspondances:

Lecture de deux Requêtes d'un groupe de contribuables pour le drainage de Baie des Mines.

Lecture du Rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 1957.

Circulaire du Ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse au sujet de supplément d'Assistance Publique accordé par leurs Services aux bénéficiaires d'une allocation aux Mères Nécessiteuses, d'Assistance aux Personnes âgées de 65 à 70 ans, d'une allocation aux Invalides ou aux Aveugles.

Le Ministère de la Santé, division de l'Assistance Publique nous produit un compte au montant de \$8,428.39 ..

Résolutions:

Attendu que le Conseil juge qu'il y aurait de gros avantage à drainer la Baie des Mines;

Attendu qu'une dépense encourue pour un tel travail dépasse de beaucoup nos capacités de paiement;

Attendu qu'avec un plan général tracé et exécuté par les soins des autorités compétentes du Ministère Provincial d'Agriculture de Québec nous assurait un drainage adéquat;

En conséquence, une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil pour appuyer les deux Requêtes d'un groupe de contribuables pour le drainage de la "Baie des Mines" à la Pointe-du-Lac.

Une résolution est adoptée à l'unanimité à l'effet de solliciter de nouveau la Voirie Provincial à prendre à sa charge et entretien la balance du rang Ste-Marguerite, soit une longueur d'environ un mille situé entre les limites du Village de la Pointe-du-Lac et le chemin du "Petit Bois" dans la Paroisse de Pointe-du-Lac. Cette demande ayant déjà été présentée nous fut refusée à défaut d'un pont; maintenant que cette objection n'existe plus nous osons espérer qu'aucune autre objection ne surviendra à l'encontre de notre demande qui nous semble d'ailleurs grandement justifiée.

M. Roméo Fafard donne avis de motion qu'a une prochaine séance un règlement sera soumis au Conseil pour son approbation et décrétant l'entretien des chemins à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver et d'en répartir le coût par voie de taxation directe.

Comptes:

Paul Fleury, pour vérification	\$	45.00
J.-Paul Boisvert, voy. tel. timbres, pap.,.....	\$	14.62
Maurice Gauthier, chauffage salle Conseil,.....	\$	4.00
Paul Houle, insp. pour rép. pont & route ,.....	\$	<u>20.75</u>

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Pierre Binard Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

DB

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

7-5-58

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 7 mai 1958 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Sylvio Doucet, Roméo Fafard, Gérard Biron, Frédéric Livernoche, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

Un avis de convocation a aussi été envoyé au membre absent.

Sujet à discuter: Projet de dépotoir de Trois-Rivières pouvant s'installer à la Pointe-du-Lac.

Résolution:

Avis de
motion:
nuisances.

M. Gérard Biron donne avis de motion qu'a une prochaine séance un règlement, concernant les nuisances, sera soumis au Conseil pour son approbation.

La séance est levée. *art. 404a et v.
chap. 183 S.R.Q.*

Désiré Benoit Maire

J. Paul Bissonnet Sec. Trés.

Canada
Province du Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 12 mai 1958 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Sylvio Doucet, Roméo Fafard, Florian Ferron, Gérard Biron, Frédéric Livernoche, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

Correspondances:

Copie d'une lettre de l'honorable Léon Balcer à M. Wilbrod Dubé, directeur du Service du drainage au Ministère de l'Agriculture à Québec.

..... Appel lancé à notre Conseil par la Société Saint-Jean-Baptiste de la Région des Trois-Rivières pour l'Aide aux Etudiants.

Lettre de notre Aviseur Légal nous disant qu'il n'y a pas lieu de passer de règlement étant donné que en vertu d'un règlement provincial d'hygiène aucun dépotoir ne peut être établi dans une Municipalité sans le consentement du Conseil.

Deux lettres du Ministère de la Voirie dont l'une de M. Louis-Théo. Larose nous disant que le Ministère de la Voirie a pris à l'entretien la balance du chemin des Petites Terres.

Résolutions:

Une résolution est adoptée à l'Unanimité des membres du Conseil, en vue de demander à la Commission Municipale l'autorisation de contracter un emprunt tempo-

D B

raire au montant de \$1000.00 à 5% pour six mois à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac pour payer l'entretien des chemins d'hiver en attendant la subvention de voirie et la prochaine perception de taxe.

REGLEMENT No 58

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

En vue d'entretenir les chemins à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver.

Attendu que l'entretien des chemins d'hiver aux véhicules automobiles n'est présentement effectué qu'à certains endroits et défrayé par arrondissement;

Attendu qu'il y aurait avantage à généraliser cet entretien dans toute la Municipalité;

Attendu qu'un avis de motion a été donné dans ce sens à une séance antérieure;

En conséquence, il est par le présent règlement statué et décrété ce qui suit: A partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, les chemins d'hiver de la Municipalité seront entretenus pour la circulation des véhicules automobiles dans chaque rang de la municipalité et jusqu'à la dernière maison Habitée à l'année de chacun des-dits rang; ce règlement est fait en vertu de l'article 481 du C.M. et, pour défrayer le coût de cet entretien, il est par les présentes imposée une taxe de .40 du \$100.00 d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables de cette Municipalité et sur tous les biens-fonds non-imposable qui le sont pour les services publiques en vertu de l'article 694 du C.M.; cette taxe spéciale de .40 est imposée pour l'année 1958 mais le Conseil pourra à l'avenir en changer le montant par résolution lors de l'étude du budget de chaque année.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Fait et adopté à la Pointe-du-Lac ce 12ième jour de mai 1958.

Signé: Désiré Benoit, Maire

J.-Paul Boisvert, sec. trés.

RESOLUTION:

Considérant la proportion de la population rurale et urbaine dans le comté de St-Maurice;

Considérant que la Cité de Shawinigan ne fait pas partie du conseil du comté de St-Maurice;

Considérant que la population rurale est la plus importante dans le comté;

Considérant que les besoins de la population rurale sont très importants et augmentent de jour en jour;

Considérant que les ruraux ont des organismes pour traiter directement leurs problèmes;

Considérant les besoins financiers des municipalités rurales;

Considérant que la population rurale du comté de St-Maurice est plus nombreuses que dans certains comtés de la Province;

Considérant qu'il est d'une importance capitale pour la province et la classe agricole de comp-

P B

ter un autre comté à population majoritaire agricole;
 En conséquence, il est proposé par M. Roméo Fafard, secondé par M. Sylvio Doucet et résolu unanimement que demande est faite aux Autorités du Gouvernement Provinciale, de bien vouloir faire suite à ce projet et de réaliser par le fait même un désir et un besoin urgent de créer un comté dont la majeure partie serait de classe agricole et formé des municipalités comprises dans le conseil de comté de St-Maurice.
 Comptes:

Thomas Bellemare, ball. pour chemin d'hiver...	\$3974.00
Grégoire Biron, tuyau de ciment.....	\$ 7.70
Raoul Godin, insp. pour réparation	\$ 4.00
J.-Paul Boisvert, tel., timbres, ass. chômage...	\$ 16.74
Ulric Blais, réparation.....	\$ 2.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Pierre Benoit Maire

J. Paul Bisson Sec. Trés.

Canada:

Province de Québec

Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 9 juin 1958 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Roméo Fafard, Gérard Biron, Frédéric Livernoche, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telle que lues.

Correspondances:

M. Michel Gignac, directeur du service de taxe d'amusement, nous demande de lui fournir, par retour du courrier, le nom et l'adresse des propriétaires de plages qui seront en exploitation dans notre municipalité, dans le cours de l'été, ainsi que les prix d'admissions qui seront exigés du public pour être admis sur ces plages.

Le Bureau du Revenu de la Province de Québec nous fait tenir un arrêté-en-conseil portant le No 227 et passé en date du 20 mars 1958.

M. Yves Gabias nous transmet deux copies du règlement No 13 concernant l'établissement d'un dépotoir et nous remercie de la confiance témoignée.

Résolutions:

Attendu que la Municipalité du Village d'Ymachiche a construit, l'an dernier un réseau d'aqueduc;

Attendu que notre Conseil a déjà fait tenir à la sus dite Municipalité, une résolution adoptée, par notre Conseil, en date du 12 août 1957 et que nous n'avons reçu aucune réponse;

P B

Attendu que après de tels travaux les chemins, fossés, etc., doivent être remis tel qu'ils étaient antérieurement;

En conséquence, il est résolu et adopté à l'unanimité des membres du Conseil de demander de nouveau à la Corporation Municipale du Village de Yamachiche de bien vouloir remédier à cette situation le plus tôt possible; car nous considérons que les fossés, se trouvant sur le parcours de ce réseau d'aqueduc, doivent être fait afin d'éviter les dommages qui sont actuellement causés aux contribuables de cet arrondissement.

Il est résolu que sous l'autorité de la loi du temps réglementaire, (S.R.Q. 1941, ch. 2) le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de 4 heures en retard avec l'observatoire de Greenwich durant la période déterminée par le Ministre des Affaires Municipales pour les cités de Montréal et de Québec. Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales pour son approbation.

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil décrétant ce qui suit:

- 1- De passer la gratte dans le rang St-Charles, à tous les 15 jours, jusque chez M. Gérard Biron et à tous les mois jusque chez M. Paul Germain;
- 2- De passer aussi la gratte dans la route Brise-Culotte se rendant dans le rang St-Nicolas jusque chez M. Roméo Gauthier à tous les 15 jours.

Comptes:

Paul Houle, pour vente de route Brise-Culotte...	\$	110.00
Aimé Gauthier, " " " côte Emile Désaulniers	\$	40.00
Charles-Auguste Biron, pour vente route des Garc	\$	50.00
J.-Paul Boisvert, voy. tel et frais d'avis publ.	\$	4.89
Wilfrid Dufresne, pour enlever vache sur grève..	\$	8.00
Philippe Crête, " " " " " " " " " " " "	\$	8.00
Me Yves Gabias, pour service profes.re: dépotoir,	\$	25.00
Mastai Montour, ouvrage pour fossé,.....	\$	11.50
Alcide Comeau, pour faire cloture,	\$	12.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Desiré Benoit Maire

J.-Paul Boisvert Sec. Trés.

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 14 juillet 1958 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Roméo Fafard, Gérard Biron, Frédéric Livernache, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

DB

CORRESPONDANCES:

Avis de transfert aux autorités Municipales d'un enfant de Ville-Joie St-Dominique au Patronage St-Charles.

Le ministre de la Voirie ajoute les chemins des Petites Terres à la liste des chemins améliorés entretenus aux frais de la province durant la saison d'été.

La Société d'Agriculture du comté de St-Maurice sollicite une annonce dans le programme de l'exposition qui aura lieu au mois d'août prochain.

Le ministre des Affaires Municipales approuve la résolution de notre Conseil à l'effet de décréter le temps réglementaire dans notre municipalité.

La Corporation du Village d'Yamachiche nous demande un certificat d'évaluation et la date que le rôle d'évaluation sera homologué et nous inclus aussi la copie d'une résolution faisant suite à la notre du 9 juin dernier.

M. Paul Morand de Porneuf nous envoie un compte au montant de \$619.50 pour des dommages qu'il a subi dans le rang St-Charles et qui seraient, d'après lui, du au mauvais entretien du rang précité.

Lettre et copie de l'ordonnance No 41, 1958 de la Commission du Salaire Minimum augmentant notamment le salaire du secrétaire-trésorier.

M. le Maire Pellerin du Village d'Yamachiche demande d'enregistrer une objection, au nom du Conseil d'Yamachiche, concernant l'évaluation du réseau d'aqueduc pour la partie qui est dans notre municipalité.

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de se conformer à l'ordonnance No 41, 1958 et d'augmenter le salaire du secrétaire-trésorier d'après cette ordonnance de la Commission du Salaire Minimum.

Il est résolu de radier le compte de taxe de M. Lorenzo Berthiaume au montant de \$3.60

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'homologuer le rôle d'évaluation, tel que déposé par les évaluateurs en date du 13 juin 1958, avec un amendement: Monsieur Joseph Hélie, No de cadastre 135, moins \$100.00

Il est résolu de demander à l'inspecteur municipale de voir à faire arroser les branches pour les détruire.

COMPTES:

Auguste Garceau, évaluateur, 6 jours à 8.00,.....	\$	48.00
Philippe Denoncourt, " " " " " ,.....	\$	48.00
Raoul Godin, " " " " " ,.....	\$	48.00
J.-Paul Boisvert, sec. des évaluateurs,.....	\$	48.00
" " " " , voy. évaluateurs, tel. timbres, ..	\$	34.17
Imprimerie St-Patrice,	\$	7.02
Aristide Boucher, repas des évaluateurs,.....	\$	36.02
Mastai Montour, route St-Jean-Baptiste, fossé,....	\$	9.00
François Rouette, pour enterrer un cauchon,.....	\$	5.00
René Crête, pour passer la gratte,.....	\$	28.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement,

La séance est levée.

Desire Benoit Maire

J.-Paul Boisvert Sec. Trés

DB

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 11 août 1958 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Sylvio Doucet, Roméo Fafard, Frédéric Livernoche, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Le Ministère de la Santé, division de l'Assistance Publique, nous produit un compte au montant de \$8624.69,.

La Corporation du Village d'Yamachiche nous demande de lui faire connaître les normes employés lors de la confection de notre nouveau rôle d'évaluation en ce qui a trait à la partie de leur réseau d'aqueduc situé dans notre localité.

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité d'accorder le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour les deux prochaines années à M. Thomas Bellemare, contracteur d'Yamachiche, pour la somme de \$325.00 du mille.

BUDJET

Considérant que les prévisions budjétaires des revenus et dépenses de la corporation municipale de Pointe-du-Lac pour l'année 1959 s'établissent comme suit:

Dépenses:

Conseil de comté	573.30
Salaire du secrétaire-trésorier	720.00
Rôle d'évaluation	100.00
Vérificateur	40.00
Papeterie et fournitures de bureau	150.00
Cautionnement	10.00
Congrès, conventions, délégations	25.00
Loyer, salle du conseil & bureau	45.00
Abonnement à la Revue Municipale	13.00
Entretien de chemins d'hiver	7,350.00
Assistance publique	1,000.00
Charité, dons, etc.	75.00
Intérêt sur emprunt temporaire	50.00
Capital d'emprunt temporaire	1,000.00
Frais légaux	25.00
Divers et imprévus	100.00

Total des dépenses: 11,276.30

Revenus:

Subventions de ch. d'hiver	2,100.00
Intérêt sur arrérages	25.00
Assistance Publique	300.00
Taxe générale au taux de .30 %	4,176.40
Taxe spéciale de ch. d'hiver à .40%	5,568.54

Grand total des revenus 12,169.94

Attendu que, d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1959, à des dépenses se totalisant à \$11,276.30 ;

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non-foncier s'élevant à \$2,425.00;

Ernest Brochu, pour passer laa gratte ,.....	\$	<u>5.35</u>
J.-Paul Boisvert, voy. tel. ,.....	\$	<u>5.91</u>
René Crête, pour passer la gratte ,.....	\$	<u>82.00</u>

DB

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de Pointe-du-Lac
 Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 10 novembre 1958 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Sylvio Doucet, Roméo Fafard, Frédéric Livernoche, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce nous avise qu'à partir du premier janvier 1959, une copie du rapport fait par le vérificateur des livres devra accompagner la formule statistique que nous leur faisons parvenir annuellement.

L'Office de l'Etablissement Agricole des Vétérans nous demande quelques renseignements au sujet du fossé et de la cloture que nous leur avons demandés.

RESOLUTION:

M. Philippe Garceau donne avis de motion qu'a une prochaine séance un règlement sera soumis au Conseil, à l'effet de se dispenser d'ouvrir et d'entretenir le chemin à partir de chez M. Gérard Biron en montant, ainsi que le cordon de la baie.

COMPTE:

J.-Paul Boisvert, voy. au congrès et tibres,.....	\$	<u>29.63</u>
Caisse Populaire, loyer de oct. '57 à sept. 58,.....	\$	<u>36.00</u>
Henri Pratte, travaux dans chemin,.....	\$	<u>14.25</u>

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

DB

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 16 décembre 1958 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Sylvio Doucet, Roméo Fafard, Gérard Biron, Frédéric Livernoche, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Le Ministère de la Santé, division de l'Assistance Publique, Nous produit un compte au montant de \$8,516.45 ..

RESOLUTION:

Règlement No 59 (Art. 480 du C.M.)

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Attendu qu'un avis de motion à été donné antérieurement à cet effet;

En conséquence, il est par le présent règlement statué et décrété que la Municipalité sera dispenser d'ouvrir et d'entretenir la route allant au 7ième rang, à partir de chez M. Gérard Biron en montant, ainsi que le cordon de la Baie.

Le présent règlement est fait en vertu de l'article 480 du C.M. et entrera en vigueur selon la loi.

Fait et adopté à la Pointe-du-Lac ce 16ième jour de décembre 1958.

Signé: Désiré Benoit, Maire
 J.-Paul Boisvert, Sec. Trés.

COMPTE:

Caisse Populaire de Pointe-du-Lac, capital & int.....	\$1,023.97
Darius Montour, erreur dans évaluation,.....	6.09
Germain Provencher, erreur dans évaluation,.....	4.90
J.-Paul Boisvert, frais de poste & sec. du 2ième avis	47.02
René Crête, pour passer la gratte,.....	28.00
Imprimerie St-Patrice, 500 enveloppes à chassis,.....	6.35
Joseph Laventure, pour couper les branches,.....	37.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

Canada
 Province de Québec
 Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 9 mars 1959

et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Sylvio Doucet, Roméo Fafard, Lionel Houle, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit. DB

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Lecture des minutes de l'assemblée des électeurs.

La Compagnie de Téléphone Bellé du Canada nous demande de bien vouloir passer une résolution pour l'autoriser à faire les travaux tels qu'indiqués sur le plan numéroté 1-4 de l'ordre E. 97157 en date du 19 février 1959.

M. le Juge Déhais nous donne avis que la requête qui lui a été présentée, concernant Mme Louis Ayotte, a été rejetée.

Le Greffier adjoint de la Cité de Jacques-Cartier nous avise que Mme Gérard Gaudreault comparaitra à leur Cour Municipale afin d'établir le domicile légal de cette personne.

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception du certificat de renouvellement de la police de garantie qui sert de cautionnement au secrétaire-trésorier.

M. Charles Larouche, par l'entremise de Me Jacques Lacoursière, avocat, se plaint que notre Municipalité ne fait pas ouvrir le chemin qui conduit chez lui, malgré l'obligation de voir à ce que l'ouverture des chemins se fasse normalement.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce nous avise qu'à compter du 1er janvier 1959, une copie du rapport fait par le vérificateur des livres de notre Corporation devra accompagner la formule statistique que nous leur faisons parvenir annuellement.

Le Père Alfred Lagacé, supérieur de la maison Reine des Apôtres, invite tous le Conseil à assister à une retraite fermée qui aura lieu du 10 au 12 avril prochain.

RESOLUTIONS:

Il est proposé, appuyé et adopté comme suit:

Que ce Conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bellé du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros 1-4 de E. 97157 No. M.C. 24 en date du 19 février 1959 et accompagnant une demande de la ladite Compagnie en date du 19 février 1959. Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette Municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans sudsits; cet émondage devra être fait sans dommages inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil à l'effet de demander à monsieur Louis Labrecque de bien vouloir prendre plus de précaution pour les feux extérieurs soit en les surveillant davantage ou en les faisant plus loin des bâtisses de façon à ce que les étincelles n'aillent plus chez les voisins.

À l'unanimité des Membres du Conseil, il est résolu de nommer comme inspecteur des mauvais Herbes et surveillant des champs de blé d'inde MM. Rock Boucher et Eddy Gravel.

À l'unanimité des membres du Conseil il est résolu à l'unanimité de nommer les inspecteurs aggraires et de voirie

DB

ainsi que les autres officiers municipaux de cette Corporation:

1- Pour le grand chemin du Roi dans le Haut de la paroisse depuis la terre de Euclide Blais jusqu'au No 131 inclusivement, M. Robert Gauthier, inspecteur.

2- Pour le grand chemin du Roi depuis la ligne de la Banlieue jusque chez Charles Papas, ainsi que la route des Duval jusqu'au 2e rang et le pont Livernoche: M. Mastai Montour, inspecteur.

3- Pour le grand chemin du Roi, Depuis Charles Papas No 38 du cadastre jusqu'au No 58 ainsi que la route Livernoche: M. Aristide Boucher, inspecteur.

4- Pour le 2e rang, depuis la voie ferrée, jusqu'à la ligne Ste-Marguerite: M. Julien Proulx, inspecteur.

5- Pour le 3e rang, depuis le pont chez Hubert Trottier jusqu'au 4e rang, ainsi que la route chez Elzéar Dupont, celle en avant chez Albert Blouin et le rang: M. Charles Larouche, inspecteur.

6- Pour la concession St-Charles, depuis le No 355 exclusivement jusqu'à la profondeur du 5e rang, ainsi que la route Cyrille Mainville et le pont chez Adolphe Duplessis: M. Arthurs Robitaille, inspecteur.

7- Pour la route du 6e rang, ainsi que le cordon du 6e: M. Ulric Blais, inspecteur.

8- Pour le 7e rang, depuis l'extrémité nord-est de ce rang jusqu'à la terre de M. J.A. Edmond Gauthier No 573 du cadastre ainsi que la route du 6e: M. Alcide Comeau, inspecteur.

9- Pour le 7e rang, depuis l'extrémité sud-ouest de ce rang jusqu'au No 573 inclusivement, terre de M. Edmond Gauthier, ainsi que la petite route du 7e rang: M. Antonio Blais, inspecteur.

10- Pour la route de l'Acadie, depuis le grand chemin jusqu'à la ligne d'Yamachiche: M. Jules Gélinas, inspecteur.

11- Pour la concession de St-Nicolas depuis chez M. Ovila Vincent jusqu'à l'extrémité de ce rang: M. Bruno Désaulniers, inspecteur.

12- Depuis le rang St-Nicolas (depuis chez M.), près du No 493, jusqu'à la ligne d'Yamachiche par le 2e rang, y compris la route chez M. Alfred Garceau: M. Donat Descoteaux, inspecteur.

13- Pour le Village des Garceau, depuis la route de l'Acadie jusqu'au Nos 354 et 355 exclusivement: M. Roland Pratte, inspecteur.

14- Inspecteur Municipal: M. Raoul Godin.

15- Inspecteur aggraire:

a) Pour l'arrondissement champêtre No 1 comprenant les rangs de l'Acadie, St-Joseph, St-Nicolas et des Garceau: M. Roland Houle;

b) Pour l'arrondissement champêtre No 2 comprenant le grand chemin du Roi de la ligne du Village à la ligne de la Banlieue, les rangs Ste-Marguerite, Petites-Terres et le Village des Crête: M. Philippe Pothier;

c) Pour l'arrondissement champêtre No 3 comprenant les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e rang et le rang St-Charles: M. Henri Pratte.

16- Estimateurs: MM. Auguste Garceau, Philippe Denoncourt et Raoul Godin.

17- Gardiens d'enclos: MM. Jules Levesseur & Armand Alarie.

A l'unanimité des Membres du Conseil, il est résolu que les officiers ci-haut mentionnés soient nommés.

COMPTES:

Thomas Bellemare, 1er versement pour ch. d'hiver, \$ 1000.00

Gabias, Lapérière & Héroux, pour cause P. Morand, \$ 78.40

GÉRARD BIRAN →

D B

La Revue Municipale, 7 abonnements ,.....	\$	13.50
Emile Crête, taxi pour M. le Maire,.....	\$	3.00
Henri-Paul Gauthier, pour couper branches,...	\$	48.80
Jules Levasseur, pour couper branches,.....	\$	10.00
Alex. Dugré, ass. garantie fidélité & sec.	\$	12.00
J.-Paul Boisvert, voy. timbres & lettre recom	\$	11.75
Corp. Mun. Comté St-Maurice, cotisation,.....	\$	696.07
J.-Paul Boisvert, tel. & timbres,.....	\$	4.57
Maurice Gauthier, chauffage de la salle ,....	\$	7.00
Auguste Garceau, pour voyage avec M. le Maire	\$	3.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.
 La séance est levée.

Désiré Benoit Maire
J. Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue aulieu et heure ordinaires des séances, ce 13 avril 1959 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Sylvio Doucet, Roméo Fafard, Clément Beaudry, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.
 CORRESPONDANCES:

M. Paul Fleury, d'Yamachiche, regrette d'être dans l'obligation de résigner la charge de vérificateur de notre municipalité.

Sicard Inc. nous fournit quelques renseignements concernant l'entretien des chemins d'Hiver.

Le Ministère de la Voirie désire attirer l'attention de notre conseil sur les dispositions de la loi relativement à l'ouverture des chemins à la circulation d'été.

M. le Juge Gabias accuse réception de notre chèque au montant de \$78.40 en paiement de tout compte à date.

RESOLUTIONS:
 Une résolution est adoptée à l'unanimité en vue d'annuler la résolution du 10 février 1958 nommant M. Paul Fleury, vérificateur; la dite résolution se lira à l'avenir comme suit : A l'unanimité des membres du Conseil, il est résolu de nommer M. E. Lucien Béland, auditeur des livres de notre Corporation pour l'année 1958.

Il est résolu que sous l'autorité de la loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch. 2) le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de 4 heures en retard avec l'observatoire de Greenwich durant la période déterminée par le Ministre des Affaires Municipales, pour les cités de Montréal et de Québec. Que copie de cette résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales pour son approbation.

M. Roméo Fafard donne avis de motion qu'a une

prochaine séance un règlement sera soumis au Conseil pour son approbation, concernant la verbalisation d'un chemin sur les lots Nos 298 et 299.

COMPTES:

J.-Paul Boisvert, voy. tel. & avis.recomm.,.....\$ 10.53
 Donat.Descoteaux, inspecteur.de voirie,.....\$ 15.70
 Thomas Bellemare & Fils, ball. pour ch. d'hiver,\$4785.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Pierre Benoit Maire

J.-Paul Boisvert Sec. Trés.

SERMENT D'OFFICEVérification

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE DU LAC
 COMTE DE ST-AURICE.

JE, Erenest Lucien Béland domicilié à 128 rue, St-Laurent Louiseville, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour l'année terminée le 31 décembre 1958, jure sur les Saints Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac
 en date du 16 ième jour d'Avril 1959.

J.-Paul Boisvert
 Secrétaire-trésorier

E. Lucien Béland
 Vérificateur

DB

C
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE³/₄DU³/₄LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 11 mai 1959 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Sylvio Doucet, Roméo Fafard, Clément Beaudry, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Monsieur le ministre des Affaires municipales, Paul Dozois, approuve la résolution de notre conseil à l'effet de décréter le temps réglementaire dans notre municipalité.

Monsieur Lucien Savard, chef de la division des Finances et Populations, nous rappelle qu'il n'a pas encore reçu notre formule de rapport pour l'exercice 1958.

RESOLUTION::

Il est résolu d'accepter le rapport financier, tel que préparé par Monsieur E. Lucien Béland.

COMPTEs:

J.-Paul Boisvert, tel. timbres & pap.	\$	11.30
Antonio Beaudry, ptre Curé, souscription pour Soeurs	\$	100.00
Donat Descoteaux, pour traveaux de voirie,	\$	42.50
E. Lucien Béland, pour vérification des livres,	\$	45.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

REGLEMENT No 60 (verbalisant un chemin sur les numéros 298 et 299)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Considérant que les interressé dans le bout de chemin plus loin désigné sont venus en faire la demande au Conseil;

Considérant qu'un avis de motion a été donné antérieurement à cet effet;

Considérant qu'il n'y a aucun inconvénient pour la Municipalité à passer ce règlement;

En conséquence, il est par le présent règlement statué et décrété ce qui suit:

A environ huit arpents du cordon du 4ième rang, en allant vers le 5ième et en partant de la route en allant vers le nord, un chemin soit verbalisé à 40 pieds de largeur sur une longueur de 3 arpents et qu'un fossé de 3 pieds si nécessaire soit entretenu de chaque côté du dit chemin;

Que le ou les propriétaires des lots No 298 et 299 soit tenu responsable de l'entretien du dit chemin sans affecter l'entretien qu'ils pourront avoir sur d'autres chemins ou routes en rapport avec les lots No 298 & 299 .Adopté.

Fait et adopté à la Pointe-du-Lac, ce 11 mai 1959, ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Désiré Benoit Maire J. Paul Boisvert Sec. Trés.

DB

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 8 juin 1959 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Le Ministre des Affaires Municipales nous fait parvenir un modèle de résolution demandant l'ouverture d'une rue à une grandeur moindre que 36 pieds français.

Le sous-ministre des Affaires Municipales, monsieur Jean-Louis Doucet, c.r., accuse réception d'une copie du règlement No 60.

Le Bureau du Revenu de la Province nous demande le nom et l'adresse des propriétaires de plages de notre municipalité ainsi que les prix qui seront exigés du public pour être admis à ces lieux d'amusements.

M. Alcide Comeau ne peut accepter la charge d'inspecteur de voirie.

Circulaire des Services d'Assistances sociales.

RESOLUTIONS:

INSP. VOIRIE Il est résolu de nommer M. Gérard Biron, inspecteur de voirie en remplacement de M. Alcide Comeau, démissionnaire.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'écrire à monsieur Philippe Duplessis pour l'aviser de bien vouloir respecter la ligne de son terrain et d'y rester à l'intérieur ~~XXXX~~ lorsqu'il travaille avec ses machines agricoles; ceci est fait dans le but de garder le plus possible le gravier dans le chemin, afin de conserver la route en bon état.

AV PREMIER Attendu que tous les contribuables ainsi que tous ceux qui circulent dans le chemin Ste-Marguerite sont anxieux de le voir en asphalte;

MINISTRE Attendu que le Ministère de la Voirie entretient et répare maintenant le dit chemin, au frais de la Province;

STE-MARGUERITE Attendu que plusieurs demandes dans ce sens ont déjà été soumises aux autorités provinciales;

Attendu que ce chemin, d'une fois amélioré, rendrait d'immense services à une grande partie de la population, tant de Pointe-du-Lac que des environs;

En conséquence, une nouvelle demande est faite aux autorités provinciales de faire toutes les démarches nécessaires afin que ce chemin entre le village de la Pointe-du-Lac et le rang Ste-Marguerite, soit fait en asphalte le plus tôt possible. Que copie de cette résolution soit transmise à l'Honorable Premier Ministre et à M. Gaston Hardy.

GRATTE Une résolution est adoptée à l'unanimité en vue d'autoriser l'inspecteur municipal à faire passer le carré au besoin dans la route St-Charles jusque chez M. Gérard Biron ainsi que pour aller chez M. Paul Germain.

Il est résolu à l'unanimité de reviser le

le rôle d'évaluation tel que préparé par les estimateurs, avec 93 amendements inscrits au rôle Même sous les initiales du secrétaire-trésorier et tel qu'on les voit ci-après décrit: *JB*

		<u>Plus</u>		
Wellie Dumas à Jos. Dufour	Terrain	500.		
Royal Valois	"	200.		
Jeffrey Guilbert	"	300.		
Maurice Lappointe,	Bâtisse	500.	Terrain	800.
Jean-Baptiste Cloutier,	"	200.	"	200.
Raymond Levesque à René Matteau,	bâtisse	600.		
J.O. St-Laurent,	Bâtisse	2900.	"	400
Roméo Gauthier,	"	100.		
Joséphat Berthiaume,	Bâtisse	100.		
Onil Berthiaume,	Terrain	200.		
Paul-Emile Montour,	"	100.		
Marcel Lafleur,	"	100.		
Flavius Lacombe,	"	500.		
P. B. Kimball,	"	700.		
Ernest Martin,	"	1850.		
Maurice Martin	"	1800.		
Alphonse Berthiaume	"	1400.	"	200.
Alfred Poulin	"	100.		
Edmond Ouellete,	"	200.		
Alphonse Léveillé	"	300.	"	200.
Sylvio Doucet,	"	600.		
Donat Blouin,	"	400.		
Henri Lesmerises	"	1500.		
Robert Trudeau	"	900.		
Roger Beaudry,	"	300.		
Paul Duval,	"	350.		
Raymond Germain,	"	300.		
Jean-Claude Nadeau,	"	300.	"	200.
Lucien Defoy,	"	500.		
Roland Marcotte,	"	800.		
Achille Bosduc,	"	90.		
Jeffrey Godin,	"	100.		
Armand Gagné,	"	300.		
J.L. Breault,	"	100.		
Jules Levasseur,	"	200.		
Roméo Gagnon & Jean Lalonde		1200.		
Paul Proulx,	Bâtisse	1100.		
Roger Laroche,	"	350.	"	150.
Edgar Donaldson,	"	50.		
Roland Désilet,	"	450.		
Paul Beaulieu,	"	600.		
Roland Houle à Lorenzo Berthiaume,	Bâtisse	270.	"	330.
J. Octave Gauthier,	Terrain	350.		
		<u>Moins</u>		
Robert Hébert,	Terrain	100.		
Omer Vallière,	"	175.		
Ulric Blais,	"	500.		
Wellie Dumas,	"	1200.		
Blanché Corbin Brochu,	"	100.		
Marcel Dupont,	"	100.		
Arthurs Godon,	"	100.		
Rock Boucher,	"	100.		
Paul Germain,	"	200.		
Léo Sauvageau,	Bâtisse	200.		
Raymond St-Laurent,	"	600.	"	400.
Louis Labrecque,	"	4800.		
Darius Montour,	"	500.		

DB

	<u>Moins</u>	
Philippe Pothier, Batisse,	400.	
Mme Albert Prinse, Terrain	900.	
Oscar Léveillé, "	340.	
Gérôme Lépine, "	1500.	
Jos. Gauthier, "	100.	
Henri Bisson, "	400.	
Roland Houle, "	600.	Terrain 300.
Roger Aubry, "	450.	
Armand Benoit, "	300.	
Germain Provencher, "	400.	" 300.
Antonio Shéiltz à Antonio Blais, batisse	500.	
Jos. Hélie, Terrain	600.	

- Yvan Goyette à J. René Ferron
- Félix Raymond à Roby Colbert
- Marcel Baillargeon à Harvey Johnston
- Wellie Provencher à Catherine Kenos
- Jean Normand à Paul Thibodeau
- A. Bellemare à Gaston Goulet
- Paul Proulx à Louis-Paul Moisan
- Raymond Hubert & André Lépine, le tout à Raymond Hubert
- Désiré Larivière à Dame Désiré Larivière
- Donat Berthiaume à Marcel Berthiaume
- Bruno Guilbert à Henri Guilbert
- Gilles Bourassa à Léo Marcouillé
- Ovila Gauthier à Thomas Gauthier
- Lucien Roy à François Benoit
- Rock Boucher à l'abbé Gélinas No 34
- Roland Houle à Lorenzo Berthiaume No 386
- Dianis Désaulniers à Aimé Desaulniers
- Rodolphe Janvier à Armand Pépin
- Léopold Duplessi à Georges-Henri Otis
- Mme Gérard Gauthier à Ernest Gauthier
- Wilfrid Gervais à Moïse Gagné No 16
- Jos. Hélie à Henri-M. Milot No 516
- Roger Boisvert à Adrien Sénécal
- Conrad Fournier à Roland Désilet
- Donat Massicotte à Raymond Lefebvre

Monsieur Clément Beaudry propose, appuyé par M. Frédéric Livernoche: Que cette corporation prie le ministre de la Voirie de faire entretenir et réparer, aux frais du Gouvernement, durant la saison d'été, conformément aux dispositions de la Loi de la voirie, les chemins améliorés suivants: Chemin du Rang St-Jean-Baptiste - Gravelage- 4,700 pieds.

COMPTES:

Auguste Garceau, pour reviser le Rôle ,.....	\$ 36.00
Philippe Denoncourt, z " " " ,.....	\$ 36.00
Raoul Godin, " " " et rép. cloture	\$ 48.80
J.-Paul Boisvert, " " " voy .tel timbres	\$ 59.58
Donat Descoteaux, , réparation de cloture	\$ 13.50
Aristide Boucher, repas des estimateurs,.....	\$ 28.57
Thomas Bellemare, balance due à erreur de 6/10,.....	\$ 195.00
Auguste Garceau, bois pour pont rang St-Joseph,.....	\$ 16.80
Joseph Hélie, réparation de cloture	\$ 6.40

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement,

La séance est levée.

Desire Bernat Maire J. Paul Boisvert Sec. Trés.

RANG;
ST-JEAN-BAPTISTE

DB

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 13 juillet 1959 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Lionel Houle, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

RESOLUTION:

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil à l'effet de demander à Monsieur Gaston Hardy de bien vouloir faire pression auprès des autorités concernées afin de faire creuser le fossé de comté entre la paroisse de la Pointe-du-Lac et celle d'Yamachiche dans le comté de St-Maurice.

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la corporation municipale de Pointe-du-Lac pour l'année 1960 s'établissent comme suit:

DEPENSES:

Déficit revenu (au 31 décembre précédent)	4,951.19
Conseil de comté	654.75
Salaire du secrétaire-trésorier	665.00
Rôle d'évaluation	300.00
Vérificateur	45.00
Papeterie, timbres et fournitures de bureau	200.00
Cautionnement	10.00
Congrès, conventions, délégations	30.00
Loyer, salle du bureau	40.00
Abonnement à la Revue Municipale	13.00
Service des incendies	50.00
Entretien de:	
fossés et clôture	400.00
chemins d'hiver	5,174.00
Assistance publique	1,000.00
Charité, don, etc.	100.00
	<hr/>
Total des dépenses:	13,632.94

REVENUS:

Subvention de chemin d'hiver	1,550.00
Assistance public	200.00
Taxe générale au taux de 30%	4,209.78
Taxe spéciale au taux de 40%	5,639.08
	<hr/>
Total des revenus:	11,598.86

Attendu que, d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1960, à des dépenses se totalisant à \$ 13,632.94 ;

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$1,750.00;

Attendu que, pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non fonciers, il est requis une somme de \$ 11,882.94 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à \$1,403,260. ;

Il est en conséquence résolu:

Qu'une taxe foncière générale, au taux de .30 par \$100. d'évaluation pour fins d'administration générale et qu'une taxe foncière spéciale au taux de .40 par \$100. d'évaluation pour les chemins d'hiver sont imposées et seront prélevées sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité le tout, tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant. Adopté.

COMPTES:

Raoul Godin, pour passer la gratte & pour insp.....	\$ 52.00
Ovila Vincent, pour rép. une cloture,.....	10.50
J.-Paul Boisvert, tel. avis & timbres,.....	5.55
Ricard & Charpentier, pour la grosse gratte,.....	60.00
Services d'Assistance Sociale,.....	569.20
Philippe Pothier, insp. agraire,.....	1.00
Auguste Garceau, pour voy. à Shawinigan,.....	6.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Desiré Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 10 août 1959 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Sylvio Doucet, Roméo Fafard, Lionel Houle, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées, telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Monsieur Gaston Hardy de Shawinigan nous informe que l'honorable Ministre de l'Agriculture est dans l'impossibilité de pouvoir promettre l'aide du Ministère pour l'année 1959.

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire-trésorier à se rendre au Congrès de l'Association des Secrétaires-Trésoriers et d'en défrayer les dépenses avec les autres Corporations.

Une résolution est adoptée à l'unanimité en vue d'aviser la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de bien vouloir remettre en bon ordre le fossé situé dans le rang Ste-Marguerite, plus précisément dans le petit-bois, car ce fossé a été rempli lorsque la sus-dite compagnie a posé un

DB

cable téléphonique, le long de ce chemin.

Il est résolu de nommer M. E. Lucien Béland, vérificateur des livres de notre Corporation pour l'année 1959. VERIFICATEUR

Il est résolu à l'unanimité de fixer le lieu du bureau du secrétaire-trésorier dans l'édifice de la Caisse Populaire. LIEU DU BUREAU

COMPTE:

François Rouette, pour enterrer un chien,.....	\$	5.00
J.-Paul Boisvert, voy. tel. timbres, liste du jury	\$	13.70
Imprimerie Ovila Lacoursière,.....	\$	25.76
Imprimerie St-Patrice,.....	\$	5.16

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Pierre Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

9 NOV 1959

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 9 novembre 1959 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Sylvio Doucet, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada accuse réception de notre résolution de 10 août dernier en nous disant qu'ils en tiennent compte et qu'ils remettront le fossé situé dans le rang Ste-Marguerite en bon ordre.

Le Ministère de la Santé, division de l'Assistance Public, nous produit un compte au montant de \$9,026.77

Le Greffier de la Cour de Magistrat, district de Trois-Rivières, nous transmet un avis aux créanciers, concernant M. Fernand Blanchette.

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada nous sollicite la permission d'installer et d'entretenir l'outillage mentionné au plan No 1 de l'ordre R.O. 133-4835 en date du 30 septembre 1959 .

RESOLUTIONS:

Attendu qu'une résolution, adoptée en date du 10 août 1959, a déjà été transmise à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada:

Attendu que la sus-dite Compagnie en a accusé réception, en nous promettant d'en tenir compte et de remettre le fossé, situé dans le rang Ste-Marguerite, en bon ordre;

Attendu qu'il y a de ça trois mois et que ce chemin, étant très important, sera certainement impassable le printemps prochain, si le-dit fossé n'est pas refait avant ce temps là;

DB

En conséquence, il est proposé et adopté unanimement d'aviser de nouveau la sus-dite compagnie de voir à ce que ce fossé soit remis en bon état dès cet automne, afin d'éviter les dommages qui pourront en résulter plus tard.

Il est proposé, appuyé et adopté comme suit:

Que ce Conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans le limites de cette Municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros 1 de R.O. 133-4835 No M.C. 16 en date du 30. septembre 1959. Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette Municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil en vue d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire vendre par le Conseil de comté, une partie du lot No 223 du cadastre officiel de la Pointe-du-Lac, pour une superficie de 1-18 arpents et ayant comme propriétaire, d'après le rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité, monsieur Fernand Blanchette, domicilié à 677 Blvd des Dominicains, Banlieue, Trois-Rivières.

COMPTE:

Formules Municipales Ltée,	\$ 22.35
J.-Paul Boisvert, tel., timbres & liste des jurés,	\$ 10.83
Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneurial,	\$ 433.56
J.-Paul Boisvert, voy. au congrès & tel.,	\$ 23.22
J. Jacques Legaré, pour aider une famille,	\$ 10.00
Imprimerie St-Patrice, enveloppes pour taxes,	\$ 5.55
Mastai Montour, pour réparation d'un pont,	\$ 6.00
J.-Paul Boisvert, tel. & timbres pour taxes,	\$ 15.26
Commission scolaire de P.d.L., Chauff. & éclairage,	\$ 30.00
Roméo Noel, pour couper les branches,	\$ 21.75

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Désiré Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

~~17 DEC 1959~~
8 FEB 1960

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 8 février 1960 et à laquelle sont présents MM. Philippe Garceau, Julien Proulx, Anicet Désaulniers, Lionel Houle, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de M. le Maire Désiré Benoit.

DB

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Messieurs Frédéric Livernoche, Anicet Désaulniers et Julien Proulx, tous conseillers élus lors de la dernière mise en nomination, ont été assermenté avant le début de cette session régulière.

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada nous avise que les travaux, mentionnés dans leur lettre du 30 septembre 1959, sont maintenant terminés.

Lecture de l'ordonnance No 41 de la Commission du Salaire Minimum nouvellement amendée en date du 15 décembre 1959.

Circulaire de la Croisade annuelle pour les enfants de l'Hôpital Sainte-Justine.

Le Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales accuse réception de notre chèque au montant de \$433.56 ..

RESOLUTIONS:

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopté une nouvelle résolution à l'appui de la "Requête de Drainage (de Drainage) de la Baie des Mines" dans la Municipalité, en faveur de plus de soixante électeurs, propriétaires de plus de trois mille acres de terre à bois dans la dite région; Requête par eux déjà signée et adressée à l'honorable Laurent Barré, Ministre de l'Agriculture, le 19 mars 1959.

Une résolution est adoptée unanimement en vue de s'en tenir à l'ordonnance No 41 de la Commission du Salaire Minimum, amendée et approuvée par l'arrêté en Conseil No 1453 en date du 23 décembre 1959, la dite ordonnance augmente notemment le salaire du secrétaire-trésorier de \$10.00 par mois.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopté une nouvelle résolution, réitérant la demande de la Municipalité de Pointe-du-Lac et priant le Gouvernement Provincial, par l'entremise de monsieur Gaston Hardy, de Shawinigan, de bien vouloir contribuer généreusement à résoudre ce grave problème municipal en accordant une subvention sur le coût de la construction du pont situé dans le rang St-Joseph, dans la paroisse de Pointe-du-Lac

COMPTE:

Ricard & Charpentier, pour passer laagratte 3 fois,...	\$ 175.00
J.-Paul Boisvert, tel. , timbres & frais d'avis,....	\$ 21.72
" " " " ,frais de 2ième avis à .25 ,.....	\$ 35.25
Thomas Bellemare & Fils, 1/2 du montant pour ch. d'hiv	\$ 2990.00
Ulric Lessieur, matériels achetés par les inspecteurs	\$ 18.55
La Revue Municipale, 7 abonnements,.....	\$ 13.50
Corp. Mun. du Comté de St-Maurice, cotisation 1960,..	\$ 701.70
J.-Paul Boisvert, tel. & avis recommandés,.....	\$ 5.10
Ministre des Finances, Services d'Ass. Sociales,....	\$ 600.00

Il est résolu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Desire Bernier Maire J. Paul Boisvert Sec. Trés.

DB

SERMENT D'OFFICE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
PAROISSE DE PTE DU LAC , CTE ST. MAURICE

JE, Ernest Lucien Bélard domicilié a 128 rue ~~St-Laur~~
St-Laurent, Louiseville, ayant été nommé pour faire la véri-
fication des livres de la Municipalité de la Pointe du Lac
pour l'année terminés le 31 décembre 1959, jure sur les
Saints Evangiles que je ferai mon devoir au meilleur de ma
connaissance et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à la Pointe Du Lac
ce Vingtième jour de
fevrier 1960.

J. Paul Boivin, sec. trés.
Secrétaire - Trésorier

E. Lucien Bélard
Vérificateur.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue
au lieu et heure ordinaires des séances, ce 14 mars 1960 et à
laquelle sont présents MM. Julien Proulx, Anicet Désaulniers,
Lionel Houle, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la
présidence de monsieur le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du
procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont
adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

M. Lucien Savard, chef du Bureau des Statistiques
de Québec, nous remercie pour l'envoi de notre rapport statis-
tique et financier 1959.

..... La société Canadienne de Télécommunication nous en-
voi \$28.00, représentant le montant tenant lieu de taxes muni-
cipales pour l'année 1960.

Le Ministère de la Voirie attire l'attention de notre
Conseil sur les dispositions de la loi relativement à l'ouver-
ture des chemins à la circulation d'été.

Le Ministère de l'Agriculture accuse réception de
la copie de résolution, adoptée par notre Conseil, à sa session
du 8 février dernier, tout en nous faisant part que cette affai-
re n'a pas été mise en oubli.

JB

L'Association Forestière Mauricienne Inc. nous exhorte encore cette année de nous nommer des garde-feu pour la protection des boisés précieux qui existent dans notre municipalité.

Lecture du rapport de vérification préparé par monsieur E. Lucien Béland de Louiseville, pour l'année se terminant le 31 décembre 1959.

RESOLUTIONS:

Il est résolu d'accepter le rapport financier tel que préparé par monsieur E. Lucien Béland, vérificateur de Louiseville.

Il est résolu d'engager de nouveau monsieur E. Lucien Béland de Louiseville, pour faire la vérification des livres de la Corporation pour l'année se terminant le 31 décembre 1960.

COMPTES:

Alexandre Dugré, ass. garantie-fidélité,.....	\$	<u>10.00</u>
E. Lucien Béland, pour vérification de 1959,.....	\$	<u>45.00</u>
J.-Paul Boisvert, tel. & timbres,.....	\$	<u>7.50</u>

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Philippe Garceau Pro-Maire

J.-Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 11 avril 1960 et à laquelle sont présents Messieurs Julien Proulx, Anicet Désaulniers, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de monsieur le Pro-Maire Philippe Garceau, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

RESOLUTION:

Une résolution est adoptée à l'unanimité en vue de nommer monsieur Philippe Garceau, Pro-Maire de cette municipalité, afin de présider la présente session.

COMPTES:

Les Services d'Assistance Public et d'Assistance Social nous produisent leurs comptes pour le trimestre d'octobre à décembre 1959.

J.-Paul Boisvert, téléphone pour le bureau,.....	\$	<u>2.45</u>
--	----	-------------

Il est résolu d'accepter le compte qui précède pour paiement.

La Séance est levée.

PB

Desire Benoit Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances ce 9 mai 1960 et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de monsieur le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

.....Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

La Fraternité Française d'Amérique nous demande souscrire à leur campagne annuelle, tenue du 15 avril au 15 mai.

RESOLUTIONS:

Attendu que le chemin conduisant à la maison de monsieur Alcide Comeau, rang St-Charles, Pointe-du-Lac, est verbalisé par la Municipalité de Pointe-du-Lac;

Attendu que ce contribuable a toujours été desservi convenablement par le facteur de la route rurale no 2 et que maintenant il se plaint sur la façon dont le service est effectué;

En conséquence, il est adopté unanimement de demander à l'Honorable Ministre des Postes de bien vouloir enquêter, afin que ce contribuable soit desservi d'une façon satisfaisante.

Il est résolu de nommer monsieur Emilien Milot, inspecteur agraire, en remplacement de monsieur Henri Pratte déménagé dans une autre municipalité, pour le même arrondissement, c'est-à-dire pour les 3e, 4e, 5e, 6e, et 7e rang ainsi que pour le rang St-Charles.

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour la prochaine année, à monsieur Thomas Bellemare, contracteur d'Yamachiche, pour la somme de \$350.00 du mille et d'autoriser le Comité nommé à cette fin, à signer le dit contrat pour la municipalité.

Il est résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch. 2) le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le ministre des Affaires municipales pour les cités de Montréal et de Québec. Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, pour son approbation.

COMPTE:

J.-Paul Boisvert, voy. & tel.,.....	\$ 4.25
Thomas Bellemare, ball. pour ch. d'hiver,.....	\$2990.00
Raoul Godin, pour passer la gratte à St-Charles,	\$ 20.00
Bruno Garceau, bois & réparation d'un pont,.....	\$ 26.14

Au Ministre
des Postes,
pour
M. Alcide
Comeau.

Inspecteur
agraire.

Contrat
pour
chemin
d'hiver.

Donat Descoteaux, pour passer la gratte ,.....\$	16.00
Antonio Blais, pour réparation d'un pont,.....\$	<u>9.00</u>

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Desire Benoit Maire
J. Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, le 17 mai 1960 et à laquelle tous les membres sont présents: Messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Anicet Désaulniers, Lionel Houle, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de monsieur le Maire Désiré Benoit.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

RESOLUTION:

Une résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil décrétant que, lors de la reconstruction du pont dans le rang St-Joseph par le Gouvernement Provinciale, la municipalité de Pointe-du-Lac s'engage:

- 1- A céder au gouvernement le pont actuel qui sera démolit;
- 2- A acquérir les terrains nécessaires tant pour le pont que pour les approches;
- 3- A déplacer ou démolir toute bâtisse qui pourrait être affectée;
- 4- A se rendre responsable des dommages qui pourraient être causés par l'exécution du Projet.

La séance est levée.

Desire Benoit Maire
J. Paul Boisvert Sec. Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 20 juin 1960 et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau,

. Julien Proulx, Anicet Désaulniers, Lionel Houle, Clément Beaudry, sous la présidence de monsieur le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

Un avis de convocation a aussi été signifié au membre absent.

CORRESPONDANCES:

Lettre du Service de Taxe d'Amusement de la Province demandant de leur fournir le nom et l'adresse des propriétaires de plages qui exigeront un prix pour être admis à ces lieux d'amusements.

Lettre du Ministère du Bien-Etre Social au sujet de la Loi de l'Assistance publique de Québec et des nouveaux règlements concernant la Division du Bien-Etre Social.

Lettres du Ministère des Postes accusant réception de notre lettre du 10 mai dernier et nous disant que monsieur Comeau devra nécessairement installer sa boîte postale du côté droit de la route.

Le Ministère de la Voirie nous transmet la copie d'une réquête à la Commission des transports du Canada pour demander la pose de signaux automatiques au passage à niveau de l'ancienne route No 2 et de la voie du chemin de fer Pacifique Canadien.

Les Services d'Assistances sociale nous transmettent une note de crédit au montant de \$103.70.

M. Paul Ringuette de notre municipalité se plaint au sujet du chemin faisant face à sa propriété.

La Co. de Téléphone Bell du Canada nous demande la permission d'installer et d'entretenir l'outillage mentionné au plan numéros 1 de l'ordre c.o. 613236 G en date du 8 juin 1960.

Les Frères de l'Instruction Chrétienne nous demandent de corriger la superficie et l'évaluation du numéro P. 362.

RESOLUTIONS:

Une résolution est adoptée unanimement demandant à la Caisse Populaire de nous permettre de placer les fiches d'évaluation dans la voûte, afin de les protéger contre le danger d'incendie.

Il est résolu et adopté unanimement d'écrire au Directeur du Service de Taxe d'amusement de la Province pour l'informer que, après enquête dans la municipalité, il n'y aura aucune plage chargeant un prix pour être admis sur leurs terrains pendant la prochaine saison estivale.

Il est résolu à l'unanimité de membres du Conseil d'adopter la résolution suivante:

Que ce Conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros 1 de l'ordre c.o. 613236 G en date du 8 juin 1960 et accompagnant une demande de ladite Compagnie en date du 9 juin 1960. Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand routes, squares et lieux publics de cette Municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone aux plans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage

inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

Il est résolu à l'unanimité de reviser le rôle d'évaluation tel que préparé par les estimateurs avec les amendements inscrits au rôle même sous les initiales du secrétaire-trésorier et tel qu'on les voit ci-après décrits:

	Bâtisses	MOINS Terrains-	PLUS Bâtisses	Terrains
Léon Method				700.
Darius Montour			200.	
Octave Rousseau				100.
Jos. Dumont à Jean-Paul Dugré				
Julien Dumas à Jean-Baptiste Laberge				
Hervé Dupont			3200.	
Paul Defoy à André Panneton	200.			
Flavius Lacombe			800.	
Rhéo Clément à Marcel Bourassa			300.	
Normand Vigneault			2900.	
Ernest Martin			1700.	
J.P. Lafond			1600.	
Oscar Dufresne			1000.	
Samuel Peterson			3400.	800.
Lucien Morand			3300.	800.
Maurice Lapointe			3200.	
Bertrand Allard			3600.	1000.
Armand Daoust			3200.	1000.
Arthurs Vivier			500.	1000.
Directeur, Loi sur les terres....	1900.			
Jérôme Gilbert			420.	
Réginald Gilbert			100.	100.
Dominique Gilbert				100.
Dame Gaston Houde			700.	
Adélard Rouette			500.	
Paul Proulx à Simone Gélinas				
" " à Félix Longval				
" " à Marcel St-Arneault				
Paul Proulx	1500.			
Maurice Martin			1700.	500.
Armand Champoux à Robert Lorenger				
Philippe Pothier à Eddy Hébert				600.
Lucien Blouin à Emmanuel Rivard			1200.	
" " à Marguerite Blouin				360.
" " à Antonio Ricard			1500.	600.
" " à J.-Jacques Legaré				75.
" " à Oliva Blouin				
Lucien Blouin		75.		
Désiré Benoit à Gérard Vaillancourt			460.	140.
Rodolphe Blouin	1000.			
Alphonse Léveillé				100.
Oscar Léveillé			2640.	
Léo Moisan			1000.	
Fernand Blanchette à Georges Gavaris				
Raymond Lamothe			800.	
Victor Levasseur			250.	
Aram Dupont à André Dupont				
Bruno Gosselin			100.	
Jimmy Colbert			600.	
Georges Garceau à Ephrem Hébert			800.	
" " à Gérard Goudreault			260.	240.
" " à Paul Blais				

	MOINS		PLUS	
	Bâtisses	Terrains-	Bâtisses	Terrains
Philippe Alarie			200.	200.
Maurice Larouche			220.	
Charles Larouche	100.			
Maurice Biron à Eddy Beaulieu				
Claude Tousignant	1700.			
Henri Lesmerises	400.			
Jean-Baptiste Pothier			1100.	
W. Gervais			500.	
R. Gagnon & Jean Lalonde			300.	400.
Joseph Hélie	600.	300.		
Joseph Hélie à Raoul Laurion				
Georges Veillette			1100.	
Lorenzo Berthiaume à Guy Thibeault	100.			
Mme Alfred & Paul Garceau	2000.			
Florian Ferron			100.	
Victor Brimbois	200.			
Wellie Désaulnier	900.			
Anicet Désaulnier			900.	
Roland Boisvert			500.	
Mme Alice Champagne			1000.	
Arthurs Robitaille			2100.	
Roger Laroche			500.	
Jeffrey Godin			800.	
Edgar Donaldson à Emilien Donaldson				
Succ. Laurent Dupuis à Eva Veillette & Denise Abel				
J.S. Eugène Roy		250.		
Frédéric Blanchette à Paul-Emile Boucher				
Henri Pratte à Mme Raymond Fournier				50.
Philamon Martin à Paul Charest		50.		
Louis-Paul Moisan à Wellie Dubord				
Napoléon Rouette à l'abbé Lucien Gélinas				
Le No 226 a été ajouté à Jean-Guy Pouliot				
Armand Alarie à Bertrand Babin				
Jeffrey Guilbert à Marcel Déry		500.		
Léo Garceau à Wilfrid Charland				
Henri M. Milot		400.		
Léo Paquin à Raoul Désaulnier				
Phil. Guay à Clovis Guay				
" " à André Dufresne				
" " à Pierre & André Dufresne				
Armand Carrier à Férard Carrier				
Donat Dupont à René Crête		300.		
Pierre Bergeron à Jeannine Bergeron				
Maurice Pitt à Paul-Emile Provencher				
Adélar Rouette à Léo Rouette				200.
Julien Proulx	600.			
Les Frères		425.		

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la corporation municipale de Pointe-du-Lac pour l'année 1961 s'établissent comme suit:

DEPENSES:

Déficit revenu (au 31 décembre précédent)	6,849.36
Conseil de comté	696.07
Salaire du secrétaire-trésorier	840.00
Rôle d'évaluation	300.00
Vérificateur	45.00

11 OCT 1960

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 11 octobre 1960 et à laquelle sont présents messieurs Julien Proulx, Anicet Désaulniers, Frédéric Livernoche, sous la présidence de monsieur le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCES:

Caritas-Trois-Rivières nous demande de souscrire à leur campagne annuelle de charité.

Un avis est transmis au Conseil, l'informant que monsieur Marcel Déry a fait cession le 23ième jour de septembre 1960, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12ième jour d'octobre 1960.

Le Ministère des Affaires Municipales nous fait parvenir les directives concernant le programme encourageant les travaux d'hiver dans les municipalités pour l'année 1960-61.

Le Ministère de la Voirie nous informe que le Département entretiendra certains chemins acceptés par les ingénieurs et nous demande d'adopter une résolution relativement à ce projet.

RESOLUTION:

Il est adopté unanimement que cette Corporation prie le ministre de la Voirie de faire entretenir et réparer, aux frais du Gouvernement, durant la saison d'été, conformément aux dispositions de la Loi de la Voirie, les chemins améliorés de la Route des Garceaux pour un grave-lage de 1850 pieds.

COMPTE: Les Produits de Ciment St-Maurice,.....	\$102.82
J.-Paul Boisvert, voy. au congrès, tel., timbres,...	25.32
Caisse Populaire, loyer du bureau,.....	36.00
Jean Banville Inc., pour réparation de dactylo,.....	8.06
Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales	433.56
Antonio Beaudry, pour le chauffage de la salle,....	30.00
Raoul Godin, pour travail d'inspecteur,.....	25.00
Ministère des Finances, Assistance Publique,.....	600.00
Ulric Blais, 9 hres à .85,.....	7.65

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Pierre Benoit Maire
J.-Paul Boisvert Sec. Trés.

Pg

DEC 12 1960

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 12 décembre 1960 et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Anicet Désaulniers, Clément Beaudry, sous la présidence de monsieur le Maire Désiré Benoit, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Le secrétaire-trésorier soumet au Conseil, la liste des arrérages de taxes.

Le Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales accuse réception de notre chèque au montant de \$433.56 .

L'Association Ambulancière Inc. nous demande de souscrire à son oeuvre humanitaire.

Le Bureau du Revenu de la Province de Québec nous avise que la taxe d'amusement n'est pas exigible des personnes qui sont appelées à payer un prix d'entrée pour prendre une part active, dans un lieu d'amusements, à un sport athlétique.

La Cie de Téléphone Bell du Canada nous écrit que les travaux mentionnés dans une lettre du 4 août 1960 sont maintenant terminés et qu'à moins d'avis contraire, ils considèreront les sus-dits travaux comme étant acceptés par le Conseil.

Le Ministère du Bien-Etre Social nous demande de bien vouloir acquitté l'état de compte qu'il nous transmettre.

COMPTE: Hilarion Blais, 8 à .85 ,.....	\$	6.80
Imprimerie Ovila Lacoursière, Inc,.....	\$	9.22
Viateur Crête, voy. pour le Maire,.....	\$	2.00
Onil Berthiaume, bois pour couvrir un pont,.....	\$	48.65
J.-Paul Boisvert, tel. & frais de poste pour 2ième avis	\$	17.48
Onil Berthiaume, travail pour couvrir un pont,.....	\$	6.40
J.-Paul Boisvert, tel. & timbres,.....	\$	14.00

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Paul Godin Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

R G

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Je, ERNEST LUCIEN BELAND, domicilié à 128 rue St-Laurent Louiseville, ayant été nommé vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 1960, jure sur les Saints Evangiles que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

J. Paul Boisvert
SECRETAIRE TRESORIER

E. Lucien Beland
VERIFICATEUR

Assermenté devant moi
à Pointe du Lac le 30 janvier 1961.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

FEV. 13 1961

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 13 février 1961, et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que luës.

Les membres du Conseil, ci-après nommés ont prêté leur serment d'office avant la séance de ce soir:

M. Raoul Godin, Maire, en date du 14-1-1961
M. Philippe Garceau, Conseiller, en date du 11-1-1961
M. Clément Beaudry, " " , en date du 6-2-1961
M. Robert Gauthier, " " , en date du 23-1-1961

CORRESPONDANCE:

L'Association Forestière Mauricienne Inc. offre généreusement leurs services pour aider à l'organisation des municipalités pour combattre les incendies forestiers.

La Société des Urbannistes Professionels du Québec nous transmet les noms et adresses des Urbannistes Professionls actuellement en exercice dans la Province.

La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec nous suggère l'adoption d'une résolution en marge de la campagne sur le recensement.

Lecture du rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 1960.

RESOLUTIONS:

Une résolution est adoptée unanimement en vue d'engager monsieur E. Lucien Béland, comptable de Louiseville, pour faire la vérification des livres pour l'année 1961.

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier tel que préparé par monsieur E. Lucien Béland, vérificateur.

10
R G

Il est résolu unanimement de nommer monsieur Ulric Blais, Inspecteur Municipale, en remplacement de monsieur Raoul Godin.

Sur Proposition de monsieur Philippe Garceau, il est adopté unanimement d'appuyer la fondation d'une université aux Trois-Rivières à cause des avantages qu'en retireront les étudiants universitaires de la Région de la Mauricie, et partant toute la région elle-même qui bénéficiera de ce centre culturel.

Il est proposé par monsieur Philippe Garceau et secondé par monsieur Anicet Désaulniers:

- 1- Que Jean-Paul Boisvert, le secrétaire trésorier de Pointe-du-Lac soit et il est par les présentes autorisé, pour et de la part de la corporation, à négocier avec la Caisse populaire Desjardins de Pointe-du-Lac, à y déposer et à lui transférer tout chèque et ordre pour la paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la coporation, soit par écrit, soit par un timbre en caoutchouc.
- 2- Que tous les chèques de la coporation soient tirés au nom de la corporation et signés de sa part par monsieur Raoul Godin, le maire et par monsieur J.-Paul Boisvert le secrétaire-trésorier.
- 3- Que messieurs Raoul Godin, maire et J.-Paul Boisvert, secrétaire-trésorier sont par les présentes autorisés, pour et de la part de la corporation, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse populaire un état du compte de la corporation, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les items retournés impayés et débités au comptes de la coporation, et à signer et délivrer à ladite Caisse populaire la formules de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Pppulaire.
- 4- Que cette résolution soit communiquée à ladite Caisse populaire et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit signifiée au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûement accusé par écrit.

Il est résolu et adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le secrétaire-trésorier à détruire par le feu les documents duivants:

- Ledger 1900.
- Rôle de perception de 1900 à 1910
- Cadastre abrégé rente seign. 1861
- Rôle d'évaluation de 1941-1938-1935-1932 & 1929
- Délibération de 1900 à 1914
- Avis Public de 1929 à 1941
- Comptes de taxes de 1945 à 1948
- Bulletin de présentation de 1931-32-33
- Rôle de perception de 1909 à 1916
- Rôle d'évaluation de 1917 à 1935
- Rôle de perception de 1917 à 1926
- Rôle d'évaluation de 1944 et 1953

COMPTE:

J.-Paul Boisvert, frais de préparation du 21ème avis,...	\$ 24.25
Clément Beaudry, pour voyages à Shawinigan,.....	10.00
Thomas Bellemare, 1/2 du compte de ch. d'hiver,.....	3220.00
La Revue Municipale,.....	18.00
Alex. Dugré, police d'assurance de garantie-fidélité,...	10.00
Corporation Mun. du Comté de St-Maurice, cotisation,...	725.50
Lucien E. Béland, pour vérification,.....	45.00
Shawinigan Water and Power, éclairage de la salle,.....	3.06
J.-Paul Boisvert, tel. timbres & pap.,.....	10.26

R G

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes
qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire.

J. Paul Bisson Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue
au lieu et heure ordinaires des séances, ce 13 mars 1961 et à
laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Julien
Proulx, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier, Clément Beaudry,
Frédéric Livernoche, sous la présidence de Son Honneur le Maire
Raoul Godin.

Après la récitation de la prière et la lecture du
procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont
adoptées, telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Lettre de la Congrégation des Frères de l'Instruc-
tion Chrétienne demandant à notre Conseil d'appuyer une raquê-
te transmis récemment par eux, au Ministère des Transports, à
Ottawa.

Circulaire du magasin P. A. Gouin, Ltée, offrant
leur service à la Municipalité.

RESOLUTIONS:

Il est proposé par monsieur Philippe Garceau et
adopté unanimement d'appuyer la Requête que la Congrégation
des Frères de l'Instruction Chrétienne a présenté récemment
au Ministère des Transports à Ottawa, à l'effet de faire ajou-
ter une Décharge d'eau supplémentaire à la Chaussée de leurs
Moulins, à Pointe-du-Lac.

À l'unanimité des membres du Conseil, il est ré-
solu de nommer les inspecteurs agraires et de voirie, ainsi
que les autres officiers municipaux de cette Corporation:

1- Pour le grand chemin du Roi dans le Haut de la paroisse,
depuis la terre de M. Euclide Blais, jusqu'au no 131 inclusive-
ment, monsieur Guy Thibeault; inspecteur de voirie;

2- Pour le grand chemin du Roi depuis la ligne de la Banlieue,
jusque chez Charles Papas, ainsi que la route des Duval, jus-
qu'au 2e rang et le pont Livernoche: monsieur Mastai Montour,
inspecteur de voirie;

3- Pour le grand chemin du Roi, depuis Charle Papas, no 38 du
cadastre, jusqu'au no 58 ainsi que la route Livernoche: mon-
sieur Aristide Boucher, inspecteur de voirie;

4- Pour le 2e rang, depuis la voie ferrés, jusqu'à la ligne
Ste-Marguerite: monsieur Dominique Lesmerises, inspecteur de
voirie;

5- Pour le 3e rang, depuis le pont chez Hubert Trottier jusqu'au
4e rang, ainsi que la route chez Elzéar Dupont, celle en avant
de chez monsieur Albert Blouin et le rang: monsieur Charles
Larouche, inspecteur de voirie;

R G

- 6- Pour la concession St-Charles, depuis le no 355 exclusive-ment, jusqu'à la profondeur du 5e rang, ainsi que la route Cyrille Mainville et le pont chez Adolphe Duplessis: monsieur Arthurs Robitaille, inspecteur de voirie;
- 7- Pour la route du 6e rang, ainsi que le cordon du 6e: monsieur Alcide Mainville;
- 8- Pour le 7e rang, depuis l'extrémité nord-est de ce rang jus-qu'à la terre de monsieur ~~GÉRARD BIRON~~ Edmond Gauthier, no 573 du cadastre, ainsi que la route du 6e : monsieur Gérard Biron;
- 9- Pour le 7e rang, depuis l'extrémité sud-ouest de ce rang jusqu'au no 573 inclusivement, la terre de M. Edmond Gauthier, ainsi que la petite route du 7e rang: monsieur Antonio Blais, inspecteur de voirie;
- 10- Pour la route de l'Acadie, depuis le grand chemin jusqu'à la ligne d'Yamachiche: monsieur Jules Gélinas, inspecteur de voirie;
- 11- Pour la concession St-Nicolas, depuis chez M. Ovila Vincent, jusqu'à l'extrémité de ce rang: monsieur Bruno Désaulniers, inspecteur de voirie;
- 12- Depuis le rang St-Nicolas, près du no 493, jusqu'à la ligne d'Yamachiche, par le 2e rang, y compris la route chez M. Alfred Garceau: monsieur Paul Houle;
- 13- Pour le Village des Garceau, depuis la route de l'Acadie, jusqu'au nos 354 et 355 exclusivement: monsieur Ernest Gauthier, inspecteur de voirie;
- 14- Inspecteur Municipal, monsieur Ulric Blais;
- 15- Inspecteurs agraire:
 - a) Pour l'arrondissement champêtre no 1, comprenant les rangs de l'Acadie, St-Joseph, St-Nicolas et des Garceau: monsieur Roland Houle;
 - b) Pour l'arrondissement champêtre no 2, comprenant le grand chemin du Roi, de la ligne du Village à la ligne de la Banlieue, les rangs Ste-Marguerite, Petites-Terres et le Village des Crête: monsieur Philippe Pothier;
 - c) Pour l'arrondissement champêtre no 3, comprenant les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e rangs et le rang St-Charles: monsieur Emilien Milot;
- 16- Estimateurs; messieurs Philippe Denoncourt, Gérard Biron et Paul Houle;
- 17- Gardiens d'enclos: messieurs Jules Levasseur et Armand Sills.

COMPTES:

J.-Paul Boisvert, voy. tel. & timbres,.....	\$	7.00
Wilson & Lafleur, pour code municipal pour le Maire,..	\$	9.50

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.
 La séance est levée.

Paul Godin Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

R G

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 8 mai 1961 et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Robert Gauthier, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

La Société Canadienne de la Croix-Rouge demande de souscrire à leur campagne annuelle.

Mme Wollie Beaudry et ses enfants remercient le Conseil pour le témoignage de sympathie apporté lors du décès de monsieur Wellie Beaudry.

Le Ministère de la Voirie nous transmet la copie d'une requête pour demander l'élargissement du passage à niveau du Chemin des Petites Terres.

Le Juge Maurice Laurin nous informe que la Cour accueillie comme bien fondée la demande de protection et recommande, à l'honorable Ministre du Bien-Etre Social, le placement de cinq des enfants de monsieur Louis Ayotte.

L'Honorable Léon Balcer accuse réception d'une résolution au sujet de la requête des Frères de l'Instruction Chrétienne.

Copie d'une lettre adressée à monsieur Jules Perron, Secrétaire du Centre de Service Social, pour l'aviser que la demande d'assistance, en faveur de monsieur Wellie Berthiaume, a été agréée.

Monsieur le Maire de Trois-Rivières demande au Conseil de notre municipalité de passer une résolution à l'effet de demander à l'Honorable Ministre de la Voirie de faire en sorte que la route Trans-Canada se rende à proximité de notre territoire.

RESOLUTIONS:

Monsieur Philippe Garceau donne avis qu'un règlement de construction sera soumis au Conseil à une prochaine séance.

Considérant qu'il y aurait possibilité que la route Trans-Canada puisse être déviée vers Trois-Rivières et passer sur le pont en projet de construction sur le St-Laurent pour aller rejoindre la rive sud;

Considérant qu'il serait dans l'intérêt de la Municipalité de Pointe-du-Lac qu'un tel projet se réalise;

..... En conséquence, il est résolu et adopté à l'unanimité d'appuyer ce projet et de présenter une demande à l'Honorable Ministre de la Voirie pour faire en sorte que cette route Trans-Canada se rende à proximité de Trois-Rivières.

COMPTE:

Thomas Bellemare, accompte sur ch. d'hiver,.....	\$	2,820.00
Imprimerie Ovila Lacoursière,.....	\$	2.56
Ricard & Charpentier, pour passer la gratte en 1960..	\$	195.00
J.-Paul Boisvert, tel. & avis	\$	7.34
Antonio Beaudry, Curé, pour 1 messe & 1 carte,.....	\$	5.25
Grégoire Biron, pour 8 tuyaux de 18 x 30 ,.....	\$	28.00
Albert Simard, pour réparer un pont,.....	\$	28.00
Marc Simard, " " " " ,	\$	4.38
Jule Simard, " " " " ,	\$	16.25

R-L

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

J. Paul Boivert Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 12 juin 1961 et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Robert Gauthier, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

L'Association des Estimateurs Municipaux du Québec informe le Conseil que des cours d'été sont organisés, sur l'estimation foncière municipale.

La Société d'Agriculture du comté de St-Maurice sollicite à nouveau une annonce du conseil de la Paroisse.

L'Honorable Ministre des Transports est d'avis que la demande de la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne ne se rapporte pas directement à l'aéroport en voie de construction à Trois-Rivières.

Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières nous remercie d'avoir adoptée la résolution relativement à la construction d'Une autoroute Montréal-Trois-Rivières.

La Cie de Téléphone Bell du Canada nous avise que les travaux mentionnés dans leur lettre du 23 août 1960, sont maintenant terminés.

Copie d'une lettre adressée au secrétaire de la Commission des Transports du Canada au sujet d'une demande du Ministère de la Voirie du Québec, demandant l'élargissement du passage à niveau du chemin St-Marguerite.

RESOLUTIONS:.....

Il est résolu à l'unanimité de nommer monsieur Roger Laroche, inspecteur pour faire observer le règlement no 61, concernant la construction dans l'arrondissement St-Charles.

Une résolution est adoptée unanimement en vue de demander au Ministère de la Voirie Provinciale de bien vouloir faire installer des affiches, afin d'éliminer un danger et de faire diminuer de vitesse les automobilistes qui passeront sur la route nationale, vis-à-vis du Rang St-Jean-Baptiste, ainsi que ceux qui passeront dans le rang même.

R G

REGLEMENT NO 61

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Considérant qu'il n'y a aucun règlement de construction en vigueur dans l'arrondissement St-Charles;

Considérant qu'un avis de motion a été donné conformément à la loi;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'un règlement de construction, portant le no 61, soit et est adopté en décrétant ce qui suit:

- 1- Tout édifice, de nature quelconque, qui sera construit à l'avenir, dans l'arrondissement St-Charles, depuis le no 223 jusqu'à 329 et de 330 à 354, devra l'être en laissant un espace libre d'au moins trente pieds entre la ligne du terrain faisant face au chemin et l'alignement de la fondation;
- 2- Toute maison d'habitation devra être construite en matériaux de construction usuellement emplotés et, aucun papier à lambris ou à couverture vendu en rouleau, ainsi que les débris de tôle, de bois, de papier ou autre débris, ne doivent être employés comme revêtement extérieur pour la finition de la bâtisse;
- 3- Les bâtiments accessoires, sauf les bâtiments de ferme, doivent être situés dans la cour à l'arrière du bâtiments principal;
- 4- Le Conseil devra nommer par résolution un ou plusieurs inspecteurs, pour faire observer le présent règlement;
- 5- Personne ne pourra ériger une construction nouvelle ou en transformer considérablement une existante, pour en changer la nature, sans avoir au préalable obtenu de l'inspecteur, une autorisation par écrit, exception faite pour les bâtiments de ferme, que le présent règlement n'affectera d'aucune façon. Les honoraires à payer pour l'obtention d'un permis seront de \$1.00 dont \$0.50 pour l'inspecteur et la balance pour la Corporation;
- 6- Sur réception du montant requis, l'inspecteur remettra, à la personne qui le demande, une carte signée par lui-même. Cette carte devra être affichée à l'extérieure de la Bâtisse, bien en vue du publique, pendant toute la durée de la construction ou de la réparation;
- 7- Toute personne trouvée coupable de contravention au présent règlement, sera passible d'une pénalité n'excédant pas \$20.00, plus les frais et à défaut de paiement de l'amende et des frais, à un emprisonnement n'excédant pas 30 jours;
- 8- Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Signé: Raoul Godin, Maire,
 J.-Paul Boisvert, sec. trés.

COMPTES:

J.-Paul Boisvert, tel & timbres,\$4.08
 Thomas Bellemare & Filst Ltée, balance pour ch. d'hiver, \$400.00

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

J. Paul Boisvert Sec. Trés.

Ry

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 10 juillet 1961 et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier, Frédéric Livernoche, sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Un contribuable demande au Conseil d'envoyer l'inspecteur municipal pour faire un pont vis-à-vis de son terrain.

Monsieur Gauthier adresse une autre demande afin d'obtenir la coopération du Conseil dans l'élargissement du chemin du cordon du 4ième rang.

La Cie de Téléphone Bell du Canada sollicite la permission d'installer et d'entretenir l'outillage mentionné dans leurs plans.

Le Ministère de la Voirie accuse réception de la copie d'une résolution adoptée par le conseil, concernant l'installation d'affiches.

La Commission des Transports du Canada nous adresse une copie de l'ordonnance No 104703 .

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce nous adresse une copie de la version française du "Manuel de Procédure 1961".

RESOLUTIONS:

Il est proposé, approuvé et adopté comme suit:

Que ce Conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits de la manière indiquée aux plans portant les numéros 1 de R.O. 413029 & C.O. 613649 F Nos M.C. 22 & 23 en date du 1er juin & 6 juin 1961 et accompagnant une demande de ladite Compagnie en date du 1er & 6 juin 1961.

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette Municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

Il est résolu unanimement d'annuler le comptes de taxe de monsieur Robert Hébert au montant de \$1.95 .

COMPTE:

Imprimerie Ovila Lacoursière,	\$	87.37
Philippe Denoncourt, estimateur,	\$	84.00
Gérard Biron, " " ,	\$	80.00
Paul Houles, " " ,	\$	80.00
J.-Paul Boisvert, pour évaluation et transport,	\$	118.22

Il est résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Il est résolu d'ajourner la séance à lundi le 17 juillet prochain.

La séance est ajournée.

Raoul Godin Maire J. Paul Boisvert Sec. Trés

R-1

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Séance ajournée de la session régulière du 10 juillet 1961, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 17 juillet 1961 et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier, Clément Beaudry, Frédéric Livernoche, sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées, telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Monsieur Jean-Paul Boisvert donne sa démission comme secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe-du-Lac et remercie sincèrement tous les membres du Conseil de leur bonne coopération pendant l'exercice de ses fonctions, c'est-à-dire durant les cinq dernières années.

Lecture de trois lettres d'applications pour le poste de secrétaire-trésorier, venant de messieurs Jean Garceau, Marcel Crête & Yves Poulin.

RESOLUTIONS:

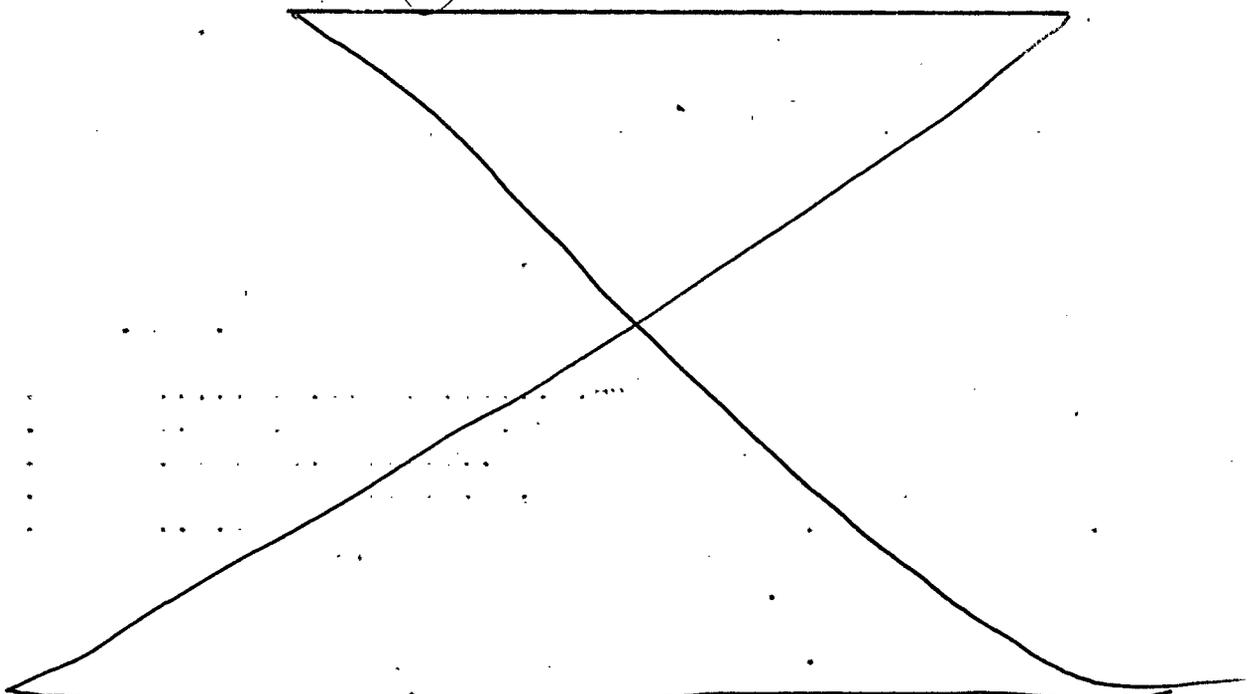
Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la démission de monsieur Jean-Paul Boisvert, comme secrétaire-trésorier de la Corporation, pour le 1er août 1961.

Il est résolu unanimement d'ajourner de nouveau la séance à lundi le 24 juillet prochain à 8 hres P.M.

La séance est ajournée.

Raoul Godin Maire.

J. Paul Boisvert Sec. Trés.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Deuxième séance ajournée de la session régulière du 10 juillet 1961, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 24 juillet 1961 et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Clément Beaudry, sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Après la récitation de la prière, et la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, les minutes en sont adoptées telles que lues.....

CORRESPONDANCE:.....
Aucune.

RESOLUTIONS:

Une résolution est adoptée unanimement en vue de demander à monsieur E. Lucien Béland, vérificateur de Louiseville, de faire la vérification des livres pour la période comprise entre le 1 janvier et le 1 août 1961.

Il est résolu unanimement de faire les mutations suivantes au rôle d'évaluation :

- D^e Dame Romain Berthiaume à Omer Berthiaume.
- D^e Henri Gendron à Dame Henri Gendron.

Il est résolu unanimement d'homologuer le rôle d'évaluation avec 2 amendements, tels qu'on peut les voir inscrits au livre des minutes, à la page 199, pour un montant imposable de \$1,518,015.00.

Il est proposé par monsieur Clément Beaudry et résolu à l'unanimité d'engager monsieur Jean Garceau comme secrétaire-trésorier de cette Corporation en remplacement de monsieur Jean-Paul Boisvert démissionnaire; cet engagement devant prendre effet immédiatement.

Il est proposé et résolu unanimement :

1. Que Jean Garceau le secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de Pointe du Lac soit et il est par les présentes autorisé pour et de la part de la corporation, à négocier avec la Caisse populaire Desjardins de Pointe du Lac, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit du compte de la corporation seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la corporation, soit par écrit, soit par un timbre en caoutchouc.
2. Que tous les chèques de la corporation soient tirés au nom de la corporation et signés de sa part
par: Raoul Godinle maire et
Jean Garceaule secrétaire-trésorier
3. Que Jean Garceausec-trés. est par les présentes autorisé, pour et de la part de la corporation à recevoir de temps à autre de ladite Caisse populaire un état du compte de la corporation, de même que toutes

PG

les pieces justificatives s'y rapportant et tous les items retournés impayés et débités au compte de la corporation, et à signer et délivrer à la dite Caisse populaire la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse populaire.

- 4. Que cette résolution soit communiquée à ladite Caisse populaire et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit signifié au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

COMPTE:

Aristide Boucher, repas des estimateurs.....	\$66.90
Ulric Blais, travail d'inspecteur.....	\$56.40
Ulric Lessieur, fourniture à inspecteur.....	\$37.70

Il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Paul Leduc Maire

Jean Larocque Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC
COMTE DE ST MAURICE QUE.

Je, Ernest Lucien Béland, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour la période du 1er janvier 1961 au 1er août 1961, jure sur les Saints Evangiles que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac ce 1er août 1961.

Jean Larocque
Secrétaire-Trésorier

Ernest Lucien Béland
Vérificateur.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

P. G.

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 14 août 1961 et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Anicet Desaulniers, Robert Gauthier, Clément Beaudry, sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Après la récitation de la prière par monsieur le Maire le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

1- Il est proposé par monsieur Clément Beaudry et adopté unanimement d'accepter les minutes de la dernière assemblée telles que lues.

CORRESPONDANCE:

Avis du ministère du Bien-Etre social selon lequel Lise Valade est transféré de Ville-Joie Providence au Centre de Service Social du diocèse des Trois-Rivières.

Lettre de la Caisse Populaire de Pointe du Lac pour aviser les membres du Conseil que le nouveau coût du loyer pour le Bureau des Corporations est fixé comme suit:

Corporation Municipale de Pointe du Lac: \$60.00 par année.
 Commission Scolaire de Pointe du Lac : \$84.00 par année.

Copie de l'ordonnance No 105155 de la Commission des transport du Canada relative à la requête du ministère de la voirie de la province de quebec en vue d'élargir le passage à niveau situé au croisement de l'ancienne route No 2 et du chemin de fer du CPR.

Lettre de M. Alex. Dugré pour remercier ses anciens clients de L'assurance.

COMPTES:

2-	34-	Shaw.	W & P	électricité	\$ 3.06
	35-	Lucien	Béland	vérifi. & avis	\$39.70
	36-	Georges	Veillette	repas des estimateurs	\$15.50
	37-	Jean	Garceau	sal. juil. tim. & tel.	\$53.80
				TOTAL	\$112.06

3- Il est proposé par monsieur Philippe Garceau et adopté unanimement d'accepter le rapport financier de la Municipalité au 1er août 1961, tel que préparé par le vérificateur Lucien E. Béland.

4- Il est proposé par monsieur Clément Beaudry et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour la prochaine année, à la compagnie Thomas Bellemare & Fils, contracteur d'Yamachiche, pour la somme de \$350.00 du mille et d'autoriser le Comité nommé à cette fin, à signer le dit contrat pour la municipalité avec la clause suivante: le contracteur devra aussi entretenir le terrain de stationnement situé en face de l'église pour les mêmes prix sus-mentionnés.

423 Avis de motion est, par les présentes donné, par monsieur le conseiller Clément Beaudry suivant lequel le règlement de prohibition de la vente des liqueurs alcooliques dans les limites de la paroisse de Pointe du Lac serait amendé lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité.

La séance est levée

Raoul Godin maire

Jean Larocque sec.-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Pointe du Lac, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 21 août 1961 et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, M Anicet Desaulniers, Robert Gauthier, Clément Beaudry et Frédéric Livernoche sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

.5- Il est proposé par monsieur Clément Beaudry et résolu à l'unanimité d'accepter les minutes de la dernière assemblée telles que luss.

CORRESPONDANCE:

Soumission de la compagnie Thomas Bellemare & Fils concernant la construction d'un pont

Autre soumission venant de la compagnie Robichaud INC. concernant la construction du même pont.

6-

Il est proposé par monsieur Robert Gauthier et adopté à l'unanimité du Conseil d'accorder la réfection du chemin et la construction du pont sur la rivière traversant le chemin conduisant chez M. Gérard Gauthier à Robichaud INC. pour les prix mentionnés dans la soumission.

La séance est levée

Raoul Godin maire

Jean Larocque sed.-trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce 11 septembre 1961 et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Robert Gauthier et Frédéric Livernoche, sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

7- Il est proposé par monsieur Frédéric Livernoche et résolu à l'unanimité d'accepter les minutes de la dernière assemblée telles que lues.

CORRESPONDANCE

Avis de transfert de Mlle Marguerite Désourdy de Providence St-Joseph, Joliette à La Corporation du Service d'Assistance du diocèse de Joliette.

Lettre du Bell Telephone pour aviser que les travaux le long des routes ont été exécutés.

Lettre du Sous-Ministre de l'Agriculture pour aviser le Conseil qu'une subvention est accordée pour le creusage du cours d'eau Dupont-Denoncourt à condition que le dit cours d'eau soit réglémenté par la Municipalité avant que les travaux soient exécutés.

Acte d'accord intervenu entre les intéressés: soient : Philippe Denoncourt, Oliva Dupont Yvon Lesmerises, Lucien Paquin et Mme Arthur Laperrière, concernant les travaux qui seront exécutés .

COMPTES

38-	Emilien	Milot	travail 123 hres	\$123.00
39-	Ulric	Blais	travail d'inspecteur	\$ 16.00
40-	Grégoire	Biron	tuyaux de ciment	\$ 23.40
41-	Marcel	Dupont	tuyaux de ciment	\$ 18.20
42-	Jean	Garceau	sal. d'août, tim. tel. avis	\$ 80.00
43-	Yves	Robichaud INC	réfection pont et chemin	\$840.00

8- Il est proposé par Monsieur Julien Proulx et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

9- Il est proposé par Philippe Garceau et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'homologuer l'acte d'accord intervenu entre messieurs Philippe Denoncourt, Oliva Dupont, Yvon Lesmerises, Lucien Paquin et Madame Arthur Laperrière en vertu duquel acte d'accord, des travaux seront exécutés dans le cours d'eau Denoncourt-Dupont sur l'ordre du Conseil mais n'engageant en rien celui-ci, advenant le cas où le coût des travaux dépasserait le montant de la subvention.

10- Il est proposé par monsieur Robert Gauthier et adopté unanimement d'autoriser la compagnie Thomas Bellemare & Fils à exécuter les travaux du cours d'eau Denoncourt-Dupont selon les plans et devis du Ministère de l'Agriculture et sujet à l'approbation de l'ingénieur du service du drainage et de l'inspecteur municipal.

11-

11-

Une demande est faite au Conseil afin de demander au contracteur Thomas Bellemare et Fils de déblayer le rang St-Jean Baptiste avant le passage de l'autobus des écoliers le matin.

12-

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Philippe Garceau pour amender le règlement portant le numéro 61 et présenter un autre règlement portant le numéro 62, le dit règlement concernant le permis de construction dans l'arrondissement de St-Charles.

Budget pour l'année 1962

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la corporation municipale de Pointe du Lac pour l'année 1962 s'établissant comme suit:

DEPENSES:

Conseil de comté	\$ 700.00
Salaire du secrétaire-trésorier	\$ 840.00
Rôle d'évaluation	\$ 200.00
Vérification	\$ 75.00
Papeterie et fourniture de bureau	\$ 50.00
Timbres	\$ 30.00
Cautionnement	\$ 10.00
Congrès, conventions, délégations	\$ 120.00
Loyer et salle du conseil	\$ 70.00
Abonnement à la revue municipale	\$ 13.50
Service des incendies	\$ 100.00
Fossés et clotures	\$ 100.00
Chemin d'été	\$ 730.00
Chemin d'hiver	\$ 6000.00
Assistance publique	\$ 1200.00
Charité et dons	\$ 50.00
Frais légaux	\$ 10.00
Divers et imprévus	\$ 50.00
Total des dépenses	\$10,348.50

REVENUS

Subventions	\$3,250.00
Intérêt sur arrérages	\$ 30.00
TOTAL DES REVENUS NON-FONCIERS	\$3,280.00
Taxe générales au taux de .30%	\$4,554.05
Taxe spéciale au taux de .40%	\$6,072.05
GRAND TOTAL DES REVENUS	\$13,906.10

Attendu que, d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1962, à des dépenses se totalisant à \$10,348.50

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$3,280.00

Attendu que, pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis une somme de \$10,626.10 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à \$1,518,015

Il est en conséquence résolu par le conseil sur proposition du conseiller Frédéric Livernoche, qu'une taxe foncière générale, au taux de .30 par \$100. d'évaluation pour fins d'administration générale et qu'une taxe foncière spéciale au taux de .40 par \$100 d'évaluation pour le service de la dette, formant un total d'imposition générale de .70 par \$100. , sont imposés et seront prélevées sur tous les biens-fonds de cette municipalité;

le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant.

La séance est levée

Raoul Godin
.....maire

Jean Garceau
.....sec.-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite corporation tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce mardi 10 octobre 1961 et à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx et Robert Gauthier sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière d'usage par Monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal

13- Le procès verbal de l'assemblée tenue en date du 11 septembre 1961 est lu et approuvé sur motion du conseiller Philippe Garceau,

CORRESPONDANCE

Requête des propriétaires des subdivisions 1 à 35 du lot portant le numéro 16 du cadastre officiel de la Paroisse de la Pointe du Lac, afin que le Conseil verbalise la rue ouverte au centre de ce lot pour qu'elle soit ouverte par la charrue à neige l'hiver.

Ordonnance du la Commission Des Transports du Canada stipulant que des feux clignotant et une sonnerie seront installés à la traverse à niveau chez M. Rémi Dusseault. Les frais encourrus seront partagés entre la Voirie Provinciale, la Commission des Transports et la C.P.R.

Avis de transfert de Lise Vallade de Ville Joie Providence au Centre de Service Social.

Circulaire du Ministère des Affaires Municipales au sujet du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités.

Nouvel acte d'accord entre Philippe Denoncourt, Oliva Dupont, Yvon Lesmerises, Lucien Paquin et Mme Arthur Laperrière. au sujet des travaux à effectuer dans le cours d'eau Denoncourt-Dupont.

206
JG

Plan de la subdivision du Lot 54-55 du cadastre de la Paroisse de la Pointe du Lac.

Plan du projet de construction et de subdivision proposé sur une partie des lots 35-37-38 appartenant au Ministère des Anciens Combattants.

RESOLUTIONS

14-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et résolu unanimement, d'homologuer le nouvel acte d'accord intervenu entre messieurs Philippe Denoncourt, Oliva Dupont, Yvon Lesmerises, Lucien Paquin et Mme Arthur Laperrière, en vertu duquel acte d'accord, des travaux seront exécutés dans le cours d'eau Denoncourt-Dupont, sur l'ordre du Conseil, mais n'engageant en rien celui-ci, advenant le cas où le coût des travaux dépasseraient le montant de la subvention. Le nouvel acte d'accord est intervenu le 26 septembre 1961.

15-

Il est proposé par le conseiller Robert Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire entretenir le chemin ou rue faisant partie intégrante du lot No 16 du cadastre officiel de la Pointe du Lac. L'entretien mentionné, sera l'entretien par la charrue à neige durant l'hiver.

16-

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Julien Proulx en ce sens que la rue faisant partie intégrante des lots 54-55 du cadastre officiel de la Pointe du Lac sera verbalisée à une séance du Conseil tenue à une date ultérieure. La partie de la rue à verbalisée est la partie comprenant les lots 54-32, 54-35 avec borne à la ligne de division de la partie de lot NO 54-21.

17-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau de demander à Monsieur Philippe Pothier d'élargir sa rue à la largeur réglementaire avant de la faire verbaliser. Adopté.

18-

COMPTES

44- Visitation de P.D.L.	ameublement	\$ 56.92
47- Rentes Seigneuriales	versement annuel	\$433.56
46- Jean Garceau	sal.tel. tim.	\$100.10
48- Jean Garceau	congrès des maires	\$ 66.00
	TOTAL	<u>\$656.58</u>

Il est proposé par la conseiller Robert Gauthier et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

... *Paul Leduc* ... Maire
... *Jean Garceau* ... soc.-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite corporation tenue au lieu et heure ordinaires des séances ce lundi 11 décembre 1961 et à laquelle

<u>SOMMAIRE</u>	<u>RESOLUTION</u>	<u>PAGE</u>
Dérogation mineure - Yvon Lorigne	287-93	3589
Mandat arpentage marais Ile St-Eugène	288-93	
Rapport journée d'enregistrement (29 juillet 93)		
Mais de motion: régl. modifiant le régime de retraite	289-93	3590
Contrat bibliothécaire	290-93	
Loi 102 - Retrait	291-93	
<u>Considération des comptes</u>	292-93	3593
<u>Revue de l'assemblée</u>	293-93	

	<u>Résolution</u>	<u>Page</u>
Séance rég. du conseil tenue le 23 août 93		3594
Adoption ordre jour	294-93	
Accept. procès verbal (9 août 93)	295-93	
<u>Affaires décollant ass. pièce.</u>		
p. 3587 : Pétition rue Marcel		
p. 3587 : Pétition rue de la Sablière		
<u>Rapport des Comités ?</u>		3595
<u>Administration :</u>		
- Contrat de Marc Sanson		
- Conditions travail des Cadres		
<u>Hygiène :</u>		
- Ch. Ste Marguerite, travaux terminés		
- Maire représentant M.R.C.		
- résidents, rues Bourdes + Denis		
<u>Voie ?</u>		
- Parc secteur Ecole Dubois		
<u>Loisir :</u>		
- Comité Cte du Lac en Fleurs		

Sociétaire - Trésorier :

- rapport financier au 31 juillet 93

Résolutions

Page

Période de questions

- M. Normand Hélie, égouts des Rivières aux Sables
- Mme Johanne Yergeau, copie ordre du jour
- Mme Michelle Bejean, pétition rue Marcel

Correspondance

- Normand Hélie, des d'âne
- T.R.Q., copies req.
- Souvenir Atome remercie
- O.M.H., mandat représentants fin
- Garfield Dantigny, deplex ou maison logement
- Herman Bouchard, Villa Chantrelle
- Claude Lapramboise, sollicitation "Noël du pauvre"
- Ville de Bécancour, req. urbanisme

<u>Mandat aviseur légal : dossier Christian Uen</u>	296-93	3596
Contrat de travail : Marc Sarofason	297-93	
Condition de travail : Cadres	298-93	3597
Contrat travail		

~~Résolution~~ Page

~~SOMMAIRE~~

299-93

Mandat Notaire : munic. Domaine Leveco (Servitudes)

~~1993~~

Nomination O.M.H.

300-93

Appel d'offre : assurance générales 93-94

301-93

3598

Mandat MRC Modif. req. zonage

302-93

~~Résolution~~ Page

~~SOMMAIRE~~

Req. Régime complémentaire retraite

303-93

~~1993~~

Considération des comptes

304-93

Loisirs :

- utilisation salles Complexe Sportif en juin
- distribution programmation automne 93
- comité Blé-du-Lac en Fleurs, méritas

Période de questions :

- M. Marc Alain ; ^{interdiction} règlement Rottweiber
- Mme Michelle Brojean ; rue Marcel, boîte postale
rencontre avec représentant Porte Canada

Correspondance :

- Regroupement des commerçants, services professionnels
via carte de membre
- Sécurité vs rapport
- A. Bonnard vs casse-croûte
- Jugement cas Lapointe + Fausse
- M.R.C. copie règlement 93-04-80
- V.T. P.I.V. copie req. zonage (630-P)
- Nom CHANCEMART WBM Bord de l'eau pour "Leray"

Zonage agricole : Guy Robitaille		309-93	3615
Projet modif. régl. urbanisme	216-0	310-93	
Projet req. modif. régl. zonage	217-0	311-93	3617
	218-0	311-93	3619
Projet req. modif. régl. Lotissement	219-0	312-93	3621
Contribution Hydres Québec : Leveco		313-93	3622
Mandat aviseur Légal : cas Dubé Girardeau		314-93	
Revue de l'Assemblée :		315-93	

Période de questions :

3610

- M. Normand Hélié ; installation de d'âne
- M. Marc Alain ; interdiction POTTWEILER
- Mme Danièle Bouchard ; résidence personnes âgées
- Mme Morrisette ; rapport au M.L.C.P.
- M. André Reclerc ; facture service incendie

Revue de l'assemblée

305-93

3611

Séance rég. du Conseil le 13 septembre 93~~306~~

3611

adoption ordre du jour

306-93

3612

accept. du procès verbal (23-08-93)

307-93

3613

Affaires découlant de l'assemblée précédente

p. 3595 ; dossier M. Doyon,

p. 3595 ; boîte postale rue Marcel

p. 3596 ; résolution 296-93, dossier Christian Vien

p. 3595 ; dossier installation de d'âne

p. 3611 ; Mme Morrisette, rapport arpentage

Rapport des comitésSécurité :

- rapport incendie

- Municipalité paye facture fausse alarme

- M^{me} Claude Dupont + Roland Mansseau s'appel garanti

308-93

3613

Hygiène :

- facture expédiée à T.R.O.

Hygiène :

- agrécher rues Jannelly et Cantin

Urbanisme :

- rapport permis const. juillet 93

J.G.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite corporation tenue au lieu et heure ordinaires des séances, ce lundi 13 novembre 1961 et à laquelle étaient présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Anicet Desaulniers, Robert Gauthier, Clément Beaudry et Frédéric Livernoche sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière d'usage par Monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

18- Les minutes de l'assemblée tenue en date du 10 octobre 1961 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Julien Proulx et signées par le Maire et le Secrétaire.

CORRESPONDANCE

Demande faite au Conseil pour passer une résolution demandant au Conseil de la Cité des 3-Rivières la reconstruction d'un nouveau marché aux denrées.

Avis de la Régie des Transport selon lequel la Compagnie d'Autobus Carrier & Frères discontinuera son service entre Trois-Rivières et Pointe du Lac via le rang Ste-Marguerite.

Demande de la Commission Scolaire pour que le Conseil fasse entretenir des virées pour l'autobus scolaire au bout des rangs durant l'hiver.

RESOLUTIONS

19- Il est proposé par le conseiller et secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu de demander au Ministère de la Voirie Provinciale de bien s'occuper de réparer les approches du pont situé dans le rang Ste-Marguerite vis-à-vis du lot portant le numéro: 5 du cadastre officiel de la Pointe du Lac, étant donné que les éboulis de sable occasionnés par les pluies ou autres obstruent le cours normal de ladite rivière traversant ladite route au point sus-mentionné. Le Conseil ainsi que les intéressés demandent aussi au Ministère de faire creuser ladite rivière de nouveau car les dommages causés à Messieurs Montour et Lesmerises l'ont été par une propriété de la Voirie.

Philippe Garceau

20-	51- Légaré & Frères	aumône à famille pauvre	\$	5.22
	52- Antonio . Beaudry	chauffage salle publique	\$	30.00
	53- Eddy Beaulieu	travail et voy. de pierre	\$	36.75
	54- Arthur Spénard	police de garantie	\$	5.00
	55- Jean Garceau	sal. tel et timbres	\$	90.62

Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu d'approuver les comptes qui présèdent pour paiement.
21-

REGLEMENT No-62

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 57 de la nouvelle loi concernant la Régie des Alcools du Québec, un Conseil Municipal peut révoquer un règlement de prohibition en vigueur dans les limites de sa juridiction territoriale, en adoptant un nouveau règlement révoquant l'ancien.

J.S.

Considérant que dans les circonstances, il y aurait intérêt à révoquer l'ancien règlement pouvant être en vigueur dans la municipalité;;

Considérant qu'un avis de motion concernant la présentation du présent règlement a été donné par le conseiller Clément Beaudry lors de l'assemblée du 14 août 1961;

Vu les dispositions de l'article 16 du chapitre 257 des statuts refondu de Québec 1941, en conséquence:

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry, secondé par le conseiller Julien Proulx, résolu et statué par ce Conseil de la Municipalité de Pointe du Lac, de par ce règlement NO 62, ce qui suit:

ARTICLE 1 :

Les règlements de prohibition qui pourraient être en vigueur dans la municipalité de Pointe du Lac sont abrogés en autant que nécessaire pour donner effet au présent règlement.

ARTICLE 2 :

La Régie des Alcools pourra dans les limites de la Municipalité, octroyer des permis pour la vente de liqueur alcoolique, telle que définie dans la loi des liqueurs alcooliques.

Le présent règlement sera soumis à l'approbation des électeurs le 16 décembre 1961, conformément aux dispositions de la Loi de Tempérance de Québec et entrera en vigueur après l'expiration des délais légaux prévus à cet effet.

22- Il est proposé par le conseiller Julien Proulx et adopté unanimement de nommer monsieur Raoul Godin comme Président d'élection et M. Clément Beaudry comme suppléant advenant le cas où d'impossibilité pour M. le Maire d'agir comme Président d'élection.

La séance est levée.

Raoul Godin
.....maire

J. L. Larocque
.....sec.-trés.

1961
11
dec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite corporation tenue au lieu et heure ordinaires des sessions ce lundi 11 décembre 1961 et à laquelle étaient présents messieurs Philippe Garceau, Anicet Desaulniers, Robert Gauthier, Clément Beaudry et Frédéric Livernoche sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin.

~~Après la lecture du dernier procès-verbal-~~
Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

23- Le procès verbal de l'assemblée tenue en date du 13 novembre 1961 est lu et approuvé sur motion du conseiller Frédéric Livernoche, secondé par le conseiller Clément Beaudry.

CORRESPONDANCE

Lettre du Ministère de l'Agriculture avisant la municipalité qu'un inspecteur du Ministère viendra inspecter les travaux effectués dans le cours d'eau Denoncourt-Dupont sous peu.

RESOLUTIONS

24- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau, secondé par le conseiller Anicet Desaulniers d'approuver les travaux effectués dans le cours d'eau Denoncourt-Dupont par le contracteur Thomas Bellemare & Fils.

25- Avis de motion est donné par le conseiller Clément Beaudry selon lequel le règlement portant le numéro 62 et traitant de la prohibition sera amendé à une prochaine séance du Conseil.

26- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et unanimement résolu de voter une résolution de remerciement envers le Ministère de la Voirie pour la réfection temporaire du pont situé dans le rang St-Joseph en attendant la reconstruction d'un pont plus solide et plus adéquat et répondant plus aux besoins des intéressés.

27- Il est proposé par le conseiller Frédéric Livernoche et unanimement résolu par les membres du Conseil de la Municipalité de Pointe du Lac de faire une demande auprès du ministère de la Voirie à savoir s'il n'y aurait pas possibilité pour le Ministère de prendre en charge à sa charge tous les chemins et rues appartenant à la Municipalité pour l'entretien des dits chemins l'été comme l'hiver étant donné l'expansion que la Municipalité est en train de subir et vu les dépenses énormes causées par la l'entretien et la réfection des dits chemins de même que les dégats causés par la circulation de plus en plus intense sur les routes de la Pointe du Lac.

28-

49- André	Blais	travail pour pont Gauthier	\$	8.00
50- Rosaire	Beaulieu	" "	\$	8.00
58- Loranger	Molesworth	tuyau pour pont 6ième rang	\$	175.55
59- Jean	Garceau	sal.nov.tim.tel.voy.	\$	125.21
60- Ernest	Comeau	1 voy, à Que et 2 voy.Shaw.	\$	23.00

Il est proposé par le conseiller Robert Gauthier, secondé par le conseiller Clément Beaudry d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement excepté ceux de Jules Levasseur et du Ministère du Bien-Être Social.

La séance est levée.

.....*Robert Gauthier*.....maire

.....*Jean Garceau*.....sec.-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale de la sus-dite corporation tenue au lieu et heure ordinaires des séances ce vendredi 15 décembre 1961 et à laquelle étaient présents messieurs Philippe Garceau, Anicet Desaulniers, Robert Gauthier et Clément Beaudry sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

L'avis de convocation ayant été délivrée de main à main par le secrétaire, contenait le but de l'assemblée qui était de changer la date du référendum .

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire le secrétaire fait la lecture des minutes de la dernière assemblée.

29- Le procès verbal de l'assemblée tenue en date du 11 décembre 1961 est lu et approuvé sur motion du conseiller Clément Beaudry, secondé par le conseiller Robert Gauthier et signé par le Maire et le secrétaire.

30- Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry, secondé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu d'amender le règlement portant le numéro 62 et changer la date du référendum et la reporter au 16 et 17 janvier 1962 au lieu du 16 décembre 1961.

La séance est levée.

.....*Raoul Godin*.....mairie
.....*Jean Garceau*.....secr.

Province de Québec
Conseil Municipal de la Pointe du Lac
Comté de St-Maurice.

JE, Ernest Lucien Béland, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour les douze mois terminés le 31 décembre 1961, jure sur les Saintés Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleure de ma connaissance et de mon jugement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac
le 24 janvier 1962.

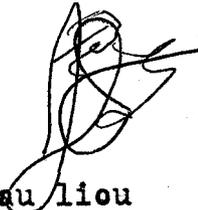
Jean Garceau
secr.

Ernest Lucien Béland
Vérificateur

12 février 1962

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

1962
12
Février



Session régulière de la sus-dite corporation tenue au lieu et heure des séances ce lundi 12 février 1962 et à laquelle étaient présents messieurs Clément Beaudry, Arthur Robitaille, Robert Gauthier et Philippe Garceau, sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin.

Le secrétaire est aussi présent et atteste que l'assemblée est tenue en bonne et due forme.

loc.min.

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture des minutes de la dernière assemblée.

1-
..... Les minutes de l'assemblée tenue en date du 15 décembre 1961 sont lues et approuvées sur motion du ~~conseiller~~ Robert Gauthier secondées par le conseiller Arthur Robitaille et signées par le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE:

corr.

Lettre du Ministère de l'Agriculture approuvant le compte au montant de \$549.63 pour les travaux effectués dans le cours d'eau Denoncourt-Dupont.

Lecture du dernier rapport financier.
Lettre et chèque du Ministère de l'Agriculture comme subvention pour les travaux dans le cours d'eau Denoncourt-Dupont.

achat ruc

2-
Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et approuvé unanimement d'acheter la rue située sur le lot 54-55, faisant portant le numéro 54-32 et 54-35 sur le plan de subdivision de ces lots. La rue portant le numéro 54-32 devra porter le nom de rue Ouellette et la rue portant le numéro 54-35 devra porter le nom de rue Losago. Le Conseil consent à acheter les dites rues pour la somme de un dollar(\$1).

nom.
verifi.

3-
Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu unanimement de nommer M. Ernest Lucien Béland comme vérificateur des livres de la corporation pour l'Année 1962.

arr.
taxes

4-
Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry, secondé par le conseiller Robert Gauthier de faire parvenir au Conseil de Comté la liste des arrérages pour l'année 1960 pour y être vendus.

bureau

5-
Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry, secondé par le conseiller Arthur Robitaille que le site du bureau de la corporation soit situé dans l'édifice de la Caisse Populaire de Pointe du Lac.

avis de
motion
publique

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Arthur Robitaille selon lequel ~~(une demande sera faite afin de faire les publications en français seulement lors d'une prochaine séance du Conseil)~~ les taxes seront imposées simplement par résolution.

comptes

6-

3 - Ulric	Blais	matériel entre. pont.	\$ 12.50 R
4 - Arthur	Spénard	bon de garantie	\$ 10.00 R
5 - Revue	Municipale	7 abonnements	\$ 18.00 R
6 - Le	Nouvelliste	annonce pour référendum	\$ 90.00 R
7 - Conseil de Comté		cotisation	\$ 759.00 R
8 - Le	Nouvelliste	½ ann. souhait des fêtes	\$ 8.50 R
9 - Imprimerie Lacoursière		bulletins de votes et enveloppes	\$ 40.23 R

Reg

10- Ernest L. Béland	vérification	\$ 45.00	RR
11- Jean Garceau	2 sal.tel. classeur tim.voy.	\$226.32	RR
12- Ministère Fam.&Bion Etre Social	acompte sur montant du	\$500.00	RR
13- Jules Levassour	clôture elec. St-Josph	\$ 10.00	RR

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Clément Beaudry d'approuver les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin
.....Maire
Jean Garceau
.....sec.-trés.

Canada
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

12 mars
1962

Session régulière de la sus-dite corporation tenue au lieu et heure des séances, ce lundi 12 mars 1962 et à laquelle étaient présents messieurs Arthur Robitaille, Robert Gauthier, Anicet Desaulniers, Julien Proulx et Philippe Garceau sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin.

(Après la lecture des minutes de la dernière assemblée, le secrétaire fit l

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire, le secrétaire fit la lecture des minutes de la dernière assemblée.

Appro. 7- Les minutes de l'assemblée tenue en date du 12 février 1962
des sont lues et approuvées sur motion du conseiller Philippe Garceau
minutes secondé par le conseiller par le conseiller Julien Proulx et signées
par le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE:

Lettre du Ministre des Affaires Municipales avisant la Municipalité que la fin de la période accordée aux travaux d'hiver se terminera le 31 mai 1962.

Lettre du Sous-Ministre suppléant de la Voirie avisant que le ministère étudie présentement la demande faite au sujet des chemins de la paroisse.

Lettre du Chef de la Division no 5-1 de la Voirie provinciale M. Gaston Mounier avisant que la demande faite est à l'étude.

Projet de résolution envoyé par le notaire Garceau au sujet des rues que M. Lafond a vendu au Conseil.

REGLEMENT NUMERO 63

Considérant que les articles 696 et 697 du Code municipal, tels qu'amendés, permettent au conseil de décréter par règlement que les taxes foncières, tant générales que spéciales, soient à l'avenir imposés par simple résolution;

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné;

En conséquence, il est résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 63 est adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement que:

- 1- Le règlement numéro 38, adopté le 20 aout 1945 est abrogé.
- 2- A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, les taxes foncières, tant générales que spéciales, imposés sous l'autorité des articles 696 et 697, le seront par résolution.
- 3- Le présent règlement entrera en vigueur après quinze jours de sa publication.

Raoul Godin maire

Joan Garceau secrétaire-trés

8- Il est proposé par le conseiller Julien Proulx secondé par le conseiller Anicot Desaulniers que la Corporation Municipale de la paroisse de la Pointe du Lac se porte acquéreur de quatre rues ou parties de rues à détacher du lot 54 du cadastre de la Pointe du Lac appartenant à J.P. Lafond et co, en considération de \$1.00 payé comptant.

Que Son Honneur le Maire, Monsieur Raoul Godin soit comme il l'est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation Municipale le contrat de cession à cette fin, préparé par Mo G.G. Garceau dont la lecture vient d'être donné au Conseil.

9- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et approuvé unanimement de nommer M. Philippe Demencourt comme Surintendant des Travaux dans la paroisse.

Avis de motion est donné par le conseiller Philippe Garceau que lors de la prochaine séance du Conseil, un règlement de construction sera généralisé et mis en vigueur dans toute la paroisse couvrant tous les arrondissement.

10- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Anicot Desaulniers de nommer M. Rodolphe Blouin, inspecteur de la construction pour l'arrondissement Ste-Marguerite en remplacement de M. Paul Proulx.

COMPTES

14-	Florian Ferron	travail pont St-Joseph	\$ 3.00 R
15-	Jean Garceau	sal. tol. avis tim. vitre	\$155.68 R
16-	Jean Garceau	classeur de bureau	\$ 12.86 R
17-	Roméo Noël	travail 5e rang	\$ 3.50 R

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille secondé par le conseiller Anicot Desaulniers d'approuver les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

... Raoul Godin ... maire
 ... Joan Garceau ... sec. - tré

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

9 avril
1962

Séance régulière de la sus-dite corporation tenue au lieu et heure ordinaires des séances ce lundi, 9 avril 1962 et à laquelle étaient présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx et Arthur Robitaille sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, le secrétaire fit la lecture du dernier procès verbal

11-

App. minu.

Les minutes de l'assemblée tenue en date du 12 mars 1962 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Julien Proulx et signées par le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE:

Lettre de M. Benoit Bouchard, assistant-divisionnaire pour la Voirie Provinciale, section St-Maurice, attestant que le représentant du Ministère se rendra constater les dommages causés à M. Montour dans le rang Ste-Marguerite.

COMPTE:

12-

- 18- Jean Garceau sal. tol. avis.tim.voy.\$ 117.03 R
- 19- Thomas Bollemarc & Fils balancé contrat chemins hiver \$3421.25 R

Il est proposé par le conseiller Julien Proulx, secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

13-

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille secondé par le conseiller Philippe Garceau et résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q.1941) le temps réglementaire dans les limites de la municipalité de Pointe du Lac soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période terminée par le Ministre des Affaires Municipales pour les cités de Montréal et de Québec. Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales, pour son approbation.

14-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau, secondé par le conseiller Julien Proulx et résolu d'acheter un plan du cadastre officiel de la Pointe du Lac, pour les estimateurs.

15-

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de présenter une demande au Gouvernement provincial pour obtenir une législation, si elle n'existe pas, ou son application si elle est dans les statuts, pour réglementer l'affichage aux abords de nos routes et grandes voies publiques afin de faire disparaître les enseignes anglaises et les remplacer par d'autres rédigées en français.

16-

Considérant que l'article 130 du Code municipal permet au ministre des Affaires municipales d'autoriser que la publication des avis publics, etc., se fasse dans une seule langue;

.....

.....

.....

Acc.comptes

Temps
Règlement

Achat
plan paroi
sse

Affiches
pour route
en français

Avis
Publics
en français

Considérant que tous les habitants de cette municipalité sont de race canadienne-française et parlent la langue française;

Considérant que la publication des avis publics, etc., de cette municipalité, dans la seule langue française, ne saurait causer aucun préjudice;

Considérant que l'avis public prescrit par l'article 130 a été régulièrement donné aux habitants de la municipalité;

En CONSEQUENCE, sur la proposition du conseiller Arthur Robitaille, secondé par le conseiller Julien Proulx, et résolu unanimement, que la requête soit faite au ministre des Affaires municipales de prescrire que les publications de tout avis public, règlement, résolution ou ordre de la corporation de la paroisse de Pointe du Lac, dans cette municipalité, sauf celles requises dans la Gazette officielle de Québec, se fassent à l'avenir dans la seule langue française"

17-

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille, secondé par le conseiller Julien Proulx et résolu unanimement de changer le nom du Rang St-Jean-Baptiste et le remplacer par le nom de Avenue-St-Jean-Baptiste et aussi de faire fabriquer des plaques indiquant le nom de cette avenue.

18-

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille, secondé par le conseiller Julien Proulx et résolu unanimement d'autoriser M. Philippe Denoncourt, estimateur, à aller au bureau d'enregistrement, afin d'éclaircir les subdivisions des lots 340 et 342 du cadastre de la Pointe du Lac

REGLEMENT NUMERO: 64

Considérant qu'il y a plusieurs règlements de construction en vigueur actuellement dans la municipalité;

Considérant qu'il y aurait avantage à remplacer ces règlements par un seul, qui couvrirait toutes les limites de la municipalité;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné par un conseiller lors de la dernière séance du Conseil;

En CONSEQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, qu'un règlement intitulé: "Règlement de Construction" et portant le numéro 64, soit et est adopté, décrétant ce qui suit:

1o- Tout édifice de nature quelconque, maisons d'habitation, restaurants, postes de gazoline, garages, hangars, etc. qui seront construits à l'avenir devront l'être selon les données suivantes: A la Pointe du Lac, sur toute la longueur de la route nationale NO 2 à partir des limites de la Paroisse des Trois-Rivières jusqu'aux limites de la Municipalité de Yamachiche, un espace de 35 pieds devra être laissé entre la ligne du terrain faisant face au chemin et celle de l'alignement de la fondation de l'édifice; pour tous les autres chemins, routes ou rues ou avenues, un espace de 30 pieds devra être laissé entre la ligne du terrain faisant face au chemin et celle de l'alignement de la fondation de l'édifice;

2o- Toute maison d'habitation, restaurant et bâtisse publique devra être construite en matériaux de construction usuellement employés et les papiers à lambris goudronnés ou à couverture ordinairement vendus en rouleaux, ainsi que les débris de tôle, de bois, papiers ou autres débris ne doivent pas être employés comme revêtement extérieur de la finition de l'édifice;

3o- Les bâtiments accessoires, sauf les bâtiments de ferme doivent être situés dans la cour arrière du bâtiment principal.

Avenue
St-Jean-
Baptiste

Lots
340-342

40- Le Conseil devra nommer par résolution un ou plusieurs inspecteurs de construction pour faire appliquer les prescriptions du présent règlement.

50- Personne ne pourra édifier une construction nouvelle, ou transformer considérablement une construction, en changer la nature, sans avoir au préalable obtenu de l'inspecteur de son arrondissement une autorisation par écrit, exception faite pour les bâtiments de forme. Les honoraires à payer pour l'obtention de ce permis seront de \$1.00, dont \$0.50 pour l'inspecteur et \$0.50 pour la corporation, et seront payable à l'inspecteur;

60- En même temps que son autorisation par écrit, l'inspecteur remettra à la personne qui demande l'autorisation de construire, une carte signée de sa main indiquant l'obtention du permis. Cette carte devra être affichée à l'extérieur de la bâtisse bien à la vue du public, pendant toute la durée de la construction ou de la réparation;

70- Quand il s'agira de restaurants, d'hôtels ou tout autre endroit public, les réclames publicitaires, affiches ou autres devront être rédigées dans la langue française.

80- Sur les lots 11, 14, 15, 16, 17 et sur une partie du lot NO 10 situé du côté ouest de Mme Arthur Laperrière ou de tout autre propriétaire de ces terrains à l'avenir, sur les lots ou partie de lot ci-haut mentionnés et du côté sud de la route nationale 2 seulement, un amendement est passé en vue de laisser construire ou réparer toute construction à 20 piéds de la ligne du chemin.

90- Tout propriétaire qui contreviendra à quelque-une des dispositions du présent règlement, se rendra coupable d'une infraction et sera passible d'une amende et des frais n'excédant pas \$20.00. et des frais.

Si une infraction au présent règlement est continue, cette continuité constitue jour par jour, sauf de bonne foi, une offense séparée.

A défaut du paiement, dans les quinze jours après le prononcé du jugement de la dite amende et des frais, la personne ainsi trouvée coupable pourra être condamnée à un emprisonnement ne devant pas être de plus d'un mois. Cet emprisonnement cessera dès que l'amende et les frais auront été payés.

Ce présent règlement entrera en vigueur après quinze jours de sa publication selon la loi.

Ce 15 avril 1962

Signé *Paul Godin* maire

..... *Jean Larue* Sec.-trés.

La séance est levée.

..... *Paul Godin* maire

..... *Jean Larue* Sec.-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

L'assemblée régulière du mois de mai 1962 qui devait avoir lieu le lundi 14 mai 1962 ne put être tenue dû à l'absence totale du Conseil.

14 mai

Le soussigné était présent pour huit hres et après une attente de trente minutes^a fermé les portes de la salle sans qu'aucun conseiller ne se soit présenté.

Secrétaire-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

11 juin

Séance régulière de la sus-dite corporation tenue au lieu et heure ordinaires des séances ce lundi 11 juin 1962 et à laquelle étaient présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Anicet Desaulniers, Robert Gauthier et Clément Beaudry sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

Le secrétaire étant dans l'impossibilité d'assister à la séance, se fit remplacer par M. Jean-Paul Boisvert.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, le secrétaire fit la lecture du dernier procès verbal.

Acc. min.

19-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau, secondé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu unanimement d'accepter les minutes de la dernière assemblée telles que lues.

CORRESPONDANCE:

correspon.

Formule du Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social demandant l'acceptation de la municipalité pour placer Maurice Ayotte au foyer nourricier par Service Social de Trois-Rivières.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales autorisant l'avance de l'heure.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales avisant que l'autorisation de publier les avis publics en français a été accordée le 28 octobre 1931.

Demande de contribution à la Société Canadienne du Cancer.

M. le conseiller Philippe Garceau donne avis de motion que le règlement de construction sera amendé à une prochaine séance du Conseil.

Autoriser
M. le Maire

20-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Julien Proulx et résolu unanimement d'autoriser M. le Maire à signer la formule d'acceptation du Service Social pour Maurice Ayotte.

21-

comptes

21- Joseph Paquette	23 voy. gravier	\$ 201.25 R
22- Gilles-Guy Garceau	contrat	\$ 36.00 R
23- Ls. Geo. Guilbert	annonces rues	\$ 26.75 R
24- J.P. Lafond	achat rues	\$ 1.00 R

Handwritten initials

25-	Imprimerie	St-Patrice	permis de con.	\$	59.97
26-	Eddy	Beaulieu	boulage	\$	28.00
27-	Judes	Levasseur	plans paroisse	\$	100.00
28-	Roger	Laroche	passer la gratte	\$	20.00
29-	Jean	Garceau	sal. tel. voy	\$	11072

PPPP

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

Jean Garceau Sec.-Trés.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

9 juillet

Séance régulière de la susdite corporation tenue au lieu et heure ordinaires des assemblées ce lundi 9 juillet 1962 et à laquelle étaient présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Robert Gauthier et Clément Beaudry sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

Lec. min.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, le secrétaire fait la lecture des minutes de la dernière assemblée.

22-

App. min.

Sur proposition du conseiller Clément Beaudry, il est résolu unanimement d'accepter les minutes de la dernière assemblée telles que lues. Secondé par le conseiller Philippe Garceau.

CORRESPONDANCE:

Demande d'Acceptation au Service Social pour Réjean et Michel Blais.

23-

Refus
Service Soc.
Réjean
MichelBlais

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry secondé par le conseiller Philippe Garceau et unanimement résolu de refuser l'acceptation de la Municipalité de Pointe du Lac selon laquelle la Municipalité se rendrait responsable des dépenses encourues au Service Social par Michel et Réjean Blais enfants de Antonio Blais.

24-

Amendement
Règlement
Construction.

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et résolu secondé par le conseiller Julien Proulx d'amender le règlement de construction portant le numéro 64 et d'y insérer le paragraphe suivant: Concernant la construction de poullailers et de porcheries pour fins commerciales dans les limites de la municipalité, toute personne autre qu'un cultivateur ne pourra eriger ou bâtir une des constructionsci-haut mentionnés à une distance moindre de 300 pieds de toute résidence habitable.

Copie Mutations

25-

Il est proposé par le conseiller Robert Gauthier, secondé par le conseiller Julien Proulx et résolu de demander au Régistrare du Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières de faire parvenir au secrétaire de la Municipalité toutes les mutations et copies de contrat de vente pouvant s'opérer dans les limites de la Municipalité de Pointe du Lac moyennant les frais nécessaire

26-

31-	Ulric Blais	travail inspecteur	\$ 21.00	R
32-	Auxibe Messier	matériel réparation	\$ 18.31	R
33-	Gérard Biron	estimeurs	\$ 95.00	R
34-	Paul Houle	estimeurs	\$ 95.00	R
35-	Philippe Denoncourt	estimeur	\$ 100.00	R
36-	Jean Garceau	sal. est. voy.tel.tim.	\$ 247.80	R
37-	Motel Frontenac	repas estimateurs	\$ 19.39	R

Il est proposé par le conseiller Julien Proulx, secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

.....*Raoul Godin*.....Maire

.....*Jean Garceau*.....Sec.-Trés.

13 août 1962
Lecture Minutes.
App. Minutes

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des assemblées, ce 13 août 1962 et à laquelle étaient présents messieurs Philippe Garceau Julien Proulx, Anicet Desaulniers, Clément Beaudry et Arthur Robitaille sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, le secrétaire fit la lecture du dernier procès verbal.

27- Les minutes de l'assemblée tenue en date du 9 juillet 1962, sont lues et approuvées sur motion du conseiller Anicet Desaulniers, secondé par le conseiller Philippe Garceau, et signées par le Maire et le Secrétaire.

CORRESPONDANCE:

- L'Abbé Laurier Gélinas, remercie le Conseil pour la bourse faite à l'occasion de son départ de Pointe du Lac.
- Cinq intéressés, demande de faire couper les branches et de faire faire le pont dans la route "Village des Crête".
- La Compagnie de Téléphone Bell demande la permission de la Municipalité pour faire des travaux dans la municipalité.
- Demande d'acceptation du Service Social pour six enfants de la famille Roland Pellerin.

28-

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry, secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu un-

niment de demander Au Conseil de la Municipalité de la Visitation de Pointe du Lac de bien vouloir faire parvenir leur droit, soit copie de résolution ou de permission leur ayant été accordé par le Conseil de la Municipalité de Pointe du Lac, leur permettant de tenir un dépotoir dans les limites de la Municipalité de Pointe du Lac, ou Municipalité de Paroisse.

Dépotoir
Rey
JG

29- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau, secondé par le conseiller Julien Proulx et adopté comme suit: Que Ce Conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros: 551 et 552 de l'ordre NO: R.O.433395 en date du 9 mai 1962; et désigne M. Philippe Denoncourt pour surveiller les travaux pour le compte de la Municipalité. Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes grand'-routes, squares et lieux publics de cette Municipalité, susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes téléphoniques indiquées aux plans susdits; cet émondage devra émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

30- Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers, secondé par le conseiller Julien Proulx et résolu unanimement de réviser le rôle d'évaluation tel que préparé par les estimateurs avec les amendements inscrits au rôle même sous les initiales du secrétaire-trésorier et tel qu'on les voit ci-après décrits;

		<u>MOINS</u>	<u>PLUS</u>
Georges	Ferron		\$100.00
Louis	Labrecque		\$3600.
Ernest	Poulin		\$ 400.
Aurèle	Leroux à Lina	Leroux	
Darius	Montour		\$1000.
J.Baptiste	Laberge		\$ 200.
Léon	Pagé		\$ 400.
Philippe	Pothier		\$ 50.
Mme Lise	Déry		\$ 300.
Odette	Gagnon		\$ 200.
André	Guay		\$ 100.
Antoine	Alarie		\$ 200.
Mules	Pothier		\$ 200.
Emile	Roberge		\$ 300.
Guy	Vincent		\$ 300.
Adelard	Parenteau		\$ 300.
Armand	Bourassa		\$ 100.
Valmont	Beaumier		\$ 100.
Ida	Lemay		\$ 800.
André	Lemay		\$ 450.
Ernest	Janvier		\$ 400.
J.René	Ferron		\$ 200.
Mlle Berthe	Buisson		\$ 100.
Flavius	Lacombe		\$ 25.
Jules	Provencher		\$ 50.
Marcel	Girard		\$9100.
Raynald	Lacerte		\$ 250.
Jules	Provencher		\$ 100.
Jean	Perron		\$7500.
Dan	Luckeroff	\$ 50.	
Rosaire	Dufresne		\$2100.
Mme Dora Parenteau	à Cécile Lord et Louise Panneton		

Page

	MOINS	PLUS
Jacques Sauvageau		\$ 100.
Ernest Martin		\$ 174.
Jérôme Lépine	\$ 260.	
Harvey Myatt		\$ 4400.
Mme Romain Berthiaume à Omer Berthiaume		
Claude Romain		\$ 520.
Adélarde Rouette		\$ 1155.
Roland Levasseur		\$ 550.
Marcel Thiffault		\$ 220.
Eddy Bélisle		\$ 375.
Jacques Livernoche		\$ 1400.
Omer Pellerin		\$ 100.
Réal Lafrenière		\$ 350.
Clara Houle		\$ 570.
Paul Proulx		\$ 100.
Antonio Ricard		\$ 440.
Amanda Dupont à Bruno Boucher		\$ 400.
Maurice Champagne		\$ 400.
Gérard Coté à J.L. Lesage		
Albert Blais		\$ 40.
Rosaire Pellerin		\$ 1000.
Léo Moisan		\$ 100.
Lucien Blouin à Pierre Blouin		
Claude Tousignant		\$ 2100.
Robert Trudeau		\$ 250.
Dominique Lesmerises		\$ 100.
Auguste Projean		\$ 200.
Harvey Johnston à Philippe Alarie		
Roger Beaudry à Philippe Alarie		
Roland Marcotte		\$ 300.
J.G. Germain à Léo Paquin		
Amédée Hamel		\$ 800.
Eddy Beaulieu		\$ 100.
Roger Laroche		\$ 650.
Gilles MacDonald		\$ 320.
Eugène Vincent		\$ 700.
Wilfrid Girard		\$ 300.
Marcel Dupont	\$ 70.	
Albert Blouin à Donat et Albert Blouin lot 311		
Phil. Rheault à Donat Blouin lot 541		
Roby Colbert à Donat Blouin lot 542-553		
Gérard Biron		\$ 100.
Onil Desilets		\$ 700.
Jacques Sauvageau		\$ 1400.
Léo Sauvageau		\$ 1500.
Joseph Hélie à Hervé Hélie (garage)		
Joseph Hélie	\$ 130.	
Donat Milot	\$ 815.	
Donat Milot à Henri Thibodeau lot 430.		\$ 385.
Athanasia Houle à Paul Houle		
Roméo Senneville à Mme Blanche Senneville		
Willie Dubord à J.J. Abran		\$ 420.
Lionel Houle		\$ 420.
Gilbert Lafontaine	\$ 300.	
Arcadius Villemure à Mme Marie A. Villemure		
Raymond Bilodeau		\$ 75.
Omer Houle à Charles Houle		
Charles Houle	\$ 3216	
Antonio Houle	\$ 75	
Emile Schiltz à Roger Lauzon lot 147		
Roger Lauzon		\$ 1200.
Jean Gagné		\$ 750.
Paul Gagné		\$ 1400.
Armand Gagné	\$ 76.	



	MOINS	PLUS
J.M. Caron		\$3000.
Pierre Normand		\$2800.
Gouvernement Fédéral	\$1800.	
Darius Montour		\$ 500.
J.&P. DeCotret	\$3300.	
J.&P. DeCotret		\$3500.
Louis Normand		\$ 200.
Bell Telephone Co.		\$100,250.
Arthur Comeau		\$ 300.
Jean-L. Rouette		\$ 600.
Raymond Désilets		\$ 900.
Claude Comeau à Arthur Comeau		\$ 200.
Yvon Trahan		\$ 500.
Edmond Ouellette		
Arthur Robitaille	\$1745.	
Frédéric Livernoche	\$ 750.	
	<u>666</u>	
TOTAL: \$ 157,672.00		

COMPTES:

38- Télévision St-Maurice Inc.	annonce	\$ 25.00	R
39- Aristide Boucher	repas estimateurs	\$ 52.00	R
40- Jean Garceau	sal.tel.tim.avis.voy.vac	\$164.94	R
41- Imprimerie Lacoursière	compte de taxe	\$ 64.34	R
42- Légaré & Frères	charité	\$ 3.68	R
43- Yvan Plante	travail bull-dozer	\$ 24.00	R
44- Wilfrid Girard	travail St-Charles	\$ 13.50	R
45- Paul Houle	passer la gratte	\$ 5.00	R
46- Jean Garceau	Congrès des Maires	\$100.00	R

31- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau, secondé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

32- Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu d'accorder la somme de \$100. pour le Congrès des Maires en septembre.

33- Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers secondé par le conseiller Clément Beaudry et adopté unanimement de faire élargir et réparer la route du 5ième rang par Yvan Plante de Yamachiche et d'autoriser M. le Maire à surveiller les travaux pour le compte de la Municipalité.

La séance est levée.

.....Maire
Paul Leduc
Sec. Trés.
Jean Garceau

Handwritten initials/signature

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière de la sus-dite corporation tenue au lieu et heure des séances, ce mardi 9 octobre 1962 dû à ce que le lundi était jour férié et à laquelle étaient présents messieurs Clément Beaudry, Julien Proulx, Anicet Desaulniers, Philippe Garceau sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, le secrétaire fit la lecture des minutes de la dernière assemblée.
38-

Les minutes de l'assemblée tenue en date du 10 septembre 1962 sont lues et approuvées sur motion du ~~commissaire~~ conseiller Clément Beaudry secondé par le conseiller Phil. Garceau.
CORRESPONDANCE:

Lettre circulaire du Service des Bibliothèques de la Mauricie.

Le Surintendant des Travaux fait rapport de sa visite du fossé Benoit-Ricard.

Lettre de l'Association des Secrétaires de Municipalités donnant la date du prochain Congrès.

39-

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry, secondé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu unanimement de nommer M. Phil. Garceau, pro-maire pour le prochain terme de 3 mois.

Le conseiller Clément Beaudry donne avis de motion qu'à une prochaine séance, le règlement de construction sera amendé.

40-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau, secondé par le conseiller Julien Proulx et résolu de demander au Surintendant des Travaux, M. Denoncourt de se rendre visiter les barrages Blanchette et Germain et de s'y rendre de préférence un samedi après-midi.

41-

Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers, secondé par le conseiller Clément Beaudry et adopté d'aviser l'inspecteur agraire Philippe Pothier de faire faire le fossé Benoit-Ricard tel que suggéré par le Surintendant.

42-

52-P.A.	Gouin Ltée	trophée	\$ 10.40 ^R
53-Imp.	Lacoursière	mat. bureau	\$ 3.44 ^R
54-Jean	Garceau	tel. voy. liste jurés	\$ 29.08 ^R
55-Jean	Garceau	Congrès Secrétaires	\$ 50.00 ^R
56-Jos.	Paquette	4 voyages gravier	\$ 35.00 ^R
57-Paul	Houle	travail inspecteur mat.	\$ 20.75 ^R

Il est proposé par le conseiller Phil Garceau, secondé par le conseiller Julien Proulx d'accepter les comptes qui précèdent.

43- Le conseiller Julien Proulx donne avis de motion en vue de la présentation d'un règlement autorisant le Conseil à aider à l'établissement et au maintien d'une bibliothèque.

La séance est levée.

Handwritten signature: Phil. Garceau

Handwritten signature: Raoul Godin Sec.-Trés.

Séance régulière de la sus-dite corporation tenue au lieu et heure des séances, ce lundi 12 novembre 1962 et à laquelle étaient présents messieurs Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Robert Gauthier, Julien Proulx et Philippe Garceau sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, le secrétaire fit la lecture des minutes de la dernière assemblée.

44- Les minutes de l'assemblée tenue en date du 9 octobre 1962 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Clément Beaudry et signées par le Maire et le Secrétaire.

CORRESPONDANCE:

Lettre du Conseil de Comté avisant que la vente pour taxe aura lieu à l'avenir au mois de mars.

Rapport du Surintendant des Travaux au sujet du barrage Paul Germain.

45-

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu unanimement d'autoriser M. le Maire accompagné du pro-maire comme témoin à visiter M. Albert Blouin et à lui offrir la somme de \$25.00 comme dédommagement d'une lisière de terrain du long de la route dite Larouche.

46-

58-Michel Biron	tuyaux de ciment	\$35.00	R
59-Ulric Blais	travail d'inspecteur	\$80.00	R
60-Phil. Dother	travail d'inspecteur	\$ 9.00	R
61-Phil. Denoncourt	travail d'inspecteur	\$ 5.00	R
62-Phil. Juneau	réception	\$10.00	R
63-Jean Garceau	sal. tél. voy. timbres	\$93.60	R
64-Jules Levasseur	droit de passage	\$100.00	R
65-Ulric Lessieur	droit de passage	\$25.00	R

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille, secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin
.....Maire

Jean Garceau
.....Sec. - Trés.

Ry
GG

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale de la susdite corporation, tenue au lieu et heure des assemblées ce jeudi 15 novembre 1962 et à laquelle tous les conseillers étaient présents sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par M. le Maire le secrétaire fit la lecture des minutes de la dernière assemblée.

47- Les minutes de l'assemblée tenue en date du 12 novembre 1962 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Clément Beaudry secondé par le conseiller Robert Gauthier.

48- Il est proposé par le conseiller Robert Gauthier secondé par le conseiller Julien Proulx et résolu unanimement d'aviser les estimateurs réguliers de la Municipalité de bien vouloir se rendre évaluer la partie de terrain qui devra servir à aménager un chemin de 50 pieds de largeur qui devra être le deuxième chemin du 4ième rang, chemin coupant les terres du 4ième rang; ladite partie à évaluer faisant partie des lots 295 et 296 du cadastre officiel de la Pointe du Lac et appartenant à M. Albert Blouin. Cette visite devra s'effectuer le jeudi 22 novembre 1962."

La séance est levée.

Raoul Godin
.....Maire
Jean Garceau
.....Sec. - Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale de la susdite corporation tenue au lieu et heure ordinaires des assemblées ce jeudi 22 novembre 1962 et à laquelle étaient présent tous les conseillers sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin

Après la récitation de la prière par M. le Maire le secrétaire fit la lecture des minute de la dernière assemblée.

49- Les minutes de l'assenblée tenue en date du 15 novembre 1962 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Arthur Robitaille secondé par le conseiller Philippe Garceau

50- Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry secondé par le conseiller Anicet Desaulnier et résolu unanimement d'accepter l'offre de M. Albert Blouin à l'effet qu'il vend à la Municipalité une lisière de 560 pieds de longueur par 50 pñeds de largeur pour la somme de

Ry
AK
JK

\$100.00. Cette lisière de terrain devra servir à l'aménagement du 2ième chemin coupant les terres du 4ième Rang.

51- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Julien Proulx et résolu unanimement d'autoriser le Maire et le Secrétaire à signé le chèque au montant de \$100.00 en quittance de la lisière de terrain qui devra servir à aménager le chemin de 50 pieds de largeur coupant la terre de M. Albert Blouin.

La séance est levée.

Raoul Godin...Maire
Jean Garceau...Sec. Trés.

SERMENT DU VERIFICATEUR

JE, Ernest Lucien Béland, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour l'exercice terminé le 31 décembre 1962, Jure sur les Saints Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide !

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac le onzième jour de février 1963

Jean Garceau
Secrétaire-trésorier.

Ernest Lucien Béland
Vérificateur

MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC
PROVINCE DE QUEBEC

Séance régulière de la susdite corporation, tenue au lieu et heure ordinaires des assemblées ce lundi 11 février 1963 et à laquelle assistaient Messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Anicet Desaulniers, Robert Gauthier, Clément Beaudry et Arthur Robitaille sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, le secrétaire fit la lecture des minutes de la dernière assemblée.
52-

Les minutes de l'assemblée tenue en date du 22 novembre 1962 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Clément Beaudry secondé par le conseiller Anicet Desaulniers.

CORRESPONDANCE:

- Lettre de la Commission Municipale ausujet des vérificateurs.
- Lettre de la Société St-Jean Baptiste au sujet des permis de construction .
- Lettre du Ministère de la Famille et du Bien-Etre au sujet des différentes classes d'assistance publique.
- La Compagnie de téléphone Bell avise qu'elle ne paiera pas de taxe pour le cable souterrain.
- La Régionale des Chambres de Commerce fait parvenir un mémoire à être soumis au Ministre de la Voirie et demande une résolution d'appuie.

Ry
B

Lettre circulaire de l'Association des Secrétaires.

53-

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu d'appuyer la résolution de la Chambre de Commerce Régionale et de faire parvenir la résolution au secrétariat de la Chambre.

54-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Julien Proulx et adopté unanimement de nommer M. le Conseiller Arthur Robitaille sur le comité de surveillance de la bibliothèque municipale.

55-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu d'accepter les chèques non approuvés par résolution au cours de l'année et mentionnés dans le rapport financier.

56-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu d'accepter le rapport financier préparé par le vérificateur Lucien Béland

57-

Il est proposé par le conseiller Julien Proulx secondé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu de demander à la Commission Scolaire de bien vouloir reviser l'évaluation de l'aqueduc du village par rapport aux aqueducs situés dans la paroisse.

58-

2- La Revue Municipale	abonnement	\$ 18.15 -
3- Imprimerie St-Patrice	papeterie (nul) E.L.B.	\$105.98 -
4- E.L. Béland	vérification	\$ 45.00 -
5- Syndicat National Routes Seign.	versement	\$433.56 -
6- Roger Provencher	service huissier	\$ 8.75 -
7- Auxibe Messier	annulé	
8- Jean Garceau	sal. tél. tim.	\$207.79 -
9- Gérard Biron	1/2 journée estimateur	\$ 5.00 -
10- Paul Houle	1/2 journée estimateur	\$ 5.00 -
11- Phil. Denoncourt	1/2 journée estimateur	\$ 5.00 -
12- Yvan Plante	creusage	\$ 10.50 -
13- Corp. Mun. St-Maurice comté	cotisation	\$632.98
14- Le Nouvelliste	annonco des Fêtes	\$ 8.50 -
15- Freddie Garceau	droit de passage	\$ 50.00 -

Il est proposé par le conseiller Robert Gauthier secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Paul Gauthier Maire
J. Garceau Sec. - Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

Séance régulière de la susdite corporation tenue au lieu et heures ordinaires des assemblées, ce lundi 11 mars 1963 et à laquelle étaient présents messieurs Philippe Garceau, Robert Gauthier, Clément Beaudry et Arthur Robitaille sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, le secrétaire fit la lecture des minutes de la dernière assemblée.

59-

Les minutes de l'assemblée tenue en date du 11 février sont lues et approuvées sur motion du conseiller Robert Gauthier secondé du conseiller Philippe Garceau.

60-CORRESPONDANCE:

Le Comité de l'Aide à l'Évangéline demande une souscription pour ce journal
Le Comité de la Défense Civile fait parvenir la correspondance concernant cette organisation.

60-

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry, secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu que Jean Garceau le secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de Pointe du Lac soit et il est par les présentes autorisé, pour et de la part de la corporation, à négocier avec la Caisse Populaire Desjardins de Pointe du Lac, à y déposer et à lui transférer tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la corporation soit par écrit, soit par un timbre en caoutchouc.

2- Que tous les chèques de la corporation soient tirés au nom de la corporation et signés de sa part par Raoul Godin le Maire et Jean Garceau le sec trés.

3- Que Jean Garceau et Raoul Godin sont par les présentes autorisés pour et de la part de la corporation, à recevoir de temps à autres de ladite Caisse Populaire un état de compte de la corporation de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant.

4- Que cette résolution soit communiquée à ladite Caisse populaire et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit signifié au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

61-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu de nommer le conseiller Clément Beaudry Pro-Maire pour le prochain terme de trois mois.

62-

16- Arthur Spénard	police de garantie	\$ 10.00
17- Mme Auxibe Messier	travail et matériel	\$ 21.00
18- Jean Garceau	sal. tél.	\$ 192.69-

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

La séance est levée.

.....
Raoul Godin Maire
.....
Jean Garceau sec.-trés.
.....

232
P
G

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale de la susdite corporation tenue à la salle publique ce lundi 18 mars 1963 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Robert Gauthier, Clément Beaudry et Arthur Robitaille sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

Les avis de convocations ayant été délivrés de main à main par le secrétaire-trésorier, tous les conseillers étaient présents sauf le conseiller Anicet Desaulniers retenu chez lui par maladie.

Après la récitation de la prière par M. le Président, le secrétaire fit la lecture des minutes de la dernière assemblée.

63-

Les minutes de l'assemblée tenue en date du 11 mars 1963 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Arthur Robitaille et signées et initialées par le Maire et le secrétaire.

64-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau, secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu de demander à la Commission Scolaire de Pointe du Lac de bien vouloir réviser les taux d'évaluation de la municipalité du village en rapport au taux d'évaluation de la municipalité de paroisse étant donné que les deux municipalités sont réunies au point de vue scolaire et de s'informer au Département des mesures à prendre dans un cas semblable.

65-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau, secondé par le conseiller Julien Proulx et adopté à l'unanimité

- a) QUE le Conseil de la Municipalité de Pointe du Lac décrète la formation d'un service municipal de la protection civile et adhère au groupe 62
- b) QUE un Comité Exécutif de la Protection Civile, comprenant le Maire et tous les échevins, soit formé et que le Maire soit désigné pour représenter ce Comité Exécutif au Comité de Régie du groupe susdit.
- c) QUE un préposé municipal soit désigné comme officier de liaison auprès du coordinateur du Groupe et fait partie du Comité de planification.
- d) QUE la participation de la municipalité au budget du Groupe de la Protection Civile soit voté par la présente, soit la somme de \$25.00
- e) QUE sur acceptation du budget annuel du groupe tel que présenté sur la formule Omu-7, le secrétaire-trésorier verse immédiatement à la Protection Civile Provinciale, par l'entremise du Coordinateur du Groupe, la participation municipale.
- f) QUE le Coordinateur du Groupe 62 soit reconnu par ce Conseil et le Comité Exécutif de la Protection Civile et qu'il soit autorisé à communiquer avec les services municipaux en ce qui concerne l'exécution de ses devoirs dans le domaine de la Protection Civile.

La séance est levée.

... *Raoul Godin* ... Maire

... *Jules Demoucourt* ... Sec. ^{suppléant} - Trés.

SERMENT DU VERIFICATEUR

Je, Ernest Lucien Béland, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour la période du 1er janvier 1963 au ~~18~~ avril 1963, jure sur les Saints Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe du Lac
le 22ième jour d'avril 1963.

Paul Godin

Maire

Ernest Lucien Béland

SERMENT DES VERIFICATEURS

Nous, Jacques R. Langevin et Gabriel Pellerin, ayant été nommés pour faire la vérification des livres pour la période du 1er août 1961 au ~~18~~ avril 1963, jurons sur les Saints Evangiles, que nous ferons notre devoir au meilleur de notre connaissance et de notre jugement.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe du Lac
le 22ième jour d'avril 1963

Paul Godin

Maire

Jacques R. Langevin
Gabriel Pellerin

R. G.
J.D. 13. mai 1963

Séance spéciale de la susdite Corporation tenue à la salle publique, ce jeudi 18 avril 1963 à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents messieurs Philippe Garceau, Anicet Desaulniers, Clément Beaudry, Robert Gauthier, Arthur Robitaille, Julien Proulx, sous la présidence de monsieur le maire Raoul Godin. Lesquels se sont volontairement assemblés, ont renoncé à l'avis de convocation et ont accepté de discuter chacun des sujets ci-après mentionnés, comme s'ils avaient été inscrits à l'agenda d'une séance régulièrement convoquée.

L'assemblée commence à 8 heures 10 min. p.m. par la récitation de la prière par monsieur le maire Raoul Godin.

1. Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Philippe Garceau que monsieur Jules Denoncourt remplisse temporairement la fonction de secrétaire spécial.
2. Les minutes de l'assemblée tenue en date du 18 mars 1963 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Philippe Garceau, secondé par le conseiller Arthur Robitaille et signées et initialées par le Maire et le secrétaire spécial.
3. Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé à l'unanimité de destituer monsieur Jean Garceau de ses fonctions de secrétaire trésorier de la Corporation Municipale, Paroisse de la Pointe du Lac.
4. Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers et secondé à l'unanimité que Jules Denoncourt soit engagé secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse de la Pointe du Lac en remplaçant monsieur Jean Garceau démis de ses fonctions; cet engagement devant prendre effet immédiatement au salaire prévu par la loi.
5. Il est proposé par le conseiller Robert Gauthier et secondé à l'unanimité que la maison Jacques Langevin et Pellerin & cie soit engagée pour auditer les livres de la Municipalité de la Paroisse de la Pointe du Lac avec la collaboration de monsieur Lucien Béland, comptable de Louiseville. M. Béland du 1er janvier 1963 à date et MM Pellerin et Langevin du 1er août 1961 au 31 décembre 1962.
6. Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau, secondé à l'unanimité que Jules Denoncourt, secrétaire-trésorier de la Corporation de la Pointe du Lac, soit et il est par les présentes autorisé pour et de la part de la Corporation à négocier avec la Caisse Populaire Desjardins de la Pointe du Lac à déposer et à lui transférer (mais au crédit du compte de la Corporation seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent et pour les dites fins, les endosser de la part de la Corporation, soit par écrit soit par un timbre en caoutchouc.

Que tous les chèques de la Corporation soient tirés au nom de la Corporation et signés de sa part par Raoul Godin, le maire et Jules Denoncourt, secrétaire-trésorier.

Que Jules Denoncourt, secrétaire-trésorier, soit par les présentes autorisé pour et de la part de la Corporation à recevoir de temps à autre de la dite Caisse Populaire un état de compte de la dite Corporation, de même que toutes les pièces justificatives s'y rattachant et tous les items retournés impayés et débités au compte de la Corporation et

à

Ry
J.D.
10 juin 1963

à signer et délivrer à la dite Caisse Populaire la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Populaire.

Que cette Résolution soit communiquée à la dite Caisse Populaire et demeure en vigueur jusqu'à avis écrit signifié au Gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

7. Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé à l'unanimité que les heures de bureau seront de 9 heures à midi et de 1 heure et demie à 5 heures p.m.

SERMENT DU SECRETAIRE TRESORIER

Je, Jules Denoncourt, ayant été nommé comme secrétaire-trésorier, jure sur les Saints Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe du Lac

le 8^{ème} jour d'avril 1963

Raoul Godin
Maire

Jules Denoncourt
Secrétaire-trésorier

La séance est levée .

Raoul Godin
Maire

Jules Denoncourt
Sec. trés.

CANADA P
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

Séance régulière de la sus-dite corporation tenue à la salle publique à 8 heures p.m. ce lundi 13 mai 1963 et à laquelle étaient présents messieurs Anicet Desaulniers, Robert Gauthier, Philippe Garceau, Clément Beaudry, Julien Proulx, Arthur Robitaille sous la présidence du maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par M. le Maire le secrétaire fit la lecture du dernier procès-verbal.

8-

Les minutes de l'assemblée tenue en date du 18 avril 1963 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Clément Beaudry secondé par le conseiller Robert Gauthier et

13 mai
1963.

236
signées par le maire et le secrétaire.

*Ry
J.D.
10 juin 1963*
CORRESPONDANCES

Lettre de protection civile (cours d'orientation no8 M.Moir)
Lettre du Ministère de la santé re: Roger Berthiaume Ave. St-Jean Baptste
Avis de prolongation de séjour dans une institution re:Lise Valade.
Circulaire pour bibliothèques publiques re: projet de règlement no86.
Lettre de l'institut de recherches en droit public.
M. Raoul Desaulniers se plaint au conseil des dommages à sa clôture
le long du rang St-Nicolas causés par l'entretien des chemins d'hiver
et le secrétaire doit avisé un inspecteur agraire

9-

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Pacifique Canadien d'installer des lumières aux traverses à niveau à 75.5 milles et copie soit envoyée au ~~présosé~~ à la compagnie.

10-

Il est proposé par le conseiller Robert Gauthier et secondé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu que demande soit faite à la voirie de creuser le fossé le long de la route St-Nicolas et que copie soit envoyée au département de la voirie.

11-

Comptes Les comptes 2-4- 5- 6- sont du temps de M. Jean Garcean

2- Formules Municipales Ltee. papeterie-code police	\$ 38.25
3- Cooke et Fils coffre-fort	✓ 15.00
4- Imprimerie St-Patrice Papeterie	✓ 222.53
5- Commission Scolaire de P-du-la ^c la mitié compte téléphone	✓ 53.93
6- Auxibe Messier tracteur 3 ^h res, matériel	✓ 21.00
7- Jules Denoncourt salaire timbres	✓ 73.00

Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu d'accepter les comptes pour paiement.

La séance est levée.

*Raoul Godin
Jules Denoncourt sec. tr*

6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière de la sus-dite Corporation tenue à la salle publique ce lundi 10 juin 1963 à 8 heures et quinze minutes p.m. et à laquelle étaient présents Messieurs Philippe Garceau Arthur Robitaille Anicet Desaulniers Julien Proulx Robert Gauthier. Sous la présidence de M. le maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par M. le Maire le secrétaire fit la lecture des minutes de la dernière assemblée.

12-

Les minutes de l'assemblée tenue le 13 mai 1963, sont lues et approuvées sur motion du conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Julien Proulx et signées par le maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

La compagnie de téléphone Bell nous avise qu'ils ont terminé l'exécution de certains travaux et nous informe que si nous n'avons pas

de plaintes à formuler que le tout sera conforme

P 237

Le ministère de la voirie nous avise qu'il était inutile pour le moment de faire des fossés tant que la décharge des eaux ne soit faite le long de la route St-Nicolas.

Plainte de M. Raymond Lefebvre au sujet du terrain pris pour améliorer la route St-Charles.

Lettre du Canadien Pacifique nous avisant de vérifier la distance de la traverse à niveau des Petites Terres et demandé de faire notre application pour les signaux lumineux à la commission des transports.

13-

A la suite d'une discussion sur le projet de la création d'une bibliothèque paroissiale St-J-Bte, avec un groupe de dames de l'U.C.F.R. il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille secondé par le conseiller Robert Gauthier de fournir la somme de \$50. pour part égale avec la municipalité de Pointe-du-lac. L'établissement et l'entretien d'une bibliothèque paroissiale, l'entente est d'une année.

COMPTES

8- Compagnie Téléphone Bell 1/2 compte	\$ 14.39 ✓
9- Jules Denoncourt salaire timbres art. bureau	187.53 ✓
10-Raoul Desaulniers réparation clôture	16.00 ✓
11-Philippe Juneau repas semaine d'éducation	15.00 ✓
12-Arthur Spénard bon de fidélité	7.67 ✓

14-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Julien Proulx le paiement des comptes qui précèdent.

15-

Vu le que le comptable Béland a commencé la vérification des comptes en date du 18 avril 1963;

Pour la période du premier janvier 1963 au 18 avril 1963 et que ce dernier nous explique qu'il est très difficile d'en faire un rapport à date pour la raison qu'il n'existe plus de copies de reçus au bureau de l'ex-secrétaire-trésorier et que M. Béland a tenté en deux reprises différentes de demander aux contribuables la collaboration soit en lui faisant parvenir des reçus ou en confirmant que les taxes n'étant pas payées

Après maintes délibérations des membres du conseil il a été proposé par le conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Anicet Desaulniers et adopté à l'unanimité que ce conseil prie Monsieur Béland de bien vouloir finir son rapport de vérification pour le 17 juin 1963, qui sera tenue l'assemblée générale.

Même si ce dernier ne pouvait pas donner exactement la liste des arriérés de taxes dues par les contribuables.

Ajournement de l'assemblée au 17 juin

16-

Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au 17 juin 1963.

17-

Il est proposé par le conseiller Julien Proulx secondé par le

P. G.
J. D.
8 juillet 1963

conseiller Robert Gauthier que le secrétaire écrive à M. Wildy Ysabel pour savoir s'il est permis d'imposer ou d'évaluer les roulottes sur piliers et comment évaluer les piscines.

18-

Après des libérations entre les membres du conseil et M. Béland il a été décidé de prendre des informations appropriées avant d'accepter le rapport.

Il est est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Philippe Garceau d'accepter la lecture du rapport.

La séance est levée.

Paul Godin

Jules Denoncourt

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière de la sus-dite Corporation tenue à la salle publique ce lundi 8 juillet 1963 à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Anicet Desaulniers Robert Gauthier Julien Proulx Clément Beaudry sous la présidence du maire Raoul Godin

Après la récitation de la prière par M. le maire le secrétaire fit la lecture des minutes de la dernière assemblée.

19-

Les minutes de l'assemblée tenue le 10 juin 1963 sont lues et approuvées sur une motion du conseiller Anicet Desaulniers et secondé par le conseiller Robert Gauthier et signé par le maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

Snggestions de Monsieur Jacques Lacoursière nous donnant quelques recours possibles à la Corporation à la suite des défalcations occasionnées par le départ de l'ex-secrétaire.

Demande des services assistance sociale pour Marcel et Gisèle Pellerin.

COMPTES

13- Mastai Montour enterrer un cheval	✓ 6.00
14- Compte de la compagnie de Téléphone Bell	✓ 14.59
15- Corp. Municipale de la Visitation	
Re: feu Claude Tousignant	✓ 20.50
16- Jacques Lacoursière avocat service	✓ 10.00
17- Jules Denoncourt salaire	✓ 175.00
Voyage à Québec et repas	✓ 32.08
18- Lucien Béland comptable vérificateur spécial	✓ 769.43

20-

Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

21- Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Julien Proulx et résolu à l'unanimité que la corporation achète la machine à Photostat utilisée lors de l'audition spéciale.

22- Ila est proposé par le conseiller Robert Gauthier et secondé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu à l'unanimité pour savoir quelles sont les intentions de la compagnie d'assurance à la suite du départ de l'ancien secrétaire-trésorier, à savoir si elle rembourse ou quel recours la cie. prendra contre l'ex-secrétaire.

23- Il est proposé par le conseiller Julien Proulx et secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu à l'unanimité de nommer M. Anicet Desaulniers pro-maire pour le prochain terme de 3 mois.

24- Après examen de la liste des amendements à apporter au rôle d'évaluation, il est résolu que le rôle d'évaluation est révisé et que le secrétaire-trésorier est autorisé à y faire des amendements suivants.

Il est rproposé par le Conseillère ~~Robert~~ Gauthier et secondé par le conseiller Anicet Desaulniers d'accepter les changements faits rôle d'évaluation

	Plus	Moins
Léon Méthot	500.00	
Louis Labrecque	1200.00	
Raymond Labrecque	5270.00	
Léo Lambert	50.00	
Jules Provencher		2450.00
Ernest Janvier	100.00	
Roland Leroux	500.00	
Succ. Cloutier	400.00	
Flavius Lacombe	375.00	
André Guay	400.00	
Lise Déry	800.00	
Odette Gagnon	500.00	
Joseph Gélinas et Maurice Larivière	300.00	
Aurèle Leroux		1000.00
Gérard Tourville	1750.00	
Norbert Saucier	650.00	
Adélard Parenteau	500.00	
Yvon Morissette	250.00	
Jean Perron 22	2200.00	
Paul De Cotret	1100.00	
Sub. Armand Alarie		214.00
Raymond Arnold	1300.00	
Yvon Trahan	2400.00	
André Croteau	1400.00	
M. Rouette	400.00	
Claude Marchand	200.00	
G. Marchand	200.00	
A. Carbonneau	100.00	
J.P. Lafond		200.00
Jean Marc Verville	2000.00	
J.M. Caron	1400.00	
Alide Dupont	4000.00	
Prosper Gagnon	4100.00	
Lucienne Toupin	4500.00	
Claude Bisson	250.00	
Angelbert Sinclair	500.00	
Josaphat Sévigny	100.00	
Pauline Trépanier	900.00	
Guy Messier	650.00	
Eddy Ricard	600.00	
Omer Fournier	200.00	
Auxibe Messier	200.00	
Adélard Rouette	200.00	
J. Paul Allard	600.00	
Paul Proulx		1200.00

240

Pay
12/1/63
J.D.

Fernand Proulx	100.00	
Maurice Launier	50.00	
Josaphat Boisvert	450.00	
Jos Martineau	200.00	
Gilbert Bélisle	100.00	
Raoul St-Hilaire	100.00	
J-Louis St-Hilaire	350.00	
Philiat Ouellette	100.00	
Marcel Roberge	750.00	
Marcel Bartlett	50.00	
Antonio Marcoux	100.00	
Rodolph Allard	150.00	
Jacques Livernoche	50.00	
Roger Allard	100.00	
H-Jean Girard	300.00	
Léo Moisan	300.00	
Moie Gagné	4500.00	
Henri Lesmerises	100.00	
Rodrigue Beaudry	400.00	
Armand Dufresne	700.00	
Simard	900.00	
Mme Félix Lefebvre	800.00	
J-Marc Gauthier	100.00	
Maurice Gauthier	200.00	
Lucien Gauthier	200.00	
Claude Nadeau	100.00	
Marcel Fournier	400.00	
Gérard Gauthier	200.00	
Montambeault	100.00	
Roger Villemure	900.00	
André Gauthier	100.00	
Roger Gravel	200.00	
Paul Landry		100.00
Paul Gendron	200.00	
Denis Nadeau	200.00	
Gérard Gauthier	1000.00	
Jacques Lavoie	100.00	
L.Loranger	322.00	
Paul Germain	300.00	
Raoul Godin		100.00
Gilles Mc Donald	180.00	
Roland Dubé	500.00	
C.-Emile Girard	200.00	
Arthur Brochu	500.00	
Robert Beaudry	550.00	
Georges Beaudry	550.00	
René Boulard	500.00	
Jacques Boulard	500.00	
Armand Milôt	80.00	
Moise Brimbois		1400.00
René Renière	500.00	
Henri Thibodeau	50.00	
Gilles Dumas	100.00	
Maurice Guay	100.00	
J.Paul Trudel	200.00	
J.Guy Beaudry	100.00	
Paul Auray Caron		400.00
Claude Tousignant		5200.00
Bernard Skidd	1000.00	
Jos Gauthier	100.00	
Guy Thibeault		800.00
Paul Marin	4	400.00
Mme Osas Hélie	200.00	
Raoul Laurion	100.00	

	Plus	Moins
Onil Desilets	100.00	
Donat St-Pierre	200.00	
Yvon St-Pierre	800.00	
Joseph Hélie		100.00
Donat Milot	765.00	
Antonio Hélie	200.00	
Roméo Fafard		200.00
Henri Blais	1500.00	
Donat Blouin		650.00
Pierre Normand	2100.00	
Maurice Veilleux	1000.00	
Amédée Jutras	700.00	
Edgar Gosselin	400.00	
Léo Héroux	600.00	
Jules Ménard	400.00	
Adolph Ménard	1400.00	
J.A. Guay	650.00	
L. Loranger	100.00	
Paul Girard	1800.00	
Léger Girard		400.00
Rodolph Blouin		200.00
Yvon Alarie	125.00	
Alfred Biron	200.00	
L'abbé Robert Caron	100.00	
Georges Bornais	100.00	
Reine Turcot		1150.00
Georges Descoteaux		1860.00
	<u>\$77,567.00</u>	<u>\$18,024.00</u>

Oblates O.M.I. taxes non imposables

19400.00

Total \$96,967.00

Philippe et Alex. Garceau à Georges Garceau
 Paul Thibodeau à Léandre Bouchard
 Amable Parenteau à Roland Leroux
 Adrien Desrues à Marcelle Payant
 Gaston Guilbert à Emile Létourneau
 Réginald et Lionel Guilbert à Claude Guilbert
 Antoine Alarie à J-Pierre Godin
 H-Georges Otis à J-Pierre Gélinas
 Ephrem Hébert à Jeanned'Arc Hébert
 Atanas Crête à Léo Crête
 Paul Proulx à André Leclerc
 Mme Pierre Moisan à Léo Moisan
 Napoléon Rouette à Lucien Rouette
 Dame Blanche Corbin Brochu à Lucien et P-Emile Mailhot
 Dame Blanche Corbin Brochu à Arthur Brochu
 Jules Stevens à Gratien Laplante
 Armand Leclerc à H-Georges Lambert
 Henri Gagnon à Henri Janvier
 Jules Montour à P-Auray Caron
 Ubald Gélinas à Marie-Marthe Gélinas
 Paul Larivière à Paul Marin
 Philias Ysabel à Rodrigue Beaudry
 Jean Lalonde et Roméo Gagnon chacun leur compte
 J.R. Provencher à L. Loranger
 Léger Girard à Paul Girard et Henri Blais
 Noé Dupont à Roger Vizina
 Osias Dupont à l'abbé Jacques Paquette
 Gabriel Léveillé à Osias Dupont
 Emanuel Rivard à Mariette Côté
 Gilles Bouchard à André Bouchard
 Aurèle Leroux à François Leroux
 Aurèle Leroux à Gilles Leroux

Prey
17/7/63
J.L.

Alphonse Léveillé à Aimé Abel
Lucien et Gaston Rousseau à Antonio Thibeault
Lucien Morand à Paul Roy
Paul Landry à Gérard Gauthier 100
Eddy Bergeron à Gérard Gauthier 100
Charles Milot à Gérard Gauthier 800
Grégoire Biron à Arthur Comeau
Roland Brulé à Mme Corard Turcot
Mlle Blanche Garceau à Maurice Jacob
Paul Charest à Roland Paquin
Robert Hébert au champ d'aviation
Jimmy Colbert à
Aurèle Leroux à André Leroux
Aurèle Leroux à Marcel Leroux
Aurèle Leroux à François Leroux
Aurèle Leroux à Gilles Leroux

La séance est levée.

Raoul Godin
maire

Jules Demonceau
sec-trés.

12 août
1963.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation tenue à la salle publique à 8 heures 45 mi.p.m. ce 12 août 1963 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Clément Beaudry, Arthur Robitaille, Robert Gauthier, Anicet Desaulniers, Julien Proulx, Philippe Garceau sous la présidence de M. le maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par le maire le secrétaire fait la lecture des minutes de la dernière assemblée.

25- Les minutes de l'assemblée tenue le 8 juillet 1963 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Arthur Robitaille et secondé par Clément Beaudry et signés et initialés par le maire et le sec.

CORRESPONDANCE

Caisse Populaire nous avise qu'elle a augmenté le prix du loyer à \$30. pour la Com. Scolaire et le Municipal.

Le local 44 de la société St-Jean-Baptiste remercie les membres du conseil municipal pour leur contribution à la formation d'une bibliothèque publique dans la Pointe-du-lac.

La société d'assurance des Caisses Populaires nous avise qu'elle attend des nouvelles définitives des ajusteurs.

Demande d'assistance sociale pour Rolande Denise André Pellerin enfants de Roland.

26- Le secrétaire est autorisé d'envoyer une lettre de remerciement au Ministre René Hamel à l'occasion de l'amélioration de la route Ste-Marguerite. Soit en la recouvrant d'une couche d'alphate.

27- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par Julien Proulx et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Département de la Voirie Provinciale la possibilité de passer la gratte dans la route St-Nicolas De la rivière jusqu'aux limites de Yamachiche.

28-

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille secondé par le conseiller Clément Beaudry que demande soit faite au Procureur Général pour qu'il fasse enquête sur l'administration Municipale de la Pointe-du-lac durant le terme de M. Jean Garceau ex-sec. soit du 1er août au 18 avril 1963 et prendre des procédures s'il ya lieu.

243
9/1/63

29- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Anicet Désaulniers d'accorder la somme de \$100.00 Pour le congrès des maires à la fin d'août 1963

COMPTES

19- Cie Téléphone Bell du Canada	✓ 12.14
20- Messieurs Villemure et Lambert mutation	✓ 9.00
21- Jean Banville machine à photostat	✓ 260.00
papier à photo	✓ 82.48
deux impressions	✓ 22.65
total 365.13	365.13
22- Aristide Boucher repas des estimateurs	✓ 95.45
23- Jules Denoncourt salaire 1er au 31 juillet	✓ 175.00
24- (Jules Denoncourt) congrès des maires	✓ 100.00
25- Denis Robitaille travail rang St-Nicolas 8 hrs	✓ 8.00
26- Florian Ferron réparation clôture	✓ 16.00
27- Paul Houle 11 jours à \$10. estimateur	✓ 110.00
28- Gérard Biron 10 jours à \$10. estimateur	✓ 100.00
29- Philippe Denoncourt 11 jours à \$10. estimateur	✓ 110.00
30- Jules Denoncourt 11 jours à \$10. et voyages	✓ 135.00

30-

Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers et secondé par le conseiller Robert Gauthier d'accepter le paiement des comptes qui précèdent.

La séance est levée.

Jules Denoncourt
sec-trés.

Anicet Desaulniers
Pro-Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

Séance spéciale de la sus-dite Corporation Municipale tenue à la salle publique, ce 31 août 1963 à 8 heures à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Clément Beaudry, Arthur Robitaille, Julien Proulx Philippe Garceau, Robert Gauthier, sous la présidence de Monsieur Anicet Désaulniers Pro-Maire, formant quorum.

Monsieur le Maire Raoul Godin est absent (Voyage congrès des maires) et est remplacé par Monsieur Anicet Désaulniers Pro-Maire pour présider l'assemblée.

Un avis de convocation a été donné de main à main à tous les membres et celui du Maire a été déposé à sa demeure.

Après la récitation de la prière le secrétaire fait la lecture des minutes de la dernière assemblée.

31- Les minutes de l'assemblée tenue le 12 août 1963 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Clément Beaudry, et signées et initialées par le maire et le secrétaire.

32- Les conseillers discutent de nouveau du rapport de Monsieur J. Ernest Béland comptable pour la période du 1er janvier au 18 avril 1963. A la lumière de ce rapport il appert que Mons. Jean Garceau ex-secrétaire se serait rendu coupable du manque de denier appartenant à la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac.

Il est proposé par le conseiller Julien Proulx et appuyé par le conseiller Philippe Garceau que le secrétaire-trésorier Jules

Séance spéciale
31 août
1963

Plainte
en cour de
sessions
de la Paix

93

244
J.D.
19/9/63
Denoncourt soit autorisé à porter pour, et au nom de la Corporation Municipale une plainte en cour des sessions de la paix de Trois-Rivières contre Monsieur Jean Garceau pour s'être emparé frauduleusement entre le 1^{er} janvier 1963 et le 18 avril 1963 d'une somme de \$3446.54.

Me. Claude Bisson agira comme Procureur de la Corporation Municipale.

Adopté par tous les membres présents.

La séance est levée.

Jules Denoncourt
secrétaire

Raoul Godin
Maire

CANADA

Province de Québec

Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

Session du 9 sept. 1963
Session régulière de la sus-dite Corporation tenue à la salle publique à 8 heures p.m. ce 9 août 1963 à laquelle sont présents messieurs Arthur Robitaille, Robert Gauthier, Anicet Désaulniers, Julien Proulx sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Après la récitation de la prière par le maire, le secrétaire fait la lecture des minutes de la dernière assemblée.

Les minutes de l'assemblée 31 août 1963 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Robert Gauthier et signées et initialées par le maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

Lettre de remerciement de monsieur René Hamel lors de sa nomination comme Procureur Général.

Invitation aux secrétaires des Corporations Municipales à assister au congrès qui aura lieu les 14 et 15 octobre prochains à l'Estérel.

L'Honorable Ministre de la voirie nous informe qu'à l'avenir son département entretiendra durant la saison d'été, aux frais du gouvernement, certains chemins acceptés par les ingénieurs

La Cie. de Téléphone Bell du Canada demande la permission d'installer et d'entretenir ses lignes téléphoniques aux endroits et de la manière indiquée aux plans no. 551

Deux demandes du service sociale pour Alain, Claude, Johanne, Hélène, Maurice, Roland enfants de Louis-Philippe Ayotte. Et de Gisèle, Marcel enfants de Roland et Thérèse Findlay.

33- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé à l'unanimité que le secrétaire avise les Services d'assistance Sociale que la Municipalité ne se tient nullement responsable des enfants Gisèle et Marcel Pellerin et des enfants Ayotte soit Alain, Claude, Johanne, Hélène, Maurice, Roland.

34- Il est proposé par le conseiller Julien Proulx et secondé par le conseiller Anicet Désaulniers d'autoriser le Maire à signer le chèque pour le mandat d'arrestation (Jean Garceau)

35- Il est proposé par le conseiller Anicet Désaulniers et secondé et résolu à l'unanimité que (le secrétaire) Jules Denoncourt soit autorisé à assister au congrès des secrétaires à ville d'Estérel les 14 et 15 octobre prochains et que le conseil défraie les dépenses des secrétaires avec la commission scolaires.

36- Il est proposé par le conseiller Anicet Désaulniers et secondé par le conseiller Robert Gauthier que demande soit faite à la Voirie Provinciale s'il y a possibilité de creuser le fossé le long de la route St-Nicolas à partir du terrain de monsieur Thibodeau à Monsieur Donat Milot.

37- Il est proposé par le conseiller Julien Proulx appuyé par le conseiller Anicet Désaulniers que cette corporation prie le ministre de la Voirie de faire entretenir et réparer, aux frais du gouvernement, durant la saison d'été, conformément aux dispositions de la Loi de la

voirie, les chemins améliorés suivants:

15/10/63
245
J.G.

Chemin des Petites Terres	Gravier	11,030Pieds
Chemin du 5ème Rang	Gravier	5,179Pieds

38-

"Il est proposé appuyé et adopté comme suit: Que le Conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiquée aux plans portant les numéros 551 de l'ordre C.O. 633567-F No C.M. 26 en date du 22 août 1963 et accompagnant une demande de ladite Compagnie en date du 22 août 1963.

39-

"Il est proposé par le conseiller Julien Proulx et secondé par le conseiller Anicet Désaulniers et résolu à l'unanimité à ce que la municipalité de la Pointe-du-Lac se tienne responsable à céder le terrain nécessaire à l'élargissement du chemin 6e rang à une largeur de cinquante pied (50') à porter des numéros des lots 334 à 320 du cadastre officiel de la paroisse et dont les contribuables suivants ont accepté de céder le terrain nécessaire. Antonio Blais, Ulric Blais, Alcide Mainville, Arthur Robitaille, Raoul Godin, Alcide Grenier, Ovila Godin, Philippe Duplessis Wilfrid Girard.

COMPTES

31- Greffier de la Paix pour mandat d'arrestation	\$150.00
32- Cie de Téléphone Bell	12.39
33- Villemure et Lambert mutations \$12. juil. et \$9. août 1963	21.00
34- Fleuriste Madeleine (fête Dr. Janelle et R. Godin)	10.40
35- Jules Denoncourt salaire \$175. lettre recom. timbres	180.20
	\$5.20

40-

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Anicet Desaulniers d'accepter les paiement des comptes qui précèdent.

XX

Lettre de Monsieur l'Abbé Robert Giroux demandant une exemption de la taxe foncière pour la Chapelle de Baie-Jolie
Caritas offre une nouvelle édition Répertoire des oeuvres sociales de Trois-Rivières

ETATS FINANCIER

En caisse le 9 août 1963	\$5650.92
Recettes au 9 sept. 1963	\$ 25.96
Déboursés au 9 sept. 1963	\$1235.72
Solde disponible au 9 sept. 1963	\$4441.16

La prochaine séance aura lieu le 15 octobre.

La séance est levée.

Jules Denoncourt
secrétaire-trésorier

Raoul Godin
Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière 15 oct. 1963

Session régulière de la sus-dite corporation municipale tenue à la salle paroissiale le 15 oct. 1963 à 8 heures p.m. à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Anicet Desaulniers, Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Robert Gauthier sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin cette assemblée devait être tenue le lundi

246
17/11/63
le 14 oct. jour d'action de grêce et a été remise au lendemain le 15oct.

Après la récitation de la prière par M. le Maire le sec. fait la lecture du dernier procès verbal.

41-

Les minutes de l'assemblée du 9 sept. 1963 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Arthur Robitaille et secondé par Anicet Desaulniers et signées et initialées par le sec. et le Maire.

42-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau secondé par le conseiller Robert Gauthier de demander à M. Bouchard de venir diviser le chèque de l'octroi pour l'entretien des chemins d'hiver et de donner à chacun son dû à la paroisse et au village le chèque étant en possession du secrétaire du village.

43-

Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers secondé par Arthur Robitaille d'accorder à M. Frédéric Livernoche la somme de \$50.00 pour dédommagement de son terrain lors de l'élargissement du 6ième rang.

44-

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par Philippe Garceau de remettre les lisières de terrain vis à vis des lots 289-290-291-292 inutilisées le long de la route à M. Roger Laroyche lors du confectionnement du chemin, après avoir pris le terrain nécessaire.

45-

Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers et secondé par Arthur Robitaille résolu à l'unanimité que le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver dans la paroisse de la Pointe-du-lac, soit accordé à M. Thomas Bellemare et Fils Ltée. avec un contrat de 4 ans au prix de \$400.00 le mille, payable en deux versements un au mois de janvier et l'autre au mois d'avril. Le contracteur devra se baser sur le millage mesuré par la voirie. Si le service n'est pas adéquat le contrat lui sera enlevé, et si la Corporation Municipale de la Pte-du-lac est obligée d'engager un autre contracteur pour ouvrir les chemins lors d'une tempête les frais seront retenus sur les paiements du premier contracteur.

COMPTES

36- Corp. de la Visitation de la Pte-du-lac	✓ 50.00
37- Villemure et Lambert	✓ 7.50
38- Formules Légales Provinciales Enrg.	✓ 68.46
39- Cie Téléphone Bell	✓ 13.94
40- Jules Denoncourt sal. 1 au 30 sept	✓ 175.00
Acide pour photo	✓ 3.71
41- Jules Denoncourt congrès à l'Estrel pour sec.	
voyage, repas dépenses	✓ 21.00
42- Frédéric Livernoche dédommagement élargissement 6ième rang	✓ 50.00
41- Syndicat National des rachats des Rentes Seigneuriales	433.56
46-	

Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers et secondé par le conseiller Robert Gauthier d'accepter le paiement des comptes qui précèdent.

CORRESPONDANCE

Le greffier, nous remet un reçu au montant de \$50.00 représentant les frais du mandat d'arrestation RE: Jean Garceau.

Lettre de M. Claude Bisson, confirmant que le mandat d'arrestation a été transmis à la Sureté Provinciale en lui demandant de faire les recherches nécessaires.

Sollicitation de Caritas et la Croisade Annuelle de l'Hôpital Sainte-Justine

Le Ministère des Affaires Municipales offrent une subvention de 40% du salaire pour les travaux d'hiver.

Lettre de M. Rhéo Rivard nous avisant de voir à améliorer l'état de la route St-Nicolas.

La séance est levée.

Jules Denoncourt
sec.-trés.

Raoul Godin
maire

J.D. Ry
9/12/63

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-D U³LAC

Session régulière de la sus-dite corporation municipale tenue à la salle paroissiale le 12 novembre 1963 à 8 heures p.m. à laquelle sont présents Messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Arthur Robitaille Clément Beaudry, sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

Cette assemblée devait être tenue le lundi le 11 novembre jour du souvenir et remise au lendemain le 12 novembre 1963.

Après la récitation de la prière par M. le Maire le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de l'assemblée du 15 octobre 1963 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et signées et initialées par le secrétaire et le Maire.

CORRESPONDANCE

Lettre de la campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité du diocèse de Trois-Rivières.

La société St-Jean-Baptiste sollicite à nouveau un don de la part de la municipalité.

Lettre du Ministère de la Famille et du Bien-être Social au sujet de l'embauchage des travaux d'hiver.

Madame Napoléon Barrette nous remerci du travail accompli dans le rang St-Nicolas

Reconnaissance de dette de l'ex-secrétaire Jean Garceau envers la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac.

COMPTES

44- Cie. de Téléphone Bell compte du 16 octobre 1963	✓ 12.14
45 Jules Denoncourt sal. Lau 31 oct.	✓ 175.00
½ coffret	✓ 2.78
46- Villeneuve et Lambert mutations d'octobre	✓ 9.50
47- Me. Claude Bisson services rendus lors de l'arrestation de l'ex-secrétaire	✓ 36.20

47-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Julien Proulx d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Etude du projet de subdivision de Mme. R. Leblanc sur le lot 15 du cadastre de la paroisse de la Pointe-du-Lac.

La séance est levée.

Jules Denoncourt
secrétaire

Raoul Godin
Maire

ETAT FINANCIER

En caisse le 11 octobre 1963	\$4,524.02
Recettes au 8 novembre 1963	\$4,399.18
Déboursés au 8 novembre 1963	\$ 339.61
Chèques en circulation	\$ 483.56
Solde disponible au 8 novembre 1963	\$8,100.07

Session
du 12
nov. 1963

248
 P. Leg
 10/2/64
 Session du
 9 déc. 63

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée régulière de la sus-dite corporation municipale tenue à la salle paroissiale le 9 déc. 1963 à 8hres. à.m. à la quelle sont présents Messieurs les conseillers Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Robert Gauthier, Clément Beaudry sous la présidence de M. le maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par M. le maire le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de l'assemblée du 12 nov. 1963 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Clément Beaudry et secondé par Philippe Garceau et signées et initialées par le secrétaire et le maire.

CORRESPONDANCE

Lettre de remerciement de maître Claude Bisson.

Communiqué du ministère des richesses naturelles, nous informant que les empiétements sur les lacs et cours d'eau du Québec doivent cesser.

Lettre du ministère des affaires municipales au sujet des taux horaire payé aux employés en vertu du programme de travaux d'hiver 1963-64

Avis d'admission dans une institution reconnue d'assistance publique pour Ginette, Pauline, Linda et Antoine Ayotte, pour une période de 12 mois.

48-

Il est proposé à l'unanimité d'envoyer des remerciements à l'honorable René Hamel pour la part active qu'il a prise dans l'exécution des travaux des chemins de la Pointe-du-Lac et pour tous les services rendus.

49-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Clément Beaudry d'envoyer les arrérages de taxes scol. et municipales de 1960 à date, au Conseil du comté pour la vente de leur propriété, dont la liste des noms est écrite sous-dessous.

<u>Taxe scolaire</u>	<u>Taxe scolaire</u>		<u>Taxe Municipale</u>	
	1960-61	1961-62	1962-63	1963
M. Antonio Blais	103.40	103.40		
M. Bernard Skidd	15.40	15.40	18.90	9.80
M. Wilfrid Charland	7.70	7.70		
M. Roger Boisvert	13.20	13.20	16.20	15.89
M. Jean Toupin	1.35	.55	.67	.35
M. Georges Turcotte	6.73	2.75	3.37	3.38
M. Fernand Boisvert	5.38	2.20	2.70	1.40
M. Bruno Desaulniers	37.25	28.60	33.75	

Comptes

48- Jules Denoncourt sal 1-30 nov. \$225. timbres \$10 \$235.00¹⁰
 49- Téléphone nov 1963 ✓ 12.14
 50- Villemure et Lambert mutation de nov. ✓ 4.00
 51- Ministère de la famille et bien être sociale ass. publ. ✓ 500.00
 50- Il est proposé par le conseiller Robert Gauthier et secondé par M Arthur Robitaille d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la corporation municipale de Pointe-du-Lac pour l'année 1964 s'établissant comme suit:

DEPENSES:

Coseil du comté	\$ 800.00
Salaire du secrétaire-trésorier	\$2100.00
Rôle d'évaluation	\$ 500.00
Vérificateur	\$ 100.00
Papetrie et fournitures de bureau	\$ 275.00
Timbres	\$ 50.00
Cautionnement	\$ 10.00
Congrès, conventions, délégations	\$ 500.00
Loyer, salle du conseil	\$ 180.00
Abonnement à la revue municipale	\$ 18.00
Cours d'eau, fossés	\$1000.00
Clôtures	\$ 500.00
Chemins d'été	\$ 300.00
Chemins d'hiver	\$6700.00
Téléphone	\$ 150.00
Assistance publique	\$ 500.00
Charité, dons	\$ 100.00
Frais légaux	\$ 50.00
Domage aux animaux	\$ 100.00
Divers et imprévus	\$ 50.00
Total des dépenses:	<u>\$13983.00</u>

REVENUS:

Subventions	<u>\$4185.00</u>
Total des revenus non-fonciers:	\$4185.00
Taxe générale au taux de 30%	\$5346.19
Taxe spéciale aux taux de 40%	<u>\$7128.25</u>
Grand total des revenus	<u>\$16659.44</u>

Attendu, que d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1964, à des dépenses se totalisant à \$13, 983.00:

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non fonciers s'élevant à \$4,185.00:

Attendu que, pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis une somme de \$9,798.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité:

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à \$1,782,063.00
Il est en conséquence résolu:

qu'une taxe foncière générale, au taux de .30 par \$100, d'évaluation pour fins d'administration générale et qu'une taxe foncière spéciale au taux de .40 par \$100.00 d'évaluation pour le service de la dette (ou toute autre fin), formant un total d'imposition générale de 0.70, sont imposées et seront prélevées sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité;

P. G.
Q. D.
 1/4/2/64

le tout, tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-dessus.

La séance est levée.

Jules Denoncourt
 sec-trés.

Raoul Godin
 maire

MISE
 EN
 NOMINATION
 DU 8
 janvier
 1964

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

A une assemblée des électeurs municipaux de la sus-dite Municipalité, tenue au bureau de la Corporation, ce 8 janvier 1964, à dix heures de l'avant-midi tel qu'annoncé par avis public, en date du 31 décembre 1963, pour la mise en nomination des candidats aux charges de conseillers de la sus-dite Municipalité, en remplacement de Messieurs Julien Proulx, au siège no 2 Arthur Robitaille, au siège no 3, Anicet Desaulniers, au siège no 5, dont le terme d'office est expiré.

Que lundi le 13 janvier 1964 s'il est nécessaire, un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation, depuis 8 heures de l'avant-midi, jusqu'à six heures du soir, pour la réception des votes des électeurs, pour les candidats mis en nomination.

M. Mastai Montour de cette Municipalité a été nommé secrétaire de l'élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge, (assermenté ce même jour)

Je Jules Denoncourt, secrétaire-trésorier étant de droit président d'élection requiers les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de messieurs les conseillers sortant de charge.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, prénoms occupations des candidats et le numéro du siège de chacun d'eux, ainsi que les noms au complet des proposeurs et secondeurs, lesquels devront être présents.

Il est mis en nomination à la charge de conseiller de cette municipalité pour le siège no 2 Julien Proulx proposeurs Philippe Garceau Charles Larouche, Arthur Robitaille Raoul Godin.

Il est mis en nomination à la charge de conseiller de cette Municipalité pour le siège no 3 Arthur Robitaille. Ont signé le bulletin de présentation Messieurs Philippe Garceau, Charles Larouche, Raoul Godin.

Il est mis en nomination à la charge de conseiller de cette Municipalité pour le siège no 5 M. Anicet Desaulniers. Ont signé le bulletin de présentation Messieurs Philippe Garceau, Charles Larouche, Arthur Robitaille Raoul Godin.

Etant donné qu'il s'est écoulées deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation de candidats à la charge de conseillers de cette Municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges.

Je, Jules Denoncourt président de l'élection proclame élu par acclamation conseillers de cette Municipalité Messieurs Arthur Robitaille, Julien Proulx, et Anicet Desaulniers et j'ai distribué les avis requis par la loi.

Mastai Montour
 sec. de l'élection

Jules Denoncourt
 président de l'élection

Un avis public a été affiché le 31 décembre 1963 aux deux endroits 251
déterminés lors de la mise en nomination pour le 8 janvier 1964.

Un autre avis a été affiché pour le rôle de perception de taxes
municipales 1964. Dont la date annoncée pour la perception était le
2 janvier 1964.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC N
CORPORATION MUNICIPALE DE POITE DU LAC

La session régulière de la sus-dite Corporation Municipale
de la Pointe-du-Lac du 13 janvier 1964 n'a pas eu lieu. Le secrétaire
quitta les lieux après une heure d'attente sans que personne ne se
présente.

Julie Denoncourt
sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite corporation municipale tenue
à la salle paroissiale le 10 février 1964 à 8 heures p.m. à laquelle sont
présents Messieurs Philippe Garceau, Julien Proulx, Arthur Robitaille, Clé-
ment Beaudry, Robert Gauthier, Anicet Désaulniers, sous la présidence de
Monsieur le Maire Raoul Godin.

Messieurs Arthur Robitaille, Anicet Désaulniers, Julien Proulx
tous conseillers élus lors de la mise en nomination, ont été avassérentés
avant cette session régulière

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire le secré-
taire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de l'assemblée du 9 décembre 1963 et du 8 janvier 1964
sont lues et approuvées sur motion du conseiller Arthur Robitaille et
secondé par le conseiller Philippe Garceau signées et initialées par le
Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

Monsieur Léo Lupien annonce l'ouverture de son bureau d'étude au numéro
844 Des Ursulines et nous offre ses services.

Mme Reine Turcot nous demande quelques détails sur les travaux que nous
ferons le printemps prochain lors de l'élargissement de la route St-Nicola-
re: largeur de terrain à prendre sur ses lots.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Être Social nous fait parvenir un
reçu au montant de \$500.00 (no 32278) représentant le montant que la Corpo-
ration leur a fait parvenir.

Monsieur Conrad Turcot demande le bornage de son lot le no 458

Avis du Protonotaire nous avisant que la ville de Trois-Rivières exproprie-
ra une partie du lot 545 du cadastre officiel dont le propriétaire est Mons.
Wellie Dumas subséquemment Jos. Dufour.

Le Ministère de la Santé désire attirer l'attention de notre municipalité
d'un compte passé dû re: assistance publique au montant de \$9,018.15
Etat compte du Service d'Assistance Sociale

50- Après discussion il est proposé par le conseiller Philippe Garceau
et secondé par le conseiller Julien Proulx à ce que le conseil de la Corpo-
ration Municipale de la Pointe-du-Lac prenne les renseignements nécessai-
res au près d'un avocat afin que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada
nous acquitte leur compte de taxe. Et d'inviter monsieur Philippe Denon-
court à accompagner les membres du Conseil à cette entrevue.

51- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par
le conseiller Anicet Désaulniers d'accepter le registre d'entretien des che-
mins d'hiver subventionnés et le conseil approuve ces longueurs inscrites
à ce registre.

Wm A Bellare

Rule

La séance est levée.

Jules Demoucourt
sec.-trés.

Raoul Godin
Maire

253
9/3/64
J.D.

Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe du Lac (Paroisse)
Comté de St-Maurice.

18 février
1964

JE, Ernest Lucien Béland, ayant été nommé pour faire la vérification des livres pour l'année terminée le 31 décembre 1963, Jure sur les Saints Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac
le dix septième jour de février 1964

Jules Demoucourt
Secrétaire-trésorier

Ernest Lucien Béland
Vérificateur

Session
Spéciale du
17 février
1964

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

Session spéciale de la sus-dite corporation municipale tenue à la salle paroissiale le 17 février 1964 à 8hres. p.m. à laquelle sont présents Messieurs Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Julien Proulx, Clément Beaudry Anicet Desaulniers, sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par M. le Maire le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation à la présente assemblée qui est en considération le sujet suivant: Prendre des procédures nécessaires pour percevoir les taxes dues par la compagnie de Téléphone Bell du Canada.

57- Les minutes de l'assemblée du 10 février 1964 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Anicet Desaulnier et secondé par Arthur Robitaille signées et initialées par Me le Maire et le secrétaire.

Procédure
contre le Bell
Téléphone

58- Après discussion, dans le cas de la compagnie de Téléphone Bell, les membres du conseil avec quelques membres de différent corps publiques, il est proposé par le conseiller Philipp Garceau et secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu à l'unanimité que la Corporation Municipale autorise les avocats Lacoursière et Jacques Godin à prendre toutes les procédures légales et nécessaires pour recouvrir les taxes dues par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée.

Jules Demoucourt
Secrétaire-trésorier

Raoul Godin
Maire

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

Session régulière della sus-dite Corporation, tenue au bureau du secrétaire à 8 heures p.m., ce lundi le 9 mars 1964, à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Julien Proulx, sous la présidence de son Honneur le Maire Raoul Godin.

Session
9 mars
1964

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal

Les minutes de l'assemblée te nue le 17 février 1964 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Julien Proulx et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et signées et initialées par Monsieur le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

Lecture du rapport financier de cette Corporation ainsi le bilan représentant la situation financière au 31 décembre 1963.

xx
Nomination
des officiers
municipaux
Estimateurs

59- Il est proposé par le conseiller Julien Proulx et secondé par le conseiller Philippe Garceau de nommer Messieurs Philippe Denoncourt, Paul Houle, Donat Blouin estimateurs à chaque terme.

Inspecteur
Municipal

60- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Philippe Garceau de nommer Monsieur Ulric Blais "Inspecteur Municipal"

Inspecteurs

61 Il est proposé par le conseiller Julien Proulx et secondé par le conseiller Arthur Robitaille de nommer les inspecteurs agraires suivants:

à
agraire

a) Pour l'arrondissement champêtre no 1, comprenant les rangs de l'Acadie, St-Joseph, St-Nicolas et des Garceau: Monsieur Roland Houle.

b) Pour l'arrondissement champêtre no 2, comprenant le grand chemin du Roi, de la ligne du Village à la ligne de la Banlieue, les rangs Ste-Marguerite, Petites-Terres et le Village des Crête: Monsieur Philippe Pothier.

c) Pour l'arrondissement champêtre no 3, comprenant les 3e, 4e, 5e, 6e, et 7e rangs et le rang St-Charles: monsieur Emilien Milot.

62- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Julien Proulx de nommer les inspecteurs de voirie suivants:

Inspecteurs
de

a) Pour le grand chemin du Roi dans le Haut de la Paroisse, depuis la terre de M. Euclide Blais, jusqu'au no 131 inclusivement, Monsieur Guy Thibeault: inspecteur de voirie.

b) Pour le grand chemin du Roi depuis la ligne de la Banlieue, jusque chez (Charles Papas) ainsi que la route des Duval, jusqu'au 2e rang et le pont Livernoche: monsieur Mastai Montour, inspecteur de voirie.

c) Pour le grand chemin du Roi, depuis Charles Papas, no 38 du cadastre, jusqu'au no 58 ainsi que la route Livernoche: monsieur Aristide Boucher, inspecteur de voirie.

d) Pour le 2e rang, depuis la voie ferrée; jusqu'à la ligne Ste-Marguerite: monsieur Dominique Lesmerises, Inspecteur de Voirie.

e) Pour le 3e rang, depuis le pont chez Hubert Trottier jusqu'au 4e rang, ainsi que la route chez Elzéar Dupont, celle en avant de chez monsieur Albert Blouin et le rang: monsieur Charles Larouche. inspecteur de voirie.

f) Pour la concession St-Charles, depuis le no 355 exclusivement, jusqu'à la profondeur du 5e rang, ainsi que la route Cyrille Mainville et le pont chez Adolphe Duplessis: monsieur Arthur Robitaille, inspecteur de voirie.

g) Pour la route du 6e rang, ainsi que le cordon du 6e: monsieur Alcide Mainville; inspecteur de voirie.

h) Pour le 7e rang, depuis l'extrémité nord-est de ce rang jusqu'à la terre de monsieur Edmond Gauthier, no 573 du cadastre, ainsi que la route du 6e: monsieur Gérard Biron.

i) Pour le 7e rang, depuis l'extrémité sud-ouest de ce rang jusqu'au

Voirie
re: Ave. St Jean Baptiste
F.D.

no 573 inclusivement, la terre de M. Edmond Gauthier, ainsi que la petite route du 7e rang: monsieur ~~Antonio Blais~~, inspecteur de voirie.

255
R.G.
13/4/64

j) Pour la route de l'Acadie, depuis le grand chemin jusqu'à la ligne d'Yamachiche: monsieur Jules Gélinas, inspecteur de voirie.

k) Pour la concession St-Nicolas, depuis chez M. Ovila Vincent jusqu'à l'extrémité de ce rang: monsieur Bruno Désaulniers, inspecteur de voirie.

l) Depuis le rang St-Nicolas, près du no 493, jusqu'à la ligne d'Yamachiche, par le 2e rang, y compris la route chez M. Alfred Garceau: monsieur Paul Houle, inspecteur de voirie.

m) Pour le Village des Garceau, depuis la route de l'Acadie, jusqu'au nos 354 et 355 exclusivement: monsieur Ernest Gauthier, inspecteur de voirie.

63-

Gardiens
d'enclos

Il est proposé par le conseiller Julien Proulx et secondé par le conseiller Philippe Garceau de nommer Messieurs Jules Levasseur et Armand Sills gardiens d'enclos.

Surintendant
des travaux

64- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Arthur Robitaille de nommer M. Philippe Denoncourt "Surintendant des Travaux."

65-

Vérificateur
1964

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Julien Proulx et résolu par les membres présents d'engager la "Maison René DeCotret et St-Arnaud & Cie" à faire la vérification des livres de la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac Paroisse pour l'année mil neuf cent soixante-quatre.

66-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Arthur Robitaille de faire chanter une messe pour le repos de l'âme de Monsieur Hormidas Benoit

XX

CORRESPONDANCE

Sollicitation de la Croix Rouge demandant de leur faire parvenir notre don directement à leur bureau.

Cours de perfectionnement donnés à l'Université de Montréal à tous les officiers municipaux désirant se perfectionner en comptabilité et en fiscalité municipale.

Le Ministère de la Voirie nous assure que notre demande, concernant des travaux d'asphalte dans notre municipalité, est prise en considération.

COMPTES

66- Arthur Spénard bon de fidélité 1964	\$20.00~
61- Villeneuve et Lambert mutations de janvier	\$ 4.50~
63- Ernest Lucien Béland vérification 31 déc. 1963	\$90.00~
64- Jules Denoncourt sal: de février	\$175.00
G-Messe	5.00
timbres	5.00
frais banque	0.10
lettre recom.	0.40
frais poste	0.45
	<u>185.95</u>
65- Cie de Téléphone Bell $\frac{1}{2}$ bureau 16 fév.	\$185.95 12.14 ^p

67- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Julien Proulx d'accepter pour paiement les comptes qui précèdent.

La séance est levée

Jules Denoncourt
secrétaire

Paul Godin
Maire

Etat financier

En caisse au 4 mars	\$13,710.89
Recettes au 10 avril	\$ 637.04
Déboursés au 10 avril	\$ 492.07
Disponible au 10 avril	\$13,855.86

257
4/16/64
J.D.

Jules Denoncourt
Sec-trés.

6 Raoul Godin
Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POITRE-DU-LAC

Session
régulière
du 11 mai
1964

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au bureau du secrétaire à huit heures p.m., ce lundi le onze mai 1964, à laquelle sont présents messieurs Philippe Garceau, Clément Beaudry, Robert Gauthier sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin Formant quorum. Messieurs Julien Proulx et Anicet Désaulniers, Arthurban Rebitaille sont absents.

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de l'assemblée tenue le treize avril 1964 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Philippe Garceau et secondé par Clément Beaudry et signées et initialées par Monsieur le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

La Cie de Téléphone Bell du Canada , nous avise qu'elle a terminé ses travaux, dont nous avons donné notre consentement à ces travaux à l'assemblée du neuf septembre 1963, et à moins d'avis contraire de notre part d'ici six semaines; ces travaux seront acceptés comme tels quels.

cautionnement

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception du certificat de renouvellement de la police de garantie du sec.-trés. de la municipalité Police no.1301315; cautionnement en vigueur jusqu'au 1er mars 1965. Deu

Terrain donné

Deux contribuables du rang St-Nicolas acceptent de céder une lisière de terrain vis à vis de leurs lots pour le redressement, l'élargissement et autres améliorations de cette route sesont Messieurs Jean Lemieux et Conrad Turcot.

Lettre du Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social nous avisant du transfert des deux enfants de M. Antoinette Gignac du Foyer Nourricier au Centre de Srevice Social de Trois-Rivières.

L'Association Forestière Mauricienne Inc. nous fait parvenir deux copies d'une formule de résolution pour la nomination de garde-feux municipaux.

Garde-feu

73- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu que Monsieur Henri Lesmerises soit nommé inspecteur garde-feu municipal et M. Roger Laroche et Rodolphe Blouin Garde-feu.

gardien d'enclos

74- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Clément Beaudry de nommer monsieur Darius Montour gardien d'enclos en remplacement de Monsieur Armand Sills démissionnaire

COMPTES

73-Thomas Bellemare & Fils Ltée 2ième vers. ent. chemin d'hiv.	\$3,336.00
74-Cie de Téléphone Bell ½ compte de bureau 16 avril	\$ 12.14
75- Jules Denoncourt sal. 1er au 30 avril \$175. et \$5. timbres	180.00

8/16/64
F.D.
Ruy

75- Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Robert Gauthier D'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Etats Financiers au 10 avril	\$13,855.86
Recettes au 10 mai	557.40
Déboursés au 11 mai	82.92
Solde disponible	\$14,330.34
Chèques en circulation	3,361.08
Nette	\$10,969.26

~~Il est proposé par M. le Maire de lever la séance.~~
La séance est levée.

Jules Demoyroux
sec.-trés.

Raoul Godin
Maire

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Session
Régulière
8 juin 1964

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale tenue au bureau du secrétaire à 8 hres. p.m., ce lundi 8 juin 1964, à laquelle sont présents Messieurs Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Julien Proulx, Anicet Desaulniers Clément Beaudry, Robert Gauthier sous la présidence de M. le maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par M. le maire le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de l'assemblée tenue le 11 mai sont lues et approuvées sur motion du conseiller Arthur Robitaille et secondé par Philippe Garceau et signées et initialées par M. le Maire et le secrétaire.

Correspondance

L'Union des Municipalités nous invite à une réunion extraordinaire qui aura lieu au Château Fronctenac, à Québec samedi le 13 juin Pour y discuter le droit de grève dans les services publics administrés par les Municipalités.

M. Henri Lesmerises nous avise qu'il ne peut accepter la charge de gardes-feu municipale

Rapport sur les activités du service des bibliothèques de la Mauricie, Inc.

76-

IL est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par Robert Gauthier que la municipalité soit autorisé à acheter un pied de fil du Bell Téléphone pour servir de preuve lors des procédures qui sont en cours.

77-

Il est proposé par Philippe Garceau et secondé par Arthur Robitaille que la Corporation de la Pointe-du-Lac soit représenté à l'assemblée du 13 juin à Québec pour discuter du droit de grève

78-

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par Anicet Desaulniers que demande soit faite au Ministère de la Voirie de faire passer la gratte (grader) dans les routes suivantes:

Route St-Joseph (Brise-culotte) et le cordon du lac des Pins et le rang St-Nicolas à partir d'Xavier Milot jusqu'aux limites de la paroisse d'Yamachiche. 259
3/7/64
J.D.

79-

Il est proposé par Anicet Desaulniers et secondé par Arthur Robitaille d'accepter les travaux de la colonisation pour l'élargissement de la route St-Nicolas à partir de Xavier Milot vis-à-vis des lots 488 à 459 inclusivement, côté nord-est rang St-nicolas et 444 à 458 inclusivement côté sud-ouest rang St-Nicolas, Seigneurie de la Pointe-du-Lac 2.5 milles de long. Aussi rang St-Charles du chemin à travers des lots 520 à 531 inclusivement, rang V1, Seigneurie de la Pointe-du-Lac longueur 0.50.

Travaux de Colonisation

Comptes

77- Villeneuve et Lambert mutation de mai 1964		\$ 9.00
78- Nul voir chèque no. 102 remplacé par le no 102		
79- Cie. Téléphone du Canada		12.36
80- Salaire 1-30 Jules Denoncourt \$	175.00	
Voyage à Québec Ministère de la famille	48.11	
Lettre recommandée C.Houle	.39	223.50

80-

Il est proposé par Arthur Robitaille et secondé par Clément Beaudry d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

~~Il est proposé par M. le maire de lever la séance.~~ J.D. R.G.
La séance est levée.

Julien Denoncourt
sec.-trés.

Raoul Godin
Maire

Etats financiers de l'assemblée du 8 juin 1964

Disponibles au 1er mai 1964	\$14,330.34
Recettes au 1er juin 1964	120.73
Déboursés au 1er juin 1964	3,528.14
Solde disponible	\$10,922.93
Chèques en circulation	29.08
Nette	\$10,893.85

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Session
Spéciale
3 juillet
1964

Session spéciale de la sus-dite corporation municipale tenue au bureau du secrétaire le 3 juillet 1964 à huit p.m. à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Anicet Désaulniers, Julien Proulx, Robert Gauthier sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin.

Monsieur Clément Beaudry est absent.

Un avis de convocation a été distribué à tous les membres par le secrétaire et contenait le but de l'assemblée d'accepter les travaux que le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation projette de faire dans les rangs St-Nicolas et St-Charles.

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de l'assemblée tenue le huit juin 1964 sont lues approuvées sur motion du conseiller Julien Proulx secondé par Philippe

81- Le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation projette la réfection du chemin à travers des lots 520 à 531 inclusivement, rang vl, Seigneurie de la Pointe-du-Lac; longueur 0.50 milles.

Les travaux ne débuteront que lorsque les conditions suivantes auront été remplies par votre municipalité,

- 1.- Verbalisation Le parcours doit être un chemin verbalisé et d'utilité publique, reconnu pour fins agricoles.
- 2.- Emprise Sa largeur minimum entre les clôtures sera de 60 pieds, libre de tout obstacle, mais pourra varier selon la topographie à la satisfaction de l'ingénieur du ministère.
- 3.- Clôtures La municipalité ou les intéressés devront payer ou fournir les matériaux requis pour l'érection de toute clôture qu'ils désireront. Le Ministère n'assumera que les frais de main-d'oeuvre pour le déplacement des vieilles clôtures et pour l'érection des clôtures neuves.
- 4.- Droits de passage La municipalité obtiendra à ses frais les droits de passage de tous les propriétaires fonciers affectés par le projet. Ces droits comprennent à la fois l'emprise proprement dite du chemin et le droit de faire tous les ouvrages nécessaires au drainage du chemin en dehors de l'emprise: décharges, drains, rigoles, etc,. Il est bien entendu que chaque propriétaire devra accepter les eaux sur ses terres par les ponceaux et fossés aux endroits imposés par la topographie du terrain. Tous les propriétaires concernés, sans exception, doivent signer cette formule pour que cet avis prenne effet.
- 5.- Dispositions spéciales La forme du chemin sera relevé d'au moins deux pieds en terrain plat, et plus en terrain accidenté pour faciliter l'entreprise d'hiver; les déblais et les remblais auront une pente minimum d'un et demi dans un. Les propriétaires cèderont gratuitement le terrain requis à l'élargissement et à la reconstruction, ainsi que la terre, le sable, etc, à proximité de l'emprise du chemin nécessaire l'exhaussement de la forme, aux remblais des coulées, etc.

Par conséquent il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par Julien Proulx d'accepter les travaux que le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation projette d'entreprendre dans le rang St-Charles tel que mentionné dans cette présente résolution, endossant les conditions énumérées dans cet avis.

82-

Le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation projette la réfection du chemin vis-à-vis des lots 488 à 459 inclusivement, côté nord-est rang St-Nicolas, et 444 à 458 inclusivement, côté sud-ouest rang St-Nicolas, Seigneurie de la Pointe-du-Lac longueur 2.5 milles.

Les travaux ne débuteront que lorsque les conditions suivantes auront été remplies par votre municipalité,

- 1- Verbalisation Le parcours du projet doit être un chemin verbalisé et d'utilité publique, reconnu pour fins agricoles.

Acceptation
des travaux
dans les
routes
St-Nicolas
St-Charles

P.L.
13 juillet
P.D.

2.- Emprise

Sa largeur minimum entre les clôtures sera de 261
60 pieds, libre de tout obstacle, mais pourra
varier selon la topographie à la satisfaction de
l'ingénieur du Ministère.

261
13-7-64

3.- Clôtures

La municipalité ou les intéressés devront payer ou
fournir les matériaux requis pour l'érection de
toutes clôtures qu'ils désireront. Le Ministère
n'assumera que les frais de main-d'oeuvre pour le
déplacement des vieilles clôtures et pour l'érec-
tion des clôtures neuves.

4.- Droits de
passage

La municipalité obtiendra à ses frais le droit de
passage de tous ses propriétaires fonciers affec-
tés par le projet. Ces droits comprennent à la fois
l'emprise proprement dite du chemin et le droit de
faire tous les ouvrages nécessaires au drainage du
chemin en dehors de l'emprise: décharges, drains,
rigoles, etc. Il est bien entendu que chaque pro-
priétaire devra accepter les eaux déversés sur ses
terres par les ponceaux et fossés aux endroits
imposés par la topographie du terrain. Tous les pro-
priétaires concernés, sans exception, doivent signer
cette formule pour que cet avis prenne effet.

5.- Dispositions
spéciales

La forme du chemin sera relevée d'au moins trois
pieds en terrain plat, et plus, en terrain acci-
denté pour faciliter l'entretien d'hiver; les dé-
blais et les remblais auront une pente minimum de
deux dans un. Le pont sur l'Affluent de la Rivière
aux Glaises sera reconstruit, au nord-ouest, en
s'enlignant sur la ligne de distribution de l'élec-
tricité; les deux côtés seront en ligne droite avec
le chemin sur le sommet des côte; l'emprise sera
d'une largeur minimum de 130 pieds. Les proprié-
taires cèderont gratuitement le terrain requis à l'é-
largissement et à la reconstruction, ainsi que la
terre, le sable, etc, à proximité de l'emprise du
chemin nécessaire à l'exhaussement de la forme,
aux déblais, aux remblais des coulées, etc.

Par conséquent il est proposé par le conseiller Arthur
Robitaille et secondé par Julien Proulx d'accepter les travaux que
le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation projette d'entre-
prendre dans le rang St-Nicolas tel que mentionné dans cette présente
résolution, endossant les conditions énumérées dans cet avis.

~~Il est proposé par le maire Raoul Godin de lever la séance.~~

La séance est levée.

Julien Demoncourt
sec-trés.

Raoul Godin
maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

SESSION
REGULIERE
DU 13 JUILLET
1964

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale te-
nue au bureau du secrétaire à 8 heures p.m., ce lundi le 13 juillet
1964 à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Robert Gauthier,
thier, Clément Beaudry, Anicet Désaulniers, Philippe Garceau, Julien
Proulx sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de l'assemblée tenue le 3 juillet 1964 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Anicet Desaulniers et secondé par le conseiller Robert Gauthier et signées et initialées par monsieur le maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

La Compagnie d'Electricité Shawinigan nous informe que le recomptage des poteaux dans la Municipalité de Pointe-du-Lac paroisse a été fait en compagnie de Messieurs Paul Houle et Philippe Denoncourt évaluateurs et Messieurs R. Béliveau et Pleau représentant la compagnie. Le nombre formant un total de 833 poteaux supportant des conducteurs.

La Compagnie d'Electricité nous accorde une réduction de tarifs à compter des mois de juillet et août 1964 selon le cas.

L'Office du Crédit Agricole insiste que des mesures soient prises, contre M. Charles Houle aux fins d'obtenir le paiement des arrérages de taxes, le tout conformément aux prescriptions du code municipale.

Le Ministère de la santé a fait une inspection sanitaire des nuisances, chez M. Alarie du rang St-Marguerite ainsi d'un fossé égouttant les terres 19 et 20 sur l'avenue des Bouleaux à Baie-Jolie.

Le Ministère de la Voirie nous assure que notre demande sera prise en considération au sujet du gratage de chemin non à l'entretien.

Le Ministère du Revenu nous fait parvenir un chèque au montant de \$490. de la taxe de vente de 6%, couvrant les versements pour la période du 1er avril au 15 juin 1964. Par la suite nous recevrons des chèques bi-mensuels de \$98.00 chacun jusqu'au 31 mars 1965.

Lettre explicative du Ministère du Revenu, de la compensation que notre municipalité reçoit à la suite de la généralisation de la taxe de vente, et demande une liste de tous les établissements commerciaux faisant affaires dans notre municipalité.

Deux lettres circulaires du Ministère des Affaires Municipales donnant les conditions à remplir aux Municipalités qui désirent obtenir un prêt, et le financement des travaux municipaux pour la construction d'usine d'épuration des eaux-vannes.

Le Ministère des Terres et Forêts, service du cadastre, nous fait parvenir le plan de subdivision du lot no.175 (1 à 9) de monsieur Lucien Rouette situé sur l'avenue St-Jean-Baptiste.

83- Il est proposé par Le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu à l'unanimité que la rue faisant partie du lot 19 à Baie-Jolie portera le nom de rue St-Onge.

84- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Clément Beaudry que monsieur le Maire Raoul Godin soit autorisé à assister au congrès des Maires qui sera tenu au mois d'août à Amos et d'accorder la somme de \$100.00 pour défrayer les dépenses.

COMPTES:

81 - Villeneuve et Lambert mutations juin 64.

\$ 5.50\

82 - Michel Biron neuf tuyaux ciment 15x48

52.60\

83 - Imprimerie Lacoursière Inc.		
200 feuilles rôle évaluation		\$ 15.37
84 - Mme Pierre Dugré repas (rôle évaluation)		48.79
85 - Aristide Boucher repas " "		60.00
86 - Louis Gauthier 46 hres \$1.10 clôture C. Houle		50.60
87 - André Paquin 52 hres à \$1.10 " " "		57.20
88 - Gaston Trudel 130 piquet 0.25 " " "		32.50
89 - R. Duchesne et Fils broche " " "		25.75
90 - R. Duchesne et Fils broche clôture A. Loyer		18.94
91 - Cie. Bell Téléphone (1/2 bureau) 16/6/64		12.36
92 - Jules Denoncourt sal. 1-30 juin et art. bureau		175.83
93 - M. Raoul Godin congrès des maires		100.00

85- Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers et secondé par Robert Gauthier d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

<u>ETAT FINANCIER</u>	Disponible le 20 main 1964	\$ 10,922.93
	Recettes au 13 juillet	910.27
	Déboursés au 12 juillet	248.86
	Disponible au 13 juillet	<u>11,584.34</u>
	Net	11,559.26

86- Il est proposé par le conseiller Julien Proulx et secondé par le conseiller Robert Gauthier d'ajourner la séance, au 27 juillet 1964.

~~Il est proposé par M. le Maire de lever la séance.~~
La séance est levée. *J.D. Proulx*

Jules Denoncourt
sec.-trés.

Raoul Godin
Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

Séance
ajournée
du 13 juil.
1964
tenue le
27 juillet

Séance ajournée du 13 juillet 1964 de la sus-dite Corporation Municipale tenue au bureau du secrétaire, ce lundi le 27 juillet 1964 à huit heures p.m. à laquelle sont présents messieurs les conseillers Arthur Robitaille, Anicet Desaulniers, Clément Beaudry, Robert Gauthier Julien Proulx sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin. Monsieur Philippe Garceau est absent.

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de l'assemblée tenue le 13 juillet 1964 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Julien Proulx et secondé par le conseiller Robert Gauthier et signées et initialées par monsieur le Maire et le secrétaire.

Correspondance

Les soeurs Oblates Missionnaires De Marie Immaculée, nous font parvenir une copie de la désignation des terrains ^{qu'elles} possèdent à la Pointe-du-Lac

Le ministère du revenu de la Province désire constituer une statistique de toutes les personnes qui, dans notre municipalité, exercent certains commerces.

87- Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Arthur Robitaille d'autoriser le secrétaire à assister au congrès des secrétaires qui aura lieu à Québec les 11 et 12 septembre prochain et la sus-dite Corporation s'engage à payer les dépenses

avec la Commission Scolaire.

COMPTES

94- Gérard Descoteaux réparation du pont rang St-Joseph	✓ \$ 7.50
95- Florian Ferron " " " " " " " "	✓ \$ 20.50
96- La Cie. Téléphone Bell du Canada compte du 16/7/64	✓ \$ 12.26
97- Jean Banville Inc. liquide et papier à photostat	✓ \$ 14.63
98- Donat Blouin 20 jours d'évaluation à \$10.00	✓ \$200.00
99- Philippe Denoncourt 20 jours d'évaluation à \$10.00	✓ \$200.00
100- Paul Houle 20 jours d'évaluation à 10.00	✓ \$200.00
101- Jules Denoncourt 21½ jrs. d'évaluation à \$10.00	
8 jours pour auto à \$ <u>4.00</u>	✓ \$247.00

88- Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers et secondé par le conseiller Arthur Robitaille d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Jules Denoncourt
secrétaire-trésorier

Raoul Godin
Maire

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

Session
spéciale
du 27
juillet
1964

Session spéciale de la sus-dite corporation municipale tenue au bureau du secrétaire ce lundi le 27 juillet 1964 à huit heures et quarante-cinq minutes p.m. et à laquelle sont présents Messieurs Anicet Desaulniers, Clément Beaudry, Arthur Robitaille, Robert Gauthier, Julien Proulx et Philippe Garceau sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin. Lesquels se sont volontairement assemblés, ont renoncé à l'avis de convocation et ont accepté de discuter chacun des sujets ci-après mentionnés, comme s'ils avaient été inscrits à l'agenda d'une séance régulièrement convoquée.

Un avis public a été déposé et affiché à cette fin le 23 juin 1964 que le rôle sera homologué à la session spéciale du 27 juillet 1964

Homologation
du rôle

A la suite d'une demande de la Corporation Municipale du Village d'Yamachiche de prendre en considération que leur réseau d'aqueduc situé dans les limites de la Paroisse de la Pointe-du-Lac, après quelques années de service a droit à un réajustement sur l'évaluation originale. Après avoir étudié le cas, les évaluateurs ont accordé une baisse de 2% ou \$700.00 sur leur évaluation. *et les membres du conseil J.D.P.*

89- En conséquence il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Arthur Robitaille d'homologuer le rôle d'évaluation, avec un amendement tel qu'on peut le voir inscrit ci-haut au livre des minutes à la page 264, pour un montant imposable de \$1,827,570

Evaluation non-imposable \$47,580.00

Evaluation Non-imposable pour taxe spéciale \$7,935.00

Evaluation total: \$1,883,085.00

La séance est levée

Jules Denoncourt
secrétaire-trésorier

Raoul Godin
Maire

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

La session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac du 11 août 1964 n'a pas eu lieu; le secrétaire quitte les

Jules Denoncourt
secrétaire-trésorier

Paul Godin
Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

Session régulière du 14 sept 1964

Session régulière des conseillers de la sus-dite Corporation Municipale tenue au bureau du secrétaire à 8 heures p.m., ce lundi le 14 septembre 1964 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Robert Gauthier, Clément Beaudry, Arthur Robitaille, Julien Proulx, Anicet Désaulniers, Philippe Garceau sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes des assemblées tenues le 27 juillet 1964 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Clément Beaudry et signées et initialées par monsieur le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

L'Association Forestière nous invite à assister à notre 22e Congrès Annuel qui aura lieu à Joliette le 22 septembre 1964.

Lettre de Monsieur Gérard Lavergne demandant à faire creuser le fossé longeant son emplacement situé derrière le motel Frontenac et égoutant les emplacements de Messieurs Jean Lalonde Léo St-Pierre, Roméo Gagnon Joseph Hélie etc.

Le Ministère des Affaires Municipales invite les Municipalités qui ont des problèmes qui doivent être réglés par des bills privés d'en aviser dans le plus bref délai, autant possible avant le 15 septembre prochain.

Circulaire du Ministère de l'Industrie et du Commerce sur la loi des fonds industriels permettant à toute corporation municipale de créer un fond industriel.

Le Ministère de la Famille et du Bien-Être Social, Services d'Assistance Sociale nous envoie un mémoire sur les procédures à suivre pour le placement des enfants en vertu de la loi de l'assistance publique.

90-

Subdivision Paul Germain

Sur proposition faite par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Julien Proulx et adoptée à l'unanimité des membres présents du Conseil, il est résolu ce qui suit:

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 225 du cadastre de la Pointe-du-Lac incluant une rue et cinq emplacements, et devant porter les numéros un à six inclusivement, du cadastre de la Pointe-du-Lac, appartenant à monsieur Paul Germain, signé par Roger Gélinas, arpenteur, en date du 22 juin 1964, tel que présenté et en conséquence, le bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières, les Autorités Provinciales concernées, particulièrement le Ministère des Terres et Forêts, pourront faire entrer en vigueur officielle le dit plan de lotissement et à condition que le règlement de construction soit respecté.

COMPTES

102- Formules Municipales Ltée	\$	7.19
103- Cie Téléphone Bell du Canada compte 16-8-64 1/2 bureau	\$	13.11
104- Jules Denoncourt repas des témoins lors du procès Bell	\$	16.86

lieux après une heure d'attente sans qu'aucun membre de cette Corporation ne se présente

annulé

mul
secrétaire *mul*
Maire

105- Villeneuve et Lambert 14 mutations de juillet	\$ 7.00
106-Alexandre Garceau bois rép. du pont rang St-Charles	\$ 26.25
107-Jules Denoncourt salaire 1er juillet au 31 août	
	\$350.00
Cadeau à M ^{lle} Godin	\$ 10.00
1/2 serrure et broche pour brocheuse	5.77
frais banque et poste	1.15
	\$366.92
108-Jules Denoncourt dépenses du congrès des Sec.	\$ 27.93
109-Corp.Munic. de la Visitation feu chez J. Gauthier	\$ 50.00

91- Il est proposé par le conseiller Anicet Désaulniers et secondé par le conseiller Arthur Robitaille d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Julien Denoncourt
secrétaire-trésorier

Raoul Godin
Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

Session régulière des conseillers de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, qui devait être tenue le 13 octobre 1964 au bureau à huit heures s.p.m. à laquelle lieux sont présents monsieur le conseiller Philippe Garceau sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin ne formant pas quorum. Le secrétaire quitta les lieux après une heure d'attente

Julien Denoncourt
secrétaire

Raoul Godin
Maire

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

A la première séance de la session régulière de novembre mil neuf cent soixante-quatre de la sus-dite Corporation Municipale, tenue le neuf novembre à huit heures p.m. au bureau du secrétaire à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin. Formant quorum

Le secrétaire est aussi présent.
Messieurs Julien Proulx et Philippe Garceau sont absents.

Correspondance

Le Ministère des Affaires Municipales nous fait parvenir des formules de demande et déclaration au sujet des travaux d'hiver dans la municipalité en 1964-65 et aussi certaines informations sur l'emploi des personnes employées.

Lettre circulaire de la Commission des Transports laquelle avait autorisé un ajustement général des taux et taxes

Session régulière du 13 oct. 1964

Session régulière du 9 novembre 1964

de la Compagnie de téléphone Bell du Canada, soit depuis le 10 octobre 1958;.

267

Monsieur et Mme Paul Gélinas nous remercient du pré-sent qu'ils ont reçu lors de leur mariage.

Le Ministère de la Voirie nous fait parvenir un chèque au montant de \$4,022.50 représentant la subvention d'entretien des chemins d'hiver pour l'année 1963-64 soit seize milles .09.

L'Equipe diocésaine de la Fédération des Oeuvres de Charité nous invite à souscrire à leurs oeuvres.

Lecture du rapport du Ministère de la Famille et du Bien-Etre des enfants "Gignac, Ayotte, Matteau."

Membre sur 92- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Robert Gauthier que monsieur Clément Beaudry soit nommé représentant de cette sus-dite Municipalité sur le Comité de L'O.T.J. pour fin d'étude.

Loyer 93- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Robert Gauthier que la sus-dite Municipalité s'engage à payer la somme quinze dollars par mois parmois ou cent quatre-vingts dollars par année à la Caisse Populaire de la Pointe-du-Lac pour le local qu'occupe le secrétariat.

Cours 94- Il est proposé par le conseiller Robert Gauthier et secondé par le conseiller Anicet Désaulniers d'autoriser monsieur le Maire et le secrétaire à suivre les cours de droit Municipal et Scolaire qui se donneront au Centre des Etudes Universitaires à compter du sept janvier 1965 et d'en défrayer le coût.

Taxes 95- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu d'autoriser le secrétaire de biffer les montants de taxes de M. Jean Toupin \$0.35 pour l'année 1963 et \$0.35 pour l'année 1964 Et de M. Georges Turcotte \$3.38 pour l'année 1963 et de \$3.38 pour l'année 1964 Ces derniers ne sont plus propriétaires depuis plusieurs années dans la municipalité Et la rente seigneuriale des années 1963-64 au montant de douze dollars chargée à monsieur Arthur Vivier propriétaire dans l'Avenue St-Jean-Baptiste sur les terrains des anciens-combattants. Par erreur.

Achat 96- Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu d'autoriser la Corporation municipale d'acheter six codes municipaux avec les amendements et qui resteront la propriété de cette dernière et seront prêtés aux conseillers durant le terme qu'ils siégeront à la table de ce conseil.

97- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Anicet Désaulniers et résolu que la Corporation Municipale verse la somme de cinquante dollars à Monsieur Napoléon Barrette pour dédommager ce dernier de l'échange de terrain lors de l'élargissement de la route St-Nicolas.

COMPTES

110- Cie de Téléphone Bells (sept.12.36 oct.12.36 aj.4.95)	\$ 29.67
111- Syndicat Nat. des Rachats Rentes Seigneuriales	\$ 433.56
112- Jules Denoncourt sal. 1er au 30 sept.	\$ 175.00
113- Villeneuve et Lambert Mutations août-sept-oct.	\$ 18.50
114- Jules Denoncourt sal. 1er oct. au 31 oct.	\$ 175.00
115- Napoléon Barrette terrain	\$ 50.00
116- Centre des Etudes Universitaires droits munic.-scol.	\$ 110.00
117- Corporation Municipale de la Visitation Pte-du-Lac re: Bibliothèque municipale	\$ 50.00
118- Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social	\$1,000.00

98- Il est proposé par le conseiller Anicet Désaulniers et secondé par le conseiller Robert Gauthier d'accepter les comptes qui précèdent

pour le paiement.

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de l'assemblée tenue le quatorze septembre 1964 et du treize octobre 1964 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Robert Gauthier et signées et initialées par monsieur le Maire et le secrétaire.

La seance est levée

ETATS FINANCIERS

Disponible au 13 juillet 1964	\$11,559.26
Recettes au 9 novembre 1964	\$ 2,090.37
Déboursés au 9 novembre 1964	\$ 2,406.42
Disponible au 9 novembre 1964	\$11,268.29

Jules Desnoy
secrétaire-trés.

Raoul Godin
Maire

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

Session régulière du quatorze décembre 1964

A une séance de la session régulière du mois de décembre, tenue au bureau du secrétaire, à huit p.m., ce lundi, le quatorze décembre mil neuf cent soixante-quatre, à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Philippe Garceau sous la présidence de Monsieur Raoul Godin Maire. Formant quorum.

Le secrétaire est aussi présent.

Messieurs Julien Proulx, Robert Gauthier, Anicet Desaulniers sont absents

Après la récitation de la prière par Monsieur le Maire le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de l'assemblée du neuf novembre 1964 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Clément Beaudry et signées et initialées par le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

Le Ministère de la Famille et du Bien-Être Social nous fait parvenir l'ordre de prolongation de séjour dans une institution d'assistance publique des enfants : Ginette, Pauline, Linda, Antoine Gignac.

Monsieur Maurice Cardinal du Service d'Assistance Sociale accuse réception de notre lettre du 11 novembre concernant les comptes d'Assistance Sociale et en feront l'étude dans le plus bref délai possible.

Lecture d'un avis, que toute personne qui vend des marchandises de nature imposable à une municipalité doit percevoir la taxe de vente au taux de six pour cent (6%) et en faire remise au ministre du revenu.

Renseignements demandés par le Ministère des Affaires Municipales au sujet des persnnes embauchées aux travaux d'hiver.

Procès
de la Corp
ration
Municipale
vs
CIE BELL

Rapport du jugement rendu par Son Honneur le Juge Roger Deshaies de la Cour de Magistrat de Trois-Rivières ce quatrième jour du mois novembre 1964 : La Corporation Municipale Paroisse de la Pointe-du-Lac demanderesse vs La Compagnie de Téléphone Bell du Canada au sujet de l'évaluation net de l'imposition des tuyaux servant à la distribution du téléphone que la compagnie possède dans le territoire de la paroisse. Pour tous les motifs que le juge énumère dans le jugement

codamme la défenderesse à payer à la demanderesse la somme de \$910.35, avec intérêt à compter de l'assignation, et les dépens.

269

Résolution 99- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Clément Beaudry, appuyé et adopté comme suit: Que ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits de la manière indiquée aux plans portant les numéros (1) un de C.O. 633065-L No. C.M. 28 en date du onze (11) novembre 1964 et accompagnant une demande de ladite Compagnie en date du (11) onze novembre 1964.

et
répara-
tion
du
Bell
Télépho-
ne

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes squares et lieux publics de cette municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet émontage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie. Envoyer copie à la Cie. le 15 déc.

Adopté.

100- Considérant l'impossibilité de Mons. Jules Denoncourt secrétaire trésorier de cette municipalité, d'agir comme président d'élection. Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Clément Beaudry de nommer Mons. Mastai Montour président de la mise en nomination et d'élection qui sera tenue le treize et le dix-huit janvier 1965.

Président
d'élec-
tion

Adopté.

101- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Philippe Garceau et résolu de faire parvenir au Conseil de Comté la liste des arrérages de taxes pour les années 1961-62-63 soit au scolaire comme au municipale pour vendre ces propriétés affectées pour le recouvrement des taxes dues.

Pour
Ventes
au Con-
seil de
Comté

102-

Sur proposition du conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents ce qui suit:

Résolu-
tion
pour le
trajet
de
l'auto-
route

1) Que des pressions soient exercées auprès du Ministère de la Voirie, du Ministère des Travaux Publics, de la Corporation des autoroutes du Québec, pour que l'autoroute Montréal-Québec, suive de préférence la voie ferrée du Canadien Pacifique sur son côté Nord-ouest et sans laisser de terre vacante entre la dite voie ferrée et la nouvelle route ceci dans le but d'éviter tout nouveau morcellement de cette partie des terres cultivées à l'intérieur des limites actuelles de Trois-Rivières-Ouest et de la Pointe-du-Lac, (en ce qui concerne cette dernière municipalité cependant ce trajet côté Nord de la voie ferrée ne sera suivie que pour la distance allant des limites des Trois-Rivières-Ouest jusqu'au 22 du cadastre de la Pointe-du-Lac);

2) Que vue la grande distance séparant les voies d'accès Nord-vs-Est de chaque Côté de la Voie ferrée du C.P.R. sur le trajet ci-haut indiqué, (actuellement deux voies d'accès à la Pointe-du-Lac; Route des Duval aussi connue sous le nom de Blvd. St-Jean-Baptiste, et à Trois-Rivières-Ouest Route du Calvaire aussi connue sous le nom de Blvd. Mauricien) il y aura lieu de prévoir dans les plans et l'élaboration de la susdite autoroute, un viaduc Est-vs-Nord à la limite des Comtés des Trois-Rivières et de St-Maurice en vue de la construction d'une route de comté à cet endroit et pour faciliter aux cultivateurs ayant du terrain cultivable de chaque côté de la voie ferrée et de l'autoroute qui pourra y être construit, un accès plus facile, causant un moindre trajet;

3) Qu'aucune décision ne soit prise par les autorités provinciales concernées sans tenir compte des faits ci-haut exposés, et si possible sans avoir entendu les représentations des intéressés ou de leurs conseils;

4) Que le préfet du Conseil de Comté St-Maurice, les maires de Poin

Rey
8-265
J.D.

te-du-Lac, et Trois-Rivières-Ouest, fassent les pressions voulues auprès des susdites autorités aux fins d'obtenir la construction de l'autoroute à l'endroit désigné, et la construction d'au moins un viaduc à l'endroit ci-haut mentionné. Envoyer une copie au Ministère de la Voirie Monsieur B. Pinard. le 16 déc. 1964

Adopté.

103-

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac pour l'année 1965 s'établissant comme suit:

DEPENSES:

Déficit revenu (au 31 décembre 1963)	\$1,572.74
Conseil de Comté	900.00
Salaire du secrétaire	2,100.00
Rôle d'évaluation	600.00
Vérificateur	150.00
Papeterie et fourniture de bureau	275.00
Timbres	75.00
Cautionnement	20.00
Congrès, conventions, délégations	500.00
Loyer	180.00
Abonnement à la revue Municipale	5.00
Service des incendies	900.00
Cours d'eau-fossés	1,000.00
Clôtures	500.00
Chemins d'été	300.00
Chemins d'hiver	6,672.00
Téléphone	150.00
Assistance publique	1,000.00
Charité, dons, ect	100.00
Frais légaux	200.00
Dommage aux animaux	100.00
Divers et imprévus	100.00
TOTAL DES DEPENSES	17,399.74

REVENUS NON FONCIERS:

subventions re: taxes de vente	1,176.00
subventions des chemins d'hiver	4,022.50
TOTAL DES REVENUS NON-FONC IERS	5,198.50

DIFFERENCE A COMBLER PAR TAXES FONCIERES:

Taxes générales au taux de 30%	5,500.96
Taxe spéciale au taux de 40%	7,334.62
Total	12,835.58
TOTAL DES REVENUS:	18,034.08

Attendu que, d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1965, à des dépenses se totalisant à \$17,399.74

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$5,198.50

Attendu que, pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis une somme de \$12,835.58 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à \$1,833,655.

Il est en conséquence résolu:

Qu'une taxe foncière générale, au taux de 30 sous par \$100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale et qu'une taxe foncière spéciale au taux de .40 par \$100.00 d'évaluation pour le service de la dette (ou toute autre fin), formant un total d'imposition générale \$0.70 sont imposés et seront prélevés sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité.

Page 8-2-65 J.D.

Le tout ,tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur,aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant.

Avis à M.Florian Vézina de faire sa cloture

104- Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu que la Corporation Municipale avise M.Florian Vézina qu'il devra faire une clôture neuve le printemps prochain entreosonlot et celui de monsieur Alcide Comeau du rang St-Charles Et qu'il soit avisé immédiatement par lettre recommandée avant la date limite prévue par le code municipale.

Un avis est envoyé le seize décembre 1964.

COMPTES

119-Cie Téléphone Bell du Canada (28-11-64)	\$12.36\
120-M.Joseph Paquette 4 voyages de gravelle	33.60\
121-Florian Ferron couper-nettoyer-bruler barnches	25.00\
122-Paul Houle creuse r et applanir levés fossés	11.25\
123-Jules Denoncourt sal 1-31 nov.	175.00
frais poste	2.28
arbre de Noel	1.00
lumières	1.73
124-Jules Levasseur cloture electrique (1962-63-64)	15.00\
125-Corporation Municipale de la Visitation feu P.Germain	25.00\

105- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Arthur Robitaille d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Jules Denoncourt
secrétaire-trésorier

Paul Leduc
Maire

Nomina- tion de M. Philippe Denoncourt secrétaire-d'élection

~~A Monsieur Philippe Denoncourt~~
Sachez qu'en ma qualité de Président d'élection, je vous nomme secrétaire d'élection qui sera tenue en janvier(13)1965 et le 18 janvier 1965 s'il y a élection.
Vous voudrez bien prêter le serment requis par la loi et m'apporter un certificat attestant q ue vous avez prêté tel serment.
Donné à Pointe-du-Lac ce vingt-unième jour de décembre mil neuf cent soixante-quatre.

Mastai Montour
président d'élection

Serment du prési- dent-d'élec- tion

Municipalité de la Pointe-du-Lac
Je Mastai Montour, soussigné de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé président-d'élection pour la mise en candidature le treize janvier 1965 et le dix-huit janvier 1965 s'il y a élection de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Pointe-du-Lac ce 22 décembre 1964

Jules Denoncourt
secrétaire-trésorier

Mastai Montour
Président-d'élection

Serment du secré- taire d'é- lection

Canada
Province de Québec
Municipalité de Pointe-du-Lac

Je, Philippe Denoncourt, soussigné de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé secrétaire-d'élection pour la mise en candidature le treize janvier 1965 et le dix-huit janvier 1965 s'il y a élection de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

172
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Pointe-du-Lac
ce 22 décembre 1964

Jules Denoncourt
secrétaire-trésorier

Phil Denoncourt
secrétaire-d'élection

Un avis public est affiché le 31 décembre 1964: que suivant la dernière imposition des taxes le rôle de perception est complété et déposé au bureau du secrétaire et dont les noms des personnes qui y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes.

Deux avis sont affichés le 31 décembre 1964 pour la mise en nomination pour la charge de conseillers aux sièges no: 1-4-6- Philippe Garceau, Clément Beaudry, Robert Gauthier. Et l'autre avis pour la charge de Maire dont le terme d'office de Monsieur Raoul Godin est expiré.

SERMENT DU VERIFICATEUR

Je, Paul René De Cotret, soussigné, ayant été nommé pour faire la vérification des livres de la Municipalité de la Pointe-du-Lac pour la période du 1er janvier 1964 au 31 décembre 1964, jure sur les Saints Evangiles, que je ferai mon devoir au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac
ce 2 jour avril 1965

Jules Denoncourt
secrétaire-trésorier

Paul René De Cotret c.a.
Vérificateur

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

A la première séance de la session régulière du mois de janvier, tenue au bureau du secrétaire, à huit heures P.M. ce lundi le onze janvier mil neuf cent soixante-cinq, à laquelle il n'a pas quorum. Le secrétaire quitte les lieux après une d'attente sans que personne ne se présente.

Jules Denoncourt &
secrétaire-trésorier

Raoul Godin
Maire

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

Mise en nomination
A une assemblée des électeurs municipaux de la sus-dite Municipalité, tenue au bureau de la Corporation, ce mercredi le 13 janvier 1965, à dix heures de l'avant-midi tel qu'annoncé par avis public, en 13 janvier date du trente et un décembre mil neuf cent soixante-quatre, pour la mise en nomination des candidats aux charges de Maire et de conseillers de la sus-dite Municipalité en remplacement de Monsieur Raoul Godin à la mairie et de Messieurs Philippe Garceau au no 1, Clément Beaudry au siège no 4 et Robert Gauthier au siège no 6 comme conseillers dont le terme est expiré.

Que lundi le dix-huit janvier mil neuf cent soixante-cinq s'il est nécessaire un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation depuis huit heures de l'avant-midi jusqu'à six heures du soir pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

Monsieur Philippe Denoncourt de cette municipalité a été nommé

secrétaire de l'élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

273
Pey
8-26-65

Je, Mastai Montour, étant de droit président d'élection requiers les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs le Maire et les conseillers sortant de charge.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, prénoms, occupations des candidats et le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que les noms au complet des proposeurs et secondeurs lesquels devront être présents

Il est mis en nomination à la charge de Maire de cette municipalité Monsieur Raoul Godin ont voté messieurs Philippe Garceau, Clément Beaudry, Paul Houle, Arthur Robitaille, Alcide Mainville, Désiré Benoit Donat Blouin, Charles Larouche.

Il est mis en nomination à la charge de conseiller au siège numéro un Monsieur Philippe Garceau cultivateur de la Pointe-du-Lac ont voté messieurs: Arthur Robitaille, Paul Houle, Clément Beaudry, Alcide Mainville, Désiré Benoit, Raoul Godin, Donat Blouin, Charles Larouche.

Il est mis en nomination à la charge de conseiller au siège numéro quatre Monsieur Clément Beaudry, ont voté: Philippe Garceau, Paul Houle, Arthur Robitaille, Alcide Mainville, Désiré Benoit, Raoul Godin, Donat Blouin, Charles Larouche.

Il est mis en nomination à la charge de conseiller au siègeix numéro six Monsieur Robert Gauthier, ont voté: Messieurs Paul Houle, Clément Beaudry, Arthur Robitaille, Alcide Mainville, Désiré Benoit, Raoul Godin, Donat Blouin, Charles Larouche.

Etant donné qu'il s'est écoulées deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats à la charge de Maire et de conseillers de cette municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges.

Je, Mastai Montour président de l'élection proclame élu par acclamation à la Mairie de cette municipalité Monsieur Raoul Godin et conseillers Messieurs Philippe Garceau au siège no 1, Clément Beaudry au siège no 4, et Robert Gauthier au siège no 6 et j'ai distribué les avis requis par la loi et ont signé et accepté les bulletins de présentations.

Phil Demorcourt
secrétaire-d'élection

Mastai Montour
président d'élection

Un avis public est affiché le 14 janvier aux deux endroits que Monsieur Raoul Godin est réélu Maire.

Serment de
M. Raoul
Godin
Maire

Canada
Province de Québec
Corporation municipale de la Pointe-du-Lac

SERMENT D'OFFICE

Je, Raoul Godin, soussigné de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé Maire de la Pointe-du-Lac de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Pointe-du-Lac ce treizième jour de janvier 1965

Jules Demorcourt
secrétaire-trésorier

Raoul Godin
Maire

Serment
du con-
seiller
P. Garceau

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

SERMENT D'OFFICE

P. G.
8-2-65
J.D.

Je, Philippe Garceau, soussigné, de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège no un de la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac ce treizième jour de janvier 1965

Philippe Garceau
conseiller au siège no. 1

Jules Demoncourt
secrétaire-trésorier

Serment
du
conseiller
C. Beaudry

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, Clément Beaudry, de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège no 4 de la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac ce treizième jour de janvier 1965

Clément Beaudry
conseiller au siège no 4

Jules Demoncourt
secrétaire-trésorier

Serment
du
conseiller
R. Gauthier

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

SERMENT D'OFFICE

Je, Robert Gauthier, soussigné de Pointe-du-Lac, ayant été dûment nommé conseiller au siège no 6 de la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté, devant moi, à Pointe-du-Lac ce 14th février 1965

Robert Gauthier
conseiller au siège no 6

Jules Demoncourt
secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

Session
régulière
du 8 février
1965

A la première séance de la session régulière du mois de février, tenue au bureau du secrétaire, à huit heures p.m., ce lundi le huit février mil neuf cent soixante-cinq, à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin. Formant quorum.

Le secrétaire est aussi présent.
Monsieur Julien Proulx est absent.

Tous les membres de ce conseil réélus lors de la mise en nomination ont prêté le serment d'office requis Monsieur Raoul Godin Philippe Garceau, Clément Beaudry le treize janvier 1965 et monsieur Robert Gauthier le premier février 1965.

Après la récitation de la prière par monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de la séance des membres de la susdite Corporation municipale du quatorze décembre, du onze janvier et le rapport de la

275
Ry
17-3-64
mise en nomination le treizième jour de janvier 1965 sont lues et approuvées sur motion du conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et signées et initialées par Monsieur le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

Lettre circulaire du Ministère des affaires municipales au sujet des rapports sur les incendies.

Le Ministère de la Voirie accuse réception des représentations faites par notre Corporation au sujet de l'auto-route dans la résolution du 17 décembre 1964 et en adresse des copies aux ingénieurs de son ministère ainsi au président de l'Office des Autoroutes du Québec, pour étude.

Le Conseil du Comté St-Maurice nous fait parvenir une copie des propriétés qui seront vendues pour le prix des arrérages de taxes dues jeudi le onze mars 1965.

Lettre circulaire du Ministère de la Santé sur l'utilisation et l'approvisionnement d'eau potable.

Lettre circulaire sur les promotions Normac.

Carte de remerciement de la famille Dugré pour les sympathies offertes lors du décès de Mme Dugré et ses deux fils.

Réception d'un état de compte du Ministère de la famille et du bien-être social daté du 30 nov. 1964 avec balance due de \$5,798.34

Copie d'une résolution de la Corporation de la Pointe-du-Lac: "Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'appuyer le Conseil Municipal de la Paroisse de Pointe-du-Lac à continuer les procédures par l'entremise des avocats Lacoursière et Godin pour le recouvrement des taxes dues par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Corporation Municipale Visitation

106-

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Philippe Garceau d'autoriser le secrétaire à signer la demande d'admission des enfants Claude et Gaston Labbé dans une institution d'assistance publique pour une durée de six mois.

Adopté

107-

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu à l'unanimité de demander au Ministère de la Voirie à savoir, que ce ministère prenne à sa charge les chemins suivants: la route St-Nicolas en entier, ~~et~~ le sixième rang St-Charles ainsi que le cordon du lac des Pins, appartenant à la Municipalité pour l'entretien des dits chemin l'été, étant donné que la circulation est de plus en plus intense sur les routes de la Pointe-du-Lac.

Adopté

108-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Arthur Robitaille d'accepter l'entente de la Corporation de la Visitation de la Pointe-du-Lac, la possibilité d'étendre les services de la protection des incendies dans toute la paroisse de la P-du-Lac et que le camion incendie se rende sur appel pour tout genre feu, et que le chef des pompiers fasse rapport à chaque feu auquel les pompiers auront répondu. Les tarifs pour ces services sont les suivants: un montant initial de \$500. par année et de \$50. de l'heure pour chaque sortie et chaque fraction d'heure sera considéré pour une heure entière.

Adopté

109-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu d'autoriser le secrétaire de faire publier dans le Nouvelliste le rapport du procès que la Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac a intenté et gagné contre la

Résolution
Corp. Mun. de
Visitation

Acceptation
des enfants
Labbé

Demande
d'entretien
des chemins

Entente
pour les
feux

Rapport
à publier
dans le journal

Adopté

110-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Clément Beaudry de nommer Arthur Robitaille comme maire suppléant pour le prochain terme.

Adopté

111-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Clément Beaudry de radier la différence des montants de taxe municipale 1965 de M. Raoul Godin \$7.98¹⁰ et de M. Arthur Robitaille \$12.21¹⁰ cause d'erreur d'évaluation.

Adopté.

Comptes:

1- Jules Denoncourt sal. 1-30 déc. 1964		\$175.00	<i>de</i>
2- Thomas Bellemare & Fils Lté. ent. chemins $\frac{1}{2}$ compte		3336.00	<i>de</i>
3- Compagnie Télé. Bell Canada 28/12/64		12.36	<i>de</i>
4- Compagnie Télé. Bell Canada 28/1/65		12.36	<i>de</i>
5- Jules Denoncourt sal. 1-31 janv.	175.00		
Grand-Messe Mme Dugré	5.25		
Lettre recommandée timbres	<u>23.40</u>		
		203.65	<i>de</i>
6- La Revue Municipale Inc.		5.00	<i>de</i>
7- Arthur Spénard bonif. de fidélité		20.00	<i>de</i>
8- Villeneuve et Lambert mutations nov. déc. janv.		7.00	<i>de</i>
9- Mastai Montour sal. prés. d'élec.		5.00	<i>de</i>
10- Philippe Denoncourt sec. d'élection		5.00	<i>de</i>
11- Corporation de la Visitation ent. initiale	500.00		
feu Léo Fournier	50.00		
feu Donat Beaudet 8/1/65	<u>100.00</u>		
		650.00	<i>de</i>

112-

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Arthur Robitaille d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

Les membres de la Corporation Municipale constatent l'absence prolongée du conseiller Julien Proulx depuis le 13 octobre 1964, soit trois assemblées régulières. Par conséquent ils demandent de remplacer ce dernier à une session spéciale dûment convoquer, par une autre personne ayant la capacité de remplir cette charge.

La séance est levée.

Jules Denoncourt
sec.-trés.

Raoul Godin
Maire

Un avis public est affiché aux deux endroits désignés le huit février 1965 représentant la liste des propriétés qui seront vendues pour le recouvrement des taxes par le Conseil de Comté le 11 mars 1965

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

A La première séance de la session spéciale du mois de février, tenue au bureau du secrétaire, à huit heures p.m., ce lundi le quinze février mil neuf cent soixante-cinq, à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Philippe Garceau, Clément Beaudry, Arthur Robitaille, Robert Gauthier sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Le secrétaire est aussi présent.

Monsieur Anicet Désaulniers est absent.

Un avis de convocation a été distribuer à tous les membres par la poste le onzième jour de février 1965

Pro-Maire

Taxes
Radiées

Le but de cette séance est de nommer un nouveau conseiller en remplacement de monsieur Julien Proulx au siège no 2

277
12/4/65
J.D.

xx

113-

Municipale

Les membres de la Corporation de la Pointe-du-Lac reconnaissent que M. Julien Proulx n'a pas assisté aux assemblées régulières et spéciales depuis le treize octobre mil neuf cent soixante-quatre laquelle n'a pas eu lieu faute quorum. Absences enregistrées aux sessions régulières du neuf novembre et du quatorze décembre mil neuf cent soixante-quatre, ainsi que celle du onze janvier qui n'a pu être tenue faute de quorum ou personne ne s'est présentée. Que le huit février mil neuf cent soixante-cinq ce dit conseiller brillait par son absence.

Nomination d'un conseiller

Vu, que ce membre du conseil a négligé de prendre part à ces délibérations pendant au moins trois mois de consécutifs, il est déchu de plein de sa charge.

Par conséquent il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu de nommer M. Jean-Baptiste Pothier membre de ce conseil au siège no. deux en remplacement de M. Julien Proulx, pour terminer le terme de ce dernier.

Le nouveau conseiller devra prêter le serment d'office requis par la loi, dans les trente jours qui suivent.

Ees avis sont distribués.

xx

Les minutes de la séance de la sus-dite Corporation Municipale tenue le huit février mil neuf cent soixante-cinq sont lues et approuvées sur motion du conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Philippe Garceau et signées et initialées par M. le Maire et le secrétaire.

La séance est levée.

Jules Demoucoust
sec.-trés.

Raoul Godin
Maire

Serment du conseiller J-B.Pothier

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

Serment d'office

Je, Jean-Baptiste Pothier, soussigné de Pointe-du-Lac, ayant été dûment nommé conseiller au siège no deux de la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, de cette municipalité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac
ce 24 février 1965

Jean Bte Pothier
conseiller au siège no 2

Jules Demoucoust
sec.-trés.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

A la première séance de la session régulière du mois de mars, tenue au bureau du secrétaire, à huit heures p.m., ce lundi le huit mars mil neuf cent soixante-cinq, à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Jean-B. Pothier sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Le secrétaire est aussi présent.
Messieurs Clément Beaudry, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier sont absents

P. G. 14/6/65
J. D.

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Jean Pothier d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

La séance est levée

Jules Demoucourt
secrétaire-trésorier

Raoul Godin
Maire

En caisse 1er mars 1965	17,384.24
Déboursés au 1er avril	482.47
Recettes au 1er avril	2,526.31
Balance	19,428.08

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

A la première séance de la session régulière du mois de mai, tenue au bureau du secrétaire, à huit heures p.m., ce lundi le dix mai mil neuf cent soixante-cinq, à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Philippe Garceau, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier, Jean Pothier sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Messieur Arthur Robitaille et Clément Beaudry sont absents.

Le secrétaire est aussi présent

Après la récitation de la Prière par Monsieur le Maire le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de la séance des membres de la susdite Corporation Municipale tenue le douze avril mil neuf cent soixante-cinq sont lues et approuvées sur motion du conseiller Anicet Désaulniers et secondé par le conseiller Philippe Garceau et résolu et signées et initialées par monsieur le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

La Société Canadienne de la Croix-Rouge sollicite notre appui envers cette oeuvre.

L'Association Forestière Mauricienne Inc. nous fait parvenir le programme de la journée des garde-feux municipaux qui avait lieu mardi le 27 avril 1965 à Louiseville.

Lecture de la deuxième lettre des Postes Canadiennes Transport au sujet des réparations à effectuer au rang St-Joseph. (La réponse à la première et celle-ci se sont croisées.)

Le Ministère des Affaires Municipales nous fait parvenir un programme d'activités suggéré de la semaine du nettoyage 1965

Lettre du Ministère des Affaires Municipales nous avisant la prolongation jusqu'au 31 mai 1965 de la période du programme des travaux d'hiver.

La Revue Municipale nous fait parvenir un mandat poste au montant de deux dollars afin que le secrétaire puisse profiter de la réduction accordée par l'Association des secrétaires sur l'abonnement de cette dernière.

Réception de deux états de compte l'un du service d'Assistance Sociale au montant de \$4,745.18 et un autre compte des Ecoles de Protection de la Jeunesse. se chiffrant au montant de \$427.63 au 31 mars 1958.

Renseignements du Ministère du Revenu sur la compensation payable aux municipalités de la province pour l'année fiscale 1965-66.

L'Institut des estimateurs municipaux du Québec offre

des cours aux officiers municipaux qui veulent se perfectionner sur l'évaluation municipale des immeubles à l'école Polytechnique à Montréal les 31 mai, 1, 2, 3, 4 juin 1965.

281

14/6/65
J.D.

Requête
Ave. des
Pins

Requête des résidents de l'Avenue des Pins demandant à la municipalité de bien vouloir améliorer cette dernière et de répartir cette dépense sur les taxes de ces derniers sur une période de trois ans.

119-

Bell
Téléphone

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Robert Gauthier et adopté comme suit: Que ce Conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits de la manière indiquée aux plans portant les numéros 301 de R.O. 433, 375 No C.M. 29 en date du 27 avril 1965 et accompagnant une demande de ladite Compagnie en date du 27 avril 1965."

Que ce Conseil autorise par les présentes ladite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

Estimateur

120- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Anicet Désaulniers et résolu de nommer Monsieur Mastai Montour estimateur pour terminer le terme de monsieur Donat Blouin démissionnaire dont le terme devenait échu au mois de mars 1966.

Traverse
à niveau

Adopté
121- Il est proposé par le conseiller Jean Pothier et secondé par le conseiller Philippe Garceau et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission des Transports du Canada ainsi à la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique l'installation d'un système de protection soit deux feux clignotants et une sonnerie au croisement de la voie ferrée et de la route des Petites Terres à Pointe-du-Lac, comté de St-Maurice, dans la Province de Québec, au point milliaire 75.28 de la subdivision de Trois-Rivières c'est-à-dire environ un mille à l'est du site de l'ancienne gare de la Pointe-du-Lac.

Adopté

(Envoyées copies à M.E.L. Guertin du C.P.R. et à M.H.H. Griffin commissaire en chef adjoint de la C. des T. du Canada.) le treize mai.

122- Il est proposé par le conseiller Anicet Désaulniers et secondé par le conseiller Jean Pothier et résolu de demander l'aide au Ministère de la Voirie par l'intermédiaire de Monsieur Gaston Meunier Ing. pour nettoyer le fossé dans la côte de la route St-Nicolas dont ce dernier a été endommagé et rempli de terre et de gravelle transportées par les eaux du printemps.

Qu'une demande soit faite aussi de la possibilité de répandre de l'huile sur les routes gravelées de la Pointe-du-Lac afin d'abattre la poussière.

(Envoyé cette demande le 17 mai 1965 à M. Gaston Meunier.)

123- Monsieur Le conseiller Jean Pothier donne avis de motion qu'à la prochaine session régulière de ce conseil il sera passé un règlement au fin de règlementer la propreté aux alentours des propriétés bâties des contribuables, le long des routes et fossés dans notre municipalité.

Avis déposé le onze mai 1965. Avis public représentant l'avis motion.

24- Cie Téléphone Bell du Canada 2 mois
25- Mastai Montour enterrée bête à corne sur la grève
26- Villeneuve et Lambert mutations mars-avril

\$24.72

10.00

6.70

27-Corporation Municipale de la Visitation Auger	50.00
Skidds	50.00
O.M.I.	50.00
	<u>150.00</u>
28-Jules Denoncourt sal.1-30 avril	175.00
art. de bureau	2.15
M.R.Godin- J Denoncdeplacementscours de droit	<u>35.20</u>
	212.35

12-10-65
J. S.

Il est proposé par le conseiller Anicet Désaulniers et secondé par le conseiller Robert Gauthier d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Jules Denoncourt
secrétaire-trésorier

Raoul Godin
Maire

Canada: tlo
Province de Québec
Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

Session du
14 juin 1965

A la première séance de la session régulière du mois de juin, tenue au bureau du secrétaire, à huit heures p.m., ce lundi le quatorze juin mil neuf cent soixante-cinq, à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Clément Beaudry, Anicet Désaulniers, Philippe Garceau, Robert Gauthier, Jean Pothier sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Monsieur Arthur Robitaille est absent.
Le secrétaire est aussi présent.

Après la récitation de la prière par monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de la séance des membres de la susdite Corporation Municipale tenue le dix mai mil neuf cent soixante-cinq sont lues et approuvées sur motion du conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Jean Pothier et signées et initialées par monsieur le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

Mme P.B. Kimball demande une réduction sur son compte de taxes municipales de l'année courante de sa propriété qui fut détruite par incendie le 22 février 1965.

Sollicitation du conseil d'administration de la Société Saint-Jean-Baptiste locale 44 de la Pointe-du-Lac d'un aide financier pour défrayer les frais d'organisation de notre fête patriotique des Canadiens français le 24 juin

Lettre de Monsieur Robert Gouin avocat attirant l'attention sur l'émission d'un permis de construction qui a été accordé à M. Aristide Boucher.

Réponse de Monsieur le Premier Ministre de la Province et de Monsieur Jean-Guy Trépanier député du comté de St-Maurice au sujet de la position que notre Corporation a prisé au sujet du rapatriement au Canada de la constitution canadienne.

La Commission des Transports du Canada et la Compagnie Canadien Pacific nous confirment l'instalation d'un mode de protection automatique de deux feux clinotants et d'une sonnerie au passage à niveau 75.28 au point milliaire de la subdivision de Trois-Rivières.

M. Roméo Lalonde sous-ministre associé nous fait parvenir les plans et devis du cours d'eau Ste-Marguerite et ses branches.

M. Gaston Meunier Ing. nous avise que notre demande concernant le fossé est prise en considération et qu'en ce qui concerne l'abat-poussière qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à notre demande.

Réponse du Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social au ²⁸³ sujet d'un compte représentant les frais de garde des enfants confiés aux écoles de Protection.

Mme Aurore Lemieux autorise la Municipalité de prendre le terrain nécessaire pour l'élargissement de la route St-Nicolas.

L'Association Forestière Mauricienne projete de donner des démonstrations de l'usage du matériel emplyé pour combattre les incendies forestiers.

La Commission Scolaire ^{Régionales} des Forges et la Commission Scolaire locale demandent à la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac de faire pression au près du Ministère de la Colonisation, la possibilité d'améliorer la route entre le rang St-Nicolas et Brise-Culotte.

La Commission Scolaire de la Pointe-du-Lac formule la possibilité d'étudier un réajustement dans les rôles municipaux des deux localités.

124-

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry secondé par le conseiller Jean Pothier, et résolu unanimement: que ce conseil accepte totalement les conditions stipulées sur la formule F-608 (communément appelée: "Avis à la Municipalité"), et prend la pleine responsabilité suivant la loi, de toutes réclamations et dommages à la suite des travaux qui pourraient être effectués dans le chemin ou la route; vis-à-vis des lots 438 à 444 inclusivement, côté Sud-Ouest rang St-Nicolas, et 495 à 487 inclusivement, côté Nord-Est rang St-Nicolas, Seigneurie de la Pointe-du-Lac ou Tonnancour, et autorise le maire et le secrétaire à contresigner la dite formule F-608, après qu'elle aura été dûment remplie. Advenant que des signatures manquent, la responsabilité incombera à la municipalité.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation projette la réfection du chemin vis-à-vis des lots 438 à 444 inclusivement, côté Sud-Ouest Rang St-Nicolas, et 495 à 487 inclusivement, côté Nord-Est Rang St-Nicolas, Seigneurie de la Pointe-du-Lac ou Tonnancour; Longueur 0.50 mille ou 2,640 piedslinéaires.

Les travaux ne commenceront que lorsque les conditions suivantes auront été remplies par votre municipalité.

1- Verbalisation

Le parcours du projet doit être un chemin verbalisé et d'utilité publique, reconnu pour fins agricoles.

2- Emprise

Sa largeur minimum entre les clôtures sera de 60 pieds, libre de tout obstacle, mais pourra varier selon la topographie à la satisfaction de l'ingénieur du ministère.

3- Clôtures

La municipalité ou les intéressés devront payer ou fournir les matériaux requis pour l'érection de toute clôture qu'ils désireront. Le ministère n'assumera que les frais de main-d'oeuvre pour le déplacement des vieilles clôtures et pour l'érection des clôtures neuves.

4- Droits de passage

La municipalité obtiendra à ses frais les droits de passage de tous les propriétaires fonciers affectés par le projet. Ces droits comprennent à la fois l'emprise proprement dite du chemin et le droit de faire tous les ouvrages nécessaire au drainage du chemin en dehors de l'emprise: décharges, drains rigoles, etc. Il est bien entendu que chaque propriétaire devra accepter les eaux déversées sur les terres par les ponceaux et fossés aux endroits imposés par la topographie du terrain. Tous les propriétaires concernés, sans exception, doivent signer cette formule pour que cet avis prenne effet.

5- Dispositions Spéciales

La forme du chemin sera relevé d'au moins deux pieds en terrain plat, et plus dans les dépressions ou coulées, afin de faciliter le drainage des fermes

284
et l'entretien d'hiver; la pente des talus extérieurs sera d'au moins deux dans un. Les propriétaires s'engagent à céder gratuitement le terrain requis à l'élargissement, ainsi que la terre le sable etc., nécessaires à l'exhaussement de la forme, à proximité de l'emprise du chemin. Les tuyaux d'aqueduc seront placés à l'intérieur des clôtures hors de l'emprise; les égouts ne seront plus déchargés dans les fossés du chemin, pour raisons d'hygiène sanitaire, conformément à la loi contre la pollution.

- 6- Résolution . Le conseil municipal passera une résolution endossant les conditions énumérées dans cet avis et assumant les responsabilités futures de ce chemin, suivant la loi.

Sur réception de la résolution et de cet avis en triplicata (l'original et deux copies) dûment rempli par les intéressés et contresigné par le maire et le secrétaire, le ministère procédera à la mise en oeuvre du projet et rencontrera toutes les obligations financières inhérentes dans les limites de ses responsabilités budgétaires.

Par Irénée Beaudet b.a.

125-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Jean Pothier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte totalement les conditions stipulées sur la formule F-608 (communément appelée: "Avis à la Municipalité"), et prenne la pleine responsabilité, suivant la loi, de toutes réclamations et dommages à la suite des travaux qui pourraient être effectués dans la route; du Rang Brise-Culotte, entre les lots 399 et 401, 402, Rang Brise-Culotte, Seigneurie de la Pointe-du-Lac ou Tonnancourt, et autorise le maire et le secrétaire à contresigner la dite formule F-608, après qu'elle aura été dûment remplie. Advenant que des signatures manquent, la responsabilité incombera à la municipalité.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation projette la réfection de la route du Rang Brise-Culotte, entre les lots 399 et 401 et 402, Rang Brise-Culotte, Seigneurie de la Pointe-du-Lac ou Tonnancourt, longueur 0.65 mille ou 3432 pieds linéaires.

Les travaux débiteront que lorsque les conditions suivantes auront été remplies par votre municipalité.

- 1- Verbalisation Le parcours du projet doit être un chemin verbalisé et d'utilité publique, reconnu pour fins agricoles.
- 2- Emprise Sa largeur minimum entre les clôtures sera de 60 pieds, libre de tout obstacle, mais pourra varier selon la topographie à la satisfaction de l'ingénieur du ministère.
- 3- Clôtures La municipalité ou les intéressés devront payer ou fournir les matériaux requis pour l'érection de toute clôture qu'ils désireront. Le ministère n'assumera que les frais de main-d'oeuvre pour le déplacement des vieilles clôtures et pour l'érection des clôtures neuves.
- 4- Droits de passage La municipalité obtiendra à ses frais les droits de passage de tous les propriétaires fonciers affectés par le projet. Ces droits comprennent à la fois l'emprise proprement dite du chemin et le droit de faire tous les ouvrages nécessaires au drainage du chemin en dehors de l'emprise: décharges, drains, rigoles, etc. Il est bien entendu que chaque propriétaire devra accepter les eaux déversées sur les terres par les ponceaux et fossés aux endroits imposés par la topographie du terrain. Tous les pro-

priétaires concernés, sans exception, doivent signer cette formule 285
pour que cet avis prenne effet.

- 5- Dispositions spéciales La forme de la route sera relevée d'au moins deux pieds, afin de faciliter le drainage des fermes et l'entretien d'hiver. La pente des talus extérieurs sera d'au moins deux dans un. Les propriétaires s'engagent à céder le terrain requis à l'élargissement, gratuitement, ainsi que la terre, le sable, etc., nécessaires à l'exhaussement de la forme, à proximité de la route. Les tuyaux d'aqueduc seront placés à l'intérieur des clôtures, hors de l'emprise; les égouts ne seront plus déchargés dans les fossés du chemin, pour raison sanitaire, conformément à la loi contre la pollution.
- 6- Résolution Le conseil municipal passera une résolution endossant les conditions énumérées dans cet avis et assumant toutes les responsabilités futures de ce chemin suivant la loi.

Sur réception de la résolution et de cet avis en triplicata (l'original et deux copies) dûment rempli par les intéressés et contresigné par le maire et le secrétaire, le ministère procédera à la mise en oeuvre du projet et rencontrera toutes ses obligations financières inhérentes dans les limites de ses possibilités budgétaires.

Par Irénée Beaudet B.A.

- 1- Attendu qu'avis de motion a été donné à la séance régulière du 10 mai 1965 à l'effet qu'un règlement serait présenté au sujet de la propreté des nuisances publiques etc...
- 2- Attendu que le paragraphe un (1) de l'article 404 autorise tout conseil municipal le droit de définir par règlement, ce qui constitue une nuisance etc..
- 3- Attendu que l'article 414 C M donne le droit de faire tout règlement dans l'intérêt des habitants d'une municipalité.
- 4- Attendu que les cours de rebuts de matériaux de construction, les cimetières d'autos et d'autres ferrailles constituent pour une municipalité une nuisance en dépréciant l'apparence du territoire et particulièrement des lots voisins;
- 5- Attendu que la proximité de villes voisines où ces cours sont prohibées exposent l'ouverture en grand nombre dans les municipalités suburbaines, constituent de ce fait, un caractère d'intérêt local, exceptionnel, il est par les présentes décrété ce qui suit:-
 - 10- que le présent règlement sera connu comme le règlement régissant les nuisances et la propreté sur le territoire et portera le numéro 65
 - 20- que son application affecte tout immeuble à l'intérieur des limites de la municipalité (sauf les terrains actuellement utilisés comme dépotoirs de rebuts de ferrailles, ou d'autres matériaux de construction ou cimetières d'autos) cependant au fur et à mesure que tels terrains cesseront pendant plus de six mois d'être utilisés comme tels, ils deviendront à leur tour assujettis au présent règlement et ne pourront plus par la suite redevenir terrains de rebuts, ou cimetières d'autos;
 - 30- que tout l'établissement dans les limites de la municipalité de cimetières d'autos cours de rebuts, de ferrailles ou de rebuts d'autres matériaux de construction est prohibé à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

40- que l'inspecteur agraire (ou tout autre officier que le conseil municipal pourra désigner par la suite par résolution) est chargé d'office de faire respecter le présent règlement,

50- que toute contrevention au présent règlement sera passible d'une amende de \$20.00 par jour de retard à faire disparaître du terrain affecté les matériaux, autos etc. ci-haut énumérés déclarés nuisance publique et malpropreté;

60- que le controvectionnaire ne sera passible de cette amende qu'à compter de 8 jours francs suivant l'avis que lui aura donné l'officier municipal, le délai antérieur lui étant laissé pour satisfaire au règlement, nettoyer le terrain et transporter hors du terrain ces autos et matériaux.

70- qu'un terrain ou cours de rebuts ou cimetièrre d'autos est et sera un terrain où l'on entrepose à ciel ouvert des autos hors d'usage, vieilles ferrailles rebuts de construction;

80- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents à sa séance régulière du 14 juin 1965.

126-

En conséquence il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Jean Pothier d'accepter le règlement de propreté ci-haut décrit.

Pro-Maire 127- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu de nommer monsieur Clément Beaudry Pro-Maire pour le prochain terme.

Etats Financiers 128- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Anicet Désaulniers et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers du trentième décembre 1964 tels que préparés par le vérificateur M. Paul René De Cotret.

Terrain Jules Levasseur 129- Il est proposé par le conseiller Anicet Désaulniers et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu de verser la somme de cinq cents dollars à Monsieur Jules Levasseur pour le dédommager du terrain que le Ministère de la Colonisation aura besoin lors de la réfection de la route "Brise-Culottes".

130-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu de subventionner la somme de vingt-cinq dollars à la Société St-Jean-Baptiste de la Pointe-du-Lac locale 144 afin de défrayer une partie des dépenses encourues pour la célébration de la fête St-Jean-Baptiste le 24 juin prochain.

131- Il est proposé par le conseiller Anicet Désaulniers et secondé par le conseiller Philippe Garceau et résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire à détruire par le feu les vieux livres de "Statuts de Québec 13 George VI 1949 et années antérieures" et les vieux livrets ~~de taxes~~ d'avis taxes 1959 et les années antérieures qui ne sont plus d'aucune utilités.

COMPTES

129- Jules Levasseur terrain pour amélioration dans le rang Brise-Culottes	\$500.00
30- Fabrique de la Pointe-du-Lac Service rel. de C. Rouette	50.00
31- Corporation Munic. Visitation Pte-du-Lac feu Mlles Gauthier	50.00
32- Imprimerie Lacoursière papeterie	34.16
33- Villeneuve et Lambert mutations de mai	6.00
34- R. Duchesne et Fils 1 rouleau broche Leo Vincent	6.94
35- Omer St-Louis & Fils funérailles Conrad Rouette	125.00

36-Paul DeCotret honoraires de la vérification	100.00
37-Jules Denoncourt sal.1-31 mai timbres 5.00	180.00
38-Gilles G.Garceau préparation du règlement	10.00
39-Société St-Jean-Baptiste subv. Fête Patronale	25.00

R. G.
Godin

131- Il est proposé par le conseiller Anicet Désaulniers et secondé par le conseiller Clément Beaudry d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Jules Denoncourt
secrétaire-trésorier

Raoul Godin
Maire

Avis pour homologation du rôle d'évaluation déposé le 26e jour de juin 1965

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

Sesssion du
douze
juillet
1965

A la première séance de la session régulière du mois de juillet tenue au bureau du secrétaire, à huit heures p.m. ce lundi douze juillet mil neuf cent soixante-cinq, à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Robert Gauthier sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.
Messieurs Philippe Garceau, Jean Pothier, Anicet Desaulniers sont absents.
Le secrétaire est aussi présent.

Après la récitation de la prière par monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de la séance des membres de la susdite Corporation Municipale tenue le quatorze juin mil neuf cent soixante-cinq sont lues et approuvées sur motion du conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Robert Gauthier et signées et initialées par monsieur le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

Rapport
Financier
1964

La Commission Municipale de Québec accuse réception du rapport financier de notre corporation pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 1964 no: 10,712.

Lettre de M. Guy Mercier, shérif, demandant de préparer la liste des jurés dans les trente jours qui suivent l'homologation du rôle municipal.

L'Association Forestière Mauricienne Inc. nous invite à une démonstration sur l'utilisation des pompes pour la lutte contre les incendies forestiers à St-Michel des Forges le 14 juillet 1965.

La ville de St-Bruno-de-Montarville nous offre leur plan d'urbanisme

Le Ministère des Terres et Forêts service du cadastre Province de Québec nous fait parvenir le plan de la subdivision d'une partie du lot 35-16 (35-16-1) appartenant à Monsieur Jean Brousseau de l'Avenue St-Jean-Baptiste.

La cie Radco nous offre ses services pour l'entretien de notre machine à polycopier.

132- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu unanimement de refuser la demande de monsieur Roger Boisvert l'admission de sa fille Pierrette à l'ins titution publique connue sous le nom de C.S.S. des Trois-Rivières.
Et que le Service Social avertisse la Municipalité advenant le cas

9/8/65
J. R.

que cette cause doit être réglé par la cour du Bien-Etre; cette jeune fille n'a jamais demeurée à la Pointe-du-Lac.

133- Attendu que M. Maurice Jacob s'est porté acquéreur d'une partie du lot cinq cent onze appartenant à monsieur Georges Berthiaume, ayant une superficie d'un arpent; lequel ne peut fournir de titre de propriétaire de ce lot à cause du fait que sa mère a omis de le mentionner à sa donation.

Titre
pour
lot
511

En conséquence il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu unanimement d'accorder à Monsieur Maurice Jacob le titre de propriétaire de cette partie lot portant le numéro cinq cent onze ayant une superficie d'un arpent, situé à proximité du sixième rang de la Pointe-du-Lac, à condition que Monsieur Georges Berthiaume signe ce transfert comme renoncement à tous les droits s'y attachant à cette partie lot

Voir: Mutations du mois de septembre 1964

Contrat passé devant Notaire Alphonse Lamy le 21 aout 1964

Ont signé Messieurs:

Ancien Vendeur

Acheteur

134- Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu que demande soit faite au Ministère de la Voirie par l'entremise de Monsieur G. Meunier de faire couper les branches le long de la route St-Charles (routé du 5e allant au 6e rang) qui est une nuisance pour l'entretien des chemins d'hiver. Envoyé copie le seize juillet 1965.

Etats Financiers:

Encaisse au 9 avril 1965	\$19,428.08
Recettes au 12 juillet	2,054.06
Déboursés au 11 juillet	5,919.56
Chèque en circulation	25.00
Balance au 12 juillet	<u>15,537.58</u>

COMPTES

40- Cie Téléphone Bell du Canada mai & juin	\$ 24.72
41-Restaurant Pigalle repas des estimateurs	73.60
42-Restaurant Georges " " " P. Dugré	41.38
43-Jules Denoncourt salaire 1-30 juin	175.00
44-Philippe Denoncourt évaluation 15 jrs.	150.00
45-Paul Houle " " "	150.00
46-Mastai Montour " " "	150.00
47-Jules Denoncourt " " " 7 jrs auto \$4.	178.00

135- Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Robert Gauthier d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement. Adopté

136-

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu unanimement de revoir le rôle d'évaluation tel que préparé par les estimateurs avec les amendements inscrits au rôle même sous les initiales du secrétaire-trésorier et tel qu'on les voit ci-après décrits: A l'unanimité des membres du conseil d'enlever le hangar de M. Yvon Lesmerises sur le rôle (de revision et) d'évaluation pour cause de démolition.

Ordre	ancien propriétaire	nouveau propriétaire
483	Succ. Clovis Guay	à Antoine Guay
492-	✓ Fernand Bistodeau sur lot 133	au lieu 134
492-	✓ Adolphe Bistodeau sur lot 133	au lieu 134
491-	Louis Leboeuf	sur lot 133 au lieu 134

498	Ephrem Levasseur	à Paul Levasseur P-134
503-	Roger Lauzon	à O.M.Immaculée 145-P-147
502-	Antonio Houle	à O.M.Immaculée 140-141-144
507-	Joseph Hélie	à Mme Marie Anne Descoteaux Hélie 379-380-594-134-135
509-	Ovila Vincent	à Léo Vincent 166-424-581-595-590
	Ovila Vincent	1/2 du lot 382
	Ovila Vincent	à Mme Amanda Bourassa Vincent 1/2 du lot 382
518-	Charles Houle	à Société C.B.M.Inc.P-152-155-156-396 394-397-445-446-447-448
521-	Gilbert Lafontaine	à Ernest jr.Hamelin P.404
595-	Rhéo Rivard	à Mme Pierrette Rivard 470-471-472-473-474-475-476-455-456
577-	Raoul Gauthier	à Hervé Gauthier P-495
542-	René Rénière	à Mme Rachelle Jos Mailloux P-372
552-	Grégoire Biron	à Léo Janvier P.361
555-	Léo Boisvert	à Mme Léo Boisvert P.354
616-	Gilles Dubé	à Mme Gilles Dubé P.272
621-	Fernant Boisvert	à Rosaire Blais P.342
628-	Raoul Godin	évaluation ajustée(moins valu)
703-	Hilarion Blais	à Ulric Blais 592-593
672-	Jos.Dufour	à Wellie Dumas 545
474-	Roland Vézina	à Roger Laroche P.290
458-	Mme Albert Blouin	à Armand Blouin 295-P.296-311
412-	Gérard Gauthier	à Maurice Bastarache P.307
398-	André Dupont	à Jean-Marie Coté P.220
395-	Mme J-Paul Duval	à Rosaire Blais P.220
403-	J-Baptiste Cloutier	à Zéphirin Laroche P.223
257-	Albert Simard	à Jean Simard 250
269-	Gérard Vaillancourt	à Charles Bourassa P-244
266-	Désiré Benoit	à Aram Benoit P-244
287-	Dam Lucienne Bédard	à Bergeron à P-Emile Bergeron P.183
299-	Sylvain Piché	à Sylvère Piché P-181
313-	Mme Paul Ringuette	à Succ.Antonio Pichette P-233
182-	Dominique Guilbert	à Omer Pellerin P-184
182-	Mme Dominique Guilbert	à Lionel Guilbert P-178-10
328-	Amédée Hamel	à Mme Amédée Hamel P228-226
326-	Charles Pagé	à Eugène Bastarache P-225-226-228
326-	Charles Pagé	à Jean Pothier 229-P228-230
331-	Larouche Roger	à Maurice Larouche P-222
353-	Rouleau Edmond	à Marcel Tousignant P-8-197
355-	Claude Tousignant	à Pierre Tousignant P-7-197
	Claude Tousignant	à Ls-Philippe Tousignant P-7-P-197
357-	Robert Trudeau	à Georges Veillette P-197
364-	P.-Emile Boucher	à Jacques Godon P-16-2
380-	Maurice Guay	à Mme Rose DesCotes P-16-19
382-	Adolphe Ménard	à Mme Jules Ménard P-16-23
206-	Josaphat Boisvert	à Joseph Lyonnais P-176
193-	Fernand Proulx	à Albert Proulx P-176
244-	Maurice Pitre	à Claude Piché P-248
191-	Pauline Trépanier	à Mme Harry Kwan P-175
173-	Bertrand Allard	à Viateur Crête P-38-2
69 -	Berthe Leblanc Buisson	à Sijefroi Leblanc P-19
42 -	Succ.A.Laperrière	à Gabriel & Georges Laperrière & Mme Pierre Roy P-10
71a-	Phi. & Alex. Garceau	à Oscar Goulet P-19
406-	Maurice Blanchette	à Mme Gertrude Blanchette P-220
282-	Rodolphe Bolduc	à Mme Délia Neault Bolduc P-181
695-	Pierre Fréchette	à Maurice Fréchette P- 524
705-	Léo Gauthier	à Armand Lapointe P-598
	Cie Téléphone Bell du Canada	

Lot no 1	279.50 pieds	Lot no 2 P	238.00 pieds
P2	306.00 "	5	292.50 "
6	300.50 "	7	351.30 "
197	360.00 "	8	334.00 "

289
[Handwritten initials]

Handwritten:
 9/8/65
 J.D.

Lot no	Value	Unit	Lot no	Value	Unit
9	224.00	pieds	Jos. Lesmeris	15.00	pieds
12	180.95	"	13	160.70	"
15	297.00	"	P16	368.00	"
P16	314.00	"	17	469.00	"
19	529.00	"	190	419.85	"
189	382.15	"	222	712.00	"
Lac Garceau	182.20	"	225	284.35	"
228	574.00	"	230	200.00	"
231	390.00	"	P233	212.00	"
P233	375.00	"	P233	431.00	"
237	733.00	"	238	75.50	"
239	320.00	"	243	684.50	"
244	403.00	"	P276	41.00	"
P276	40.00	"	P276	199.00	"
P275	106.20	"	P275	211.80	"
274	102.00	"	273	445.00	"
248	48.00	"	Riv. St-Charles	271	258.00
351	102.00	"	352	406.00	"
353	737.00	"	Route St-Charles	43.20	"
353	1,555.80	"	354	943.00	"
361	167.55	"	362	313.45	"
364	668.00	"	365	646.50	"
366	628.50	"	368	615.00	"
canal	10.00	"	369	627.00	"
370	317.50	"	371	317.50	"
374	185.00	"	375	180.65	"
376	795.80	"	377	518.70	"
378	405.00	"	379	443.00	"
381	419.00	"	Route St-Nicolas	39.30	"
382	622.70	"	383	643.50	"
385	360.50	"	386	404.00	"
387	242.00	"	P388	490.00	"
P388	170.50	"	389	64.00	"
390	128.00	"	391	132.00	"
392	322.50	"	393	327.00	"
395	317.50	"	398	220.00	"
399	100.50	"	399	296.00	"
Riv. Aux Glaises	24.00	"	Route Brise-Culottes	28.50	"
402	299.10	"	403	826.00	"
405	1,414.00	"	406	186.50	"
412	210.00	"	407	855.50	"
408	589.50	"	409	273.50	"
Route Ste Margue-rite	39.00	"			

Ordre	Propriétaires	Plus	Moins
249	Roger Allard	\$ 200.✓	
190a	Abbé Bernadin Auger	700.✓	
482	Léo Bettez		\$ 200.
553	Henri Blais	300.	
657	Jacques Boulard	300.	
658	René Boulard	300.	
659	Georges Beaudry	250.✓	
660	Robert Beaudry	350.✓	
664	Gérard Biron	300.	
667	Georges-E. Brochu Mme.	600.	
703	Ulric Blais		80.
458	Armand Blouin		400.
461	Eddy Beaulieu	300.✓	
262	Pierre Blouin		100.
264	Claude Dugré	500.	
269	Charles Bourassa	200.	
266	Aram Benoit		75.
266a	Désiré Benoit		25.✓
345	Mme Marcel Bardier	850.✓	
364	Jacques Godon	500.	

ordre		plus	moins
179	J.A.Brousseau	3,300.	
174	Robert Barbeau		500.
165	Bertrand Babin		100.
104	Alphonse Berthiaume	550.	
108	Omer Berthiaume		100.
-89	Aristide Boucher	100.	
62	Mme Léon Girard Blanchard	300.	
132	Marcel Bourassa	200.	
-77	Succ.Philippe Cloutier		400.
124	Pierre-Paul Croteau	100.	
170	Jean-Marie Caron		300.
402	Mme Jean-Baptiste Cloutier	200.	
404	Gaston Coté	100.	
415	Germain Coté	800.	
471	Camille Coté	400.	
341	Claude Ebachère	100.	
152	Mme Lise Déry	50.	
31	Abbé J.-P.Dugré	200.	
32	Hervé Dupont		100.
38	Oliva Dupont		200.
50	Jean-Jacques Denoncourt		150.
51	Jules Denoncourt		700.
121	Oscar Dufresne		200.
181	Alide Dupont.		250.
161	Horace Demers		100.
557	Georges Berthiaume		1,000.
395	Rosaire Blais		300.
329	Eugène Bastarache	4,500.	
569	Josaphat Berthiaume		400.
222a	Mme Lucien Boisvert	700.	
221	Eddy Bélisle	300.	
309a	Clément Bédard	100.	
611	Arthur Comeau	1,000.	
612	Maurice Cantin	380.	
612a	Robert Cantin	350.	
495	Mme Arthur Désilets-M.		320.
531	Donat Descoteaux	200.	
488	Onil Désilets	50.	
526	Georges Descoteaux		1,800.
616	Mme Gilles Dubé	1,400.	
615a	Mme Gérard Dubé	100.	
633	Paul-Emile Dubé	200.	
632	Roland Dubé	1,300.	
672-673	Wellie Dumas		500.
217a	Arthur Dufresne	100.	
213a	Emile Dufresne	100.	
130a	Georges Ducharme	100.	
41	Georges Denoncourt	2,350.	
40	Philippe Denoncourt		4,350.
485	Gédéon Fréchette	200.	
432	Marcel Fournier		400.
300	Léo Forest	200.	
313	Succ Antonio Pichette		100.
312a	Mme Paul Ringuette	100.	
313a	Maurice Francoeur	100.	
506	Mlle Blanche Garceau	150 .J.D.	150.
523	Jules Gélinas		100.
527	Hervé Gauthier (Milot)	600.	
529	Mme Paul & Alfred Garceau	50.	
544	Ernest Gauthier		300.
605	Paul Girard	300.	
627a	Roméo Godin	1,200.	
416	Léopold Gauthier	300.	
388	Paul Germain	400.	
392a	Roger Harnois	800.	
2 61	Royal Gilbert	500.	

Rue
1/8/63
J.D.

Ordre	propriétaires	plus	moins
363	Albert Guay		550.
204	Claude Girard	230.	
189	Claude Guilbert		500. remp. par une ru
183	Wellié Guilbert	100.	
180	Prosper Gagnon		250.
169	J.C.Gélinas		50.
167	Armand Groleau		100.
115-182a	Lionel Guilbert	150.	
113	Abbé Lucien Gélinas		10.
72	Marcel Girard		1,300.
74	Juliette Guilbert	6,700.	
71a	Oscar Goulet	4,400.	
2	Phi.& Alex. Garceau		830.
186	Réal Guilbert		500.
184a	Jean-Guy Martel	750.	
143	André Guay	650.	
144	Jean-Pierre Godin	1,850.	
152a	Claude Guilbert	1,200.	
156	Odette Gagnon	50.	
603	Thomas Gauthier		700.
514	Mme Alfred Houke	400.	
574	Antonio Hélie	100.	
572	Jos.T.Hélie	700.	
328	Mme Amédée Hamel	100.	
371	Léo Hérroux	100.	
61	Suuc Mme A.Hérroux		100.
610	Léo Janvier	100.	
414	Rock Jean	800.	
499	Jean Lalonde	100.	
519	Ulric Lesieur	100.	
473	Alphonse Labrecque	50.	
450	Michel Leboeuf	700.	
393	Raymond Lamothe	200.	
403	Zéphirin Laroche	550.	
308	Mme O.Léveillé	600.	
137	André Lemay	100.	
20	Lina Leroux	10.	
19	Mme Aurèle Leroux	10.	
15	François Leroux	20.	
17	André Leroux	140.	
18	Marcel Leroux	170.	
131	Jean-P.Lafond		500.
224	Henri Légaré	600.	
168	Pierre Normand		300.
203	François Paulin	150.	
6	Paul-E. Montour	400.	
57	Eugène Marcotte		50.
60	Mastai Montour	4,500.	
101	Ernest Martin	400.	
160	O.H. Myatt		300.
171	Jacques Marineau		600.
400	Roland Marcotte	600.	
401	Léo Paquin	150.	
285	François Matton	50.	
147	René Morissette	450.	
149a	Robert Hamel	250.	
502a	Antonio Houle		8,750.
214	Liliane Juneau	100.	
513	Maurice Jacob	1,200.	
79	Mme P.B.M.C.MacIennan Kimball		5,900.
223	Clément Vallée	300.	
225	Nelson Tremblay	200.	
146	Guy Vincent	50.	
213	Marcel Thiffault	230.	
435	Roger Villemure	150.	

P. G.
 9/8/63
J.D.

Ordre
718

page 146 du rôle d'évaluation
Association Coopérative d'Aqueduc d'Yamachiche
Lots: 174-408-407-406-405-403-402-399-398-395-393-
392-391-390-389.

293

13/9/25
J.D.

628a
502b

Raoul Godin
O. Marie-Immaculée
Total:

20.
15.

1140.

\$103,560.

\$49,680.

723

O. Marie-Immaculée
valeur non-imposable

2,300.

463a

O. Marie-Immaculée

\$103,560

\$20.

Grand total

\$103,580.

Augmentation de l'évaluation pour la prochaine année 53,900.

DETAILS:

Evaluation des particuliers	\$1,610,100.
Evaluation des compagnies	255,650.
Evaluation des communautés pour taxes sp.	1,850.
Evaluation des Com. pour taxes sp. & fonc.	21,805.
Evaluation des Com. non-imposables	49,880.
Evaluation totale de la paroisse	<u>\$1,939,285.</u>

137- Un avis de motion est donné par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Arthur Robitaille de passer un règlement en vu de rénumérer le maire et les conseillers à une séance subséquente.

La séance est levée

Jules Desnoy
secrétaire-trés.

Raoul Godin
Maire

Remarque

Il faut lire la page 294 avant la fin de l'assemblée précédente.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Session
régulière
du 9
août
1965

A la première séance de la session régulière du mois d'août des membres de cette susdite municipalité tenue au bureau du secrétaire ce lundi le neuf août mil neuf cent soixante-cinq à huit heures p.m. à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Jean Pothier, Robert Gauthier sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Le secrétaire est aussi présent.

Messieurs Philippe Garceau et Anicet Desaulniers sont absents.

Après la récitation de la prière par monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de la séance du douze juillet sont lues et approuvées sur motion du conseiller Jean Pothier et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et signées et initialées par le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

Réception d'un avis de la Loi de l'Assistance Publique de Québec demandant à Monsieur le Maire ou d'autres personnes pour témoigner à une enquête qui sera faite au Balais Justice devant le Juge Roger Deshaies aux fins de procéder à une enquête sur l'état d'indigence de Pierrette Boisvert.

Lettre circulaire du Ministère du Revenu sur l'abolition de la

13/9/65
J.D.

Ordre	Propriétaires	plus	moins
503a	Roger Lauzon		900.
503	O.B.Marie-Immaculée	1,115.	
502	O.M. Immaculée	8,750.	
506a	O.M.-Immaculée	500.	
520	Jules Levasseur		100.
546	Albertino Loyer		900.
502b	O.Marie-Immaculée	20.	
468	Roger Laroche	1,000.	
474	Roger Laroche(Vézina)		250.
469	Zéphirin Laroche	1,100.	
205	Roland Levasseur		350.
181a	Charles Légaré	4,100.	
69	Sijefroi Leblanc	600.	
66	Mme Jos.Lamy		400.
16	Gilles Leroux	2,950.	
11	Louis Labrecque		100.
705	Armand Lapointe	40.	
112	Jean-Jacques Martin	800.	
22	Darius Montour		200.
170a	Adélarde Parenteau	1,050.	
560	Donat Milot		400.
704	Paul Meunier	20.	
258	Julien Proulx		200.
299	Sylvère Piché	300.	
182	Omer Pellerin	200.	
326	Jean Pothier		5,200.
327a	Charles E.Pagé	1,950.	
355a	Bernard Pothier	400.	
356	Lucien Pothier		100.
358	Jean Pothier	2,000.	
365	Patrick Pérusse	50.	
191a	Albert Prince	1,300.	
54	Philippe Pothier	50.	
39	Lucien Paquin	700.	
141	Mme Jean-Guy Poulin	250.	
150a	Robert Parenteau	500.	
154	Arthur Provencher	1,100.	
155	Jules Pothier		50.
591	Marcel Ranger	200.	
592	Gérard Robert		100.
629	Arthur Robitaille	1,045. <i>J.D.</i>	700.
472	Lucien Raymond	300.	
265	Antonio Ricard	400.	
187a	Claude Rousseau	300.	
484	Maurice Sicard	150.	
257	Jean Simard	610.	
333	Angelbert Sinclair	100.	
355	Pierre Tousignant		2,800.
356a	Philippe Tousignant	3,300.	
353	Marcel Tousignant	400.	
348	Antonio Thibeault	1,400.	
363a	Denis Vallée	200.	
148	Gérard Tourville	450.	
172	Lucienne Toupin		100.
174a	Léo Yergeau	3,950.	

628 Raoul Godin à O.Marie-Immaculée lot 149
 463a Antonio Benoit à O.Marie-Immaculée lot 142
 716 Société d'Aqueduc Baie Jolie 1,000.
 Lots:195-13-14-11-10-7-4-2-1-15-16-17-19-20-21-22.

717 Municipalité Village d'Yamachiche:
 Lots:174-171-406-405-404-402-399-398-395-393-392-391-390-389-388-387-425-426-427-428-503-502-501-500-499.

taxe d'amusement.

R-429
11/10/65

Le Commissariat des Incendies du Québec entreprend un programme d'entraînement destiné aux cadres et aux spécialistes des brigades municipales de protection contre l'incendie en offrant un cours de 48 heures.

Réception des formules de demande d'approbation de règlement d'emprunt à long terme.

138- A la suite de la demande de la part d'un groupe de contribuables du Lac des Pins demandant l'amélioration des chemins. En conséquence il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Jean Pothier et résolu unanimement de faire passer une niveleuse dans le cordon du Lac des Pins pour l'améliorer et ensuite de passer une gratte trainée aussi souvent que le besoin se fera sentir. Ainsi des demandes sont faites pour faire passer la niveleuse dans les rues Des Pins et Germain.

Cour

139- Il est proposé par le conseiller Jean Pothier et secondé par le conseiller Robert Gauthier d'autoriser le pro-maire et secrétaire et le conseiller Arthur Robitaille de se présenter lundi le seize aout devant le Juge Roger Deshaies au Palais de Justice pour une enquête sur le cas de Pierrette Boisvert fille de Roger Boisvert. Ce dernier, demande que sa fille soit placée au Service du Bien-Etre Social. et la municipalité a refusé cette demande.

Congrès
des
Maires

140- adopté
Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu de verser la somme de cent dollars à monsieur Raoul Godin afin de lui aider à défrayer les dépenses occasionnées lors du congrès des Maires.

141- adopté
Il est proposé par le conseiller Jean Pothier et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu d'autoriser le secrétaire de prendre une semaine de vacance.

COMPTES

48-Cie Téléphone Bell du Canada 28-7-65	12.36	<i>ja</i>
49- Corporation Municipale Visitation feux G.Descoteaux et Roger Laroche	200.00	<i>Me</i>
50-Villeneuve et Lambert mutations juin-juillet	6.50	<i>je</i>
51-Antoine Gauthier photostat Bell Téléphone	24.36	<i>je</i>
52-Michel Martin réparation chemin St-Nicolas	5.00	<i>je</i>
53-Jules Denoncourt sal. 1-31 juil. Messe-frais banque	180.40	<i>je</i>
54-Jos Paquette 5 voyages gravelle St-Nicolas	37.50	<i>je</i>
55-Raoul Godin congrès des Maires	100.00	<i>je</i>

142- Il est proposé par le conseiller Jean Pothier et secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Jules Denoncourt secrétaire-trésorier Raoul Godin Maire

ETATS FINANCIERS:

Encaisse au 12 juillet	\$15,562.58
Recettes du 12 juillet au 1er aout	4,579.14
Petite caisse	110.98
	<hr/>
	20,252.70
Déboursés au 1er aout	817.70
Chèques en circulation	150.00
Balance nette	<hr/>
	19,285.00

Session
 Régulière
 du 13
 septembre
 1965

12/10/65
 J.D.

A la première séance de la session régulière du mois d'août ^{sept.} des membres de cette susdite corporation tenue au bureau du secrétaire ce lundi le treize septembre mil neuf cent soixante-cinq à huit heures p.m. à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Philippe Garceau Robert Gauthier, Anicet Désaulniers, Jean Pothier sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Le secrétaire est aussi présent.

Après la récitation de la prière par monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de la séance du neuf août mil neuf cent soixante-cinq sont lues et approuvées sur motion du conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Jean Pothier et signées et initialées par le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

Requête d'un groupe de propriétaires de l'Avenue des Pins demandant que le conseil creuse les fossés de chaque coté de cette rue. En retour ces derniers s'engagent à céder à la paroisse une bande de terrain de cinq pieds de largeur de chaque coté.

Réception de deux lettres du Ministère de la Santé dont la première concernant : le site actuel du dépotoir n'est pas acceptable parce qu'il est prop près des habitations et du chemin et suivant les règlements provinciaux aucun dépotoir de vidanges ne peut être établi dans une municipalité, sans la permission du conseil municipal ou de son bureau d'hygiène.

La deuxième: attirant l'attention du Conseil de la nécessité d'un règlement pour cerner le problème des nuisances par l'accumulation de matières de rebut, la garde de volailles et d'un porc dans l'Avenue des Pins.

Requête
 du Centre
 de Service
 Social
 rejetée

Réception de l'avis que la requête présentée par le Service Social au Juge de la Cour concernant Mlle Pierrette Boisvert fille de Roger Boisvert est rejetée.

La direction de la Société St-Jean-Baptiste locale 44 de la Pointe-du-Lac remercie la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac pour la collaboration apportée lors de la fête St-Jean-Baptiste.

Mme Aurore Lemieux demande de remettre en place la cloture, Chaîne, barrières et cadenas disparus lors de l'élargissement de la route St-Nicolas.

Carte de remerciement de Mme Ernest Comeau et ses enfants pour les sympathies offertes lors du décès de Monsieur Ernest Comeau.

Carte de remerciement de la famille Ls-Philippe Boisvert pour les sympathies que les membres de la Corporation Municipale leurs ont témoignés lors du décès de Jean-Guy Boisvert.

Invitation de l'Association Forestière Mauricienne Inc. au vingt troisième congrès annuel qui aura lieu à Grand'Mère le 21 sept.

La revue Hebdo-Construction sollicite les renseignements relatifs à la construction, travaux voirie projetés ou en cours d'exécution pour fins de publication.

Les Amis de la
Jeune la garde.

Alexandre

22970
12/10/65

Inspecteur

143- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu unanimement de nommer Monsieur Mastai Montour inspecteur spécial pour observation des fins du règlement no. 65.

Subvention

144- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu unanimement de verser la somme de \$100. au syndicat de l'U.C.C. aux fins de subvenir aux besoins de ce corps public.

Remboursement des deniers

145- Prenant connaissance des intentions de M. Jean Garceau, par l'entremise des Avocats Lamothe et Sanschagrin, du remboursement des deniers de la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac.

Etant dans l'impossibilité de rembourser entièrement la somme réclamée en un seul versement.

En conséquence il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Jean Pothier et résolu unanimement que ce corps public accepte l'offre de M. Jean Garceau soit le remboursement des deniers à la Corporation Municipale à la conclusion qu'il pourrait payer \$75. par mois pour les mois de sept. oct. nov. et décembre 1965 et de \$100. par mois pour l'année 1966 et \$125. par mois pour les années subséquentes jusqu'à l'épuisement de la somme réclamée par cette dernière. Ces montants seront répartis entre la Commission Scolaire de la P-du-Lac et la Corporation Municipale de la P-du-Lac au prorata de leur créance

Règlement 66

146- Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Anicet Désaulnier et résolu unanimement qu'une assemblée publique soit tenue le 25 septembre 1965 de sept heures à dix heures p.m. au bureau du secrétaire, pour demander si le règlement pourvoyant à la rémunération du maire et des échevins doit être soumis à l'approbation des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles.

Congrès secrétaire

147- Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire à assister au congrès des secrétaires qui sera tenu à Montréal les 23-24 et 25 sept. 1965 et de défrayer les dépenses avec la Com. Scol

Avis motion contre l'élevage d'animaux

148- Monsieur Philippe Garceau, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera proposé pour les fins de bannir la garde et l'élevage d'animaux (de ferme tels que porc volailles etc....) sur les lots domiciliaires

Amendement au règlement 65

149- Monsieur Arthur Robitaille, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un amendement au règlement numéro 65 sera proposé afin de limiter à vingt jours le délai pour nettoyer le terrain après l'avis donné par l'inspecteur; après ce délai l'inspecteur fera nettoyer ledit emplacement aux frais du contribuable en cause, si ce n'est accompli selon les exigences demandées.

Asphalte rang St-Charles

150- Attendu que tous les contribuables ainsi que tous ceux qui circulent dans le rang St-Charles sont anxieux de la voir en asphalte;

Attendu que le Ministère entretient le dit chemin, aux frais de la Province;

Attendu que ce chemin, une fois amélioré, rendrait d'immenses services à une grande partie de la population, tant de Pointe-du-Lac que des environs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu unanimement de

demander au Ministère de la Voirie de faire toutes les démarches nécessaires afin que ce chemin entre le village de la Pointe-du-Lac et le rang Ste-Marguerite, soit un parcours d'environ trois milles soit recouvert d'une couche d'asphalte le plus tôt possible."

Que copies de cette résolution soit transmise à l'Honorable Bernard Pinard, à monsieur Jean-Guy Trépanier député ainsi qu'à monsieur Gaston Meunier Ing.

COMPTES

56- Caisse Populaire Pte-du-Lac Loyer sept 1964 à 65	180.00	
57-Cie Téléphone Bell du Canada 28-8-65	13.00	
58- De L'Orme Construction Ltée fact. 1194-1259	75.00	
59-Jules Denoncourt sal 1-31 août	175.00	
Liste des jurés	9.85	184.85
60-L'U.C.C. subvention pour les besoins de l'organisme	100.00	
61-Me Ludovic Laperrière préparation du règlement 66	12.00	
62-Dr. Marcel Bisson re: Mme Alcide Grenier (s. Méd.)	12.00	

151-

Il est proposé par le conseiller Anicet Désaulniers et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée

Jules Denoncourt
secrétaire-trésorier

Paul Lodin
Maire

Avis public est donné et affiché le 14 septembre 1965 qu'une assemblée publique sera tenue le 25 septembre de sept heures p.m. à dix heures p.m. au bureau du secrétaire pour approbation du règlement no. 66

ETATS FINANCIERS:

Encaisse 1er sept.	\$19,324.02
Reçettes du 1er août-1er sept.	334.28
Petite caisse	85.88
	<u>19,744.18</u>
Déboursés du 1er août-1er sept	704.62
Balance	<u>19,039.56</u>
2 chèques en circulation	11.50
	<u>19,028.06</u>

Lettre envoyée à la municipalité de la Visitation au sujet du dépotoir le 16 septembre

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TROIS RIVIÈRES
MUNICIPALITÉ DE LA POINTE DU LAC

REGLEMENT NO 66 POURVOYANT AU PAIEMENT D'UNE RENUMERATION AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS

Règlement
no 66

Attendu qu'avis de motion fut régulièrement donné de l'adoption d'un règlement pourvoyant au paiement d'une rémunération au maire et aux conseillers;

Attendu que cette corporation a le pouvoir d'adopter tel règlement en vertu de l'article 77 du code Municipal;

Attendu que les fonctions de maire et de conseillers occasionnent aux titulaires de ces charges des pertes de temps et d'argent;

IL EST PAR LESPRESENTES DECRETE CE QUI SUIT:

P 299 h
27/9/65

- 1) Qu'à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement qui portera le no:66 des règlements de la municipalité le maire et les conseillers seront payés dans l'exercice de leurs fonctions respectives;
- 2) Que le salaire du maire est fixé à \$400. par année et celui de chaque conseiller à \$200. par année lesquels salaires seront payables en douze versements mensuels, égaux et consécutifs à la fin de chaque mois. Soit de \$33.33 1/3 chacun pour le maire et de \$16.66 2/3 chacun pour les conseillers pendant lesquels ils auront respectivement occupé leur fonction à laquelle ils sont individuellement désignés;
- 3) Les frais occasionnés par le présent règlement seront payés à même les fonds général de la municipalité;
- 4) Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi après avoir reçu les approbations requises.

Adopté sur proposition de: ~~Clément Beaudry~~ ---
conseiller

et secondé par: Arthur Robitaille -----
conseiller

et ----- les membres du conseil comprenant cinq conseillers au moins qui y sont favorables soient Messieurs ont voté:
L'autre conseiller est absent au moment du vote.

- 1) Arthur Robitaille
- 2) Clément Beaudry
- 3) Robert Gauthier
- 4) Anicet Desaulniers
- 5) Philippe Larocque

Signé par: Paul Godin maire

Jules Denoncourt sec.-trés.

Trois copies de la résolution no 150 ont été envoyées le 16 sept 1965 à Messieurs Jean-Guy Trépanier, Hon. Bernard Pinard et Gaston Meunier Ingénieur.

Avis public donné le 27 septembre 1965 de l'adoption du règlement no: 66

Rapport de
l'assemblée
25 sept 1965

Ayant agi comme secrétaire de l'assemblée, je Jules Denoncourt sec.-trés. j'ai maintenant l'honneur de faire rapport.

Avis motion fut régulièrement donné à l'assemblée tenue le douze juillet 1965 à l'adoption d'un règlement pourvoyant au paiement d'une rémunération au maire et aux conseillers.

A la session régulière du treize septembre 1965 où tous les conseillers sont présents: "Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu unanimement d'adopter ce présent règlement qui portera le no:66 et à cette même séance, il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Anicet Desaulniers et résolu unanimement qu'une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables soit tenue au bureau du secrétaire le vingt-cinq septembre 1965 de sept heures p.m. à dix heures p.m.

300
Ruy
12/90/65
JR

Le quatorzième jour de septembre 1965, j'ai donné conformément aux dispositions du code municipal l'avis public aux deux endroits désignés, indiquant la date l'heure et le lieu de la tenue de cette assemblée

Samedi le vingt-cinquième jour de septembre 1965 de sept heures p.m. à dix heures p.m. agissant comme secrétaire de l'assemblée, je, Jules Denoncourt sec.-trés., sous la présidence de M. le maire Raoul Godin, lis l'article 758 du code municipal et le présent règlement et soumettscelui-ci aux électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement.

S'étant écoulées deux heures depuis l'ouverture de cette assemblée, sans recevoir de vote, demandant que ce dit-règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables, en conséquence ce dit-règlement est réputé être approuvé par les électeurs. Les membres du conseil présents à cette assemblée ainsi que le sercétaire quittent la salle à dix heures p.m.

Lundi le vingt-septième jour de septembre 1965 le règlement no:66 pourvoyant à la rémunération du maire et des conseillers est affiché aux deux endroits suivants: à la porte de l'église paroissial et à la porte du secrétariat. Ce présent règlement entrera en vigueur suivant la loi, après avoir reçu les approbations requises.

Jules Denoncourt
sec.-trés.

Raoul Godin
maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

A la première séance de la session régulière du mois d'octobre des membres de cette sus-dite corporation tenue au bureau du secrétaire ce mardi le douze octobre 1965 à huit p.m. à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Jean Pothier, Robert Gauthier, Philippe Garceau sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin.

Le secrétaire est aussi présent.

Messieurs les conseillers: Anicet Désaulniers, Clément Beaudry, Arthur Robitaille sont absent.

Après la récitation de la prière par monsieur le Maire le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de la séance du treize septembre mil neuf cent soixante-cinq sont lues et approuvées sur motion du conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Robert Gauthier et signées et initialées par le Maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

Réception d'une copie d'une causerie donnée par M. Sous-Ministre adjoint Edgar Guay au Congrès de l'Union des Municipalités tenu à Montréal au milieu du mois de septembre dernier ayant pour sujet la régionalisation de l'assistance sociale.

Requête des propriétaires riverains de l'Avenue des Pins renouvelant leur demande afin que les fossés de chaque coté de la rue soient creusés. Cette liste comprend 23 signatures.

Les dirigeants du syndicat de l'U.C.C. de la Pointe-du-Lac remercient sincèrement les membres du Conseil pour la générosité qu'ils ont bien voulu apporter lors de leur dernière campagne de souscription.

La Compagnie Canadien Pacific nous avise par les présentes que la

Session
du douze
octobre
1965

Compagnie Marathon Realty Ltée est l'agent autorisé des Compagnies
 suivantes: Canadian Pacific Railway Compagny
 Canadian Pacific Express Compagny
 Canadian Pacific Air Lines Limited
 Canadian Pacific Hotels Limited
 Québec Central Railway Compagny.
 a/s Monsieur Y. Lamarre Surintendant aux taxes,
 Marathon Realty Compagny Ltd
 Gare Windsor, Montréal 3, Québec.

P. 1
13-12-65
J.D.

Le Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales nous avise que le versement annuel de la taxe spéciale relative aux rentes seigneuriales deviendra échu le dix novembre prochain.

Réception de deux lettres de l'Office des Autoroutes du Québec demandant des adresses des propriétaires de notre municipalité, affectés par (notre) leur profet de l'autoroute.

Sollicitation de la Croisade Annuelle de l'Hopital Sainte-Justine D'un appui généreux de ses amis.

Acusé réception de trois lettres de Messieurs Roger Labrègue, sous-ministre; Monsieur Jean-Guy Trépanier, député Cté St-Maurice; Monsieur Gaston Meunier, Ingénieur provincial, nous avisant qu'une étude sera faite à la suite de notre demande pour le recouvrement de la route St-Charles d'un revêtement d'une couche de bitumineux.

L'Office des Autoroutes du Québec nous fait parvenir une copie d'un dépôt effectué aux Trois-Rivières le 18 aout 1965 sous le numéro 249,949 ainsi que le plan de ce dernier tracé.

Le Ministère des Affaires Municipales nous fait parvenir le programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités 1965-1966.

Recommandation apportée au sujet d'un projet d'amendement au règlement municipal numéro 65 (propreté)
 152-

Demandes
 du Service
 Social

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu unanimement de refuser les demandes (d'assistance) d'admission d'enfants dans une institution d'assistance publique de Mlle Pierrette Boisvert qui a déjà été refusée par la cour et des enfants Houle soient Jean-Luc, Daniel, Mario, enfants de Léo Houle.

153-

Demande
 à la Cie
 C.P.R. de
 creuser ses
 fossés

Attendu que la Cie de Chemin de fer C.P.R. traverse les terres de la Municipalité de la Pointe-du-Lac;

Attendu que les fossés longeant de chaque côté du chemin de fer du C.P.R. à la Pointe-du-Lac vis-à-vis les lots 157-158 et environnant du cadastre officiel sont dans un mauvais états;

Attendu que ces fossés servent à égouter les terres des cultivateurs qui bornent ce chemin de fer;

Attendu que le mauvais états de ces fossés cause des dommages considérables aux propriétaires des terrains ci-haut mentionnés à cause du mauvais égoutement;

En conséquence pour toutes ces raisons énumérées et autres, il set proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu unanimement de demander à la Cie.C.P.R. de voir à creuser et entretenir ses fossés le long de cette voie immédiatement, vis-à-vis des lots 157-158 et environnant.

COMPTES

63-Villeneuve et Lambert mutations août-sept.		\$40.00
64-Syndicat National du Rachat des Rentes Seign.		433.56
65-Jules Denoncourt sal.1-30 sept.	175.00	
1/2 congrès des sec.	32.35	207.35

154- Il set proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu unanimement d'accepter

les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

2 *Reg*
Jules Demoucourt
secrétaire-trésorier

Raoul Godin
Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Session
Régulière du
8 novembre 1965

Session régulière des conseillers de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, qui devait être tenue le huit novembre mil neuf cent soixante-cinq n'a pas eu lieu au bureau du secrétaire à huit p.m. à laquelle sont présents messieurs les conseillers Robert Gauthier, Anicet Désaulniers ne formant pas quorum. Le secrétaire quitta les lieux après une heure d'attente.

Jules Demoucourt
secrétaire-trésorier

Raoul Godin
Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Session réguliè-
re du treize dé-
cembre 1965

Session régulière des conseillers de la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du secrétaire, ce lundi le treize décembre mil neuf cent soixante-cinq à huit p.m. à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Philippe Garceau, Robert Gauthier, Jean Pothier sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Le secrétaire est aussi présent.

Monsieur Anicet Désaulniers est absent.

Après la récitation de la prière par monsieur le Maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes des assemblées du douze octobre et du huit novembre sont lues et approuvées sur motion du conseiller Arthur Robitaille et signées et initialées par monsieur le Maire et le secrétaire

CORRESPONDANCE

Le Ministère des Affaires Municipales prévoit comme condition dans le troisième paragraphe de l'article sept des "Détails du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités 1965-66" "Dans l'embauchage des travailleurs qui seront occupés aux entreprises acceptés, on devra recourir aux moyens offerts par le Service National de Placement là où ils sont disponibles." Et ajouter à l'article 16 2a- "Les avis de référence reçus du Bureau Provincial de Placement."

La Corporation Municipale du Comté St-Maurice demande de lui faire parvenir un certificat attestant l'évaluation imposable et non-imposable, la population, le nombre des propriétaires et locataires; de plus si nous avons des comptes pour le non paiement des taxes et que nous désirons les soumettre au Conseil de Comté pour la vente, de bien vouloir les faire parvenir avant le quinze décembre prochain.

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception de notre lettre du 30 septembre 1965 relativement au règlement no 66

Ce règlement ne requiert aucune approbation de la part du
Ministère des Affaires Municipales.

R37

Mme Amédée Berthiaume remercie le Conseil pour le témoignage
de sympathie apporté lors du décès de monsieur Amédée
Berthiaume.

A la suite de l'envoi de notre lettre du treize octobre dernier
concernant notre plainte au sujet des fossés, la Compagnie de Che-
min de Fer Pacifique Canadien nous informe qu'elle sera en mesure
d'effectuer des travaux de fossés à cette location ^{dans un avenir rapproché} demandée.

L'Association Québécoise des Techniques de l'Eau songe à organiser
un séminaire sur la gestion dont les assises se tiendraient à
Montréal au cours du mois d'avril 1966 et invite les membres à par-
ticiper à ce cours.

Monsieur Yves Boivin, arpenteur-géomètre, nous avise que quelques
propriétaires de Ste-Anne d'Yamachiche ont requis ses services
pour borner la ligne de la paroisse le long du lot 460 du cadastre
de Pointe-du-Lac; il est bien entendu que le travail encouru pour
l'établissement d'une faible portion de cette ligne pourra être dis-
pendieux pour quelques propriétaires seulement, alors qu'il sera néce-
saire pour ce faire de localiser la ligne sur une étendue plus gran-
de que leur seule propriété et que ces dernières s'engagent à en
distribuer le coût aux propriétaires affectés.

Lecture des arrérages de taxes municipale sujets à être envoyés
au Conseil de Comté pour la vente des propriétés en recouvrement
des sommes dues.

NOMS	1963	1964	1965	
Antonio Blais		72.51	73.84	
Frédéric Blanchette		14.70	14.70	
Roger Boisvert	6.23p	18.00	18.00	1.63
Wilfrid Charland		4.90	4.90	
Réal Guilbert		3.15	13.30	
Lucien Harnois		26.15	46.15	
Emile Lacroix		5.60 p	10.50 p	
Ma urice Lapointe		31.50p	32.90	
Paul Marin		1.40	1.40	
Léo Paquin		1.40	2.45	plus \$50. feu
Henri Pratte		3.84	3.84	
Gérard Tourville		12.25 p	19.25p	
Gaston Coté		7.70	7.70	
Cie Téléphone Bell	908.25	908.25	701.75	

A la suite de cette lecture le secrétaire est autorisé à l'unanimité
d'envoyer les comptes d'arrérages de taxes à chacun des proprié-
taires ci-haut mentionnés par poste recommandée.

Invitations de la Fédération des Oeuvres du Diocèse de Trois-Rivières
ainsi du Comité du Timbre de Noël à souscrire à leur campagne
de souscription.

La ville de Trois-Rivières-Ouest nous fait parvenir le dossier de
concernant le placement de l'enfant Claude Labbé, fils de Louis-
Georges et après enquête nous avons retourné le dossier au

4 *Ry*

Admission
acceptée
au C.S.S.

155-

Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Robert Gauthier d'accepter l'admission de Céline Champagne fille de Jean-Louis dans une institution reconnue par le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social Services d'Assistance Sociale pour une période de six mois.
Admission 6-10-65.

Chemins à
remettre au
Ministère de
la Voirie

156-

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Robert Gauthier et résolu unanimement que cette Corporation prie le Ministère de la Voirie de faire entretenir et réparer, aux frais du Gouvernement, durant la saison d'été conformément aux dispositions de la Loi de la Voirie, les chemins améliorés suivants: Rang St-Nicolas sur toute sa longueur
Rang St-Joseph, depuis route Acadie jusqu'aux dernières habitations; longueur environ un mille.

Envoyée copie à M. Gaston Meunier Ing. le 17 déc. 1965

nomination
du secrétaire
et du président
d'élection
1966

157-

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Clément Beaudry et résolu unanimement de nommer Messieurs Mastai Montour et Philippe Denoncourt secrétaire et président d'élection pour les prochaines élections qui seront tenues en janvier 1966.

Achat d'une
machine à
écrire

158-

Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire à acheter une machine à écrire appropriée au besoins de la chose et à l'utilité du bureau. Cet achat sera partagé moitié-moitié avec la Commission Scolaire et la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac.

résolution
133 biffée

159-

Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Jean Pothier et résolu à l'unanimité d'annuler et Biffer la résolution 133 pour l'obtention du titre du lot numéro 511. Demandé par M. Maurice Jacob Page 288 résolution 133 du livre des délibérations.

Entretien des
rues l'hiver

160- Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de faire entretenir les rues suivantes: St-Onge, rue faisant partie intégrante du lot 19 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac Rue Coté faisant partie du lot 290. rue voisine de l'Avenue St-Jean-Baptiste (Bouchard et Martel résidents) rue faisant partie du lot 179. Rue chez A. Comeau faisant partie du lot 349. Rue faisant partie du lot 5. et une rue faisant partie du lot 228-230 dans le rang Ste-Marguerite. A la même circonstance il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de protester contre la lenteur du service de l'entretien des chemins d'hiver. Que l'entrepreneur doit immédiatement remédier à cet état, en améliorant son service même pendant les tempêtes que les routes soient ouvertes à la circulation continuellement (soit pour le transport des écoliers ou des travailleurs).

Réception avis que la requête présentée au Juge Lucien Comeau

Requête
rejetée.

le 11 novembre 1965 concernant les enfants Jean-Luc
Mario, Daniel Houle enfants de Léo Houle est rejetée
Raison de refus: Le père Léo Houle n'est pas un indigent au
sens de la Loi.

Budget
1966

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus
et des dépenses de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac
pour l'année 1966 s'établissant comme suit:

<u>Dépenses:</u> Exédent des revenus sur les dépenses au 31 décembre précédent.		\$6,084.71
<u>Administration</u>		
<u>Générale :</u>		
	Conseil de Comté	953.
	Salaire du secrétaire	2,100.
	Rôle d'évaluation	150.
	Vérificateur	100.
	Papeterie et fourniture de bureau	450.
	Timbres	75.
	Cautonnement	20.
	Congrès conventions délégations	500.
	Mutations	80.
	Loyer, salle du conseil	180.
	Abonnement à la revue Municipale	5.
Protection des personnes et de la propriété	Services des incendies	1,350.
	Représentation des conseillers	1,600.
<u>Travaux publics</u>		
	Cours d'eau-fossés	1,000.
	Clotures	500.
	Chemins d'été	300.
	Chemins d'hiver	6,690.
<u>Utilités publiques:</u>		
	Téléphone	150.
<u>Bien-Etre Public:</u>		
	Assistance public	1,000.
	Charité et dons	150.
<u>Autres Dépenses:</u>		
	Frais légaux	800.
	Domage aux animaux	100.
	divers et imprévus	100.
	Total des dépenses	19,003.
REVENUS		
Revenus non-fonciers		
	subventions: Taxes de vente	2,166.25
	Chemins d'Hiver	4,033.75
		6,200.
	Total des revenus non-fonciers	6,200.
DIFFERENCE A COMBLER PAR LES TAXES FONCIERES:		
	Taxes générales au taux de 30%	5,668.21
	Taxe spéciale au taux de 40%	7,557.62
	Total:	13,225.83

Attendu que ~~pour~~ d'après le budget ci-dessus, cette corporation
aura à pourvoir, au cours de l'année 1966, à des dépenses se tota-
lisant à \$19,003.00

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses cette corpora-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA POINTE DU LAC

Page
14-2-66
J.D.

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite Municipalité tenue au bureau de la Corporation ce 12 janvier 1966 à dix heures de l'avant-midi, tel qu'annoncé par avis public en date du 31 décembre 1965, pour la mise en nomination des candidats aux charges de conseillers de la susdite municipalité en remplacement de M. Jean-Pothier au siège no 2, Arthur Robitaille au siège no 3 et Anicet Desaulniers au siège no 5 dont le terme est expiré.

Que lundi le 17 janvier 1966 s'il est nécessaire un bureau de votation sera ouvert au bureau de la Corporation depuis 8 heures de l'avant-midi jusqu'à six heures du soir pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

M. Philippe Denoncourt de cette municipalité a été nommé secrétaire de l'élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Mastai Montour étant de droit président d'élection requiers les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs les conseillers sortants de charges.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms et prénoms (des can) occupations des candidats et le numéro du siège de chacun d'eux ainsi que les noms au complet des proposeurs (et secondeurs) au siège no 3 Arthur Robitaille cultivateur proposeur Clément Beaudry et secondeurs Jean Pothier Raoul Godin Philippe Garceau Darius Montour. Au siège no 2 Jean Pothier menuisier, proposeur Arthur Robitaille secondeurs Clément Beaudry, Raoul Godin Philippe Garceau et Darius Montour. Au siège no 5 Anicet Desaulniers ouvrier proposeur Arthur Robitaille et secondeurs Clément Beaudry Jean Pothier Raoul Godin Philippe Garceau et Darius montour Les proposeurs et secondeurs étaient présents.

Etant donné qu'il s'est écoulées deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats à la charge de conseillers de cette municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats dûment mis en nomination pour les dites charges.

Je, Mastai Montour président de l'élection proclame élu à la charge de conseillers Messieurs Arthur Robitaille au siège no 3, Jean Pothier au siège no 2 et Anicet Desaulniers au siège no 5. et j'ai distribué les avis requis par la loi et ont signé et accepté les buletins de présentation.

secrétaire d'élection

président d'élection

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

Je, Jean-Baptiste Pothier, soussigné, de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège no 2 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac ce _____ jour de 1966.

Jules Denoncourt

Jean Pothier

8
Ry
LB

Je, Anicet Desaulniers, soussigné, de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège no 5 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe du Lac ce jour de
1966.

Jules Desnoyeux

Anicet Desaulniers

Je, Arthur Robitaille, soussigné, de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège no 3 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac ce jour de
1966.

Jules Desnoyeux

Arthur Robitaille

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière du 14 février 1966

Session régulière des conseillers de la susdite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenue le quatorze février au bureau du secrétaire à huit heures p.m. à laquelle sont présents Messieurs Arthur Robitaille, Jean Pothier, Robert Gauthier, Philippe Garceau, Anicet Desaulniers, Clément Beaudry sous la présidence de monsieur le maire Raoul Godin.

Le secrétaire est aussi présent.

Après la récitation de la prière par M. le maire, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal.

Les minutes de l'assemblée du dix janvier sont lues et approuvées sur motion du conseiller Jean Pothier et secondé par Arthur Robitaille, et signées et initialées par monsieur le maire et le secrétaire.

CORRESPONDANCE

La Régie des transports nous avise que la compagnie de transport St-Maurice désire discontinuer leur service d'autobus Pte-du-Lac Trois-Rivières via Ste-Marguerite.

162-

Pro-Maire

IL est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par le conseiller Arthur Robitaille de nommer le conseiller Robert Gauthier pro-maire pour le prochain terme de trois mois, en remplacement du conseiller Clément Beaudry.

163-

Il est proposé par le conseiller Jean Pothier et secondé par le conseiller Clément Beaudry qu'une demande soit faite à la ville de T-Rivières-Ouest, pour obtenir la permission d'utiliser leur réseau routier, pour fin de transport des vidanges de la paroisse de Pointe-du-Lac au dépotoir de cette dernière. paroisse.

Autorisation donnée au secrétaire, d'envoyer un avis recommandé à M. Marcel Girard lui défendant de jeter la neige dans la rue.

COMPTES

Ry
9/3

84-	Thomas Bellemare et Fils leler vers. ent.che.hiver	\$3336.
85-	Villemeure et Lambert	
86-	Arthur Spénard bon fidélité	20.
87-	Corp. Municipale comté St-Maurice	982.85
88-	Ulric Blais ouvrage route St-Charles	50.00
89-	Jules Denoncourt sal. 1-31 janv.	175.00
90-	Mastai Montour prés. élection	5.00
91-	Philippe Denoncourt sec. élection	5.00
164-		

Il est proposé par le conseiller Anicet Desaulniers et secondé par le conseiller Philippe Garceau d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

188- La séance est levée.

J. Paul Beauséant, sec. adj.
secrétaire-trésorier

Raoul Leduc
Maire

MINISTÈRE DU REVENU
DEPARTMENT OF REVENUE



GOVERNEMENT DU QUÉBEC
GOVERNMENT OF QUÉBEC

AVIS AUX MUNICIPALITES

En 1952, le code municipal et la loi des cités et des villes ont été amendés pour autoriser les corporations municipales, autres que les cités et les villes de plus de 15,000 habitants, à prohiber ou régler les salles de danse. L'amendement qui accordait ce pouvoir édictait également ce qui suit:

"Aucun permis ou licence ne peut être accordé, en vertu de quelque loi que ce soit, pour tenir une salle de danse publique dans une municipalité à l'encontre des dispositions d'un règlement adopté en vertu du présent paragraphe".

En conséquence, toute municipalité, qui a adopté un règlement encore en vigueur interdisant les salles de danse, voudra bien nous en faire tenir une copie officielle d'ici le 1er janvier 1969, à moins que ce soit l'intention du conseil municipal d'abroger ce règlement avant cette date.

Faute d'en recevoir une copie officielle dans le délai ci-dessus mentionné, notre ministère prendra pour acquis qu'un tel règlement est inexistant ou n'est pas en vigueur et accordera des licences aux personnes qui tiendront des salles de danse.

Dans le cas où un exemplaire d'un tel règlement nous sera envoyé, on voudra bien nous signaler les noms et adresses des personnes qui tiennent des salles de danse afin, que nous puissions les aviser le plus tôt possible que la licence requise ne pourra leur être émise ou renouvelée le 1er mai prochain, en raison d'un tel règlement. Ces personnes devront alors cesser de permettre, dans leur établissement, des danses auxquelles le public peut prendre part moyennant un paiement fait à cette fin ou à toute autre fin, ce qui comprend non seulement les salles où l'on exige un prix d'entrée, mais aussi celles où le public peut danser au son de phonographes automatiques fonctionnant à l'aide de pièces de monnaie.

J. Rolland Marcoux

Pour le chef de la division de la
recherche et des licences,
Direction Générale des taxes de ventes,
Ministère du revenu du Québec,
8 rue Cook,
Québec. -

Québec, le 28 octobre 1968.

Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, Paroisse

Bureau du secrétaire-trésorier

Téléphone 378-1877

Pointe-du-Lac, Cité St-Maurice, P. Q.

Pointe du Lac 14 sept. 1966

Compagnie Téléphone Bell

Edifice Royale

A qui de droit;

De l'assemblée tenue le 12 septembre 1966

dans laquelle furent adoptées plusieurs résolutions. Entr'au-
tre résolution celle-ci attire une attention spéciale.

Voici la résolution: Il est proposé par Philippe Garceau et
adopté à l'unanimité, que ce Conseil consent par les présentes
à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Télé-
phone Bell du Canada des ^{ou} lignes de téléphone dans les limi-
tes de ~~ses~~ cette municipalité aux endroits indiqués aux plans
pour la rue Montour sur le lot 17 du cadastre de la Paroisse de la
Pointe-du-Lac dans le rang Ste-Marguerite.

Copie certifiée
à Pointe-du-Lac
ce 14 sept. 1966

*signataire
au Bureau du secrétaire
à laquelle il y avait J.D.*
le conseiller
Julien Demoncourt
sec.